MAURITANIE – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Document de stratégie pays
et
programme indicatif national

pour la période 2008-2013

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 6

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATEGIE 6

1 CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE 7

1.1 OBJECTIFS GENERAUX DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE L'UE 7
1.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA COOPERATION AVEC LE PAYS PARTENAIRE 8
1.3 PRINCIPAUX ACCORDS BILATERAUX 9

2 DIAGNOSTIC DU PAYS 9

2.1 ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RIM 9
2.1.1 Situation politique et institutionnelle 9
2.1.2 Situation économique et commerciale 13
2.1.3 Situation sociale, y compris travail décent et emploi 14
2.1.4 Situation environnementale 16
2.1.5 Le pays dans le contexte international 17
2.2 ANALYSE DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE 17
2.3 LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BENEFICIAIRE 17
2.3.1 La RIM et les organisations d'intégration régionale 17
2.3.2 Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) 18
2.4 STRATEGIE NATIONALE ET POLITIQUES SECTORIELLES 18
2.5 VIABILITE DES POLITIQUES ACTUELLES ET DEFIS A MOYEN TERME 19

3 VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE 20

3.1 ELEMENTS D'EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE 20
3.1.1 Performances financières 20
3.1.2 Approche participative 20
3.1.3 Cohérence avec les politiques sectorielles 21
3.1.4 Recours à l'appui budgétaire 21
3.1.5 Suivi des projets et programmes 21
3.1.6 Aspects transversaux 22
3.2 SECTEUR DE CONCENTRATION ET SOUTIEN AUX POLITIQUES MACROECONOMIQUES 22
3.2.1 Secteur de concentration n°1 : Transports 22
3.2.2 Secteur de concentration n°2 : Renforcement des capacités 22
3.3 UTILISATION DE L'ENVELOPPE B 22
3.4 AUTRES INSTRUMENTS 23
3.4.1 STABEX 23
3.4.2 SYSMIN 23
3.4.3 Coopération intra- ACP 23
3.4.4 Coopération régionale 23
3.4.5 Lignes Budgétaires de la Communauté 23
3.4.6 B.E.I 24
3.4.7 Les accords de pêche 24
3.4.8 RRM-Migrations 24
3.5 INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DES ETATS MEMBRES ET DES AUTRES DONATEURS 24
3.5.1 Coordination avec les Etats membres 24
3.5.2 Coordination avec les autres donateurs 25

3.6 AUTRES POLITIQUES DE LA CE 25
3.7 DESCRIPTION DU DIALOGUE POLITIQUE AVEC LE PAYS PARTENAIRE 25
3.8 DESCRIPTION DE L'ETAT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS BENEFICIAIRE ET DES PROGRES DANS LE PROCESSUS D'HARMONISATION 26
3.9 ANALYSE DE LA COHERENCE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT 26
4 STRATÉGIE DE RÉPONSE 26
4.1 LES DETERMINANTS DE LA STRATEGIE 26
4.1.1 La situation du pays et l'agenda politique 26
4.1.2 Principes directeurs de la coopération 26
4.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE DE COOPERATION 27
4.2.1 Domaine de concentration 1 : Appui à la Bonne gouvernance 27
4.2.2 Domaine de concentration 2 : Intégration régionale et transports 28
4.2.3 Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté 29
4.2.4 Autres activités 29
4.3 STRATEGIE DE COOPERATION DE LA BEI ET PROMOTION DU SECTEUR PRIVE 30
4.4 COHERENCE ET COMPLEMENTARITE 30
4.4.1 Cohérence avec les autres politiques de l'UE : pêche, sécurité alimentaire 31
4.4.2 Complémentarité avec les autres donateurs 31
4.5 ANALYSE DE RISQUE DE LA STRATEGIE DE REPONSE 32
4.6 LISTE DES ENGAGEMENTS DU PAYS PARTENAIRE 32
PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 33
5 PROGRAMME INDICATIF 33
5.1 INTRODUCTION 33
5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS 33
5.2.1 Enveloppe A 33
5.2.2 Enveloppe B 33
5.2.3 Facilité d'investissement : 34
5.2.4 PIR 34
5.2.5 Autres instruments financiers : 34
5.2.6 Suivi et évaluations 34
5.3 DOMAINES DE CONCENTRATION 35
5.3.1 Secteur de concentration 1 : Gouvernance 35
5.3.2 Secteur de concentration 2 : Intégration régionale et transports 40
5.4 APPUI BUDGETAIRE GENERAL 41
5.5 AUTRES PROGRAMMES 41
5.6 CADRE D'INTERVENTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCES 44
5.6.1 Domaine de concentration 1 : Gouvernance 44
6.5.2 Domaine de concentration 2 : Intégration régionale et transports 50
5.7 CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS 52
5.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux : 52
5.7.2 Calendrier indicatif des déboursements : 53
5.8 CHRONOGRAMME DES ACTIVITES 54
ANNEXES ..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

Le gouvernement de la République islamique de Mauritanie et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement la République islamique de Mauritanie, (représenté par <*nom et titre*>), et la Commission européenne, (représentée par <*nom et titre*), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à Nouakchott à plusieurs reprises de mars 2007 à mars 2008 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.

Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la Mauritanie, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation en Mauritanie.

Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la Mauritanie pour la période 2008-2013, un montant de 156 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de 2,6 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la Mauritanie bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.

(5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^{e} FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent êtres prises par la Commission européenne à la demande de la Mauritanie dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la base de l'article 15.4 conjointement avec l'article 4.1.d de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non étatiques ou sur la base de l'article 72.6 de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans l'Annexe IX de l'accord de partenariat ACP-CE et dans les règlements du Conseil de l'Union Européenne sur la mise en œuvre du 10^{e} FED.

(6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib de

l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10e FED pour la période 2008-2013.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à des revues à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.

La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues effectuées, la Commission au nom de la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.

Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou à des résultats exceptionnels.

(8) L'accord des parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

Pour le gouvernement de la
République islamique de
Mauritanie

Pour la Commission

NORD
Laayoune
Tindouf
ALGÉRIE
Aïn Ben Tili
Bîr Mogreïn
OCÉAN
ATLANTIQUE
TIRIS
N 1
Fdérik
Zouérat
Touâjîl
Guerguarat
la Gouera
Nouâdhibou
Tmeïmîchât
Choûm
Ouadâne
▲ Guelb er Rîchât
485
Parc national
du Banc d'Arguin
INCHIRI
Atâr
ADRAR
Chinguetti
Terjit
Akjoujt
Nouâmghâr
(Praticable à
marée basse)
N 1
N 4
TAGANT
Rachid
Nouakchott
Ouâd Nâga
Tidjikja
Lekhcheb
Tîchît
Moudjéria
N 3
N 2
Boutilimit
Magfa' Lahjar
Sangrafa
R 3
Lac
d'Aleg
N 3
CHARGUI
Tâmchekket
Rosso
N 2
Aleg
Oualâta
Gleïbât
Bel Habâr▲
Barrage
de Diamma
Bogué
Guérou
'Ayoûn
el'Atroûs
Zough
Sangrafa
Kaedi
Kiffa
Koûroudjél
Mbout
Sâni
N 2
Tîntâne
Néma
Sénégal
N 2
N 5
Kankossa
Amourj
Zemraguïé
Bassikounou
SÉNÉGAL
Sélibabi
Gouray
Kayes
MALI
0
100
200

RÉSUMÉ

La République islamique de Mauritanie est un pays saharo-sahélien d'Afrique de l'Ouest de 1.030.000 km² doté d'une façade atlantique de 700 km. Peuplé de 2,7 millions d'habitants (projection sur la base du recensement de 2000), il a pour principales ressources le poisson, le fer et, depuis peu, le pétrole et le gaz. En 2005, un coup d'État militaire a mis fin à vingt années d'un régime autoritaire et assuré une alternance démocratique au terme du processus électoral de 2006-2007. Suite à la révision des données macroéconomiques sous le régime de transition, le FMI appuie la mise en œuvre d'une politique macroéconomique saine en concordance avec le nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP II 2006-2010). Le 10e FED, dont l'enveloppe initiale A s'élève à 156 M€, s'inscrit dans ce cadre global. Le premier secteur de concentration, celui de la gouvernance (47 M€), prévoit des appuis à la décentralisation, à la modernisation de l'État et au renforcement de la culture citoyenne, prérequis pour asseoir une gouvernance saine et améliorer l'efficacité des efforts de lutte contre la pauvreté. Le second secteur de concentration, l'intégration régionale et les transports (56 M€), comporte une contribution au renforcement des infrastructures routières ainsi qu'un appui à la poursuite de la réforme des transports entamée sous les 8e et 9e FED. Un appui budgétaire général d'un montant de 40 M€ en soutien à la politique de lutte contre la pauvreté est aussi prévu, ainsi que des actions hors secteurs de concentration (13 M€).

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

1 CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

1.1 Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'UE a développé une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au titre d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière) et les aspects extérieurs de ses politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage qu'au moyen de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, elle parviendra à une véritable cohérence entre son programme intérieur et son programme extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

1.2 Objectifs stratégiques de la coopération avec la Mauritanie

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1er de *l'accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et la Mauritanie poursuivra ces objectifs en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen pour le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membre afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard à ses avantages comparatifs dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles;

la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Commission adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA. En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique qui définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

1.3 Principaux accords

En juillet 2006, un nouvel accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) a été paraphé pour une durée de six ans. Le protocole financier de cet accord, d'une validité de deux ans, prévoit une contrepartie financière équivalente à celle du protocole précédent (86 M€ par an) dont 11 M€ par an seront affectés à la mise en œuvre de la politique nationale de pêche. De ces 11 M€, 1 M€ est destiné annuellement à l'appui au parc national du Banc d'Arguin (PNBA). Une enveloppe complémentaire initialement estimée à 22 M€ par an sera constituée par les contributions directes des armateurs opérant dans le cadre de l'accord (*voir aussi annexe 16*).
Un « mémorandum d'accord » a été signé le 29 janvier 2008 à Bruxelles par la République islamique de Mauritanie et la Commission européenne. Conformément aux principes directeurs de ce mémorandum d'accord, les parties ont convenu de la nécessité d'adapter, dans l'intérêt mutuel des parties, le protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'APP. Le nouveau protocole de pêche, d'une durée de quatre ans, devrait être finalisé et paraphé début 2008, pour remplacer le protocole de pêche actuel qui prend fin le 31 juillet 2008. Ce protocole, mieux adapté à l'état des stocks halieutiques, répondra davantage aux besoins de la Mauritanie en ce qui concerne le développement durable de son secteur national des pêches, à la volonté du Gouvernement d'intégrer ce secteur à l'économie nationale et d'améliorer ainsi sa contribution à la stratégie de développement du pays.

2 DIAGNOSTIC DU PAYS

2.1 Analyse politique, économique, sociale et environnementale de la RIM

2.1.1 Situation politique et institutionnelle

Caractéristiques du système politique et institutionnel

Indépendante en 1960, la Mauritanie a fait face, après dix-huit ans d'un régime civil, à une succession de régimes militaires. Le coup d'État du 3 août 2005, qui ne représentait pas la première tentative de putsch sous le régime du colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya

(1984-2005), a mis fin à plus de vingt années d'un régime autoritaire et semble avoir ouvert une nouvelle ère politique en Mauritanie. Les autorités de transition ont entamé un processus électoral qui a abouti à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, tandis que des réformes visant à moderniser l'État et à en améliorer le système de gouvernance étaient entreprises. La stratégie d'intervention du 10e FED repose sur cette perspective d'un changement durable.

Le Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), chargé du processus de transition politique, a hérité d'un système (sur)centralisé, dans lequel la gestion des affaires publiques répond non pas à des critères bureaucratiques rationnels mais à des décisions discrétionnaires. Le passif de l'administration issue de ce système est marqué[1]:

- Par un système de gestion et de décision centralisé au niveau des hautes sphères de l'État;
- Par la concentration des richesses entre les mains de quelques acteurs, dans le cercle desquels s'est tissé un réseau d'affairisme greffé sur la manne de l'État;
- Par un système généralisé de prébendes et de corruption où les identités traditionnelles trouvent bonne place;
- Par l'absence de transparence dans la gestion des ressources publiques, couplée au manque d'efficacité de l'administration.

Un vent de changement a été perceptible au lendemain de l'accès au pouvoir du CMJD et, fait inédit dans le pays, l'État mauritanien a formulé lui-même un diagnostic sans complaisance sur la situation de la gouvernance et les dérives du système politique national. Aussi le nouveau CSLP (2006-2010) souligne-t-il que *« le domaine de la gouvernance souffre encore de faiblesses majeures et persistantes »*, évoquant, à côté d'insuffisances purement techniques:

- La *« fragilité des institutions, bâties sur les décombres du monolithisme politique et qui sont restées très imprégnées de traditions fortement autocratiques »*, donnant lieu à un *« énorme décalage* […] *entre la théorie et la réalité du fonctionnement des institutions »*, notamment marqué par absence d'indépendance de la justice et du Parlement.
- *« La prévalence de l'arbitraire dans les décisions »,* ou encore *« l'opacité de la gestion et la propagation de la corruption sous diverses formes »*.
- *« L'exécution d'importantes dépenses extrabudgétaires dans l'opacité totale »*, *« l'inefficacité du contrôle des comptables et des contrôles hiérarchiques »*, *« la faible fonctionnalité de la Cour des comptes et son manque d'indépendance »*, et *« l'inexistence d'enquêtes systématiques de 'traçabilité' de la dépense publique »*.
- *« Des pesanteurs sociopolitiques qui nuisent à l'équilibre des pouvoirs entre le Maire et Conseil municipal et limitent la collégialité au sein des conseils municipaux »*[2].

Des décisions prioritaires ont été adoptées en réponse aux problèmes cités, parmi lesquelles figurent certains garde-fous qui visent à : assurer la neutralité de l'État notamment dans le cadre des élections[3], assainir la gestion des ressources publiques et en améliorer la transparence[4]. La mise en œuvre au cours des prochaines années des mesures prévues pour enraciner un système de bonne gouvernance, validées au cours des journées de la concertation avec les acteurs non étatiques (ANE) tenues en octobre 2005, devra être soutenue par l'État et accompagnée d'une forte volonté politique, seule susceptible d'assurer durablement :

[1] Voir notamment Abdel Wedoud O. Cheikh, *« Document de synthèse sur le contexte socioculturel de la CAS 2006-2010 en vue de l'atelier du 15-16 mars 2006 »*, Mars 2006 (CAS : Country Assistance Strategy de la Banque mondiale).
[2] CSLP, pp. 49-51.
[3] Notamment : ordonnance sur l'inéligibilité des membres du CMJD et du gouvernement ; circulaire interne sur la neutralité de l'administration centrale et territoriale ; mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).
[4] Comprenant notamment : adhésion de la Mauritanie à l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE), accompagnée de la mise en place d'un Fonds national des revenus d'hydrocarbures ; stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) ; publication des décisions des commissions des marchés publics, des données révisées de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) et du rapport annuel de la Cour des comptes ; système de concours pour l'accès aux postes publics ; traitement des fonctionnaires et magistrats.

- La possibilité d'une véritable alternance politique;
- L'émergence d'une justice indépendante;
- La modernisation effective de l'État, pour lui permettre d'assurer son rôle de régulateur du développement, et l'émergence d'un mode de gestion transparent des affaires publiques;
- L'ouverture de l'administration publique aux autres catégories d'acteurs, en particulier la société civile, par une mise en œuvre effective des principes de décentralisation portés par les textes, la libéralisation de l'ensemble des médias et l'instauration progressive de mécanismes de contrôle citoyen;
- Un règlement consensuel des principaux contentieux en matière de droits de l'homme.

Ces axes fondamentaux font partie des priorités annoncées par le nouveau gouvernement élu, notamment dans la déclaration de politique du premier ministre du 31 mai 2007.

Lors de la réunion du groupe consultatif pour la Mauritanie de décembre 2007, les partenaires techniques et financiers ont confirmé la confiance qu'ils accordent au nouveau gouvernement et à la sortie de crise politique jugée exemplaire. Les PTF ont marqué leur satisfaction devant les efforts accomplis pour la programmation des priorités politiques nationales à travers l'élaboration du plan triennal 2008-2010. Les attentes de la population vis-à-vis du nouveau Gouvernement restent très élevées tandis que sa marge de manœuvre est limitée en en raison d'une production pétrolière bien moins importante que prévue et l'augmentation des prix de certaines importations.

Droits de l'homme et libertés publiques

La Mauritanie a ratifié les principales conventions internationales (*voir annexe 5*), en émettant toutefois des réserves sur certaines de leurs dispositions contraires à la loi islamique. Elle a promulgué fin 2005 une ordonnance portant sur la protection pénale de l'enfant qui sanctionne le travail non rétribué des mineurs et, dans certaines conditions, la pratique de l'excision.
Une nouvelle loi sur la liberté de la presse a été adoptée en 2006, et une Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) a été mise en place en prévision de la libéralisation attendue des ondes audiovisuelles.

Sur la question des réfugiés, ainsi que sur celle de l'esclavage et de ses séquelles, bien qu'un progrès qualitatif significatif du discours ait été enregistré avec la levée du tabou qui pesait sur ces dossiers, les mesures concrètes prises jusqu'ici demeurent insuffisantes. Le gouvernement a invité les Mauritaniens expulsés en 1989-1991 à rentrer, mais ne s'est pas encore prononcé sur la manière dont les victimes des évènements de cette période pourront être réintégrées dans leurs droits et/ou dédommagées. Sur le dossier de l'esclavage, une communication[5] a été adoptée en conseil des ministres en juillet 2006, proposant l'élaboration participative d'une stratégie nationale pour éradiquer le phénomène. La formulation de cette stratégie nécessiterait toutefois une collecte préalable de données permettant d'avoir une photographie actualisée de la situation, et sa mise en œuvre un suivi régulier fiable de son impact. Un *projet de loi portant incrimination des pratiques esclavagistes* a fait l'objet, en juin 2007, d'une journée de concertation entre les pouvoirs publics et les parties prenantes de la société civile, qui ont formulé un certain nombre de réserves et proposé des amendements au texte avant que ce dernier ne soit soumis au Parlement.

Le suivi des dossiers relatifs aux libertés et droits fondamentaux devrait incomber à la Commission nationale des droits humains (CNDH) établie en juillet 2006, qui n'a toutefois

[5] Issue de la *Journée de réflexion sur les voies et moyens d'éradiquer les séquelles de l'esclavage en Mauritanie* tenue en mars 2006 à l'initiative des pouvoirs publics.

qu'un statut consultatif et n'a pas été formellement habilitée à traiter les dossiers antérieurs à sa mise en place.

Société civile et participation

Les ANE n'ont pas toujours les moyens de tenir la place qui leur est assignée dans l'action publique. Les ONG et associations mauritaniennes sont nombreuses, dispersées, et peu impliquées dans le dialogue politique. Le même constat peut être fait pour les syndicats.
Pour avoir un effet, les interventions visant la société civile doivent soutenir l'émergence d'une culture citoyenne démocratique, pour un dépassement des mobilisations et réseaux d'allégeance tribaux, régionaux, ethniques, qui représentent encore des foyers de division entre ANE[6], voire des critères de cooptation de ces derniers par les pouvoirs publics.

Genre

La Mauritanie a ratifié en 2001 la Convention relative à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, en émettant toutefois des réserves en relation avec les préceptes de la loi islamique, sans qu'un débat ouvert n'ait eu lieu sur cette question. Par ailleurs, un nouveau *code du statut personnel (CSP)* a été adopté, apportant certaines garanties nouvelles aux femmes en cas de divorce. La situation de la femme en Mauritanie n'en demeure pas moins problématique (*voir section 3.1.3. sur la situation sociale*)[7]. Cela étant, en comparaison d'autres pays musulmans, le statut de la femme y est relativement favorable et susceptible, si l'on en juge par le discours officiel, la mobilisation de la société civile et des donateurs autour des questions liées au genre, de continuer à progresser.

Politique de bonne gouvernance

Le rapport du comité interministériel chargé de la bonne gouvernance, validé lors des journées de la concertation d'octobre 2005, met en relief dans son diagnostic:

- L'absence de rationalité et d'efficacité de l'organisation administrative;
- L'urgence d'initier un vaste champ de réformes de la gouvernance économique;
- La nécessité de mieux intégrer l'environnement dans les politiques de développement;
- L'importance de développer une approche intégrée de promotion des droits humains;
- Le caractère inabouti du dispositif relatif à la gouvernance locale.

En matière de décentralisation, ce rapport souligne en particulier[8]:

- Le caractère inachevé du dispositif institutionnel et organisationnel en la matière;
- La non concordance entre espace économique et espace politique dans le découpage communal;
- L'inadéquation entre les compétences des communes et leurs moyens financiers;
- L'insuffisante mobilisation des ressources financières;
- L'absence de capacité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des communes;
- Leur faible capacité en matière de gestion municipale et de promotion de partenariats avec les acteurs de la société civile.

La levée de ces contraintes constituera la mission prioritaire du ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire établi en mai 2007 par les autorités élues en raison de l'importance clé du processus, au-delà de sa contribution attendue à l'ancrage progressif d'une culture démocratique dans le pays, pour pouvoir assurer un développement à la fois durable et équitable des régions et atteindre les OMD en Mauritanie (*voir aussi en annexe 8 le contexte sectoriel de la décentralisation en Mauritanie*).

[6] En témoigne notamment l'échec de la rencontre qui aurait dû aboutir à la mise en place d'une plateforme de la société civile, en août 2006.
[7] Avec une incidence de la pauvreté plus marquée au sein des ménages dirigés par des femmes, et des disparités de genre encore significatives en matière de santé, d'éducation et d'emploi.
[8] Document cité, 2005:.3.

2.1.2 Situation économique et commerciale

Un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a été adopté au terme d'une décennie de réformes structurelles qui se sont traduites par de profondes mutations de l'économie mauritanienne: développement d'infrastructures de base, libéralisation de secteurs clés de l'économie (mines, pêche, commerce, télécommunications, etc.), amorce de diversification des sources de croissance, amélioration de certains facteurs de compétitivité et essor du secteur des services. Mais la période a également été marquée par d'importants dérapages macrobudgétaires entre 1992 et 2004, avec une incidence significative sur les résultats de 2001-2005 en matière de performances macroéconomiques et de lutte contre la pauvreté, restée en deçà des objectifs du CSLP.

Il est à noter que, en Novembre 2007 le FMI, a la suite deuxième revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance a jugé les résultats obtenus dans le cadre du programme comme satisfaisants et pour ce qui concerne la gestion publique de l'économie et des finances de l'Etat tout comme concernant l'avancement et l'intensité des réformes effectivement engagées ou prévues tout en soulignant les difficultés dues à la baisse plus marqué que prévu de la production de pétrole.

Évolution de la croissance économique par secteur

La croissance du PIB réel, initialement estimée à 6 % par an, s'est établie à 4 % entre 2001 et 2005, tandis que le taux d'inflation a été de 8,2 % en moyenne annuelle[9].

- Le secteur rural a enregistré une contribution négative à la croissance (- 4 % en moyenne) liée aux chocs agro-climatiques successifs, mais aussi au manque de volonté politique;
- La contribution du secteur secondaire est demeurée volatile (entre - 1,1 et 3,3 %) du fait des résultats irréguliers du sous-secteur des mines et des difficultés des activités manufacturières, et ce malgré le bon comportement des BTP sur la période;
- Le secteur tertiaire, composé essentiellement de sous-secteurs de demande qui ont profité des politiques expansionnistes, a connu une forte expansion (moyenne de 7,1 % par an).

Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux

Les échanges extérieurs représentent une part considérable de la production intérieure[10] (*voir annexe 12 sur le commerce extérieur de la Mauritanie*) et s'effectuent principalement avec les pays industrialisés, dont au premier chef l'UE. L'économie est peu diversifiée, avec trois principaux produits d'exportation (fer, poisson, pétrole/gaz) dont les prix sont sujets à de fortes fluctuations. Le déficit du compte extérieur se situe à plus de 21 % du PIB par an.

Le manque de compétitivité de l'économie du pays est notamment lié à l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et au coût de l'énergie et du transport. La suppression du monopole du Bureau national des transports (BNT) a toutefois abouti, en 2006, à une baisse des coûts du transport (entre 10 et 30 % selon le corridor), malgré l'augmentation sensible du prix du carburant. Par ailleurs, l'ouverture de la route Nouadhibou-Nouakchott permet à la Mauritanie de se positionner comme zone de transit entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest.

[9] Niveau sans rapport avec l'objectif initial du CSLP (2,4 %).
[10] Plus de 91 % du PIB en 2004.

Gestion des finances publiques

L'impact du programme de réformes de la fiscalité mis en œuvre depuis 1995 est contrasté[11]. Les recettes budgétaires (hors dons) ont significativement progressé à partir de 2002, passant de 20,7 % à une moyenne de 29 % du PIB sur les quatre dernières années. Selon les données budgétaires récemment révisées, plus du tiers de l'enveloppe globale des dépenses publiques de 2000-2004 a été réglé par le Trésor public sans crédits budgétaires préalables. Une mission PEFA devrait fournir fin mars 2008 une analyse détaillée sur la gestion des finances publiques.

Évaluation du processus de réforme

Au plan structurel, les réformes ont été plus lentes que prévu, mais depuis octobre 2005 les autorités de transition en ont accéléré le rythme. Des plans d'action sur la gouvernance et la justice ont été adoptés. La réforme du secteur des transports terrestres a abouti à la suppression du tour de rôle et du Bureau national des transports (BNT)[12]. Dans le contexte de l'exploitation pétrolière, le gouvernement a adhéré à l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)[13], signé la Convention des Nations unies sur la lutte contre la corruption et ratifié la Convention africaine de lutte contre la corruption[14].

Politique commerciale et environnement externe

La Mauritanie est membre de l'OMC. Bien qu'elle n'en soit plus membre, elle a implicitement donné mandat à la Cedeao de négocier l'APE en son nom, et participe depuis 2003 au processus de négociations au sein de la région Afrique de l'Ouest. La formule Cedeao + Mauritanie risque toutefois de toucher à ses limites au moment de la mise en œuvre des mécanismes opérationnels de la Cedeao. Il reste par ailleurs à dynamiser au plan national l'approche de l'APE (*voir synthèse de la situation des APE en annexe 13*) en mettant en place un comité national de négociation qui permettra à l'ensemble des acteurs concernés de s'impliquer activement dans le processus.

2.1.3 Situation sociale, y compris le travail décent et l'emploi

Pauvreté et sécurité alimentaire

Selon l'indice de développement humain du PNUD, la Mauritanie figure en 2006 au 153e rang sur 177 pays classés. Avec un PIB par habitant de 685,5 US$, le pays connaît en 2005 une espérance de vie à la naissance de 57 ans. Selon les sources officielles, 46,7 % des Mauritaniens vivaient en 2004 en dessous du seuil de pauvreté, dont l'incidence reste significativement plus importante en milieu rural (59 %) qu'en milieu urbain (28,9 %).
En matière de sécurité alimentaire, la Mauritanie reste dépendante de ses importations et de l'aide alimentaire, la production nationale couvrant au mieux 40 % des besoins céréaliers. Les groupes les plus vulnérables sont les populations rurales très sensibles aux aléas climatiques et économiques. La situation des dernières années a été aggravée par la répétition de crises climatiques ou naturelles encadrant des années de «bonne production». La forte augmentation des prix internationaux des céréales depuis la fin 2007 représente un facteur de risque additionnel pour les populations les plus vulnérables.

[11] (i) élargissement limité de l'assiette imposable et relative amélioration du recouvrement; (ii) volatilité de la pression fiscale; (iii) hausse progressive du rendement des impôts sur les revenus et bénéfices (IRB); (iv) harmonisation du régime fiscal des entreprises et des particuliers avec celui des pays de l'UMA; et (v) alignement de la structure tarifaire sur celle des pays de l'UEMOA.
[12] En vue d'éliminer une pratique oligopolistique qui renchérissait les tarifs des services rendus aux usagers.
[13] Novembre 2005.
[14] Décembre 2005.

En dépit des distributions d'urgence et des interventions de complémentation nutritionnelle, les taux de malnutrition sont restés supérieurs aux seuils tolérés[15], justifiant le souci des donateurs et du gouvernement de mieux articuler actions d'aide d'urgence et de développement. L'état des lieux dressé par la *Revue de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR 2001-2015)*, rendue publique en février 2007, aborde de manière convaincante ce souci (*voir résumé exécutif du rapport en annexe 10*).

Santé et SIDA/VIH

L'évolution des chiffres en Mauritanie laisse penser que l'objectif des OMD ne sera pas atteint à l'horizon 2015. Les objectifs pour la période 2001-2004, qui comprenaient de ramener le taux de la mortalité infantile (TMI) à 50 ‰, celui de la mortalité infantojuvénile (TMIJ) à 103 ‰ et celui de la mortalité maternelle (TMM) à 450 pour 100 000 naissances vivantes, n'ont pas été atteints[16]. Cette situation est notamment due au manque d' accès de la population aux structures de santé[17], ainsi qu'au niveau encore trop faible d'instruction des femmes en âge de procréer, deux facteurs qui influent directement sur la santé maternelle et infantile (y compris le statut nutritionnel).

Un *cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA (2003-2007)* a été adopté en 2002, et une structure interministérielle mise en place pour coordonner les interventions. Faute d'infrastructure de dépistage adéquate, l'on ne dispose pas de données fiables sur le taux de prévalence national; toutefois, des sources publiques de 2004 avancent le taux de 0,98 % et tablent sur 1,3 % à l'horizon 2010, soit une progression continue de l'épidémie.

Éducation et alphabétisation

Les données relatives à l'objectif 2 des OMD (*Assurer l'éducation primaire pour tous*) indiquent que celui-ci pourrait être atteint en 2015. Au primaire, l'écart entre garçons et filles a été quasiment comblé. L'amélioration de l'accès des filles à l'école primaire s'est accompagnée du renforcement de leur taux de rétention, qui se rapproche dorénavant de celui des garçons. Le taux de participation des filles au secondaire a lui aussi progressé, même s'il ne s'agit pas d'une percée aussi spectaculaire qu'au primaire. En revanche, tout reste à faire pour assurer un accès équitable des femmes à l'université, et de fortes disparités persistent entre les sexes en matière d'alphabétisation des adultes[18].

Assainissement et eau potable

Des progrès ont été réalisés entre 2001 et 2004 en matière d'accès à l'eau potable, avec une progression sensible par rapport à la situation de 2000[19] ; toutefois les objectifs initiaux n'ont pas été totalement atteints. La réforme du secteur engagée en 2001 porte sur (i) la restructuration du ministère et (ii) l'adoption d'un nouveau code de l'eau en 2005. Elle a pour objectif de dégager l'État des activités opérationnelles et de concentrer son activité sur la réglementation, la conservation de la ressource, la régulation et la planification.
La *déclaration de politique de développement du secteur de l'eau*[20] énumère les contraintes du secteur, notamment le manque de coordination, la faiblesse des capacités des services et le caractère non prioritaire accordé jusqu'ici au secteur de l'assainissement.

[15] Selon l'EDSM 2000-2001, 35 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, dont 17 % sous sa forme sévère.
[16] Avec un TMI de 78 ‰, un TMIJ de 116 ‰ et un TMM de 747 pour 100 000 naissances vivantes, un des plus élevés de la sous-région.
[17] Si, en moyenne, 59 % des Mauritaniennes ont accès aux soins dans un rayon de moins de 5 km, ce taux varie entre 86 % en milieu urbain et 35,9 % en milieu rural. RIM/MAED/MSAS, Étude démographique et de santé – Mauritanie (EDSM) 2000-2001, p. 214.
[18] Selon les résultats de 2004 de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), le taux moyen d'alphabétisation des adultes mauritaniens est de 57,5% (49,5 % pour les femmes et 66,5 % pour les hommes), avec d'importantes disparités régionales.
[19] Selon les sources officielles, en 2004, le taux national d'accès à l'eau potable est de 40 % (y compris l'accès via des points d'eau améliorés, dans les petites localités rurales) et celui de l'accès à l'assainissement de 36% (il ne s'agit pas toutefois, dans la vaste majorité des cas, de systèmes d'assainissement collectifs).
[20] Adoptée en Conseil des ministres le 17 mai 2006.

Emploi

Le taux de chômage *« est estimé à 32,5 % en 2004, légèrement plus important qu'en 2000 (28,9 %).* […] *Le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,52 »*[21] et touche plus les zones urbaines que rurales. Il faut noter la création de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes.
La part de l'agriculture dans la population active occupée a baissé[22]. Dans le même temps, le nombre des emplois dans le secteur moderne a augmenté de façon relativement rapide[23]. La proportion de ces emplois au sein de la population active a augmenté de 14 à 17,9 % sur la même période. Le secteur informel non agricole connaît l'évolution positive la plus forte[24].

Migrations

La Mauritanie s'est retrouvée en 2005 et 2006 au cœur d'une actualité dramatique liée à l'afflux massif de migrants clandestins issus d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (*voir profil des migrations en annexe 12*), tentant de rallier les côtes de l'Europe à partir de son territoire. Elle a joué le rôle de plaque tournante d'un transit sortant, en tant que porte de l'Europe la plus praticable pour les filières de ce trafic[25], alors que le nombre de clandestins mauritaniens reste faible.

Les autorités ont reconnu la nécessité d'intervenir à court, moyen et long terme, car s'il est urgent d'endiguer le flux vers l'Espagne, il est à prévoir qu'avec la production pétrolière ce dernier aura tendance à se fixer en Mauritanie, ce qui, faute de mesures pour faciliter l'intégration des migrants, pourrait générer une situation d'instabilité.

Situation Sécuritaire

La Mauritanie, comme d'autres pays de la zone saharo-sahélienne, est confrontée à des risques sécuritaires liés au passage de groupes terroristes, en connexion directe ou indirecte avec Al-Qaïda, aux conséquences des trafics de drogue vers l'Europe ou de produits de contrebande, ainsi que des transports de migrants illégaux. L'influence du conflit latent dans l'ancien Sahara Espagnol constitue un facteur supplémentaire. Bien qu'il ne semble pas exister, en Mauritanie, de structures terroristes organisées, plusieurs d'attentats commis à partir de décembre 2007 leur ont été imputés. Ces événements ont eu un impact négatif sur le tourisme et l'image du pays. Le gouvernement, conscient des risques et des enjeux met en œuvre des plans pour réduire l'insécurité. Cependant, l'étendue des frontières et des zones non-peuplées désertiques handicape leur mise en œuvre.

2.1.4 Situation environnementale

La Mauritanie a signé les principales conventions internationales sur l'environnement. Outre la désertification, qui a des conséquences pour la sécurité alimentaire et contribue au bouleversement des équilibres économiques traditionnels en milieu rural, le pays fait face à plusieurs autres défis dont (i) la perte de la biodiversité des écosystèmes naturels, (ii) la pollution minière, (iii) l'absence de traitement des déchets solides et liquides et (iv) la mauvaise planification de la gestion du littoral (y compris au regard de la production pétrolière) et des ressources halieutiques.

[21] Voir *Profil de pauvreté 2004*, section 3.6.3.
[22] Passant de 50 % en 1988 à 46 % en 2004.
[23] 122 000 emplois en 2004 contre 60 000 en 1988.
[24] 44 % de la population active occupée en 2004, contre 36 % en 1988.
[25] Faiblesse des mécanismes nationaux de contrôle de la frontière maritime, pas de visa requis pour les ressortissants des États de la Cedeao.

Un secrétariat d'État chargé de l'environnement a été créé en juillet 2006, un *plan d'action national pour l'environnement (PANE 2007-2011)* adopté la même année, et le gouvernement de transition a décidé d'allouer chaque année 1 M$ à la protection de la faune et de la flore.
Les effets du changement climatique se font d'ores et déjà sentir en Mauritanie (hautes températures et épisodes de sécheresse plus fréquents) et ajoutent de nouvelles contraintes sur les secteurs économiques et sociaux du pays. Les politiques de développement durable doivent prendre cet impact en compte.

2.1.5 Le pays dans le contexte international

La Mauritanie est membre de l'ONU et du système des Nations unies, de l'OMC, des institutions de Bretton Woods, des institutions politiques et financières arabes et africaines et des institutions islamiques internationales.

2.2 Analyse de la réduction de la pauvreté

Alors que la population rurale continue à diminuer au profit d'une urbanisation rapide, trois pauvres sur quatre vivent en zone rurale et la contribution de cette dernière à l'extrême pauvreté est plus élevée encore, d'où la nécessité de conduire des politiques ciblées, intégrées et coordonnées prenant davantage en compte les dynamiques locales du développement. Ainsi les zones rurales fragiles, avec les quartiers précaires des grandes villes, ont-elles été définies comme zones prioritaires des efforts à accomplir dans les quatre domaines prioritaires du CSLP II que sont l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures.

Des compétences relatives aux services sociaux de base[26] ayant été transférées aux communes (sans toutefois les doter des capacités ni des moyens requis pour une telle mission – *voir section 3.1.1. et annexes 8 et 9*) au titre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, l'appui de la Communauté Européenne aux services déconcentrés de l'État, prévu dans le volet gouvernance du 10^{e} FED, contribuera à l'atteinte des OMD relatifs à ces secteurs.
Le gouvernement ayant par ailleurs reconnu la nécessité d'améliorer l'efficience des efforts de lutte contre la pauvreté en renforçant les mécanismes de mobilisation des richesses nationales et du capital humain, des progrès peuvent être attendus pour la prochaine période.

2.3 La stratégie de développement de la Mauritanie

2.3.1 La RIM et les organisations d'intégration régionale

La Mauritanie, qui s'est retirée de la Cedeao, est un partenaire fiable jouissant de la sympathie de bon voisin avec, au nord, les pays du Maghreb arabe (la Mauritanie étant membre fondateur de l'Union du Maghreb arabe) et, au sud, les pays riverains du fleuve Sénégal membres de l'OMVS. Elle est aussi membre du CILSS qui regroupe neuf pays de la zone soudano-sahélienne avec lesquels elle entretient des échanges soutenus. En raison de sa récente adhésion au partenariat EuroMed (processus de Barcelone), la Mauritanie pourra jouer un rôle de lien entre les pays du Maghreb et ceux de l'Afrique Occidentale sub-saharienne. La Mauritanie s'associe à la Cedeao dans le cadre des négociations APE.

[26] Accès à l'eau potable, santé primaire, éducation, etc.

2.3.2 Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

L'allègement de la dette publique de la Mauritanie vis-à-vis du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAD)[27], et l'octroi fin 2006 d'une FRPC du FMI, rendent disponibles des ressources qui seront utilisées en priorité pour l'atteinte des objectifs du CSLP, document central de la politique de développement du pays reposant sur une vision à long terme qui prévoit d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.

La première phase du CSLP (2001-2004) n'a pas été jugée satisfaisante[28]. Le nouveau cycle du CSLP (2006-2010) démarre dans un contexte caractérisé par (i) une incidence de la pauvreté plus importante que prévu, mais aussi par (ii) un cadre politique nouveau, qui permet d'espérer une mise en œuvre plus efficace et (iii) l'entrée du pays dans l'ère pétrolière. Les axes stratégiques identifiés au cours du premier cycle sont maintenus[29], mais seront appuyés par un mécanisme de pilotage, de suivi et de coordination amélioré, prenant en compte les engagements de la Mauritanie dans le cadre de la déclaration de Paris.
De même, un meilleur ciblage des interventions, le retour progressif à l'approche intégrée et le renforcement de l'approche participative y sont présentés comme des conditions pour une amélioration de la performance du pays sur le plan de la réduction de la pauvreté.
Enfin, un lien plus fort est établi entre lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire, tout en reconnaissant que la stratégie en la matière dépend d'une meilleure coordination entre les différents départements concernés et du renforcement des capacités des acteurs de l'administration.

2.4 Stratégie nationale et politiques sectorielles

En matière de **gouvernance,** les orientations stratégiques sont: (i) la consolidation de l'État de droit, (ii) l'amélioration de la gouvernance environnementale, (iii) le renforcement des capacités de l'administration, (iv) l'appui à la décentralisation, (v) la gestion efficace des ressources publiques et (vi) le renforcement des capacités de la société civile.

Les actions prévues dans le domaine de la **décentralisation** comprennent: (i) la poursuite de la réforme du cadre institutionnel et réglementaire, (ii) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation et (iii) la mise en œuvre du programme de décentralisation pour le développement et de la démocratie participative (P3D). (*Voir Déclaration de politique nationale de décentralisation* de 2007 *en annexe 9*).

En matière de **développement des infrastructures de transport,** l'objectif est d'élaborer un schéma global qui tienne compte à la fois des vocations régionales et des perspectives de développement au niveau sous-régional et continental. Cette vision s'accorde avec la stratégie de réponse de l'UE pour l'Afrique et avec la feuille de route dressée par l'UA/NEPAD et les autres organisations régionales. Les priorités du plan sectoriel de transport (PST 2006-2015) en matière de **transport routier** s'articulent autour de quatre axes structurants: (i) amélioration de la gestion routière; (ii) amélioration de l'efficacité économique des services de transport routier; (iii) renforcement de la sécurité et de la sûreté du transport routier; (iv) protection de l'environnement[30]. En effet, selon les termes du PST, *«la politique des*

[27] Pour un total de 819 M US$.
[28] Plus du tiers des actions prévues n'ont pas été mises en œuvre et de nombreuses actions exécutées ne contribuent pas directement à ses objectifs.
[29] (1) Accélération de la croissance avec maintien d'un cadre macroéconomique stable; (2) Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (3) Développement des ressources humaines et expansion des services essentiels; (4) Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.
[30] Ces axes se prolongent en plans d'action comprenant notamment (*liste non exhaustive*): le renforcement des échanges par l'axe Nord (frontière algérienne)-Sud (frontière malienne) ; la connexion des moughataas (communes) aux chefs-lieux de wilayas (régions) ; la mise en place d'un Fonds d'entretien routier et de sécurité routière (FESR) de deuxième génération; la création d'une banque de données nationale du

transports doit désormais concilier trois objectifs d'égale importance: le développement économique, l'attractivité du territoire aux différentes échelles et la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. […] *Une stratégie de développement durable ne sera possible que si elle favorise la compétitivité et l'attractivité de la Mauritanie comme carrefour, […] et non comme simple pays de transit avec des retombées économiques limitées.»*

Sur le plan de la **sécurité alimentaire**, un mécanisme interministériel de gestion des urgences a été établi en 2001 en appui à l'action du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA, dont le budget a été augmenté de 89 % en 2007), suivi par la mise en place d'un Fonds national pour l'action humanitaire (FNAH) et d'un Observatoire de la sécurité alimentaire. En août 2006, un plan national de nutrition a été adopté et le gouvernement a annoncé la formulation prochaine d'une politique nationale de sécurité alimentaire intégrant les différents secteurs concernés[31], y compris sous l'angle budgétaire.

La politique nationale de l'**éducation** fixe parmi ses objectifs prioritaires d'améliorer la qualité de l'enseignement et de combler des disparités régionales encore significatives.

En matière de **santé**, la concentration des services dans les grands centres urbains est soulignée, de même que la répartition inégale des dépenses entre les régions et l'insuffisance des ressources allouées aux secteurs primaire et secondaire.

Les objectifs de la stratégie nationale de **promotion féminine** 2005-2008 comprennent: (i) le renforcement de la participation économique des femmes, (ii) l'éradication de l'analphabétisme et l'accès à l'éducation primaire pour toutes, (iii) l'amélioration de la santé maternelle et infantile, (iv) une plus grande participation sociale et politique des femmes et (v) l'entière reconnaissance de leurs droits.

S'agissant du secteur des **pêches**, le gouvernement a approuvé, en mars 2006, la **stratégie nationale de développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime de Mauritanie 2006-2008** qui s'articule autour: (i) de l'amélioration de la gouvernance dans le domaine des pêches, (ii) de l'intégration du secteur dans l'économie nationale et (iii) du renforcement des capacités dans le secteur. Les premiers résultats obtenus concernant les axes (i) et (ii) témoignent de la volonté politique du gouvernement d'assurer dans les eaux mauritaniennes une meilleure préservation des ressources halieutiques. Un projet de stratégie de gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture 2008 - 2012, fruit d'une large consultation nationale, est en cours d'adoption.

La **stratégie nationale de lutte contre la migration clandestine** adoptée en mars 2006 se concentre sur l'objectif de contenir les flux de migrants clandestins transitant par le pays, et ne prend pas en compte les retombées utiles possibles de la migration, ni n'envisage une régulation «positive» du phénomène.

2.5 Viabilité des politiques actuelles et défis à moyen terme

Un des principaux défis du pays sera d'utiliser au mieux ses ressources naturelles et son capital humain pour accélérer la croissance et améliorer le niveau de vie de sa population (*voir notamment l'annexe 3 pour une synthèse de l'analyse de la Banque mondiale sur cette question importante et la fiche thématique «Pétrole» produite par la DCE, et l'annexe 16 sur la gestion des stocks halieutiques*). Les autorités ont mis en place en 2006 un Fonds national des revenus

secteur transports routiers (BDTR); une réorganisation/un renforcement institutionnel des départements responsables du transport routier ; etc.

[31] Développement rural, aide d'urgence, commerce, transports, etc.

des hydrocarbures (FNRH), administré par la Banque centrale, et établi une Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH) chargée de gérer la participation de l'État dans le secteur et d'y appuyer le développement des capacités nationales.

L'engagement a en outre été pris d'élaborer une loi nationale relative aux hydrocarbures et une lettre de politique relative au secteur pétrolier, qui devraient refléter la volonté annoncée du gouvernement de définir une clé de répartition des revenus pétroliers assurant la couverture des secteurs sociaux prioritaires, de la sécurité alimentaire et, plus globalement, de la lutte contre la pauvreté, avec une articulation explicite au CDMT global et à la loi de finances. Le défi sera alors d'améliorer la gouvernance et les capacités de l'État à effectivement concrétiser ces objectifs, domaines qui correspondent au premier secteur de concentration du 10e FED.

3 VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE

La Communauté est le premier partenaire de la Mauritanie en matière d'aide publique au développement. L'aide est passée d'une concentration sur le développement rural à des interventions de plus en plus importantes dans le secteur des transports, reflétant (i) la réorientation du rôle de l'État, qui s'est désengagé des activités directement productives au profit du développement des infrastructures de base, et (ii) un souci de complémentarité avec les autres donateurs qui investissent dans le secteur du développement rural. Au titre du 9e FED[32], la Mauritanie dispose:

- d'une enveloppe A d'un montant initial de 104 M€, porté à 120,6 M€ au terme de la revue en fin de parcours. Cette enveloppe est répartie entre les transports (71 %), le renforcement des capacités (25 %) et des interventions «hors concentration» (4 %) ;
- d'une enveloppe B chiffrée à 77 M€ (*voir section 4.3*).

3.1 Éléments d'évaluation de la coopération passée et présente

3.1.1 Performances financières

La mise en œuvre du 9e FED a démarré lentement: la plupart des projets n'étaient pas identifiés lors de la signature du document et des retards ont été enregistrées dans la finalisation des CF. Sur la base des performances financières et sectorielles de la Mauritanie, il a donc été décidé, lors de la revue à mi-parcours, de diminuer de 10 M€ les fonds de l'enveloppe B. Le retard a été accentué en 2005 par la rupture de l'ordre constitutionnel et le déclenchement par l'UE de mesures conservatoires.
Les leçons du 9e FED ont toutefois été tirées et, en prévision du 10e FED, les études techniques relatives aux infrastructures ont déjà été lancées, tandis que les programmes en cours sur la société civile, la justice, la décentralisation et la réforme des transports serviront à orienter des actions du 10e FED.

3.1.2 Approche participative

La dynamique de concertation avec les EM et d'autres donateurs tels que la BM et les organismes des NU a été renforcée depuis 2005. Ces efforts ont permis la mise en place de cadres d'échange technique régulier, une programmation concertée, des prises de positions communes et une première expérience d'identification conjointe (appui décentralisation).

[32] La poursuite de l'exécution du 8e FED et la clôture des actions des 6e et 7e FED se sont déroulées parallèlement à la mise en œuvre du 9e FED, de la même manière que la mise en œuvre des dernières décisions de financement au titre du 9e FED interviendra concomitamment avec les premières décisions de financement prises au titre du 10e FED.

Moins réelle est pour l'heure la participation des ANE, qui n'a pas encore trouvé l'ancrage nécessaire pour lui assurer un véritable effet. Associés aux revues annuelles, leurs apports restent limités. Avec le programme d'appui à la société civile et à la bonne gouvernance (PASOC), une dynamique de concertation plus serrée devrait émerger, qui permettra d'améliorer les contributions de la société civile.

3.1.3 Cohérence avec les politiques sectorielles

Lors de la revue en fin de parcours, des progrès ont été constatés dans la mise en œuvre par le gouvernement de ses engagements liés aux deux secteurs de concentration du 9e FED.

Dans le **premier secteur**, celui des **transports,** la Mauritanie a bénéficié d'appuis qui ont permis d'en concrétiser la réforme. Une mesure clé a été la suppression du monopole du Bureau national des transports (BNT), ce qui a permis une baisse significative du coût du transport. Cette réforme devra être approfondie pour rendre le secteur réellement compétitif (*voir annexe 11 sur le second secteur de concentration du 10e FED*).

Concernant le **deuxième secteur,** celui du **renforcement des capacités,** un programme d'appui à la société civile a été lancé dont les premiers résultats orienteront les actions du 10e FED. Les calendriers des projets d'appui à la décentralisation et à la justice sont respectés et serviront aussi à instruire les interventions du 10e FED. Dans le cadre du processus de transition, un appui aux processus électoraux de la période de transition (2005-2007) est venu soutenir l'engagement du gouvernement de doter la Mauritanie d'institutions élues et d' assurer un retour à l'ordre constitutionnel.

3.1.4 Recours à l'appui budgétaire

La faiblesse des politiques sectorielles, l'irréalisme des objectifs chiffrés du premier CSLP et la suppression des programmes avec le FMI en 2004 n'ont pas permis le recours à des appuis budgétaires globaux ou sectoriels dans le cadre du 9e FED.
Les orientations et les réformes amorcées par le régime de transition depuis mi-2005 se traduisent par l'obtention de données macroéconomiques plus fiables et par une priorité explicitement assignée à l'amélioration de la gouvernance économique et de la gestion des finances publiques, au titre de laquelle un programme de réforme a été entamé. Autant d'éléments qui, si les réformes annoncées sont mises en œuvre avec efficacité, permettent des appuis budgétaires sectoriels et/ou un appui budgétaire général dans le cadre du 10e FED.

3.1.5 Suivi des projets et programmes

Les recommandations du monitorage et des évaluations sectorielles sont prises en compte, menant si nécessaire à des ajustements de la mise en œuvre des interventions. Cela dit, le suivi des effets reste limité du fait de la faiblesse des mécanismes de suivi au niveau des ministères sectoriels et dans le cadre du CSLP et de l'absence de statistiques sectorielles fiables. Le renforcement des mécanismes de pilotage, de suivi et de coordination sectorielle annoncé par le CSLP II devrait assurer un meilleur cadre au suivi des actions du 10e FED.
Les recommandations de l'évaluation de la stratégie du 9e FED sont prises en compte dans la programmation du 10e FED. Elles portent sur (i) le renforcement de la coordination existante, (ii) l'engagement dans des interventions de réhabilitation routière et (iii) la contribution à la mise en place des conditions d'une croissance équitable et durable. Ces conclusions de l'évaluation sont pleinement reflétées dans la stratégie du 10e FED et dans l'instrument du dialogue «gouvernance» avec le pays partenaire qui l'accompagne.

3.1.6 Aspects transversaux

- *Gouvernance et droits humains:* importance de plus en plus visible dans les actions du 9e FED grâce aux instruments de dialogue politique avec le pays partenaire et aux projets d'appui à la société civile, à la justice et à la décentralisation.
- *Genre:* la stratégie d'intervention du 9e FED n'a pas accordé suffisamment d'attention à cette question, qui sera néanmoins renforcée via les projets PASOC et décentralisation.
- *Préservation à long terme de l'environnement:* les actions de développement rural ont intégré la variable environnementale et les projets routiers ont fait l'objet d'études d'impact. Toutefois, cette intégration demeure ponctuelle et des progrès restent à faire pour assurer une contribution plus significative de la Communauté en la matière. Un appui au parc national du Banc d'Arguin est prévu par l'accord de pêche communautaire.
- *Lutte contre le VIH/SIDA:* pas suffisamment développée dans le cadre du 9e FED. Sensibilisation et information des populations prévues le long du tronçon Kaédi-Gouraye.

3.2 Secteurs de concentration et soutien aux politiques macroéconomiques

3.2.1 Secteur de concentration n°1 : Transports

Programmé en concordance avec le PST, le secteur des transports devait au départ bénéficier de 82 % de l'enveloppe A du 9e FED:

- *Infrastructures:* axe Rosso-Lexeiba en construction et démarrage des travaux de l'axe Kaédi-Gouraye, tout aussi stratégique, début 2007.
- *Appui institutionnel:* l'appui du 9e FED a conduit à des réformes longtemps attendues, avec en particulier la suppression du monopole en matière de transport routier.
- *Entretien routier:* Conformément à ses engagements, l'État a poursuivi la mise en œuvre du PST, dont la mise à jour a fait l'objet d'une étude appuyée par la CE. Les dépenses d'entretien routier ont été sécurisées par leur inscription au budget.

3.2.2 Secteur de concentration n°2 : Renforcement des capacités

Le second secteur de concentration du 9e FED devait initialement absorber 10 % des ressources programmables:

- *Renforcement de la société civile :* CF d'un montant de 4,5 M€ opérationnelle, portant sur quatre volets: gouvernance locale; éducation civique et culture des droits humains; structuration de la société civile; cadre institutionnel d'interaction État-société civile.
- *Amélioration des capacités de l'administration publique:* un programme d'appui à la décentralisation (7,5 M€) identifié avec les États membres doit démarrer en 2007, visant une meilleure fonctionnalité des communes et du dispositif d'encadrement, le financement pilote d'actions de développement local et l'amélioration de la participation citoyenne.

La répartition des fonds par secteur a été adaptée au terme de la RFP tenue en 2006 pour permettre la mise en œuvre de la décision politique prise lors de l'ouverture des consultations au titre de l'article 96 avec la Mauritanie, matérialisée par le lancement de projets d'appui institutionnels en soutien au processus de transition (appui aux processus électoraux, à la réforme de la justice et aux médias, correspondant à environ 15 % de l'enveloppe A du 9e FED).

3.3 Utilisation de l'enveloppe B

D'un montant initial de 87 M€, elle a été ramenée à 77 M€ à l'issue de la revue à mi-parcours: 45 M€ au titre du Sysmin du 8e FED affectés au renouvellement du port minéralier de Nouadhibou, 21,6 M€ alloués au complément du financement de la route Kaédi-Gouraye, 7,5

M€ à la lutte antiacridienne et 2,9 M€ à la facilité pour la paix. Sur les reliquats régionalisés des enveloppes B 9e FED des différents pays de la région des appuis totalisant 4 M€ ont été alloués à la Mauritanie pour appuyer le retour des réfugiés du Sénégal, la gestion des flux migratoires et la reconstruction suite aux inondations.

3.4 Autres instruments

3.4.1 Stabex

Les ressources du nouveau COM serviront à l'enlèvement des épaves du port de la baie de Nouadhibou et à un appui institutionnel au port autonome de Nouadhibou.

3.4.2 Sysmin

Le Sysmin du 7e FED avait permis d'octroyer un prêt de 45 M€ à la SNIM pour l'achat et la pose d'outillage spécialisé. Un montant de 45 M€ au titre du Sysmin du 8e FED est affecté au renouvellement du port minéralier de Nouadhibou.

3.4.3 Coopération intra- ACP

- *Facilité pour la paix*: contribution de la Mauritanie à hauteur de 2,9 M€ à l'initiative.
- *Facilité pour l'eau et l'énergie*: trois projets signés au titre de la *facilité «Eau»* ; deux projets approuvés et un troisième éligible au titre de la *facilité «énergie»*.

3.4.4 Coopération régionale

- *Programme PACE (77 M€, dont 987 000 € pour la Mauritanie)*: amélioration de la sécurité sanitaire du cheptel[33].
- *Programme régional solaire II (3,2 M€*): extension de la couverture des adductions d'eau potable assurée par le PRSI.
- *Projet d'appui au renforcement de l'indépendance vaccinale en Afrique - ARIVA (6,5 M €* : contribution à la lutte contre les maladies transmissibles prioritaires.

3.4.5 Lignes budgétaires de la Communauté

La Mauritanie a bénéficié ces dernières années d'appuis financés sur des lignes budgétaires telles que la sécurité alimentaire et le cofinancement des ONG. Le tableau ci-dessous reprend les projets actifs en 2007[34]. En outre, le Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne (ECHO) a instruit un appui au retour des réfugiés du Sénégal de 2 M€ fin 2007.

Domaine	Bénéficiaires	Ligne budgétaire	Montants engagés €	Montants payés €
RRM Migration	- UNHCR - IOM Office international des migrations - FIIAPP	19.060101	2 331 411	1 865 129
Audit	Audit PACSA	21.010401	114 077	38 492
Sécurité alimentaire	Programme d'appui communautaire à la sécurité alimentaire (PACSA)	21.020100	14 241 592	14 148 575
Cofinancement ONG	- CISS: Besoins fondamentaux dans la région de l'Aftout - Santé Sud: Projet Mère-Enfant centré sur la lutte contre la mortalité et la morbidité sévère de la mère et du petit enfant dans la région de Néma - GRET: Projet d'assainissement « ZAZOU » pour la création d'emploi et l'amélioration de l'environnement à Nouakchott grâce à la récupération et à la valorisation des déchets plastiques - ACPP: développement local au Trarza	21.030100	5 808 442	2 142 197

[33] Résultats enregistrés dans la lutte contre la peste bovine.
[34] Le programme PACSA est en cours de clôture.

	- ACORD: Sécurisation de la production agro-pastorale dans les zones pré sahéliennes de Mauritanie - ACPP: Appui aux capacités locales de développement dans 8 localités rurales de la Région du Trarza - CISS: Initiatives de développement local à Ganki - Caritas: Projet d'appui au développement intégré au Brakna			
Budget Total			**22 495 522**	**18 194 393**

Enfin, la Mauritanie a participé à deux projets soutenus par la composante extérieure du programme communautaire pour la promotion des politiques, technologie et meilleures pratiques dans le secteur de l'énergie renouvelable et de l'efficience énergétique (Europe – Energie Intelligente).

3.4.6 BEI

De 2000 à 2005, les financements de la BEI, sous forme de capitaux à risques et de prêts bonifiés sur ressources propres, ont été orientés vers le secteur de l'énergie (22,5 M€) et des industries de transformation (4 M€). Les petites et moyennes entreprises privées ont bénéficié d'interventions à hauteur de 11 M€ (prêts globaux en faveur du secteur financier).

3.4.7 Les accords de pêche

Un nouvel accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) a été paraphé en 2006 pour une durée de six ans (*voir sections 1.3 et 2.4*). Le protocole actuel, d'une validité de deux ans, prévoit une contrepartie financière de 86 millions d'euros par an, auxquels s'ajoute un montant d'environ 22 millions d'euros par an (estimé sur la base d'une pleine utilisation) au titre des redevances payées par les armateurs pour l'obtention des licences. Les détails de la révision en cours de ce protocole sont donnés au chapitre 1.3.

3.4.8 RRM-Migrations

Un programme «Actions in support of Mauritania in its fight to reduce illegal immigration towards the European Union», financé sur ligne budgétaire *(Rapid Reaction Mechanism - RRM,* pour un montant de 2,45 millions d'euros) pour une durée de six mois, a démarré le 1er octobre 2006, avec des interventions[35] couvrant le développement des capacités de détection et d'arrestation, l'amélioration des conditions de rétention administrative et l'assistance au retour volontaire, la révision de la législation, des actions de sensibilisation et un appui institutionnel.

3.5 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs

3.5.1 Coordination avec les États membres

Trois États membres sont représentés en Mauritanie: la France, l'Allemagne et l'Espagne. L'Italie, les Pays-Bas et la Belgique y appuient certaines activités (*matrices donateurs en annexe 18*). Des efforts de complémentarité et de synergie ont été menés, qui ont abouti à:

- La mise en place de groupes techniques thématiques;
- Une approche concertée entre Européens pour l'identification du programme d'appui à la décentralisation, qui a abouti à un cadre d'intervention commun[36];

[35] Mise en œuvre par l'UNHCR, l'OIM et la FIIAPP, avec l'appui d'ONG dont la Croix-Rouge espagnole et le Croissant-Rouge mauritanien.
[36] Et qui pourra mener, dès que possible, à une délégation de gestion aux agences de coopération des États membres.

- Des prises de position européennes affirmées, alimentant le dialogue politique.

La coordination est toutefois restée jusqu'ici davantage le fait des donateurs que du gouvernement. S'il n'y a pas encore d'approche systématique de distribution des tâches, il n'y a néanmoins pas de double emploi[37] et l'adoption d'une feuille de route 2007-2010 allant dans le sens d'une meilleure efficacité des appuis européens, dans le cadre d'une coordination renforcée avec les autres PTF s'alignant sur la politique de développement du pays partenaire, est prévue pour 2007.

3.5.2 Coordination avec les autres donateurs

Les principaux donateurs en Mauritanie, dont la CE, ont accentué leurs efforts en vue d'une meilleure harmonisation de l'aide. La programmation du 10e FED et l'élaboration du Country Assistance Strategy (2006-10) de la Banque mondiale ont été coordonnées pour aboutir à des programmes de coopération aussi complémentaires que possible. La BM et la Communauté ont appuyé conjointement l'État mauritanien dans l'actualisation de la stratégie nationale des transports. De même, les orientations du volet *Amélioration des capacités de l'administration publique* (second secteur de concentration du 9e FED) ont été décidées en concertation avec les États membres et d'autres donateurs (PNUD et BM).
Le projet d'appui aux processus électoraux (PAPE), mis en œuvre en 2006-2007 et financé par un fonds commun de l'ordre de 10 M€ auquel la Communauté a contribué pour 6 M€, a été piloté par l'ensemble des donateurs en concertation avec les autorités mauritaniennes, cependant que DCE, PNUD et BM ont coordonné en 2007 leurs appuis respectifs à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC).

3.6 Autres politiques de la Communauté

Reconnaissant les contraintes rencontrées par les pays en développement en matière d'intégration dans l'économie mondiale, l'UE s'attache à ce que sa **politique commerciale** soit en cohérence avec sa politique de développement. Le système de préférences généralisées accorde un accès en franchise de droits de douane ou un accès préférentiel à taux réduits à son marché à des importations en provenance de pays en développement et en transition. De même, l'initiative «Tout sauf les armes»[38] élimine les contingents et droits de douane pour la totalité des produits (à l'exclusion des armes) importés des PMA, dont la Mauritanie, et l'UE négocie en ce moment avec les six régions ACP de nouveaux APE.
Par ailleurs, le nouvel accord de partenariat dans le secteur de la **pêche** doit profiter aux deux parties et renforcer la cohérence entre la politique commune de la pêche et les autres politiques de l'Union[39].
Enfin, la politique commune de l'UE en matière de **migrations**, qui axe son action sur une gestion plus efficace des flux migratoires mais aussi sur un partenariat avec le pays d'origine visant à faire des migrations un facteur positif de développement, fait l'objet en Mauritanie d'un dialogue «article13» (le premier au titre de l'accord de Cotonou) ouvert en mai 2006[40].

3.7 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Une consultation au titre de l'article 96 a été ouverte le 30 novembre 2005, à la suite du coup d'État, et clôturée le 29 mai 2006 sur la base des engagements pris par les autorités de transition[41]. Un dialogue renforcé au titre de l'article 8 a été engagé pour une période de dix-

[37] Évaluation de la stratégie de coopération de la Commission en Mauritanie, juillet 2006, contrat cadre 2006/116203
[38] Lancée en 2001.
[39] Développement, environnement, etc.
[40] Quatre sujets principaux couverts: (i) libre circulation des nationaux du Sénégal et du Mali en Mauritanie; (ii) relations de bon voisinage avec le Mali et le Sénégal dans le cadre des rapatriements de migrants clandestins; (iii) coordination entre les pays de la sous-région ; (iv) besoins en ressources (carburant, 4x4, autobus, centres d'accueil, etc.).
[41] Auxquels font suite et que doivent consolider les engagements de la Mauritanie au titre du 10e FED (*annexe 6*).

huit mois avec ces dernières et s'est poursuivi jusqu'en novembre 2007 avec les nouvelles autorités issues du processus électoral. La transition démocratique exemplaire effectuée par la Mauritanie a mené à la clôture formelle des consultations au titre de l'article 96. Le dialogue politique continue donc dans un cadre normalisé sur la base des engagements en matière de gouvernance de la Mauritanie annexés au présent document.

3.8 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

En mars 2006, à Bamako, la Mauritanie a réaffirmé sa volonté de participer au suivi du processus d'harmonisation de l'aide. Elle a participé à l'enquête du CAD de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide, et a proposé un premier projet de plan d'action détaillé pour le suivi des engagements de Paris sur l'alignement et l'harmonisation. Ce plan d'action de la Mauritanie met l'accent sur le renforcement des mécanismes de pilotage stratégique du CSLP II et la promotion de la bonne gouvernance, la démarche d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires au développement étant fortement conditionnée par une amélioration de la programmation budgétaire et de la gestion des finances publiques.

3.9 Analyse de la cohérence de la politique de développement

La période actuelle, marquée à la fois par une forte volonté politique de changement et par l'entrée en jeu de ressources nouvelles importantes qu'il faudra mettre à profit dans l'effort de lutte contre la pauvreté, justifie la réorientation de l'action communautaire. Priorité doit être donnée aux actions d'amélioration de la gouvernance et de l'efficience de l'action publique.
En parallèle, des cofinancements de projets d'infrastructures routières, pour lesquelles les besoins restent très importants, viendront compléter les financements nationaux escomptés en provenance des nouvelles ressources minières et pétrolières. En particulier, les deux grands axes commerciaux du pays (nord-sud et est-ouest) doivent être préservés pour ouvrir des perspectives nouvelles en matière de commerce régional (Maroc, Sénégal, Mali, Burkina, Niger) et être connectés à des axes nationaux.

4 STRATÉGIE DE RÉPONSE

4.1 Les déterminants de la stratégie

4.1.1 La situation du pays et l'agenda politique

Au terme du processus de transition qui a permis l'organisation d'élections libres et transparentes (novembre 2006-mars 2007), la réussite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement économique et social, dont le CSLP est le document de référence, dépendra de l'émergence et de l'enracinement progressif d'une bonne gouvernance. Le CSLP II, qui couvre la période 2006-2010, définit les priorités, stratégies et programmes du gouvernement pour ce cycle.

4.1.2 Principes directeurs de la coopération

Les objectifs du gouvernement mauritanien sont en cohérence avec ceux auxquels l'UE se propose de contribuer à travers sa politique de coopération au développement, à savoir:

- Lier plus étroitement les interventions de l'Union à un dialogue politique;
- Les inscrire dans une logique d'appui aux stratégies sectorielles élaborées par le gouvernement en concertation avec la société civile et les autres PTF, en assurant la responsabilisation des autorités mauritaniennes à tous les niveaux de la mise en œuvre des interventions;

- Concentrer ces dernières sur un nombre limité de domaines pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif (expérience ou volume de ressources mobilisées);
- Promouvoir une participation accrue (quantitativement et qualitativement) des ANE aux différents niveaux des processus de développement appuyés;
- Coordonner les interventions avec celles des autres bailleurs (États membres et autres donateurs) pour accélérer le progrès vers les objectifs de la déclaration de Paris;
- Lier la stratégie de coopération entre l'Union et la Mauritanie à la stratégie de coopération régionale de l'Union, y compris par l'accompagnement du processus de mise en œuvre de l'APE et d'autres initiatives de coopération avec les pays du Maghreb qui pourraient être d'intérêt pour la Mauritanie.

4.2 Présentation synthétique de la stratégie de coopération

L'objectif global de la stratégie de coopération de la Communauté est d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement mauritanien. La Commission fait siens les objectifs de cette stratégie (*voir section 3.3.2.*) et y contribuera, en coordination avec les États membres et les autres PTF représentés en Mauritanie, par (i) un appui renforcé à la gouvernance, dimension transversale déterminante pour la réussite de la mise en œuvre de la politique de développement du pays partenaire, (ii) des interventions ciblées dans le domaine de l'intégration régionale et des transports et (iii) une contribution, notamment grâce à un dialogue sectoriel soutenu à mener en coordination avec les EM et les autres PTF dans les secteurs jugés vitaux pour le pays (OMD, sécurité alimentaire).

Ce faisant, l'on assurera une opérationnalisation plus poussé des aspects transversaux. Ainsi, des appuis au renforcement des capacités des femmes élues pourront être envisagés dans le cadre de l'appui à la décentralisation. De même, un financement transversal des activités de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA devrait assurer la prise en compte de ce thème dans tous les secteurs d'intervention du 10e FED (*voir aussi section 4.2.4*). De la même façon, plusieurs questions transversales figurent en bonne place dans les engagements de la Mauritanie au titre du 10e FED[42], objets d'un dialogue «gouvernance» avec l'UE qui doit être mené de manière concertée avec les autres partenaires.

La stratégie cherchera, enfin, à faire usage de l'ensemble des instruments hors FED disponibles. Dans les domaines de la décentralisation (gestion des finances communales), du renforcement des capacités de gouvernance, de la réforme des transports (en particulier celle des ports de Nouakchott et de Nouadhibou), et de la culture, le financement d'actions concertées est prévu avec le programme de coopération territoriale Madeira-Açores-Canarias 2007-2013, qui bénéficie de fonds du FEDER dans le cadre de la stratégie de grand voisinage avec les régions ultrapériphériques (RUP)[43].

4.2.1 Domaine de concentration n° 1 : Appui à la bonne gouvernance

Trois volets complémentaires sont envisagés, en continuité avec l'appui apporté par la Communauté au processus de réforme entamé pendant la période de transition:

A) Volet «décentralisation – déconcentration – développement local»: il s'agira d'appuis en continuité avec la programmation du 9e FED, programmés et exécutés en coordination étroite avec les États membres. Le ciblage du niveau communal comme point d'entrée des

[42] Droits humains (dont les droits de la femme et de l'enfant), environnement, etc.

[43] Ces actions seront renforcées par un financement de minimum 2 M€ mobilisés sur les programmes du PIN du 10e FED et par une contribution minimale de 2 M€ du FEDER mobilisés sur le programme de coopération territoriale Madeira-Açores-Canarias. Le programme envisagé concerne les trois pays de grand voisinage des Canaries-Mauritanie, Sénégal et Cap Vert, dans les domaines de (i) l'appui au développement socio-économique, (ii) l'amélioration des transports, (iii) le développement des compétences humaines et institutionnelles et (iv) la lutte contre l'immigration illégale.

interventions vise à maximiser l'effet des appuis communautaires sur l'effort national de réduction de la pauvreté et l'apprentissage local de la démocratie, les interventions projetées étant alignées sur les priorités du gouvernement en matière de décentralisation:

- Définition d'une stratégie nationale ciblant en priorité la déconcentration, la décentralisation financière, l'aménagement du territoire et la participation citoyenne;
- Dispositif d'accompagnement de la décentralisation: financement/péréquation au niveau communal, renforcement institutionnel et des compétences des collectivités locales;
- Renforcement du rôle de la société civile dans le processus de développement local;
- Contribution au financement d'équipements et services des collectivités locales en ciblant des secteurs prioritaires en relation avec les OMD, dans l'optique d'une valorisation du potentiel économique des territoires (*voir aussi section 5.4.1.*).

La Communauté poursuivra son appui à la réforme administrative en vue d'une amélioration de l'exécution locale des politiques publiques, à travers un appui à la déconcentration dont l'effectivité conditionne dans une large mesure le succès du processus de décentralisation. Le souci de contribuer à l'amélioration du suivi de l'effet des politiques nationales de développement au niveau local pourra se traduire par un appui au renforcement du système de statistique national, en concordance avec le schéma directeur national de la statistique.

B) Volet «modernisation de l'État»: il s'agira d'appuyer les réformes visant une efficacité et une efficience accrues de l'administration publique[44].

L'appui communautaire à la promotion de l'État de droit se poursuivra à travers un appui au secteur de la **justice** qui s'inscrira en continuité avec les interventions du 9e FED.

Par ailleurs, la Communauté interviendra en étroite coordination avec la BM et le FMI dans le domaine de la **gouvernance économique** avec pour objectif l'amélioration de la programmation et de l'exécution budgétaire au niveau central et local. Les actions viseront également une meilleure régulation des secteurs économique et financier, avec une attention particulière à la transparence des flux financiers. La stratégie de lutte contre la corruption sera soutenue et constituera un élément central du dialogue sur la gouvernance.

Sur le plan de la **gouvernance environnementale**, l'objectif de l'appui de la Communauté sera de contribuer à une meilleure intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales et à renforcer les dispositifs de surveillance et d'alerte en matière d'environnement. Les interventions comprendront également une dimension d'appui institutionnel à la déconcentration des structures chargées de l'environnement

C) Volet «renforcement de la culture citoyenne»:

Acteurs non étatiques et contrôle citoyen: La Communauté visera à contribuer améliorer la participation et la qualité de la contribution des ANE à l'orientation et au suivi des politiques nationales, notamment par des actions de renforcement de leurs capacités de plaidoyer, en vue d'en faire les acteurs d'un contrôle citoyen dynamique et utile au processus de développement national. Cette contribution mettra un accent particulier sur les possibilités de renforcement des passerelles entre OSC opérant aux niveaux local et national.

Culture et média: Il s'agira, sous forme d'aide projet (subventions), de mettre en œuvre des appuis à la promotion de la culture mauritanienne (notamment la création artistique), avec un souci de promouvoir une meilleure contribution du secteur à l'économie, ainsi que des appuis structurants au bénéfice du secteur des médias.

4.2.2 Domaine de concentration n° 2 : Intégration régionale et transports

Les interventions projetées s'inscrivent en continuité avec les appuis apportés jusqu'ici par la Communauté au secteur, qui sont passés d'une concentration exclusive sur la mise en place d'infrastructures routières à la prise en compte de la problématique de l'entretien routier à

[44] Mesurées entre autres par le degré de satisfaction des usagers par rapport aux services fournis.

partir des années 1990 puis à celle de la réforme en profondeur du secteur à partir des années 2000. Du fait de l'accroissement de la capacité d'investissement du pays, l'enveloppe sera moindre et, autant que possible[45], le principe du cofinancement FED-budget national (le cas échéant BEI et/ou autres bailleurs de fonds) sera adopté pour la construction (ou la réhabilitation) d'infrastructures routières.
L'appui se fera dans le cadre du plan sectoriel des transports (PST) en exploitant autant que possible les effets de levier du cofinancement et des partenariats entre secteurs public et privé.
Sur le plan des **investissements**, les infrastructures à dimension régionale seront privilégiées. Dans le même temps, une importance particulière sera accordée à la mise en place d'un Fonds routier pour l'**entretien** et à l'amélioration des travaux d'entretien routier et de désensablement. La Communauté fera du progrès dans ce domaine une condition de son aide au secteur.
Au **niveau institutionnel**, la réforme sera poursuivie avec un appui à la gouvernance économique du secteur et à l'efficience des finances publiques en matière d'entretien routier. Des mesures fortes à effet de levier devront être identifiées. Si le secteur du transport routier reste prioritaire, un appui à l'amélioration des capacités institutionnelles de gestion portuaire contribuera aussi à l'instauration d'une meilleure gouvernance économique.
Enfin, la Communauté veillera à ce que des études d'impact environnemental des travaux qu'elle finance soient réalisés et leurs recommandations intégrées aux dossiers d'appel d'offres soumis aux entreprises de construction, et contribuera à lutter contre les risques de propagation du VIH/SIDA liés au développement des transports.

4.2.3 Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté

Un appui budgétaire général est envisagé en accompagnement de la mise en œuvre du second cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Des efforts doivent toutefois encore être assurés par le pays partenaire relatifs aux instruments et modalités de suivi du CSLP et à la satisfaction des conditions préalables permettant l'utilisation de l'appui budgétaire (gestion des finances publiques). En fonction des résultats des analyses en cours sur les préalables à l'appui budgétaire, et au rythme actuel des réformes, une programmation de l'ABG pourra être envisagée fin 2008.

Faisant suite aux actions entreprises au titre 9^{e} FED, des approches sectorielles sont envisagés dans les domaines de la décentralisation, de la modernisation de l'État et de la réforme des transports.

4.2.4 Autres activités

Le PIN prévoit des interventions dans les secteurs suivants:
Gestion des flux migratoires : soutien institutionnel dans le cadre d'un dialogue sectoriel. La question des migrations ne se limitant pas au contrôle des flux migratoires clandestins, des synergies seront assurées, notamment, avec le volet décentralisation/déconcentration/ développement local de la programmation du 10^{e} FED[46]; un ciblage géographique adéquat[47] permettra de toucher les populations mauritaniennes ou étrangères susceptibles d'émigrer.
APE : renforcement de la cohérence entre les investissements directs étrangers et le tissu des PME locales, en aidant le pays partenaire à absorber les coûts induits par l'ouverture commerciale.
ON, TCF : accompagnement de la mise en œuvre et du suivi du PIN. Option d'un financement transversal sur l'enveloppe A.

[45] La production pétrolière moins importante que prévu est à considérer comme facteur limitant les capacités de cofinancement de l'État.
[46] En effet, le soutien au développement local favorisera l'amélioration des conditions de vie de la population, la formation professionnelle et la création d'emploi.
[47] Fleuve et littoral en particulier.

VIH/SIDA : prise en compte de ce thème dans tous les secteurs concernés[48]. Les groupes à haut risque seront particulièrement ciblés.
Programme indicatif régional : la RIM, qui sera partie prenante des interventions financées, s'inscrit parfaitement dans dynamique du PIR qui met l'accent sur l'intégration régionale et les APE. Spécifiquement, des interventions au niveau transfrontalier en complémentarité avec l'appui du PIN à la décentralisation et au développement local, de même que la possibilité de financement de tronçons routiers en continuité avec ceux financés sur le PIN[49], seraient particulièrement pertinentes.

4.3 Stratégie de coopération de la BEI et promotion du secteur privé

La BEI continuera à intervenir directement pour les projets de taille significative et cherchera à mettre en place, au niveau du secteur financier, des mécanismes adaptés d'appui aux PME. La taille du marché mauritanien ne justifiant pas la création d'un Fonds de capital à risque au sens strict, des mécanismes alternatifs sont à l'étude.
Au niveau du secteur bancaire, il est envisagé de continuer à soutenir les efforts engagés pour la modernisation du secteur, son développement et l'ouverture à la concurrence. Ces interventions se feront en étroite collaboration avec les autorités nationales et les institutions internationales et bilatérales.
Grâce à ses ressources à très long terme, la BEI restera un partenaire de référence pour le financement des infrastructures à vocation régionale (eau, énergie, télécommunications ou transport), en particulier lorsque les projets ont une composante régionale. Les interventions de la banque seront néanmoins conditionnées, dans certains cas, par la mise en place de réformes sectorielles visant à assurer la viabilité du secteur concerné.

4.4 Cohérence et complémentarité

L'investissement du 10e FED dans la **gouvernance** se justifie à plus d'un titre :
- Les autorités affichent une volonté de changement sur laquelle il s'agit de faire le pari, en accompagnant le processus visant à assainir la gestion des finances publiques et à renforcer l'efficacité de l'État, à rapprocher l'administration des populations et à accroître la participation de ces dernières;
- À ce stade critique où des ressources pétrolières sont attendues, il est vital de combler le déficit reconnu de bonne gouvernance économique et d'améliorer les capacités de l'État, afin que le *boom* pétrolier se traduise par l'amélioration durable des conditions de vie des populations et par un usage plus efficient des richesses naturelles et du capital humain du pays.

La poursuite de la concentration de l'aide de la Communauté à la Mauritanie dans les **transports**, elle, se justifie d'abord par la contribution du secteur à la réalisation des objectifs du CSLP:
- Contribution à la croissance, au désenclavement régional et à l'intégration des marchés;
- Rôle important dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD en facilitant l'accès des populations aux services sociaux de base;

Elle se justifie également par les avantages comparatifs de la Communauté (expérience et volume des ressources apportées) qui, intervenant dans ce secteur dans l'ensemble des pays de la sous-région, pourra contribuer à la cohérence du choix des axes transfrontaliers.

[48] Infrastructures, décentralisation, médias, migrations, etc.
[49] En particulier une extension Sélibaby (Mauritanie) – Kayes (Mali), une fois le tronçon Kaédi-M'Bout-Sélibaby-Gouraye (Mauritanie) achevé.

4.4.1 Cohérence avec les autres politiques de l'UE: pêche, sécurité alimentaire

Le 10e FED n'inclut pas le secteur de la **pêche**, l'UE étant l'un des principaux bailleurs de fonds du secteur en Mauritanie (*voir aussi annexes 16 et 18*)[50]. Un renforcement de l'appui apporté par l'APP au développement du secteur est cohérent avec les interventions prévues par la présente stratégie, notamment en ce qui concerne les actions visant la promotion de l'État de droit, et l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement.
La performance du secteur de la pêche en Mauritanie et les résultats/impacts obtenus par l'appui sectoriel financé sur ressources de l'APP en termes de développement, d'intégration du secteur dans l'économie nationale et de retombées économiques positives pourraient être pris en compte lors de la revue à mi-parcours.

Les programmes de coopération seront systématiquement passés en revue afin de déterminer si des impacts sur l'environnement sont prévisibles et, le cas échéant, quel type d'étude d'impact sera entrepris.

La problématique de la **sécurité alimentaire** est traitée de façon coordonnée et systématique avec les États membres représentés dans le pays et dans une perspective de complémentarité avec les actions d'aide humanitaire. La poursuite de l'appui communautaire à la sécurisation alimentaire des populations se fera à travers (i) l'appui à l'élaboration en 2007 d'une politique nationale de sécurité alimentaire et (ii) le financement d'interventions en relation avec les OMD relevant des compétences des communes ou du niveau intercommunal, couplé à un renforcement des capacités de la société civile. Ces éléments, auxquels s'ajoutent (iii) la présence de bailleurs de fonds capables de se mobiliser rapidement en cas de crise[51] et (iv) l'entrée en jeu de nouvelles ressources devant permettre à moyen terme une couverture complète des besoins par le budget national, ne justifient pas la présence la Communauté au-delà d'une contribution au dialogue sectoriel et d'actions visant à renforcer à moyen et long terme le niveau de sécurité alimentaires dans le pays.

4.4.2 Complémentarité avec les autres donateurs

Un renforcement sensible de l'effort de coordination entre PTF a été favorisé, dans le cadre de la préparation du groupe consultatif (GC) de décembre 2007, par les efforts entrepris par le gouvernement afin de renforcer les instruments de base de la mise en œuvre de sa politique de développement. En matière de gouvernance économique comme de transports, la complémentarité avec les apports de la BM sera assurée, mais, plus généralement, une interface active sera maintenue avec les PTF dont les secteurs d'intervention recoupent ceux de la CE, y compris dans le cadre des efforts préparatoires en vue de la mise en œuvre d'appuis budgétaires qui devraient donner un coup de fouet à la coordination[52]. Un bon exemple de cette coordination est le lancement récent d'un programme d'appui à la décentralisation cofinancé par l'Allemagne, la France, l'Espagne et le 9e FED.
Le dialogue sectoriel dans les domaines vitaux pour le pays (secteurs en rapport avec les OMD et nutrition/sécurité alimentaire) est en cours de renforcement (*voir à ce titre engagements XVII et XVIII, annexe 6*), une grande attention étant portée à l'orientation des politiques sectorielles, à leurs instruments de mise en œuvre (dont les CDMT sectoriels et leur articulation avec les instruments globaux de la politique nationale de développement) et aux mécanismes de suivi.

[50] Tant à travers l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) entre la République islamique de Mauritanie et la Communauté européenne (APP) que grâce aux programmes des États membres.
[51] Programme alimentaire mondial (PAM), Japon, Chine, États-Unis, pays arabes.
[52] Un comite de pilotage de l'appui budgétaire a été créé en décembre 2007 et rassemble les PTF.

4.5 Analyse de risque de la stratégie de réponse

Le nouveau gouvernement élu, qui a affirmé sa volonté d'assurer une continuité avec les politiques de développement en cours, a confirmé son adhésion à la présente stratégie, qui découle d'une analyse partagée par tous les acteurs.
Un risque est toutefois lié à l'économie qui reste vulnérables aux chocs exogènes susceptibles de peser sur le volume et le prix des principaux produits d'exportation, ainsi qu'aux cours mondiaux des aliments de base importés, d'autant plus que les résultats de la production pétrolière sont à ce jour décevants[53].
Par ailleurs, la capacité d'absorption du pays sera conditionnée par la détermination des autorités à poursuivre le processus de réforme en profondeur de l'administration publique et de son mode de fonctionnement, volonté qui sera mise à l'épreuve dans le cadre du 9e FED à travers les appuis à la décentralisation et à la société civile. L'intervention prévue sous forme d'appui budgétaire général est un gage de confiance dans les progrès présents et à venir de la Mauritanie en matière de bonne gestion des finances publiques et de maintien des équilibres macroéconomiques. Ces efforts devront néanmoins se poursuivre afin de permettre une mise en place et un décaissement optimal de cet appui.

4.6 Liste des engagements du pays partenaire

Le pays partenaire s'est engagé sur une série de mesures à mettre en œuvre au titre du dialogue «gouvernance» avec la Communauté (*annexe 6*). Dans le cadre de ce processus, un travail de concertation important a été mené avec les États membres, la BM et le PNUD qui mesurent pleinement l'intérêt politique de la démarche, qui se situe au-delà du processus d'attribution de la tranche incitative du 10e FED, et qui participeront au suivi des engagements pris par la Mauritanie. Ces derniers prolongent ceux conclus lors dialogue au titre de l'article 96, ouvert en novembre 2005 et clôturé en novembre 2007.

[53] L'estimation haute de 75 000 barils/jour n'a pas été réalisée du fait que la nappe s'est avérée beaucoup plus difficile à exploiter en "off-shore" que ne le prévoyait l'analyse initiale. Aujourd'hui, on s'accorde à prévoir un délai de l'ordre de 5 à 10 ans pour la pleine exploitation du bassin, jugé prometteur, de Tawdeni.

PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

5 PROGRAMME INDICATIF

5.1 Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention tracé pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois ans.
Les montants mentionnés dans cette section indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et les autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle et un addendum au document de stratégie.

5.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la Communauté avec la Mauritanie s'appuiera sur plusieurs instruments financiers, y compris l'appui budgétaire général à la mise en œuvre du CSLP pour autant que les conditions de base d'éligibilité suivantes soient remplies:

- mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines orientées vers la stabilité;
- mise en œuvre d'une stratégie crédible de réforme des finances publiques;
- mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (*CSLP*).

Les affectations pour les différents secteurs et domaines d'intervention sont données ci-après à titre indicatif.

5.2.1 Enveloppe A

10e FED, enveloppe A, 156 M€. Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier:

1er secteur de concentration: Gouvernance : 47 M€

2e secteur de concentration: Intégration régionale et transports : 56 M€

Appui budgétaire général : 40 M€

Autre programmes : 13 M€

5.2.2 Enveloppe B

10e FED, enveloppe B, 2,6 M€ : cette enveloppe[54] sera destinée aux besoins imprévus tels que l'aide d'urgence (notamment la sécurité alimentaire et nutritionnelle) lorsqu'elle ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allégement de

[54] Conformément à l'article 3, point 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

5.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés, dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10e FED comprend la «facilité d'investissement», instrument financier géré par la BEI. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.
Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE) et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

5.2.4 PIR

Une enveloppe sera allouée spécifiquement au programme indicatif régional. Elle servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de l'Afrique de l'Ouest. Cette enveloppe ne fera pas partie du programme indicatif national, mais pourra cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de la Mauritanie aux programmes envisagés dans le cadre régional.

5.2.5 Autres instruments financiers

D'autres activités spécifiques peuvent être soutenues par le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité de fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées par le budget général comprennent notamment des programmes financés grâce à l'instrument pour la coopération au développement[55], tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées avec d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie[56] ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

5.2.6 Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'effet des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) au titre du présent DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP. Les résultats et l'influence de la coopération communautaire avec la Mauritanie mise en œuvre grâce au PIN ou à d'autres activités extérieures financées par le budget général de la Communauté européenne feront l'objet d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et, éventuellement, également avec d'autres bailleurs.

[55] Sur l'instrument pour la coopération au développement, la Mauritanie a été éligible sur le budget 2007 pour les appels à propositions "acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement", "accès à la culture locale, protection et promotion de la diversité culturelle", "thématique de coopération avec les pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile", "environnement et gestion durable des ressources naturelles dont l'énergie" et "soutien aux actions visant à lutter contre la traite des enfants".

[56] Sur cet instrument, la Mauritanie a été éligible sur le budget 2007 pour l'appel à proposition "soutien aux actions liées à la démocratie et aux droits de l'homme dans le domaine des défenseurs des droits de l'homme".

5.3 Domaines de concentration

5.3.1 Secteur de concentration n° 1 : Gouvernance

Étant donné l'importance accordée par les autorités mauritaniennes à la bonne gouvernance dans le cadre du CSLP II et la nécessité de renforcer la gouvernance sociale, économique et financière pour que les nouvelles ressources pétrolières puissent contribuer à une amélioration significative de l'effet des efforts de lutte contre la pauvreté, la **gouvernance** a été identifiée comme premier secteur de concentration. Ce secteur se subdivisera en trois sous-secteurs : décentralisation/développement local, modernisation de l'État et renforcement de la culture citoyenne. Pour chacun de ces sous-secteurs, les principales actions possibles sont décrites.
Ces actions seront cadrées, précisées ou concentrées lors de l'instruction des programmes qui sera menée en tenant compte de l'évolution rapide du secteur et des résultats obtenus sur les programmes lancés sur le 9e FED.
L'enveloppe allouée à ce secteur est de 47 millions d'euros, répartis comme suit:

Sous-secteur n° 1: Décentralisation/déconcentration/développement local

A. Objectif spécifique poursuivi

Considérant les collectivités territoriales comme un outil de lutte contre la pauvreté, l'objectif spécifique de l'intervention est de rendre irréversible le processus de décentralisation en permettant le développement équilibré de tous les partenaires inclus dans ce mécanisme, à savoir les populations, bénéficiaires finals, la société civile, les élus, les communes et autres niveaux de collectivités locales et les services de l'État chargés de superviser mais aussi d'accompagner le processus, y compris au niveau déconcentré.

Les résultats de la mise en œuvre du programme d'appui à la décentralisation relevant du 9e FED apporteront les éléments nécessaires à la définition plus précise des appuis envisagés. Ce programme sera construit à partir du programme de décentralisation pour le développement local et la démocratie participative (P3D), et contribuera à l'approfondissement des dimensions législative, institutionnelle, territoriale, budgétaire et financière de la décentralisation.

B. À titre indicatif, un montant de 20 millions d'euros est réservé à ce domaine.

C. Principales actions prévues

Sans préjuger des futures leçons du programme 9e FED, les actions suivantes sont envisagées:

- Poursuite du renforcement des capacités des collectivités locales: (i) appui au fonctionnement des communes (conseils municipaux, services communaux, instances de participation de la société civile); (ii) appui à la capacité de maîtrise d'ouvrage; (iii) appui à la fonction d'animation, de planification participative et de coordination du développement local; (iv) transparence des circuits financiers.
- Contribution (y compris financière) à l'établissement et au fonctionnement du système de financement des investissements des collectivités locales (Fonds de financement du développement communal, mécanisme de péréquation national, etc.). Les investissements, qui seront fonction des potentialités des collectivités locales ciblées, de la situation de la pauvreté qui y prévaut et des attentes des populations, porteront sur des secteurs en relation avec l'atteinte des OMD[57].

[57] Education, santé, hydraulique et assainissement, désenclavement, gestion durable des ressources naturelles, électrification rurale, activités productives et de dynamisation de l'activité économique…

- Appui à l'administration territoriale et aux services déconcentrés de l'État en vue d'en améliorer la performance (efficacité des services déconcentrés, adéquation des approches en matière de programmation et d'exécution budgétaires au niveau déconcentré).
- Appui au renforcement de l'efficacité du dispositif national de pilotage de la décentralisation (appui aux institutions et organismes chargés de la conception et de la mise en œuvre des politiques nationales, mécanismes de coordination national et/ou locaux, appui à la mise en place d'une cartographie nationale détaillée), en veillant à prendre en compte les acteurs clés de la décentralisation.
- Appui à la poursuite de l'ouverture à la participation des acteurs de la société civile aux différents niveaux de subsidiarité pertinents (concertation au niveau national et local, suivi du processus de décentralisation).
- Poursuite de l'appui à la réforme administrative, et plus spécifiquement à la déconcentration de l'administration centrale. Cet appui s'inscrira dans la continuité de l'appui mis en place par le 9e FED et pourra là encore cibler, selon les besoins exprimés par les communes couvertes, des secteurs prioritaires en relation avec les OMD et particulièrement le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au vu de l'avancement du processus de décentralisation et du renforcement des services déconcentrés qu'il requiert, l'on pourra cibler des actions de développement local:

- En concordance avec le schéma de financement attendu au moyen de l'appui à la décentralisation du 9e FED: ce mécanisme national doit définir les principes de transfert de ressources de l'État central vers les communes en vue d'y promouvoir le développement des services et l'amélioration de la capacité de mobilisation locale des ressources, notamment à travers une meilleure péréquation entre les régions et les communes du pays.
- En ciblant prioritairement les communes situées dans un cadre territorial cohérent, comme les «'bassins économiques», qui présentent à la fois un taux important de pauvreté et un potentiel de développement socioéconomique significatif (par exemple des communes récemment désenclavées le long de l'axe routier Rosso-Lexeiba et celles qui le seront sur l'axe Kaédi-Gouraye).

Les objectifs et priorités de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale annoncée début 2007 par les autorités pourront également servir de cadre pour l'orientation de l'action et le ciblage de communes rurales bénéficiaires.

Mise en œuvre : L'approche sectorielle sera privilégiée dans le cadre d'une intervention sous forme d'aide projet. Sous réserve que les analyses qui seront menées lors de la mise en œuvre du programme décentralisation du 9e FED en démontrent la faisabilité, la mise en œuvre sous forme d'appui budgétaire sectoriel pourra être envisagée.

D. Mesures principales à prendre par le gouvernement en matière de politique sectorielle

- Mise en place d'un système de transfert de compétences des ministères sectoriels vers les communes avec transfert des ressources correspondantes.
- Mise en œuvre d'une déconcentration effective au niveau des ministères sectoriels qui permettra, notamment avec les services du Trésor public, d'établir un fonctionnement approprié des communes.
- Réforme du cadre juridique.

- Pilotage de la décentralisation: habilitation du système de pilotage de la décentralisation à interpeller les autres départements ministériels.
- Bonne gouvernance locale: définition du cadre juridique des mécanismes de concertation et de participation des citoyens et de leurs organisations à la vie locale, et formalisation de plans de développement participatif.
- Viabilité sociale, économique et de maîtrise d'ouvrage des collectivités: promotion de l'intercommunalité et de l'émergence d'autres niveaux de décentralisation.
- Financement de la décentralisation: indexation du FRD sur les recettes de l'État à compter de 2007 et révision des circuits financiers de manière à assurer l'exécution effective des transferts aux communes.

Sous-secteur n° 2: Modernisation de l'État

Objectifs poursuivis
Accompagner, en concertation avec les parties prenantes (administrations, élus, société civile, partenaires au développement), le gouvernement dans la mise en place des réformes jugées prioritaires depuis la transition et dans la mise en œuvre du CSLP II dans les domaines de la gouvernance économique, de la justice et de la gouvernance environnementale.

À titre indicatif, un montant de 17 millions d'euros est réservé à ce sous-secteur.

Mise en œuvre : L'approche d'un accompagnement des politiques sectorielles (justice, gouvernance économique et environnementale) sera privilégiée dans le cadre d'une intervention sous forme d'aide projet. Si les conditions nécessaires devaient se révéler comme acquises, la mise en œuvre sous forme d'appui budgétaire sectoriel pourra être envisagée.

Concernant l'appui au renforcement de la gouvernance économique, une concertation appuyée sera mise en place avec les États membres et les principaux autres PTF, en particulier sur le suivi de la gestion des finances publiques, et avec l'Assemblée nationale, en parallèle avec une collaboration renforcée avec la BM et le FMI.

L'appui au secteur de la justice aura bénéficié des interventions mise en œuvre dans le cadre du programme du 9^{e} FED, en particulier au moyen d'un appui à la conception d'une politique sectorielle.

L'apport en matière de gouvernance environnementale visera, grâce aux interventions envisagées, l'intégration transversale de cette problématique dans les politiques sectorielles et devrait bénéficier de la contribution globale de la Communauté à l'amélioration de l'efficience de l'action publique.

Les **mesures principales à prendre par le gouvernement en matière de politique sectorielle** sont reprises dans le cadre d'intervention.

Gouvernance économique

A. Objectifs

- Amélioration de la programmation, de la capacité de suivi et de l'exécution budgétaire, y compris au niveau déconcentré visant l'augmentation des capacités du Gouvernement à atteindre les OMD.
- Suppression des pratiques anticoncurrentielles.
- Amélioration des services de l'administration, de manière à ce qu'elle devienne à la fois plus efficace et plus proche des citoyens.

- Renforcement de l'Assemblée nationale dans sa capacité d'interpellation de l'action gouvernementale (mise en œuvre et suivi des politiques, qualité des services sociaux prioritaires et qualité du service public en général).
- Mise en place d'un environnement plus favorable au secteur privé.

B. Principales actions envisagées

- Renforcement des institutions de contrôle et de la formation des contrôleurs.
- Élaboration et adoption d'un nouveau code des marchés publics, diffusion de la réglementation, formation des acteurs aux procédures de passation des marchés et mise en place d'une structure de régulation transparente.
- Accompagnement de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et sensibilisation de la population.
- Contribution à la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques.
- Accompagnement de la réforme du secteur financier.
- Contribution à la mise en place d'un dispositif de formulation des stratégies à long terme sous-tendues par des CDMT régulièrement mis à jour.
- Dans le cadre du CSLP II et en concertation avec les OSC, mise en place d'un dispositif institutionnel d'évaluation des politiques publiques et formation du personnel aux pratiques d'évaluation des politiques.
- Appui au renforcement du système national de statistique.
- Formations diverses, notamment au bénéfice des parlementaires.

Justice

A. Objectif Établir un système judiciaire plus équitable, plus efficace et plus respectueux des justiciables grâce à une amélioration continue de l'accès au droit et à la poursuite des réformes engagées dans le secteur de la justice (en priorité l'intégration des sources du droit). Permettre l'accès à la justice aux plus pauvres et aux plus démunis.

B. Principales actions prévues

- Promouvoir et soutenir un débat de fond sur les possibilités d'intégration des deux sources fondamentales du droit en Mauritanie (charia et droit dit positif ou moderne).
- Création/accompagnement d'un institut de formation des magistrats et auxiliaires de justice.
- Informatisation du casier judiciaire.
- Renforcement, développement et réhabilitation des infrastructures et des équipements des tribunaux, des administrations judiciaires locales et des infrastructures pénitentiaires.
- Poursuite de l'effort de révision des textes et de codification (code de procédure civile, commerciale et administrative, textes relatifs aux frais de justice criminelle, loi sur les droits réels, loi sur la corruption, textes d'application du code de commerce, code de protection pénale des enfants, etc.), en veillant en particulier à l'effort requis d'intégration des deux sources fondamentales du droit dans le pays.
- Publication régulière des documents pertinents (arrêts de la Cour suprême, Journal officiel, etc.) et poursuite de l'effort de diffusion de la connaissance du droit entrepris dans le 9^{e} FED, avec la participation des OSC.
- Mise en ligne d'une base de données juridique.
- Formation des magistrats et autre agents auxiliaires.
- Mise en place de mécanismes facilitant l'accès à la justice.

Gouvernance environnementale

Objectif: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales en concordance avec le plan d'action national pour l'environnement (PANE) et le CSLP II, lutter contre la déperdition des ressources environnementales et renforcer les dispositifs de surveillance et d'alerte concernant l'environnement.

Principales actions prévues

- Appuis institutionnels visant une intégration transversale de la problématique de l'environnement dans les politiques nationales de développement.
- Promotion de l'information environnementale à travers une contribution à la mise en place d'un système d'information et de surveillance.
- Protection des ressources naturelles, y compris via la valorisation de l'environnement marin et côtier.
- Gestion durable des déchets.

Sous-secteur n° 3: Renforcement de la culture citoyenne - 10 M€

L'appui aux acteurs non étatiques (ANE) couvre les ANE éligibles à des financements au titre de l'article 6 de l'accord de Cotonou et de l'article 4, paragraphe 1, point d, de l'annexe IV de l'accord révisé. L'appui aux ANE pourra, selon la mission de ces derniers, couvrir entre autres des activités de renforcement des capacités, de plaidoyer, de recherche, de sensibilisation, de suivi et de fourniture de services à la population. En appuyant des ANE, la Communauté se base sur l'article 15, paragraphe 4, qui lui permet d'agir en tant qu'autorité contractante. Un montant de 10 millions d'euros est réservé à cet effet.

Acteurs non étatiques et contrôle citoyen

Objectif: Les citoyens et les OSC participent à l'élaboration et à la préparation des politiques publiques, ont des capacités de plaidoyer renforcées et exercent un contrôle réel sur l'action publique.

Principales actions prévues

- Appui à la mise en place de mécanismes de coopération entre l'État, les collectivités locales et la société civile et renforcement des mécanismes de contrôle citoyen sur l'action publique.
- Appui à l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités des OSC, y compris en matière de contrôle citoyen.
- Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de communication autour des politiques publiques.
- Appui à la création d'un cadre juridique sur le droit à l'information des citoyens et sur le contrôle citoyen.
- Renforcement en moyens humains et matériels du comité national de l'ITIE.
- Poursuite et renforcement des mesures de libéralisation du secteur de l'information.

Culture et médias

Objectif: Accompagner et renforcer les initiatives et expressions culturelles novatrices et les activités médias de la société mauritanienne.

Principales actions prévues

- Appuis à la promotion et au développement de la culture mauritanienne au moyen d'appels de propositions.
- Accompagnement et professionnalisation des associations émergentes (arts plastiques, cinéma, musique).
- Renforcement des capacités des acteurs des médias par des appuis structurants au secteur.

Le programme sera exécuté sous forme d'aide projet (subventions).

5.3.2 Secteur de concentration n° 2: Intégration régionale et transports

A. Objectifs

- Appui à la programmation d'actions de l'État prévues dans le cadre du PST.
- Contribution au développement des axes d'intégration régionale.
- Appui à l'amélioration de la gestion des routes (planification, entretien et sécurité).
- Contribution à la réduction des coûts du transport, qui facilitera la mobilité des personnes et des biens.
- Accompagnement de l'exécution de la stratégie définie par le PST 2007-2012 pour sa partie transports terrestres.

B. Un montant estimé de 56 millions d'euros est réservé à ce secteur.

C. Principales actions prévues

- Réhabilitation/construction de routes: le coût des travaux de réhabilitation du tronçon Nouakchott-Rosso est estimé à 84 millions d'euros et celui de la construction du tronçon Kiffa-Sélibaby à 120 millions d'euros. Un montant de 46 millions d'euros est alloué sur le PIN pour le cofinancement d'un ou des deux tronçons en fonction des financements additionnels que l'État mauritanien et/ou d'autres partenaires pourront mobiliser. Dans le cas d'un cofinancement FED/État mauritanien, les procédures du FED s'appliqueront.
- Appui institutionnel: 10 millions d'euros sont prévus sur le 10^{e} FED pour l'approfondissement de la réforme des transports terrestres et pour appuyer les actions relatives à l'accompagnement et à l'amélioration de la planification routière et au renforcement institutionnel sectoriel. Ce montant pourra, si nécessaire, être revu à la baisse en faveur des actions de réhabilitations.

L'instrument principal de **mise en œuvre** sera l'aide projet. Si les conditions préalables devaient se révéler comme acquise, la mise en œuvre sous forme d'appui budgétaire sectoriel pourra être envisagée pour l'appui institutionnel à la réforme des transports.

D. Les **mesures principales à prendre par le gouvernement en matière de politique sectorielle**, qui sont inscrites dans le PST 2007-2012, sont les suivantes:

- Approfondissement de la réforme du secteur des transports terrestres conformément à l'engagement de l'État.
- Mise en place d'un Fonds d'entretien routier de seconde génération conformément aux conclusions de l'étude financée dans le cadre du 9^{e} FED.
- Redynamisation du Bureau de gestion routière (BGR) pour assurer une meilleure planification et un meilleur suivi de l'entretien routier.
- Définition et adoption d'une réglementation relative à la visite technique, à la charge à l'essieu et à un code national de la route dans le cadre d'une stratégie nationale de la sécurité routière.

E. Principaux engagements du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte

- Développement et maintenance d'infrastructures routières fiable, susceptibles de contribuer à la lutte contre la pauvreté et contre le VIH/SIDA et à favoriser une plus grande mobilité des femmes.
- Appréciation environnementale appropriée (études sectorielles ou études d'impact).

5.4 Appui budgétaire général

Le programme indicatif envisage un appui budgétaire général de 40 millions d'euros dont la faisabilité et la portée seront mesurées dans les mois à venir, notamment grâce à la mise en œuvre d'un premier PEFA et au suivi, avec l'appui de la BM et du FMI, des indicateurs du processus de réformes économiques en cours.

L'appui budgétaire général vise à soutenir la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de la Mauritanie. Une attention particulière sera accordée à l'objectif de réduction de la pauvreté, plus particulièrement à un accès équitable aux services sociaux, ainsi qu'à l'ensemble des objectifs du CSLP.

5.5 Autres programmes

Appui à l'APE et intégration régionale 5 M€

Objectif: Répondre aux enjeux de la mondialisation en réduisant les défaillances des marchés, et favoriser l'intégration du pays dans les échanges internationaux.

Principales actions prévues: La stratégie s'efforcera d'obtenir un effet de levier des ressources publiques sur les ressources privées, en favorisant tous les types de partenariats associant le secteur public, les entreprises et la société civile.

Au moyen d'un appui projet, des actions ciblées pourront porter sur (i) l'ajustement fiscal, (ii) la facilitation du commerce et la diversification des exportations, (iii) le développement des compétences et le renforcement de la productivité, (iv) l'amélioration de l'environnement du secteur productif et la compétitivité globale de l'économie et (v) l'ajustement lié à la production et à l'emploi.

Sécurité/gestion des migrations 8 M€

Objectif: Appuyer et renforcer les capacités de gestion, de suivi et de planification des flux migratoires.

Principales actions prévues

- Amélioration qualitative du travail effectué aux postes frontières.
- Appui (financier et institutionnel) aux services chargés de la surveillance du territoire national.
- Formation du personnel des services chargés de la gestion de la migration.
- Renforcement du dispositif d'information aux migrants légaux et sensibilisation de la population sur le thème de la migration irrégulière.
- Révision du cadre juridique et du dispositif pénal (pénalisation des passeurs) et élaboration des textes adéquats.

- Réflexion sur la régularisation des migrants et leur intégration formelle dans la sphère économique.
- Développement d'un partenariat régional et international pour la gestion positive des flux migratoires.

Appui à l'ordonnateur national et facilité de coopération technique

Le financement nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle et financière du PIN (appui à l'ON) et aux actions de préparation et d'accompagnement du programme (facilité de coopération technique) sera assuré par un prélèvement de 5 % maximum sur l'ensemble des programmes de l'enveloppe A.

Lutte contre le VIH/SIDA

En moyenne, 2 % de l'enveloppe A seront également utilisés pour assurer l'intégration transversale, à l'ensemble des programmes, de la prévention et de la lutte contre le VIH/SIDA grâce à des actions spécifiques et au renforcement des moyens de lutte existants. Cette réponse transversale visera prioritairement à restreindre la propagation de la maladie, avec une attention particulière aux groupes à risque marginalisés. Les actions seront principalement mise en œuvre par des appels de propositions ciblant les organisations de la société civile disposant d'une expertise avérée dans ce secteur d'intervention.

Secteurs	PIN (millions €)	Projets/domaines pré-identifiés	Montant indicatif	Renforcement institutionnel	Investissement projet	Possibilités maximales d'appui budgétaire sectoriel ou général
1. Gouvernance	47	Décentralisation, déconcentration et développement local	20	3,0	2,0	15,0
		Modernisation de l'Etat - Gouvernance économique - Justice - Gouvernance environnementale	17	3,0	5,0	9,0
		Renforcement de la culture citoyenne - Acteurs non étatiques et Contrôle citoyen - Culture et Médias	10	1,5	8,5	0,0
2. Intégration régionale et transports	56	Travaux routiers - Réhabilitation route Nouakchott - Rosso - Construction route Kiffa - Selibaby	46	0,0	46,0	0,0
		Appuis institutionnels et aux réformes	10	2,5	2,5	5,0
3. Appui budgétaire général	40	Appui budgétaire général au CSLP II	40	0,0	0,0	40,0
4. Hors concentration	13	-Accompagnement des APE	5	1,0	4,0	0,0
		-Gestion des flux migratoires	8	1,0	7,0	0,0
Total	156		156	12,0	75,0	69,0

5.6 Cadre d'intervention et indicateurs de performance

5.6.1 Domaine de concentration n° 1: Gouvernance

Décentralisation – Déconcentration – Développement local

Objectifs globaux	Indicateurs de performance[58]	Source de vérification[59]	Hypothèses
Diminution de la pauvreté			
Apprentissage de la démocratie au niveau local			
Objectif spécifique			
Rendre irréversible le processus de décentralisation en partant des collectivités territoriales du niveau communal et en permettant un développement équilibré de tous les partenaires	• Politique nationale de décentralisation globale mise en application. • Degré d'ouverture démocratique du débat sur la décentralisation • Degré d'autonomie des communes renforcé	• Système de suivi/observation neutre sur la décentralisation • Comptes rendus des concertations, des réunions des chambres législatives • Textes de loi	• Déclaration de politique municipale de 1995 actualisée avant le démarrage de la mise en œuvre du 10e FED (2010)
Résultats attendus			
Axe 1 – Renforcement des capacités au niveau communal (appui institutionnel)			
Mise en œuvre de la stratégie nationale de formation (gestion administrative et financière, planification du développement, maîtrise d'ouvrage, principes de développement local)	• Existence d'une stratégie nationale de formation harmonisant les interventions d'appui extérieures • Nombre de communes couvertes • Pourcentage d'élus et de personnel local ayant bénéficié de formations sur le nombre total d'élus et de personnel local • Qualité de la gouvernance municipale (fonctionnement municipal, participation citoyenne, relation avec la tutelle[60])	• Évaluations, rapports d'activités • Base de données nationale sur la décentralisation	• Stratégie nationale de formation validée Plan de formation national mis à jour régulièrement
Développement des compétences communales (sensibilisation des acteurs, promotion de partenariats, valorisation du territoire, plans de développement communaux)	• Qualité de la gouvernance municipale • % de communes disposant de plans locaux de développement élaborés • % de plans locaux de développement	• Évaluations, rapports d'activités • Base de données nationale sur la décentralisation	• Personnel communal disponible en nombre et en qualité

[58] Les indicateurs de performance proposés seront précisés avec les partenaires (MDAT, communes, etc.) pendant le déroulement du programme d'appui européen financé sur le 9e FED. Les présents indicateurs sont donnés à titre indicatif.
[59] La base de données nationale sur la décentralisation sera constituée à partir de l'observatoire qui doit être mis en place au sein du MDAT et appuyé par le programme européen du 9e FED.
[60] Par exemple, % de sessions ordinaires tenues par les conseils municipaux; % de sessions ordinaires ouvertes au public; % de CR élaborés par les exécutifs communaux transmis à la tutelle.

	cohérents par rapport aux planifications sectorielles régionales • Nombre de projets intercommunaux exécutés		
Axe 2 – Amélioration du financement et de la fiscalité des collectivités locales			
Appui à l'établissement du système de financement des collectivités locales	• Système de financement des collectivités locales unifié mis en place • Niveau de transfert de l'État aux collectivités • Ressources propres des collectivités par habitant • Système de péréquation mis en place • Système de contrôle externe mis en place	• Budget national • Base de données nationale sur la décentralisation	• Réformes de la fiscalité, du FRD et du FIS menées à bien • Mécanisme de financement testé sur le programme du 9e FED (modalités de répartition, péréquation, conditions d'accès et d'utilisation, procédures financières) • Système de ressources des communes adopté
Appui à la maîtrise d'ouvrage communale et à la gestion financière/comptable	• Performance de la maîtrise d'ouvrage communale directe et déléguée: nombre d'infrastructures et de services de base fonctionnels mis en place annuellement par collectivité • Nombre des projets gérés et mis en place par les communes	• Base de données nationale sur la décentralisation: bilan des infrastructures mises en place et niveau de gestion	
Axe 3 - Élargissement du dispositif national de pilotage			
Appui institutionnel au dispositif national de pilotage	• Niveau d'avancement et d'harmonisation du cadre juridique, réglementaire et organisationnel de la décentralisation • Cadre juridique précisé en ce qui concerne le patrimoine, la gestion des ressources naturelles, etc.[61] • Nombre d'activités communes d'appui à la décentralisation (interministérielle) • Existence de dispositifs d'appui différenciés selon les territoires	• Organigramme, nombre de personnes formant le dispositif de pilotage au niveau national et local • Budget national (moyens de fonctionnement) • Journal officiel (cadre juridique)	Réforme du cadre juridique harmonisé réalisée pour le démarrage de la mise en œuvre du 10e FED (2010): approfondissement de la déconcentration, autonomie communale et renforcement des compétences communales, aménagement du territoire (intercommunalité, régionalisation, relations avec les localités etc.), rôle de la tutelle, développement local.
Création d'un système de suivi et d'information public pour l'observation de la décentralisation (données financières, administratives, géographiques, économiques, sociales)	• Base de données mise en place • Qualité des données issues de la base de données • Degré d'utilisation	• Production de données	
Axe 4 – Accompagnement de la participation des acteurs de la société civile			
Sensibilisation et formation des acteurs	• Degré de participation des acteurs (planification, gestion des usages)		• Adoption du cadre garantissant la participation de la société civile

[61] Le champ de cette rénovation sera précisé par la composante d'appui au pilotage de la décentralisation du programme européen financé sur le 9e FED.

Mise en place de dispositifs de concertation entre les acteurs de la décentralisation	• Dispositifs de concertation à différents niveaux et degré d'interaction des acteurs des différents niveaux • % de communes disposant de mécanismes d'information des citoyens • % de communes disposant de cadres de concertation thématiques	Base de données nationale sur la décentralisation	
Axe 5 – Appui à la déconcentration			
Appui à la déconcentration de services sectoriels clés (appui à la réforme administrative, déconcentration financière, planification)	• Nombre des services mis en place au niveau des collectivités • Nombre des relations entre communes et services techniques qui sont fonctionnelles • % de personnel des principaux ministères sectoriels déconcentrés • % des dépenses sectorielles programmées et exécutés au niveau local	• Rapports du ministère de la fonction publique • Rapports du ministère de l'économie et des finances	• CDMT mis en place

Modernisation de l'État

Objectifs globaux	Indicateurs de performance[62]	Source de vérification	Hypothèses
Diminution de la pauvreté			
Meilleure gouvernance			
Objectif spécifique			
Assurer une meilleure effectivité de l'action gouvernementale grâce à une modernisation et une rationalisation de son fonctionnement	▪ Mise en œuvre du CSLP dans le budget de l'État au moyen d'un CDMT ▪ Climat des affaires amélioré ▪ Accès au droit facilité ▪ Évolution positive des PEFA successifs	▪ Dialogue politique ▪ Suivi des engagements de gouvernance ▪ Presse nationale ▪ Rapports des PTF et de la société civile ▪ Communication gouvernementale	Stabilité politique Volonté des autorités de poursuivre jusqu'au bout les engagements de la transition Participation active du Parlement
Résultats attendus			
Axe - 1 Reforme de la justice[63]			
1. État de droit amélioré	▪ Modifications de la Constitution adoptées ▪ Conventions relatives aux droits de l'homme ratifiées et respectées	▪ Ministère de la justice ▪ Organisations internationales	Précisions sur les réserves émises par la Mauritanie contraires à la charia
2. Justice réformée dans le sens d'une plus grande indépendance, efficacité et équité	▪ Délais de traitement des dossiers raccourcis ▪ Justice perçue comme impartiale et équitable par les citoyens ▪ Recrutement du personnel sur la base de procédures équitables et transparentes	▪ Revues jurisprudentielles ▪ Ministère de la justice ▪ OSC	
3. Textes législatif et réglementaires réformés, mis en cohérence et disponibles au public	▪ Textes législatifs et réglementaires et de codification réformés et adoptés: code des procédures civile, commerciale et administrative; textes relatifs aux frais de justice criminelle; loi sur la corruption; textes d'application du code de commerce; renforcement de la loi portant protection pénale des enfants, etc.	▪ Rapports du ministère de la justice ▪ Journal Officiel ▪ Internet ▪ Enquêtes ▪ Rapports d'évaluation ▪ Visites ▪ OSC ▪ Archives nationales et JORM ▪ Ministère de la justice ▪ Diffusion via les médias	Réflexion sur l'intégration des deux sources de loi (charia et droit moderne dit positif) Prise en compte effective des deux sources de loi
4. Magistrats et auxiliaires de justice formés et	▪ Nombre de membres du personnel du MJ,	▪ Rapports de formation	

[62] Les indicateurs de performance proposés seront précisés lors des missions d'instruction menant aux propositions de financement et intégreront également le travail effectué sur le PRECASP (renforcement des capacités du secteur public, Banque mondiale). Les présents indicateurs sont donnés à titre indicatif.

[63] L'intervention se fera en partie sous forme d'un appui budgétaire à la politique sectorielle. Les indicateurs seront précisés dans la politique sectorielle.

disposant des conditions de travail adéquates	personnel judiciaire et auxiliaires de justice formés ▪ Nombre de bureaux/installations équipés ▪ Institut de magistrats et auxiliaires de justice créé et fonctionnel ▪ Plan de formation intégral disponible, y compris pour la formation continue des avocats et notaires	▪ Enquêtes auprès des usagers	
5. Conditions de détention améliorées	▪ Centre de détention aux normes et conditions de vie acceptables ▪ Personnel pénitentiaire formé ▪ Possibilité d'assistance aux détenus	▪ Rapports ▪ Organisation de défense des droits de l'homme ▪ Visites	
6. Casier judiciaire informatisé	▪ Casier judiciaire informatisé et rapidement délivré (délai entre la demande et l'acquisition du document)	▪ Ministère de la justice	
7. Développement des infrastructures et des équipements des tribunaux et des administrations judiciaires au niveau local	▪ Tribunaux et administrations judiciaires au niveau local disposant de locaux appropriés et équipés	▪ Visites et rapports	Politique effective d'entretien des bâtiments
8. Décisions judiciaires pertinentes régulièrement publiées.	▪ Régularité de publication des arrêts de la cour, du Journal officiel, etc.	▪ Publications jurisprudentielles	
Axe 2 - Gouvernance économique [64] et environnementale			
9. Gouvernance économique rénovée et transparente; régulation plus efficace	▪ Mobilisation des recettes améliorée ▪ Gestion optimale et transparente de la rente pétrolière mise en place	▪ IGE, CdC, MEF, MCAT, ministères cibles, rapports de la commission ITIE, PEFA biannuel, rapports parlementaires	
10. Programmation et exécution budgétaires améliorées et pratiques anticoncurrentielles supprimées	▪ Niveau de prise en compte des CDMT dans la loi de finances ▪ Autorité de régulation des marchés publics créée ▪ Régularité de la publication des documents de l'exécution budgétaire ▪ Délai moyen de l'exécution d'une dépense	▪ Disponibilité des textes auprès du MAED et du MF ▪ Rapport annuel de la Cour des comptes	IGE et Cour des comptes réellement efficaces Parlement fortement impliqué dans l'étude des lois de finances et dans le suivi de l'exécution budgétaire
11. Système intégré des finances publiques mis en place	▪ Mise en place de systèmes intégrés de gestion des finances publiques (système RACHAD relatif à la décentralisation des finances publiques)	▪ Rapport du MEF, PEFA	
12. Administrations territoriales et services déconcentrés de l'État appuyés	▪ Adoption d'un texte cadre sur la déconcentration ▪ Mise en application de la révision des dispositifs actuels	▪ JO ▪ Rapports des services déconcentrés ▪ Enquêtes auprès des usagers et des conseils municipaux	Volonté politique forte et continue

[64] L'intervention se fera en partie sous forme d'un appui budgétaire à la politique sectorielle. Les indicateurs seront précisés dans la politique sectorielle.

13. Institutions de contrôle et de formation des contrôleurs renforcées	▪ Nombre de contrôleurs ayant bénéficié d'une formation ▪ Indicateurs d'amélioration des conditions de travail	▪ Rapports	Volonté de renforcer ces institutions, capacité à mobiliser les RH
14. Stratégie nationale de lutte contre la corruption mise en place et sensibilisation de la population assurée	▪ Textes disponibles, adoptés et mis en œuvre ▪ Organismes de contrôles appuyés ▪ Parlement mobilisé et motivé	▪ Presse, société civile ▪ Tribunaux, rapport des TI ▪ Suivi «pôles d'intégrité»	**Cela doit devenir une priorité nationale**
15. Nouveau code des marchés publics élaboré et adopté, réglementation diffusée, acteurs formés aux procédures de passation des marchés et structures de régulation mises en place	▪ Textes disponibles, adoptés et mis en œuvre	▪ JORIM ▪ MEF	
16. Coordination de l'aide extérieure renforcée	▪ Degré de coordination entre les différents bailleurs de fonds ▪ Degré d'harmonisation des attributions des structures nationales concernées ▪ Respect de la programmation ▪ Disponibilité pour la Mauritanie d'un plan sur l'harmonisation. ▪ Participation du Parlement	▪ Rapports de suivi du plan d'action RIM de suivi des engagements au titre de la déclaration Paris ▪ Rapports PTF	
17. Intégration transversale de l'environnement	▪ Intégration dans les CDMT ▪ Sensibilisation des décideurs ▪ Décrets d'application «environnementalo-spécifiques»	▪ MEF ▪ Société civile	
Axe 3 - Renforcement de la culture citoyenne [65]			
Société civile renforcée, capable d'un plaidoyer solide et d'un contrôle actif de l'action gouvernementale et de la qualité des services prestés	▪ Interpellation de l'action gouvernementale par la société civile ▪ ONG capables de prester des actions de développement ▪ Capacité d'analyse de l'action gouvernementale	Rapports, articles de presse, évaluations diverses	Politique effective de renforcement des capacités des OSC
Médias libéralisés et professionnalisés Culture mauritanienne mise en valeur.	▪ Qualité de la presse, existence de radios libres ▪ Préservation de l'acquis culturel et promotion des tendances artistiques nouvelles ▪ Intégration de la culture à l'économie ▪ Prise en compte de la culture dans l'action gouvernementale	Rapports, RSF Évènements, part de la culture dans l'économie et influence des activités culturelles sur cette dernière	Volonté politique

[65] L'intervention se fera en partie sous forme d'un appui budgétaire à la politique sectorielle. Les indicateurs seront précisés dans la politique sectorielle.

5.6.2 Domaine de concentration n° 2 : Intégration régionale et transports

Objectifs globaux	Indicateurs de performance	Source de vérification	Hypothèses
Contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions sociales	• Prix des denrées de base au niveau décentralisé • Situation nutritionnelle et sanitaire des populations riveraines • Nombre de pistes rurales établies	• Statistiques nationales de suivi de la pauvreté	
Renforcement de l'intégration régionale	• Volume des échanges commerciaux régionaux	• Statistiques commerciales sous-régionales • Banque de données du transport routier	• Poursuite de la politique de désenclavement des wilayas (régions), en particulier les plus pauvres
Objectif spécifique			
Contribuer à la baisse durable du coût du transport et au désenclavement des wilayas du pays, tout en favorisant les échanges au niveau régional.	• Mise en place d'un CDMT sectoriel (transport routier) • Mise en place d'une banque de données sur le transport routier • Prix du transport des biens et des personnes • Volume du transport routier (personnes et marchandises), notamment transfrontalier	• Banque de données du transport routier	• Adoption du plan sectoriel du transport (2007-2012) en 2007 et mise à disposition par l'État mauritanien des moyens substantiels nécessaires pour le mettre en œuvre durant la période d'exécution du 10e FED
Résultats attendus			
Axe 1 – Nouvelles infrastructures routières			
Route Nouakchott - Rosso réhabilitée suivant les normes dévolues aux routes nationales	• État d'avancement des travaux • Mise en service de la route	• Rapports de contrôle des travaux	• Études actualisées en 2008 • Même consultant recruté pour l'étude d'actualisation et pour la supervision
Tronçon Boutilimit - Aleg de la RR3 réhabilité suivant les normes dévolues aux routes régionales	• État d'avancement des travaux • Mise en service de la route	• Rapports de contrôle des travaux	• Études actualisées en 2008 • Même consultant recruté pour l'étude d'actualisation et pour la supervision
Axe 2 – Entretien routier			
Entretien routier plus efficace: - Contribution à la réforme de l'ENER - Mise en place d'un Fonds d'entretien routier de seconde génération - Intégration des nouvelles infrastructures routières	• État d'avancement de la réforme de l'ENER • Niveau de sous-traitance de l'ENER (augmentation du ratio travaux sous-traités/travaux totaux)	• Budget annuel de l'ENER • Rapports d'audit et d'évaluation de l'ENER • Devis Programme et rapports d'activités annuels de l'ENER	• L'ENER reste l'instrument d'exécution de l'entretien routier en Mauritanie • Les PME mauritaniennes dans le secteur de la construction routière sont en nombre suffisant et offrent une qualité de travail satisfaisante pour pouvoir absorber une bonne partie de l'entretien routier
Supervision de l'entretien routier local décentralisé (niveau des régions/wilayas): - Contribution à la création de services	• Performance des services régionaux de l'équipement et des transports	• Rapports des directions régionales • Adoption et application des textes de délégation d'autorité	• Le processus de décentralisation de la surveillance des travaux routiers est en accord avec la politique générale de

régionaux de l'équipement et des transports			décentralisation appuyée par la Commission
Entretien routier planifié et contrôlé au niveau ministériel: - Restructuration et renforcement du BGR - Capacité de contrôle ex post renforcée	• Ressources humaines du BGR • Qualité des données issues de la banque de données routière • Qualité des planifications annuelles et pluriannuelles présentées par le BGR • Nombre de contrôles des travaux effectués annuellement	• Organigramme du ministère de l'équipement et des transports • Rapports de contrôle et de monitorage des chantiers • Programmation du BGR et rapports d'activité • Rapport d'évaluations et audits	• Le BGR reste le bras de l'administration pour la planification et la vérification de l'entretien • Le personnel du BGR est stable et en place pour une période suffisante permettant une appropriation et l'acquisition d'une expertise
Axe 3 – Réforme du transport			
Secteur du transport mieux organisé et répondant aux normes internationales de transport: - Appui à la mise en place du contrôle technique des véhicules - Mise en place d'un contrôle de la charge à l'essieu - Appui à l'application du code de la route et à l'information le concernant - Aide à la restructuration du secteur et à la réhabilitation des parcs de véhicules	• Nombre et qualité des contrôles effectués • Nombre de ponts de pesage mis en place et emplacement de ces derniers • Nombre de permis de conduire délivrés – Qualité des auto-écoles • Nombre de formations des policiers • Mesures de la qualité du parc	• Rapports de police • Statistiques des PV établis • Rapports de formation • Banque de données des transports • Statistiques des accidents • Résultats du contrôle technique	• La volonté politique des autorités et de la Commission n'est pas remise en cause • Le suivi est élargi du ministère de tutelle aux autres départements concernés
Situation de monopole du transport terrestre définitivement révolue: - Arrêtés d'application adoptés et exécutés - Appui à la stabilisation du secteur	• Qualité du cadre juridique (adoption des textes de loi complémentaires et de l'ensemble des textes d'application) • Nombre de fédérations de transport stabilisé • Prix du transport par rapport aux prix avant réforme et stabilisation de ces prix	• Statistiques des prix des transports • Journal officiel	•Un nouveau régime de monopole n'est pas créé

5.7 Calendrier indicatif des engagements et décaissements

5.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif	2008		2009		2010		2011		2012	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1er DOMAINE DE CONCENTRATION – Gouvernance	**47 M €**										
Décentralisation/Déconcentration / Développement local	20 M €					20					
Modernisation de l'État	17 M €				17						
Renforcement de la culture citoyenne	10 M €				10						
2e DOMAINE DE CONCENTRATION – Intégration régionale et transports	**56 M €**										
Nouvelle(s) infrastructure(s) routière(s)	46 M €		46								
Appui institutionnel	10 M €			5		5					
3e DOMAINE - APPUI BUDGETAIRE GENERAL	**40 M €**				**40**						
DOMAINES HORS CONCENTRATION	**13 M €**										
Appui à l'APE et à l'intégration régionale	5 M €		5								
Appui à la gestion des flux migratoires	8 M €		8								
Total des engagements :	**156 M€**										
Total des engagements cumulatifs:	**M €**		**59**	**5**	**67**	**25**					

Note : Comme indiqué dans le PIN, **une convention de financement de l'ordre de 8 M € couvrant l'appui à l'ON et la FCT sera approuvée fin 2008** pour assurer la continuité avec le programme du 9e FED. Le financement de cette CF sera assuré à travers une ponction de 5 % sur l'ensemble des programmes. Cette approche contraste avec le financement des interventions de lutte contre le VIH/SIDA (à hauteur de 2 % de l'enveloppe A) qui, elles, seront mises en œuvre par des actions spécifiques directement inscrites dans le cadre des CF des différents programmes d'aide.

5.7.2 Calendrier indicatif des déboursements :

	Montant indicatif*	2008		2009		2010		2011		2012	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1er DOMAINE DE CONCENTRATION – Gouvernance	**47 M €**										
Décentralisation/Déconcentration/ Développement local	20					2	5	1	5	2	5
Modernisation de l'État	17				5	3	2	3	2	1	
Acteurs non étatiques et contrôle citoyen	10				1	1	2,5	2,5	236.5	1	
2e DOMAINE DE CONCENTRATION – Intégration régionale et transports	**56 M €**										
Infrastructure	46			9	7	9	7	7	8		
Appui institutionnel	10			1	1	2	2	2	2		
Appui Budgétaire Général	**40M€**				**13**		**14**		**13**		
DOMAINES HORS CONCENTRATION	**13 M €**										
APE et intégration régionale	5			0,5	0,5	1	1	1			
Gestion des flux migratoires	8			1	1	2	1	1,5	1,5		
Total des dépenses :	**156 M€**										
Total cumulatif des dépenses:	**M €**			11.5	25.5	20	34.5	18	1	4	5
Appui à l'ON et FCT (5 % ponctionnés sur le PIN)	8 M €**			1	1	1	1	1	1	1	1

** *Montant estimatif.*

5.8 Chronogramme des activités

1er domaine de concentration	Montant indicatif* 47 M €	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Décentralisation/Déconcentration/ Développement local	20					EF		PF	DF				
Modernisation de l'État	17			EF		PF		DF					
Gouvernance économique et réforme administrative			EF	EF			PF	DF	z				
Justice				EF	EF		PF	DF	z				
Gouvernance environnementale		EF	PF	DF		z							
Renforcement de la culture citoyenne	10												
Acteurs non étatiques et contrôle citoyen				EF	EF	PF		DF	z				
Culture et médias			EF	PF			DF	z					
2e domaine de concentration Intégration régionale et transports	**56 M €**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**
Infrastructure	46		PF	DF		z							
Appui institutionnel	10			EF		PF& EF	DF		PF & z		DF		
Appui budgétaire général	**40 M€**			**EF**		**PF**			**DF**	**z**			
DOMAINES HORS CONCENTRATION	**13 M €**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**
APE et intégration régionale	5	EF	PF		DF	z							
Gestion des flux migratoires	8		EF	PF	DF		z						
Appui à l'ON et FCT	8 M €**	EF	PF	DF	z								

EF: Étude de faisabilité - PF: Proposition de financement - DF: Décision financière - z: Mise en œuvre du programme/projet

ANNEXES

Annexe 1 – Indicateurs macroéconomiques

Annexe 2 – Analyse de la viabilité de la dette

Annexe 3 – Potentiels et enjeux de la production pétrolière

Annexe 4 – Indicateurs OMD

Annexe 5 – Situation au regard des principales conventions internationales

Annexe 6 – Engagements en matière de Gouvernance de la Mauritanie au titre du 10ème FED

Annexe 7 – Communication du Conseil des ministres relative aux travaux des Journées nationales de la concertation

Annexe 8 – Contexte sectoriel de la décentralisation en Mauritanie

Annexe 9 – Déclaration de politique nationale de décentralisation

Annexe 10 – Résumé exécutif de la revue 2007 de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR 2001-2015)

Annexe 11 – Eléments sur le secteur de concentration 2 : Intégration régionale et transports

Annexe 12 – Données sur le commerce extérieur de la Mauritanie

Annexe 13 – Situation des APE en Mauritanie

Annexe 14 – Profil migratoire

Annexe 15 – Profil environnemental

Annexe 16 – Eléments sur le secteur des pêches

Annexe 17 – Processus d'élaboration du DSP

Annexe 18 – Matrices des donateurs

Annexe 19 – Liste des abréviations

Annexe 1 - Indicateurs macroéconomiques 2000-2007

	Unité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Sources
							Estim.	Projections		
Données de base										
Population	*(x 1.000)*	2 508	2 584	2 662	2 742	2 823	2 906	2 990	3 075	ONS
PIB hors pétrole	*Million UM*	256 837	285 133	309 588	337 872	379 094	470 943	556 068	640 513	ONS
PIB avec pétrole	*Million UM*							714 694	704 494	ONS
PIB/ habitant (UM)	*UM*	102 407	110 346	116 299	123 221	134 288	162 074	185 988	208 279	ONS
Croissance annuelle Pop (%)	*%*	2,5	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	ONS
PIB réel (croissance annuelle %	*%*	1,9	2,9	1,1	5,6	6,2	4,2	11,9	2,1	ONS
Formation brute de capital fixe	*Million UM*	57 433	62 616	74 035	114 136	198 790	284 601			
Transactions internationales										
Importations	*Million UM*	84 529	95 625	96 872	101 840	346 266	356 730	292 385		DG Douanes/Sydonia
Exportations	*Million UM*	81 881	88 662	86 950	84 370	111 935	147 717	340 634		DG Douanes/Sydonia
dont pétrole	*Million UM*							170 504		DG Douanes/Sydonia
minerai de fer	*Million UM*	46 307	52 257	53 833	48 855	66 967	101 306	122 209		DG Douanes/Sydonia
produits de la pêche	*Million UM*	35 390	36 398	32 925	35 366	44 624	46 391	45 993		DG Douanes/Sydonia
Importations	*(% du PIB)*	32,9	33,5	31,3	30,1	91,3	75,7	52,6		
Exportations	*(% du PIB)*	31,9	31,1	28,1	25,0	29,5	31,4	61,3		
Dont : Poissons	*(%du PIB)*	13,8	12,8	10,6	10,5	11,8	9,9	8,3		
Fer	*(% du PIB)*	18,0	18,3	17,4	14,5	17,7	21,5	22,0		
Pétrole	*(% du PIB)*							23,9		
Balance commerciale	*(millions $)*	-99,63	-109,99	-99,5	-223,75	-483,76	-783,27	199,58	164,92	Données FMI Mars 07
Compte courant	*(millions $)*	-115,91	-121,86	47,47	-173,09	-553,21	-934,88	-34,30	-68,87	Données FMI Mars 07
Flux nets d'investissements directs étrangers	*(millions $)*	40,10	76,70	67,40	101,89	391,60	863,60	154,57	126,21	Données FMI Mars 07
Dette extérieure (nominal)	*(% du PIB)*			231,9	218,9	204,8	169,4	86,5	78,9	Données du FMI
Service de la dette extérieure	*(% exportations de B&S)*	16,2	7,1	6,6	11	8,7	6,7	4,2	2,7	Données du FMI
Réserves de devises	*(en mois d'importations des*	1	0,9	1,4	0,4	0,5	0,7	2,3	2,9	Données du FMI
Gouvernement										
Recettes budgétaires	*Million UM*	63 804	70 739	108 571	119 684	130 367	131 312	405 984	174 901	Données FMI Mars 07
- dont: dons	*Million UM*	7512	11 484	13 536	15 748	12 489	10 300	252 521	12 855	Données FMI Mars 07
Dépenses budgétaires	*Million UM*	79 336,9	100 342,9	117 580,6	159 480,5	149 569,4	166 100	206 367	216 067	Données FMI Mars 07
Déficit dons inclus	*(% du PIB)*	-6	-10,3	-2,9	-11,8	-4,8	-7	7,6	5,6	
Déficit hors dons	*(% du PIB)*	-8,9	-14,4	-7,2	-16,4	-8	-9,1	5,1	3,2	
Intérêts sur la dette	*milliard UM*		4,42	4,64	4,93	5,22				
dont : extérieure	*milliards UM*		8,36	9,14	8,73	8,4			5,7	
Autres										
Inflation des prix à la consomma	(variation annuelle moyenne en %)	6,8	7,7	5,3	5,3	10,4	12,1	6,2	7,0	
Taux d'intérêt	(pour monnaie, taux annuel en %)	25	23	21	21	21	24			
Taux de change UM/€ (moyenne annuelle)		-	228,8	255,9	285,9	325,8	329,5	337,5		

Annexe 2 - Analyse de la viabilité de la dette

Dans le domaine de l'endettement extérieur, la Mauritanie a réussi à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée sur la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en juin 2002. A cet égard, la dette extérieure totale de Mauritanie a été allégée de 622 Millions $US en Valeur actuelle nette (VAN), soit 50% de l'encours, ce qui constitue une bonne base à sa viabilité à long terme. L'encours de la dette extérieure publique rapporté au PIB s'est établi à 114,6% en 2005, contre 177,5% en 2001 ; et le service de la dette (après allègement), en pourcentage des exportations de biens et services, s'est progressivement réduit passant de 12,3% à 6,7% entre 2000 et 2005.

La conclusion, en janvier 2006, d'un programme SMP suivi par les services du FMI, a permis la qualification de la Mauritanie à l'Initiative de réduction de la dette multilatérale (IRDM). Cette initiative se traduira par un allègement substantiel de la dette publique du pays vis-à-vis du FMI, de la Banque Mondiale et de la Banque africaine de développement (BAD)[66]. Les ressources rendues disponibles seront utilisées, en priorité, pour le développement des secteurs sociaux, la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base et la mise en œuvre de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, conformément aux orientations définies par le CSLP 2006-2010.

Sur base des indications disponibles à ce stade, la dette mauritanienne serait, après annulation, de 700 M$US, soit 20% du PIB nominal estimé de 2006.

[66] 819 M $, dont FMI 45 M $, BM 521 M $, BAD/FAD 253 M $.

Annexe 3 - Potentiel et enjeux de la production pétrolière

Analyse tirée du Rapport N° 36386 – MR de la Banque mondiale : *« Mauritanie. Gérer les ressources naturelles : Défis et choix »*, Rapport économique pays actualisé, Juin 2006 :

Potentiel en ressources naturelles de la Mauritanie

- S*ecteur pétrolier* : Les réserves de pétrole brut de la Mauritanie sont estimées à environ 500 millions de barils. Elles devraient produire entre *40 et 80.000 barils / jour*[67] et pourraient durer plus de 20 ans. La richesse pétrolière cumulée se situe entre 7,5 et 18 milliards d'USD en fonction des cours et de la production. La pointe de la production se situerait en 2012 et la part revenant à l'État cette année-là représenterait environ 40 % du total de ses recettes et environ 22,5 % du PIB hors pétrole.

- *Secteur minier*. Aux côtés de la traditionnelle production de minerai de fer est venue s'ajouter en 2006 la production de cuivre et d'or (mines de Tasiat et d'Akjoujt). Étant donné les conditions promotionnelles des concessions, le secteur minier devrait apporter une contribution au budget national très inférieure à celle du pétrole. La SNIM, société minière nationale, verse environ 20 millions d'USD par an à l'État[68].

- *Secteur de la pêche :* La ZEE mauritanienne couvre une surface de 230.000 Km^2 aux conditions océanographiques très favorables. Les captures cumulées de la flotte industrielle et artisanale représentent environ 700.000 tonnes par an. Si la contribution du secteur de la pêche au PIB est de seulement 5%, traduisant la faible intégration du secteur dans l'économie nationale, ce dernier représentait, jusqu'à fin 2005, 41 % du total des exportations, assurant près de la moitié des recettes d'exportation et le tiers des ressources budgétaires, contribuant encore aujourd'hui à plus de 35% des emplois du secteur moderne.

L'avenir : gérer l'économie pendant l'ère pétrolière

La Mauritanie a fait son entrée dans le cercle des pays producteurs de pétrole avec une économie déformée et une administration qui tend à faire passer redistribution avant la création de richesse.

Ces facteurs accroissent le risque de ne pas faire un usage efficace de l'augmentation prévue de la rente. Les autorités devront être particulièrement attentives à la viabilité du déficit primaire hors pétrole, et réguler le niveau des dépenses financées par les recettes du pétrole en accord avec les objectifs à long terme du pays en matière d'épargne.

Adopter un cadre sain et transparent de gestion des revenus des ressources naturelles

Les autorités ont (i) adhéré à l'ITIE, dont les rapports permettront aux citoyens de savoir comment les bénéfices tirés par les sociétés de l'extraction du pétrole sont partagés avec le pays hôte, et (ii) créé un Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNHR - fonds financier) susceptible de permettre l'adhésion du public à une politique budgétaire saine et à une sage gestion de la richesse pétrolière. Une Loi relative aux hydrocarbures est attendue.

Veiller à l'évolution de l'économie politique et prévenir la recherche de rente

Il s'agit pour les autorités de mettre en œuvre les politiques au titre desquelles elles se sont engagées, à savoir :
(i) lutte contre la corruption ;
(ii) renforcement du système judiciaire[69] et

[67] Estimation large pour tenir compte des difficultés d'extraction imprévues.
[68] L'or et le cuivre pourraient rapporter annuellement 5 millions USD supplémentaires
[69] Y compris pour instaurer un climat de l'investissement plus attractif pour les entreprises.

(iii) renforcement de la gouvernance économique[70].

Revitaliser l'économie non pétrolière

De façon réaliste on peut dire qu'à moyen terme, la Mauritanie continuera à dépendre principalement de l'extraction minière et de la pêche comme principales sources de croissance hors pétrole, l'agriculture, dont le potentiel existe, restant un secteur chroniquement délaissé.

Sans investissements massifs dans d'importantes infrastructures dans les services et dans les secteurs primaires, il y a peu de chances que le pays réussisse à diversifier de façon significative son assise économique et ses exportations.

Fiche thématique Pétrole élaborée par la section Economie et Appui Institutionnel de la DCE (Mars 2007)

Fiche thématique Pétrole

Sommaire

- **Exploration pétrolière**
- **Industries des hydrocarbures**
- **Cadre juridique**
- **Garanties de transparence**
- **Conséquences économiques**
- **Promesses et déceptions**

Résumé

La Mauritanie a fait son entrée en février 2006 dans le club très restreint des pays africains exportateurs de pétrole, soulevant un immense espoir dans la population.
Jusqu'au démarrage de l'exploitation pétrolière, le secteur des mines a représenté 60% environ des exportations totales du pays et près de 12% du PIB, tandis que sa contribution au budget de l'Etat est estimée à 15%. En 2006, la part globale du secteur minier dans les exportations du pays s'est chiffrée à 28,1%, diminution relative qui s'explique par le démarrage au mois de février 2006 de la production de pétrole brut.

Composition des exportations de la Mauritanie (2003-06, en %)

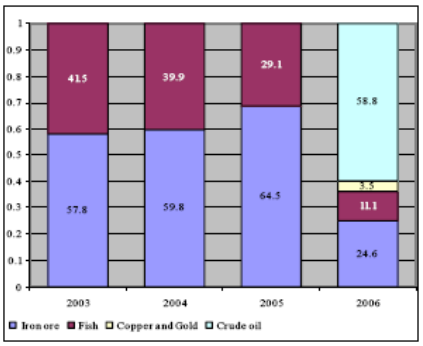

Source : Banque Mondiale in « Mauritanie Gérer les ressources naturelles: Défis et choix. Actualisation du Mémorandum économique », décembre 2006, p.17

L'exploration pétrolière

HISTORIQUE

L'exploration pétrolière commença en **1957** mais ce n'est que le **24 février 2006** que la Mauritanie a produit son premier baril de pétrole. Pourtant, l'exploration

[70] Y compris via l'approfondissement du consensus social sur l'utilisation des revenus pétroliers.

pétrolière n'a pratiquement pas cessé depuis que la SAP a obtenu le 1er permis sur le territoire national. Les activités d'exploration se sont déroulées, cependant, de façon intermittente entre les deux bassins sédimentaires que compte la Mauritanie : le bassin côtier (off shore) et le bassin de Taoudenni (on shore).
Pour schématiser, deux périodes distinctes d'exploration peuvent être identifiées : l'avant et l'après 1998.

- la 1ere période a vu les principaux majors de l'époque venir, l'un après l'autre, se relayer sur les même permis. Ainsi, Amoco, Esso, Shell, Mobil, Arco, Texaco, Agip et Hispanoil se sont tous intéressés aux bassins mauritaniens à un moment donné. Hélas, le succès n'était pas au rendez-vous.

- la phase actuelle, par contre, est plus dynamique. Les activités de prospection dans le domaine des hydrocarbures se sont multipliées dans le bassin sédimentaire off shore, déboutant sur l'annonce de la découverte du pétrole en 2001 dans les champs pétrolifères de **Chinguetti**, puis en 2002 dans les champs de **Banda**. La prospection d'hydrocarbures a eu un regain d'intérêt considérable en Mauritanie. De nombreuses découvertes de champs pétroliers se sont succédées : **Walata** (2003), **Pélican** (2003), **Tévet** (2004), **Oudsay** (2004) et **Labeidna** (2005).
Les réserves de ces champs s'élèvent à environ 310 millions de barils et 2,4 Tcf (soit 68 milliards de m3) de gaz.

En 2003, un test d'exploitation du champ pétrolier de Chinguetti débouche sur la déclaration de sa commerciabilité. La première autorisation d'exploitation a alors été accordée en mai 2004 à la compagnie Woodside (société australienne).
On ne sait pas encore si le pétrole contenu dans les autres puits est exploitable.

Ces découvertes ont également permis de mettre en exergue l'énorme potentiel pétrolier des bassins on shore mauritaniens pratiquement inexplorés, renouvelant l'intérêt pour le Bassin de Taoudéni.
Le système pétrolier et gazier du bassin de Taoudenni est identifié, quoique non encore complètement prouvé.

GEOLOGIE

La Mauritanie comporte quatre grandes unités géographique/géologiques, dont deux présentent un potentiel pétrolier : le Bassin Côtier et le Bassin de Taoudenni.

- le **Bassin Côtier** mauritanien, adjacent au littoral s'étendant au Sud vers le Sénégal, s'étend des frontières nord aux frontières sud du littoral mauritanien sur une distance de 500 km environ ; sa largeur est de 300 km d'Est en Ouest. Le bassin côtier couvre une superficie de plus de 160 000 km2, dont 100 000 km2 en off shore.
Les réserves des champs pétroliers du bassin côtier sont estimées à ce jour à environ 510 millions de barils.
Par ailleurs, il existerait un potentiel supérieur à 2,4 Tcf (soit 68 milliards m3) de gaz pour les champs de Labedna et Banda.

- le **Bassin de Taoudenni** est un grand bassin intracratonique (la moitié du pays), qui recouvre une superficie d'environ 500 000 km2 en Mauritanie méridionale et orientale, et s'étend à l'est sur une superficie similaire au Mali. En dépit de cette envergure, seuls 2 puits de forage et 2 levés sismiques ont été effectués. Cependant, le bassin de Taoudenni pourrait potentiellement renfermer des réserves d'hydrocarbures plus importantes que celles du bassin côtier eu égard aux dimensions des structures géologiques déjà identifiées.

Aujourd'hui la Mauritanie est reconnue comme la nouvelle province pétrolière à haut potentiel et connaît un engouement sans précédent des opérateurs pétroliers. Ainsi, les seuls blocs libres se situent en eaux ultra profondes en off shore tandis qu'il n'y en a presque plus dans le Taoudenni.

L'industrie des

LES ACTEURS

1. Les acteurs étrangers

Près d'une vingtaine d'entreprises internationales sont présentes en Mauritanie.

Les opérateurs principaux des blocs **off shore** sont :

- **WOODSIDE** (société australienne) (blocs 2, 3, 4, 5, 6)
- **DAN PETROLUM LC** (société anglaise) (blocs 1, 7, 8)
- **AL THANI CORPORATION** (société des Emirats Arabes Unis) (bloc 19)
- **IPG** (société mixte mauritano, anglaise et russe) (bloc 11)
- **CNPCI** (société chinoise) (bloc 12)

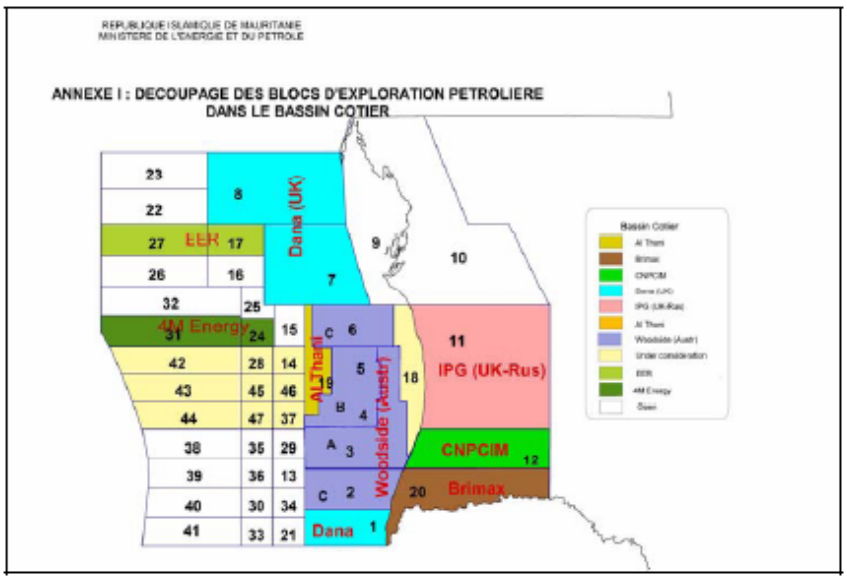

Les opérateurs principaux des blocs **on shore** de Taoudenni sont :

- **BARAKA** (société mixte mauritano-australienne) (blocs Ta 11 et Ta 12)
- **CNPCI** (société chinoise) (blocs Ta 13 et Ta 21)
- **TOTAL** (société française) (blocs Ta 7 et Ta 8)
- **REPSOL** (société espagnole) (blocs Ta 9 et Ta 10)
- **WINTERSHALL** (société allemande) (blocs Ta 5 et Ta 6)

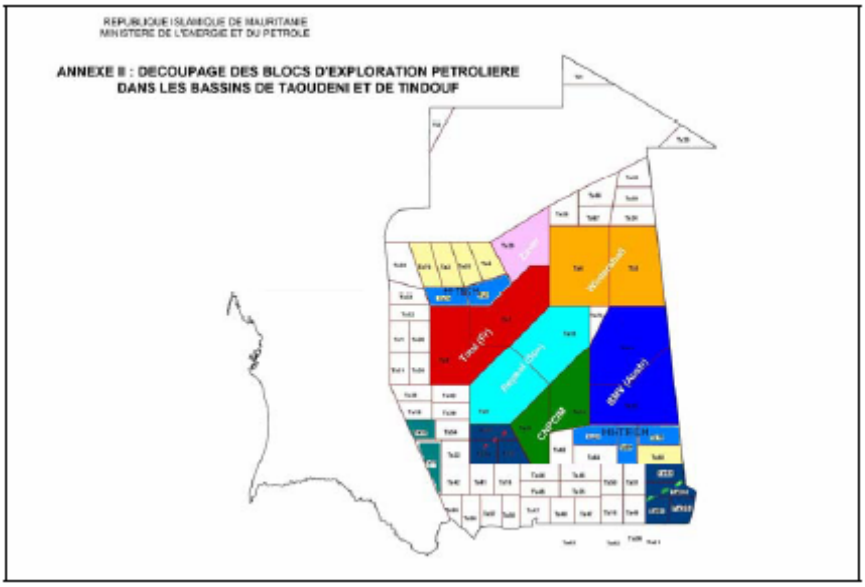

2. Les acteurs nationaux

Le Ministère de l'Energie et du Pétrole (MEP)

Le MEP a pour mission générale d'élaborer, de mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique de l'Etat dans les domaines de l'énergie et du pétrole.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale pétrolière et gazière ;
- la promotion et de la gestion de zones prospectives pour les hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- développement et de la valorisation des ressources d'hydrocarbures ;
- la production, l'importation, l'exploitation, le transport, le stockage et le raffinement du pétrole brut ;
- l'importation, le transport, le stockage, le conditionnement et la distribution des hydrocarbures raffinés liquides et gazeux.

La Société Mauritanienne d'Hydrocarbures *(SMH)*

L'Etat mauritanien est présent dans la production pétrolière. Il participe à hauteur de 12%dans le consortium du champ de Chinguetti, par le biais de la SMH.

Instituée par le **décret n°039-2004 du 19 avril 2004**, la SMH est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La SMH, dont le siège est situé à Nouakchott, est placée sous la tutelle technique du MEP.

La SMH succède au Projet de Développement du Champ pétrolier de Chinguetti qui avait été crée pour la gestion des intérêts dans le champ pétrolier de Chinguetti.

La SMH a pour objet l'exploration, le développement, la production et la commercialisation de pétrole et de gaz sur tout le territoire de la République Islamique de Mauritanie et dans la Zone Economique Exclusive placée sous sa juridiction, conformément au droit international. Elle le fait pour **son propre compte ou celui de l'Etat** si celui-ci lui demande.

1 USD = 266,49 UM

1€ = 351,68 UM

Dans ce cadre, elle assure la représentation de l'Etat et la gestion des intérêts nationaux dans le secteur pétrolier, en particulier dans le cadre des contrats de partage de production. De façon générale, la SMH assure la réalisation de toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement aux hydrocarbures quand l'Etat lui demande.

Cependant, la SMH n'a aucun droit sur les quantités d'hydrocarbures revenant à l'Etat Mauritanien au titre de la redevance et du partage de la production autre que la participation, en vertu de la législation et des contrats pétroliers.

Lorsqu'elle ne représente pas l'Etat, elle agit comme toute autre société pétrolière, notamment dans le domaine de l'exploration, du développement, de la production et de la commercialisation du pétrole et du gaz.

En février 2007, des blocs pétroliers sont attribués à la SMH en vue d'y mener des études et des campagnes sismiques pour la valorisation de ces superficies et la conclusion éventuelle d'un partenariat avec d'autres sociétés.

L'ensemble des blocs sont situés on shore. Il s'agit des blocs: Ta 1, Ta 30, Ta 31, Ta 35, Ta 39, Ta 54 et Ta 22.

LA PRODUCTION

Tous les mois, la production de pétrole fait l'objet d'un rapport de la part du Comité National de Suivi des Revenus des Hydrocarbures (CNSRH). Ce rapport est accessible sur le site web : www.tresor.mr

Le rapport de janvier 2007 (actuellement dernier rapport publié au mois de mars 2007) indique que la **production journalière** au cours du mois de janvier a été volatile et s'est alors située en moyenne en dessous de 20 mille barils par jours.

Globalement, le niveau de production ne cesse de diminuer d'un mois à l'autre.

Cette chute continue de la production est due à diverses raisons techniques.

La production journalière moyenne diminue, passant de 22 138,51 bbl/j au mois de décembre 2006 à 19 776 bbl/j au mois de janvier 2007.

Graphique 1 : L'évolution de la production journalière

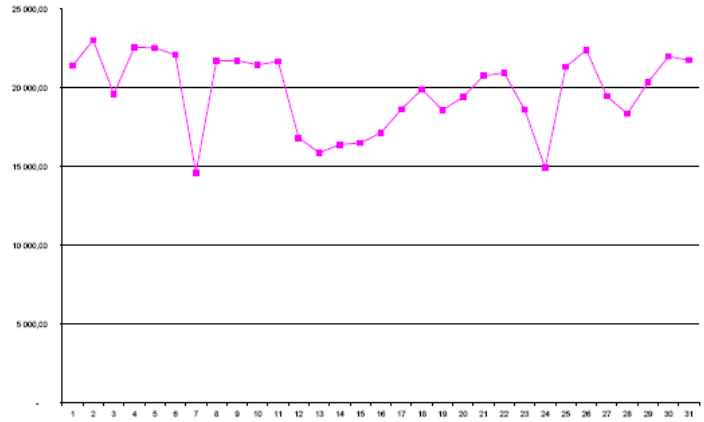

Les revenus de l'Etat tirés du pétrole encaissés au cours du mois de janvier 2007 s'élèvent à un peu moins de 2 millions de dollars américains, soit l'équivalent d'environ 560 millions d'ouguiya (560 629 436,68 UM).

Tableau présentant le montant par type de recettes enregistré par le Fonds National des Revenus en Hydrocarbures (FNRH) :

Annexe1: Les revenus pétroliers encaissés le mois de janvier 2007

REVENUS	Montant en $ US	Montant en UM
BIC	1 082 980,19	288 711 688,85
ITS	346 961,05	92 496 346,32
AUTRES	85 076,90	22 680 650,77
PROFIT OIL	0	0
REDEVANCES	333 110,92	88 804 040,16
INTERETS	254 835,93	67 936 710,58
TOTAL	**2 102 964,99**	**560 629 436,68**

On peut remarquer qu'aucune vente n'a eu lieu en janvier 2007.

Le Trésor public n'a effectué aucun retrait au cours du mois de janvier 2007.

(Tous ces chiffres sont à actualiser tous les mois).

Cependant, l'usine de raffinage de Nouadhibou étant hors d'état de fonctionner depuis quelques années, la Mauritanie est obligée d'importer des produits déjà raffinés pour sa propre consommation.

LE STOCKAGE

Les plus grosses capacités de stockage en pétrole se trouvent à Nouadhibou. Les cuves de l'ancienne raffinerie peuvent contenir 300 000 m3 de pétrole, mais seulement 100 000 m3 sont opérationnelles.

A Nouakchott, l'ancien dépôt peut contenir 15 000 m3 de pétrole. Un nouveau dépôt a aussi été construit à Nouakchott. Sa capacité s'élève à 60 000 m3.

Les capacités de stockage de gaz : 4 000 m3 (soit 2000 tonnes) à Nouadhibou.

La SOMAGAZ a une capacité de stockage à Nouakchott de 6 000 m3 (3000 tonnes).

BAS Industrie (groupe BOUAMATOU) a mis en service fin 2005 des capacités de stockage de 3 000 m3 (1500 tonnes).

TOTAL possède une capacité de stockage de 400 m3 (200 tonnes).

Il n'existe aucune capacité de stockage en pétrole, ni en gaz à l'intérieur du pays.

Le cadre juridique

Le législateur mauritanien a mis en vigueur plusieurs textes applicables aux activités pétrolières :

1. La **loi n°77.204 du 30 juillet 1977 portant Code Minier**.

2. **l'ordonnance n°88.151 du 13 novembre 1988 relative au régime juridique et fiscal de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures.** Celle-ci constitue le code pétrolier mauritanien. En effet, elle définit le régime de la propriété des hydrocarbures et les conditions juridiques, fiscales et douanières applicables aux opérations de recherche et d'exploitation des hydrocarbures exercées dans le cadre d'un permis de recherche type H, contrats de service ou de partage de la production ou dans le cadre d'une autorisation exclusive d'exploration.

3. le **contrat type de partage de production** promulgué en 1994, renégocié avec chaque contractant.

Ce contrat stipule que les entreprises étrangères doivent supporter tout l'investissement d'exploration et de production. En collaboration avec une structure représentant l'Etat (Société, Agence…), ces sociétés pétrolières doivent veiller à la bonne gestion des termes dudit contrat. En contre partie, pour se rembourser des coûts engagés, ces entreprises disposent chaque année, durant la vie du gisement, d'une part de la production, appelée « cost oïl », égale à la somme des coûts d'exploitation et de l'amortissement de l'année considérée.

La part de la production qu'elles peuvent récupérer sous forme de cost oïl ne peut néanmoins excéder 60% de la valeur de la production. Cette limite est appelée « cost stop ».

La production non récupérée par les sociétés sous forme de cost oïl est appelée le « Profit oïl ». Celui-ci est, chaque année, partagé entre l'Etat et les entreprises pétrolières.

La part revenant à l'Etat varie, en général, entre 50% et 70% du « Profit oil » et le reste constitue la part des sociétés étrangères qui sert à rémunérer leur prise de risque et leurs investissements.

Tous les actifs acquis durant la période du contrat sont propriété de l'Etat mauritanien.

4. la **loi n°2004-029 du 15 juillet 2004 portant création du régime fiscal simplifié au profit de l'industrie pétrolière.**

Le régime fiscal simplifié (RFS) déroge au Code Général des Impôts dans le sens où il vise des sociétés étrangères qui travaillent pour le compte des contractants pétroliers avec l'Etat et qui viennent exercer des activités ponctuelles en Mauritanie. Le RFS établit une procédure simple permettant à ces sociétés de s'acquitter de leurs obligations fiscales.

De la lecture de ses textes, on peut conclure que l'approche juridique de la réglementation pétrolière mauritanienne a un caractère contractuel dans la mesure où la marge de négociation n'est pas négligeable.

Les garanties de transparence

Face à la découverte du potentiel pétrolier de la Mauritanie, des garanties de transparence des ressources pétrolières sont mises en œuvre.

Il a donc été créé :

- le Comité National de Suivi des Revenus des Hydrocarbures (CNSRH)
- le Fonds National des Revenus en Hydrocarbure (FNRH)

LE COMITE NATIONAL DE SUIVI DES REVENUS DES HYDROCARBURES (CNSRH)

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, un arrêté conjoint a été pris par le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère de l'Energie et du Pétrole et la Banque centrale mauritanienne, portant création du CNSRH le 9 mai 2006.

Le CNSRH a pour mission de :

- assurer la prévision, le suivi et la vérification de la mobilisation des recettes de l'Etat provenant directement ou indirectement du secteur des hydrocarbures. En particulier, il devra produire un échéancier mensuel sur 12 mois de ces revenus et un échéancier journalier sur le trimestre suivant ;
- suivre le respect par les sociétés pétrolières de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Etat ;
- vérifier la conformité des déclarations des recettes.

Le suivi de la mobilisation des revenus des hydrocarbures donne lieu à la production de rapports mensuels, trimestriels ainsi qu'un rapport annuel d'activités. La première réunion de ce Comité a eu lieu le 10 mai 2006.
Il publie depuis un rapport mensuel dont la copie est disponible sur le site Internet www.tresor.mr mais dont l'accessibilité est peu aisée pour des Mauritaniens.

Le CNSRH est donc à la fois un cadre opérationnel (production de rapports) et un cadre de réflexion (prévision des revenus, fiscalité, placement).

Les recettes de l'Etat objets du suivi du Comité sont celles du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures.

LE FONDS NATIONAL DES REVENUS EN HYDROCARBURES (FNRH)

Contrairement à la majorité des autres pays pétroliers du continent, la junte militaire au pouvoir a joué la transparence dans ce secteur. Une ordonnance (n°2006-008) a créé en avril 2006 le FNRH, prévoyant que toutes les recettes pétrolières nationales soient versées sur un compte ouvert au nom de l'Etat dans une banque étrangère.

Le FNRH a été ouvert au nom de l'Etat mauritanien auprès de la Banque de France (sélectionnée parmi d'autres concurrents) afin de recevoir la totalité des revenus des hydrocarbures et garantir leur traçabilité.

Dans son bilan communiqué le 6 mars 2007, le gouvernement a ainsi indiqué que le Fonds avait reçu depuis son ouverture en juin 2006 « des recettes chiffrées à 180 millions de dollars ». « Quant aux retraits aux fins de financement de budget de l'Etat, ils se sont élevés à 126,5 millions de dollars, ce qui laisse un solde de 53,6 millions de dollars au 5 mars 2007 ».

Le Conseil des Ministre a adopté le 13 décembre 2006 le projet de décret portant **création d'un Comité Consultatif pour les Investissements relevant du Fonds National des revenus des Hydrocarbures.**

Ce nouveau texte vise la création d'un comité consultatif, la fixation de sa composition, la délimitation de son calendrier de réunions et de sa méthode de travail.

La mission du comité consultatif consiste à :

- présenter des propositions au ministre des finances concernant la politique suivie par le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures et toutes les révisions subséquentes;
- s'assurer de la bonne gestion du Fonds et de la conformité des dispositions de l'accord de délégation de pouvoirs et la politique d'investissements du Fonds ;
- suivre la mise en œuvre et les risques qui pourraient intervenir dans le cadre de la redynamisation de la politique d'investissement et d'évolution des marchés internationaux ;
- donner son avis sur toutes les questions liées à la gestion du Fonds.

Ce Comité consultatif n'est, à ce jour, pas encore été mis en place.

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

La République Islamique de Mauritanie a adhéré, de façon solennelle, en septembre 2005 à **l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives** (ITIE- en anglais Extractive Industries Transparency Initiative, EITI).

L'EITI a été annoncé par le Premier Ministre britannique Tony Blair à l'occasion du sommet mondial sur le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg en septembre 2002. Elle vise à accroître la transparence des revenus versés au gouvernement et/ou à ses démembrements par les compagnies pétrolières, gazières et minières et soutenir le renforcement de la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles en mettant à la disposition du public, de la société civile et de la communauté internationale le récapitulatif des versements effectués.

Selon les principes fondamentaux de l'EITI convenus à la Conférence de Lancaster House en juin 2003, les participants à l'initiative doivent :

- réaliser un rapprochement des revenus déclarés d'une part par les compagnies pétrolières et d'autre part par les différents organismes collecteurs de l'Etat ;
- publier les revenus versés par les sociétés à l'Etat à partir d'un moyen de communication accessible au grand public (www.tresor.mr) ;
- intégrer activement la société civile à la conception et au suivi du processus d'exécution ainsi qu'aux débats publics concernant l'initiative ;
- respecter le programme de travail et le calendrier établi pour la mise en œuvre des dispositions de l'EITI.

La mise en place de l'EITI en Mauritanie est récente.

Le Comité National de l'EITI créé par le décret n°2006-001 du 13 janvier 2006 est chargé de la mise en œuvre des principes et mesures de cette initiative. Il lui appartient d'agir pour l'accomplissement des démarches décrites ci-dessus et nécessaires pour la mise en œuvre le l'EITI.

Cependant, l'adhésion à l'EITI ne concerne pas seulement les gouvernements, mais concerne également les sociétés pétrolières y compris les sociétés pétrolières nationales. La plupart des compagnies pétrolières sont en faveur de la transparence. Ainsi 18 compagnies minières, pétrolières et gazières ont signé l'EITI. Cependant, les sociétés qui ont adhérées à l'EITI ne s'accordent pas sur la façon de révéler leurs propres paiements.

Le président du comité national de l'initiative sur la transparence des industries extractives, Mohamed Ould Nany, a rendu public le **premier rapport sur la Mauritanie**[71]**,** avec pour période de référence l'année 2005.
Par conséquent, la production pétrolière du champ de Chinguetti n'a pas été prise en compte.

Ce rapport concerne exclusivement la Société nationale industrielle et minière (SNIM) et les redevances annuelles liées à l'autorisation exclusive d'exploration ou d'exploitation pétrolière ainsi que les bonus versés à l'occasion de la signature d'un contrat partage de production d'hydrocarbures.
Ce rapport fait apparaître un gain de 28 millions de dollars au profit du Trésor public mauritanien.

Les conséquences économiques

La production de pétrole (37.000 barils par jours, estimation de 2006 faite sur les réserves de Chinguetti, seul champ actuellement exploité, mais qui doit être revue à la baisse en 2007 aux alentours de 20-22.000 b/l) ne peut qu'avoir un impact

[71] http://www.cnitie.mr/documentspublics/RapportITIE.pdf

positif sur le développement économique et social du pays.

En effet, on enregistre une **hausse significative du budget de l'Etat mauritanien** depuis 2006 (année des premières exportations de pétrole).

De plus, le secteur pétrolier impulsera la croissance économique réelle pour 2007 à 14% (6,1% hors pétrole).
Cela devrait se traduire par la **création de richesse additionnelle**, condition sine qua non pour la lutte contre la pauvreté.

En effet, cela devrait dynamiser l'emploi, qu'il s'agisse d'activités liées directement à la gestion du pétrole (activité de la SMH, travaux d'exploration, traitement des données…) ou d'activités de service périphérique (location de véhicules, restauration, logement, ...).

De plus, l'intensification de la prospection pétrolière on shore va entraîner le développement des infrastructures : routes, ouvrages hydrauliques,... mais aussi l'amélioration des capacités d'accueil des infrastructures portuaires et routières en vue de créer un atout supplémentaire d'attractivité pour les investisseurs étrangers.
En Mauritanie, il n'existe que très peu d'entreprises industrielles ; une carence certaine se fait sentir. En effet, il risque de manquer des entreprises de filetage, de soudures techniques, de plomberie, d'électricité… De nombreuses opportunités sont à saisir dans ce domaine.
Tout cela doit se traduire alors par la formation de main d'œuvre qualifiée dans différents domaines connexes.

Ces effets positifs ne doivent pas faire oublier que, bien que l'exploitation pétrolière en Mauritanie ait lieu dans une période de son histoire favorable aux réformes et à transparence de la gestion des ressources publiques, **des risques à la fois économiques et sociaux existent.** En effet, la manne pétrolière peut :

- favoriser des dépenses publiques excessives de l'Etat (dépenses non productives), ce qui peut favoriser la corruption et les mauvaises pratiques budgétaires ;
- induire des déficits publics en raison de la volatilité des prix du pétrole ;
- augmenter la dette : les pressions internes augmentent (chantiers de projets inachevés et autres engagements ambitieux de l'Etat), ce qui conduit les gouvernements à s'endetter pour couvrir les écarts entre les revenus effectifs et ceux attendus ;
- conduire au syndrome hollandais : cet effet se traduit par le manque de compétitivité des secteurs non pétroliers. La hausse du taux de change réel qui accompagne l'arrivée des pétrodollars pourrait avoir un impact négatif sur la compétitivité de certains secteurs non pétroliers intensive en main d'œuvre tel que l'agriculture, le secteur industriel et par conséquent se répercute négativement sur le secteur de l'emploi.

En conclusion, la découverte du pétrole en Mauritanie, dont l'économie souffre de la rareté de sources de financement, doit s'accompagner de la mise en place d'un cadre institutionnel organisant la gestion des revenus et de la mise en œuvre de politiques macro-économiques saines et transparentes.
Dans ce contexte, l'adhésion de la Mauritanie à l'ITIE et la création de la SMH ainsi que la mise en place récente de FNRH peuvent être considérées comme des gages de bonne volonté dans le processus d'établissement d'un système transparent de gestion des revenus pétroliers.

Promesses et déceptions

La Mauritanie a fait son entrée en février 2006 dans le club des pays africains exportateurs de pétrole, soulevant un immense espoir dans la population.

Selon le dernier rapport du Comité national de suivi des revenus des hydrocarbures, en date de décembre 2006, les recettes tirées du pétrole se sont élevées à **230,4 millions de dollars pour 2006**.

Mais les prévisions 2007 sont en net recul avec seulement **81,9 millions de dollars**.
Certes, les chiffres 2006 comptabilisent un bonus exceptionnel de 100 millions de dollars versés par la société pétrolière Woodside après le règlement d'un différend de plusieurs mois avec l'Etat mauritanien concernant des avenants signés par le régime renversé par les militaires. Dès novembre 2006, soit neuf mois après le début de l'exploitation du gisement de Chinguetti, les autorités ont revu la production à la baisse, passant de 75.000 barils/jour à 30.000 b/j en raison, officiellement, de forages mal placés. Mais le dernier rapport du Comité de suivi relève qu'en décembre, la production de ce gisement, le seul exploité à ce jour en Mauritanie, « a été assez volatile, entre un maximum de 22 700 b/j et un minimum de 21 500 b/j ». « Globalement, le niveau de production ne cesse de diminuer d'un mois à l'autre. Cette chute de la production est due à diverses raisons techniques », poursuit le rapport sans donner plus de détails.

Toutefois, malgré une production en baisse, tout espoir n'est pas perdu. Plusieurs autres gisements en mer doivent être exploités dans les années à venir. Et des entreprises étrangères, notamment chinoises et françaises, continuent de prospecter.

Cependant, les risques de pollution sont présents sur toute la chaîne d'exploitation pétrolière. Lorsque les boues et les déblais de forages sont rejetés en mer sans avoir subi les traitements adéquats, cela met en péril les ressources halieutiques (ressource qui fait travailler quelque 200 000 personnes et nourrit des dizaines de milliers de familles). Pour gérer au mieux la cohabitation entre ces deux ressources essentielles pour la Mauritanie, des experts ont mis en place des systèmes de contrôle stricts pour ne pas laisser les multinationales effectuer des rejets en mer ne correspondant pas aux normes en vigueur. Toutefois, aucune structure indépendante de contrôle des opérations en mer n'a été établie et l'étude d'impact demandé par le secrétaire d'Etat à l'environnement et le PNUD n'a toujours pas vu le jour.

Annexe 4 - Indicateurs OMD

	Années/Indicateurs	1990	2000	2004	2010	2015
Incidence						
	1. Proportion de la population vivant avec moins de 1 USD par jour (%)	56,6	51,0	46,7	35	25
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants de moins de cinq ans (%)	47,6	32	30,2	20	10
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (‰)	252	135		128	55
Résultats	4. Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (%)	46	87	95,1	98	100
	5. Taux d'achèvement du cycle primaire (%)		55	40,2	68	100
	6. Rapport filles garçons dans :					
	- l'enseignement primaire		0,92	0,99	0,98	0,98
	- l'enseignement secondaire			0,85	0,98	0,98
	- l'enseignement supérieur			0,32	>0,5	0,98
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié (%)		56,9	59,2	64	90
	8. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole			87,6	100	100
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans		0,52	0,52	<1	<1
	10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source en eau améliorée (%)		50,4	52	65	75

Aperçu de la situation des OMD en Mauritanie en 2005 *(source : PNUD)*

Objectifs	Cibles	l'objectif sera-t-il atteint ?			Etat de l'environnement favorable			
Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieure à un dollar par jour	Probable ment	**Potentielle ment**	Invraisembla blement	Fort	**Moyen**	Faible mais s'améliorant	Faible
	Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Probable ment	**Potentielle ment**	Invraisembla blement	Fort	**Moyen**	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants	Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'achever un cycle complet d'études primaires	**Probable ment**	Potentielle ment	Invraisembla blement	**Fort**	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Probable ment	**Potentielle ment**	**Invraisembla blement**	Fort	**Moyen**	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans	Cible 5 : réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Probable ment	Potentielle ment	**Invraisembla blement**	Fort	Moyen	**Faible mais s'améliorant**	Faible
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 6 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Probable ment	Potentielle ment	**Invraisembla blement**	Fort	Moyen	**Faible mais s'améliorant**	Faible
Objectifs 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Probable ment	Potentielle ment	**Invraisembla blement**	Fort	Moyen	**Faible mais s'améliorant**	Faible
	Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Probable ment	Potentielle ment	**Invraisembla blement**	Fort	Moyen	**Faible mais S'améliorant**	Faible
	Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Probable ment	Potentielle ment	**Invraisembla blement**	Fort	Moyen	**Faible mais s'améliorant**	Faible
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de al population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	**Probable ment**	Potentielle ment	Invraisembla blement	**Fort**	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
	Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	**Probable ment**	Potentielle ment	Invraisembla blement	**Fort**	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Annexe 5 - Situation au regard des principales conventions internationales

INSTRUMENTS GENEREAUX

N°	INSTRUMENTS RATIFIES	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion/Ratification	
1	Déclaration Universelle des droits de l'homme	1948	Incorporé dans la Constitution du 20 juillet 1991	Incorporée dans le préambule de la Constitution du 20 juillet 1991
2	Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples	1981	26/06/1986	Incorporée dans le préambule de la Constitution du 20 juillet 1991.
3	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	1966	17/11/2004	Réserves sur l'article -18 alinéa 1-2-3-4 et l'article 23 alinéa 4 (le gouvernement mauritanien déclare Que leur application se fera sans Préjudice de la charia islamique)
4	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1966	17/11/2004	
5	Protocole portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	1998	19/05/2005	

INSTRUMENTS RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

N°	INSTRUMENTS RATIFIES	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion (a) /Ratification	
1	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1965	13/12/1988	
2	Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid	1973	13/12/1988 (a)	
3	Convention n°l11 de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession	1958	08/11/1963	
4	Convention Internationale concernant l'apartheid dans les sports	1985	13/12/1988	
5	Convention de l'OIT n° 19 sur l'égalité de traitement (accident du travail)	1925	08/11/1963	
6	Convention n^{O}100 sur l'égalité de rémunération minima (agriculture)	1951	03/12/2001	
7	Convention n° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale)	1962	15/07/1968	A accepté les branches d) à g) et i)

INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS ET LIBERTES FONDAMENTAUX

N°	INSTRUMENTS RATIFIES	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion/Ratification	
1	Convention n°ll sur le droit d'association (agriculture)	1921	20/06/1961	
2	Convention n°52 relative aux congés pavés	1936	08/11/1963	
3	Convention n°91 sur les congés payés des marins	1949	08/11/1963	
4	Convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective	1949	03/12/2001	
5	Convention n° 101 sur les congés payés (agriculture)	1952	08/11/1963	
6	Convention n°102 sur la sécurité sociale (norme minima)	1952	15/07/1968	A accepté les parties V à VII, IX et lX
7	Convention N°13 sur la céruse (peinture)	1921	20/06/1961	
8	convention N° 14 sur le repos hebdomadaire (industrie)	1921	20/06/1961	
9	Convention n °17 sur la réparation des accidents	1925	08/11/1963	
10	Convention n°18 sur les maladies professionnelles	1925	20/06/1961	
11	Convention n°22 sur les contrats d'engagement de marins	1926	08/11/1963	
12	Convention n°23 sur le rapatriement des marins	1926	08/11/1963	
13	Convention n°26 sur les méthodes de fixation des salaires	1928	20/06/1961	
14	Convention n°53 sur les brevets de capacité des officiers	1936	08/11/1963	
15	Convention n°62 sur les prescriptions de sécurité (bâtiment)	1937	08/11/1963	
16	Convention n°81 sur l'inspection du travail	1947	08/11/1963	
17	Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	1948	20/06/1961	
18	Convention n°94 sur les clauses de travail (contrats publics)	1949	08/11/1963	
19	Convention n°95 sur la protection du salaire	1949	20/06/1961	
20	Convention(révisée) °96 sur les bureaux des placements payants	1949	31/03/1964	A accepté les dispositions de la partie II
21	Convention n°114 sur le contrat d'engagement des pêcheurs	1959	08/11/1963	
22	Convention n°l16 portant révision des articles finals	1961	08/11/1963	
23	Convention n°122 sur la politique de l'emploi	1964	30/07/1971	

24	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille	1990		Approuvée par le Parlement le17 juillet 2003.- Reste à déposer les instruments de ratification

INSTRUMENTS RELATIFS A L'ESCLAVAGE, A LA TRAITE ET AUTRES TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS OU DEGRADANTS

N°	INSTRUMENTS RATIFIES	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion/Ratification	
1	Convention relative à l'esclavage 1926 et amendée par le protocole du 7 décembre 1953	1926	06/06/1986	
2	Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues	1956	06/06/1986	
3	Convention de l'OIT n°105 concemant l'abolition du travail forcé	1957	03/04/1997	
4	Protocole amendant la convention Relative à l'esclavage de 1926	1953	06/06/1986	
5	Convention de l'OIT n°29 relative au travail forcé	1930	20/06/1961	
6	Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels ou dégradants	1984	14 juillet 2004	Réserve sur l'article 20 alinéa 1,2,3,4,5 concernent la compétence accordée au comité et l'article 30 alinéa 1 concernant la cour internationale de justice

INSTRUMENTS RELATIFS A LA FEMME ET A L'ENFANT

N°	INSTRUMENTS RATIFIES	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion/Ratification	
1	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1979	10/05/2001	Convention approuvée en toutes et chacune de ses parties non contraires à la Charia islamique
2	Convention sur les droits politiques de la femme	1952	04/05/1976	
3	Convention de l'OIT n°3 sur la protection de la maternité	1919	08/11/1963	
4	Convention de l'OIT n°4 sur le travail de nuit (femme)	1919	20/06/1961	Dénoncée par la RIM le *02/08/1965*
5	Convention (révisée) du travail de nuit (femme)	1934	20/06/1961	Dénoncée du fait de la ratification de la onvention *N°89*
6	Convention de l'OIT n°89 sur le travail de nuit (femme) (révisée)	1948	08/11/1963	
7	Convention internationale relative aux droits de l'enfant	1989	16/05/1991	
8	Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants	1999	03/12/2001	
9	Convention n°5 sur l'âge minimum (industrie)	1919	20/06/1961	Dénoncée du fait de la ratification de la convention N°l38
10	Convention n°6 sur le travail de nuits des enfants	1919	20/06/1961	
11	Convention n°15 sur l'âge minimum (routiers et chauffeurs)	1921	08/11/1963	
12	Convention n°33 l'âge minimum (travail non industriels)	1932	*20/06/1961*	
13	Convention (révisée) n°58 sur l'age minimum (travail maritime)	1936	08/11/1963	
14	Convention n°90 sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée)	1948	08/11/1963	
15	Convention n°112 sur l'âge minimum	1957	08/11/1963	
16	Convention n°138 sur l'âge minimum	1973	03/12/2001	Age minimum spécifié 14 ans
17	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant.	1990	21/09/2005	
18	Protocole à la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes	2003	21/09/2005	

INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS HUMANITAIRES ET AUX REFUGIES

N°	INSTRUMENTS RATIFIES	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion/Ratification	
1	Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagnes	1949	30/10/1962	
2	Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, malades et des naufragés des forces armées sur mer	1949	30/10/1962	
3	Convention de Genève relative aux traitements des prisonniers de guerre	1949	30/10/1962	
4	Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre	1949	30/10/1962	
5	Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole 1)	1977	14/03/1980	
6	Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes de con nits armés non internationaux	1977	14/03/1980	
7	Convention relative au statut des réfugiés	1951	05/05/1987	
8	Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique	1969	22/07/1972	
9	Protocole relatif aux statuts des réfugiés	31/01/67	05/05/1987	
10	Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,de la production et du transfert des mines antipersonnelles et sur leur destruction	18/09/97	21/07/2000	

INSTRUMENTS RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

N°	Instruments ratifiés	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion (a) /Ratification	
1	Convention des Nations Unies contre la corruption	2003		RIM envisage de la ratifier
2	Convention de l'Union africaine de lutte contre la corruption	2003		RIM envisage de la ratifier

INSTRUMENTS RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

N°	Instruments ratifiés	DATE		OBSERVATIONS
		Adoption	Adhésion (a) /Ratification	
1	Traité sur la non prolifération des armes nucléaires	1968	26/10/93 (a)	
2	Protocole additionnel de l'accord entre la RIM et l'Agence internationale de l'énergie relative à l'application de garanties dans le cadre du traité sur la non prolifération des armes nucléaires	1998		Ratification en cours
3	Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	2005		RIM envisage de la ratifier
4	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	1979		RIM envisage de la ratifier
5	Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme	1999	03/03/2004	
6	Protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme	2004		

Annexe 6 - Engagements de la Mauritanie au titre du 10ème FED

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

LISTE DES MESURES DE GOUVERNANCE PROGRAMMEES PAR LE GOUVERNEMENT
10EME FED MAURITANIE

Durant la période de transition, allant du 3 août 2005 au 18 avril 2007, les Autorités de transition qui assuraient la gestion du pays avaient pris et mis en œuvre d'importants engagements, en concertation avec les partis politiques, la société civile et la communauté internationale dans les domaines du processus électoral, de la bonne gouvernance et de la justice.

L'Union Européenne et les Etats membres ont été parmi les principales parties prenantes au programme de transition. Dans ce cadre et en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, la Mauritanie et l'Union Européenne ont engagé des consultations au terme desquelles, le Gouvernement a accepté 24 engagements dont l'état de réalisation satisfaisante, a permis la clôture de ces consultations en mai 2006.

Le respect du calendrier du processus électoral a permis l'adoption d'une Constitution par voie référendaire, prévoyant la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux et fixant la durée de celui-ci à 5 ans ainsi que l'organisation d'élections municipales, législatives, sénatoriales et présidentielles entre le 25 Juin 2006 et 25 mars 2007.

Tous ces scrutins, supervisés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont été jugés par la communauté internationale (dont la Mission d'Observation Electorale –MOE- de l'Union Européenne) comme libres, transparents et démocratiques

Les nouvelles autorités du pays issues de ce processus démocratique, bien qu'installées depuis seulement deux mois, ont déjà donné des signaux forts de leur ferme volonté d'assurer, entre autres, la justice sociale, la saine gestion des finances publiques ainsi que plus généralement l'établissement d'un Etat de droit.

Ainsi, la lettre de mission que le Président de la République Monsieur Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a adressée au Premier Ministre a axé sur les domaines prioritaires suivants :

- le renforcement de l'unité nationale et la cohésion sociale ;
- la promotion des droits de l'Homme ;
- l'éradication des séquelles de l'esclavage ;
- la reforme de la justice ;
- la bonne gouvernance économique et financière ;
- la lutte contre la pauvreté ; et
- la lutte contre la corruption.

Lors de son adresse solennelle à la nation, le 29 Juin 2007, Monsieur le Président de la République a annoncé que l'Etat déplore que des citoyens mauritaniens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que des résidents établis en Mauritanie ont été victimes d'exactions graves et injustifiées durant la période 1989-1991 et assumera entièrement sa responsabilité pour assurer le retour dans la dignité de tous les citoyens actuellement réfugiés à l'extérieur du pays. Dans ce cadre, les pouvoirs publics s'engagent à organiser le retour de tous les réfugiés mauritaniens en rapport avec ces évènements et de dédommager les victimes et les ayants droit.

Ces points listés plus haut ont aussi été au centre de la déclaration de politique générale du Gouvernement présentée par Monsieur le Premier Ministre devant le parlement.

La réalisation des différents volets de ce programme n'est plus au stade de déclaration d'intentions mais relève, pour la plupart d'entre eux, de « chantiers » déjà entamés.

Ainsi, dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme, une commission nationale des droits de l'Homme est déjà mise en place et est étroitement associée à tous les aspects liés au traitement du passif humanitaire et de l'éradication des séquelles de l'esclavage.

Pour la question spécifique de l'éradication des séquelles de l'esclavage, le gouvernement a déjà adopté un projet de loi portant incrimination et répression des pratiques esclavagistes. Ce projet de loi est actuellement devant le parlement.

Pour l'ancrage de la bonne gouvernance économique et financière, un projet de loi relative à la transparence financière de la vie publique instaurant un régime déclaratif obligatoire du patrimoine pour les titulaires de certaines hautes fonctions de l'Etat est déjà au parlement. Ce projet de loi prévoit, des sanctions de peines d'emprisonnement et d'amendes en cas de déclaration frauduleuse.

Dans cet ordre, une stratégie nationale de lutte contre la corruption est en cours de finalisation. Elle prévoit, entre autres, la réorganisation des organes de contrôle pour une action de sauvegarde des deniers publics plus efficace et la redynamisation de la cour des comptes. Cette dernière a d'ailleurs commencé à rendre public son rapport annuel depuis 2006.

La reforme du système d'attribution des marchés publics, déjà très avancée, concourt elle aussi à l'instauration de cette bonne gouvernance économique et financière.

A côté de ces différentes actions, le processus de libéralisation des médias sera poursuivi et débouchera à court terme sur la transformation des médias d'Etat en médias de service public et ce en vue de favoriser l'émergence d'une opinion nationale pleinement participante, avisée et apte à assurer un pouvoir de contrôle citoyen sur les affaires publiques.

C'est dans ce contexte de réformes multidirectionnelles que le Gouvernement a traduit la plupart de ces points en indicateurs de réalisation assortis d'un calendrier qu'il présente à l'Union Européenne en appui de sa demande de bénéficier de la tranche incitative relative au dialogue sur la gouvernance au titre du 10ème FED.

LISTE DES MESURES DE GOUVERNANCE PROGRAMMEES PAR LE GOUVERNEMENT - 10EME FED MAURITANIE		INDICATEURS DE REALISATION	CALENDRIER DE RÉALISATION	CADRE DE RÉFÉRENCE
DROITS DE L'HOMME – LIBERTES ET DROITS FONDAMENTAUX				
I	Rendre la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNDH) opérationnelle en procédant à une large consultation pour la désignation de ses membres issus de la société civile, conformément aux dispositions de l'ordonnance portant création de cette institution.	**(i)** Nomination des membres de la commission avant la fin de la transition. **(ii)** Installation de la Commission. **(iii)** Allocation de fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'Institution. **(iv)** Faire participer la CNDH dans la préparation et le pilotage du plan d'action du retour des réfugiés ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage.	Réalisé en 02/2007 2007 2007 A partir de 2007 A partir de 2007	Journées nationales de la concertation Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
II	Adopter et mettre en œuvre une politique nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, y compris les MGF qui pourra être inscrite dans le cadre d'une révision de Code du Statut personnel et/ ou l'ordonnance portant protection pénale de l'enfant.	**(i)** Stricte application des dispositions légales en vigueur, notamment l'Ordonnance portant protection pénale de l'enfant qui réprime sous certaines conditions les actes de mutilation génitale féminine (MGF), afin de décourager cette pratique traditionnelle néfaste à la santé des femmes. **(ii)** Large campagne d'information et de sensibilisation du grand public en tenant compte des analyses et arguments développés par les Ulémas en la matière. **(iii)** Prendre des mesures efficaces pour lutter contre toutes formes de violence à l'égard des femmes, y compris les MGF, dans le cadre d'une révision de la législation portant sur le Statut Personnel et sur la protection pénale de l'enfant.	En cours (continue) 2008-2009 2008-2009	Stratégie de promotion féminine Déclaration de Politique Générale du Gouvernement Plan d'action du département chargé de la promotion féminine
III	Elaborer dans le cadre d'une approche participative une stratégie nationale de lutte contre les pratiques et les séquelles de l'esclavage.	**(i)** Vulgarisation et application stricte des conventions et lois interdisant et réprimant la pratique de l'esclavage. **(ii)** Etude diagnostic sur la situation socioéconomique des populations d'origine servile dans la hiérarchie sociale traditionnelle, issues des différentes communautés culturelles de Mauritanie. **(iii)** Etudes de suivi (via EPCV) sur l'évolution de la situation socioéconomique des populations d'origine servile dans la hiérarchie sociale traditionnelle, issues des différentes communautés culturelles de Mauritanie. **(iv)** Mise en place d'un système de suivi-évaluation concernant la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre de l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre les pratiques et les séquelles de l'esclavage. **(v)** Développer le partenariat avec les associations de promotion des droits humains dans le cadre de la préparation de la stratégie. **(vi)** Adoption d'une loi portant incrimination et répression des pratiques esclavagistes. **(vii)** Habilitation des OSC de défense des DH reconnues d'utilité publique à assister les victimes de l'esclavage désireuses de faire appel à la justice. **(viii)** Elaborer, adopter et mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'éradication des séquelles de l'esclavage. **(ix)** cf. point **(iv)** du volet **I**	En cours (continue) 2007-2008 A partir de 2008 A partir de 2008 2007 2007 2007 2007-2008 A partir de 2007	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
IV	Rapatrier, réinsérer et dédommager les réfugiés dont la nationalité mauritanienne est établie et prendre des mesures nécessaires pour leur réintégration dans leurs droits, y compris les fonctionnaires.	**(i)** Mise en place d'un plan opérationnel, en concertation avec les parlementaires, les partis politiques et la société civile, avec l'assistance du HCR et les autres partenaires au développement en vue d'identifier et de rapatrier les réfugiés dont la nationalité mauritanienne est établie, et faciliter leur réinsertion. **(ii)** cf. point **(iv)** du volet **I** **(iii)** Régularisation de la situation juridique de ces réfugiés en les rétablissant dans	2007-2008 A partir 2007 A partir 2008	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement

		leurs droits. **(iv**) Dédommagement des victimes et des ayants droits des événements de 1991. **(v)** Etude et mise en œuvre des modalités pratiques de dédommagement et/ ou de réinsertion des personnes ayant le statut de réfugié en rapport avec les évènements de 1989 et dont la nationalité mauritanienne est établie.	2008 2007-2010	
V	Ratification, vulgarisation et mise œuvre efficace des conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles la Mauritanie n'a pas encore adhéré.	**(i)** Etablir la liste de conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles la Mauritanie n'a pas encore adhéré. **(ii)** Vulgarisation des conventions relatives aux droits de l'homme auprès des administrations concernées et de la société civile. **(iii)** Présentation des rapports initiaux et respect de la périodicité des rapports.	2007 A partir de 2007 A partir de 2007 et selon périodicité requise	Engagement 18 lié à l'article 96
VI	Poursuite du processus de libéralisation des médias. .	**(i)** Application effective de la Loi sur la liberté de la presse, notamment par l'adoption des textes d'application. **(ii)** Garantie de l'autonomie et de l'impartialité des moyens publics d'information et de communication. **(iii)** Ouverture effective de l'espace audiovisuel et adoption d'une loi sur la libéralisation de l'audiovisuel et transformation des medias d'Etat en médias de service public. **(iv)** Aide de l'Etat à la presse.	2007 Continu 2008 2008	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
VII	Réviser le cadre légal régissant les Organisations de la Société Civile (OSC) dans le sens d'une plus grande liberté d'association, et adopter l'ensemble des décrets d'application.	**(i)** Adoption des textes d'application des réformes juridiques définissant le cadre d'intervention des OSC. **(ii)** Institutionnalisation de la contractualisation Etat/Société Civile. **(iii)** Promotion d'une plateforme fédératrice de la Société Civile. **(iv)** Mise en place d'un régime déclaratif pour les OSC sur la base de critère définis au préalable.	2007 2007 2007 2008	
PROCESSUS ELECTORAL				
VIII	Elaborer et adopter un Code électoral consensuel.	**(i)** Identification d'un schéma de maintien d'une structure indépendante de supervision et de contrôle des élections tirant les leçons de l'expérience de la CENI, et des performances de l'administration chargée des élections en associant les parties politiques et la société civile. **(ii)** Actualisation du Code Electoral, notamment les aspects liés au découpage électoral, en concertation avec les Partis politiques et la Société Civile. **(iii)** Mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer le vote des mauritaniens à l'étranger, après l'étude de ses modalités. **(iv)** Spécification du mécanisme de maintien/actualisation de listes électorales exhaustives et fiables. **(v)** Identification et adoption d'un système pérenne d'observation électorale nationale	2008-2009 2009-2010 2009-2010 2009-2010 2009-2010	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement Engagements article 96 Rapport de la mission MOE-UE de 2006-2007
PRINCIPES DE DEMOCRATIE CONSTITUTIONNELLE - Décentralisation et Gouvernance Locale				
IX	Promouvoir le rôle des communes en tant que maillon essentiel du développement en renforçant leur légitimité.	**(i)** Elaboration et adoption d'une nouvelle stratégie de la décentralisation suivant une méthode participative. **(ii)** Adoption des textes d'application des reformes du cadre juridique en vue de la mise en œuvre du programme d'appui au développement communal.	2007-2008 2008-2009	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement

		(iii) Création et opérationnalisation d'un département ministériel chargé du pilotage de la Décentralisation. **(iv)** Création et opérationnalisation d'une nouvelle catégorie de collectivité territoriale au niveau régional. **(v)** Elaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire.	2007 2008-2010 2008-2009	
ETAT DE DROIT – JUSTICE				
X	Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des réformes de la justice.	**(i)** Rationalisation du corpus juridique par une intégration viable et efficiente des deux sources fondamentales du droit. **(ii)** Mise à niveau des magistrats et personnels de justice sur les principes de cette intégration. **(iii)** Indépendance effective des magistrats assurée, en dehors de toute interférence de la part de l'exécutif. **(iv)** Adoption des textes d'application de la loi sur l'assistance judiciaire. **(v)** Large diffusion auprès des citoyens mauritaniens des principes régissant la réforme en cours du secteur, ainsi que les textes de base régissant leur accès au système judiciaire, en s'appuyant entre autres sur les médias électroniques sous la forme d'émissions interactives. **(vi)** Adoption d'une loi organique créant la Haute Cour de Justice.	2008-2010 2007-2010 2007-2009 2007-2008 A partir 2007 2007	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
XI	Réviser le Code de procédure pénale de manière à autoriser la présence d'un avocat dès le début de la période de détention provisoire.	**(i)** Adoption des modifications du Code.	2007-2008	Engagement lié à l'Article 96
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION – GESTION DES FINANCES PUBLIQUES				
XII	Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC), en y associant les OSC nationales dans le cadre d'une démarche participative. Cette stratégie sera rigoureusement appliquée, des poursuites pénales systématiques dans les cas avérés de corruption seront effectuées, avec publication des décisions de justice, mettant ainsi fin à l'impunité.	**(i)** Rationalisation du système de contrôle en clarifiant les missions et rôles de chaque organe pour améliorer l'efficacité et supprimer les chevauchements. **(ii)** Renforcement de l'autonomie de la Cour des comptes à travers le recrutement de personnel qualifié et l'introduction du mandat pour le Président afin d'assurer davantage d'autonomie. **(iii)** Publication du rapport annuel de la Cour des comptes pour l'année 2006 et publication régulière de ce rapport pour les années suivantes. **(iv)** Elaboration annuelle par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) de la loi de règlement et sa transmission à la cour des comptes qui produit les rapports d'exécution et de conformité et la transmet au Parlement. **(v)** Réforme du système d'attribution des marchés publics et sa mise en œuvre. **(vi)** Elaboration participative et adoption de la stratégie de lutte contre la corruption en Mauritanie. **(vii)** Suivi biannuel de l'impact de la stratégie de lutte contre la corruption avec une implication active de la société civile. **(viii)** Elaboration d'une loi sur la transparence financière instituant, notamment, l'obligation de déclaration du patrimoine pour certaines hautes charges publiques. **(ix)** Déclaration de patrimoine. Celle-ci se fait auprès de la Commission de la Transparence Financière de la Vie Publique, présidée par le président de la Cour Suprême et comprenant comme membres de droit : le président du Haut Conseil Islamique et celui de la Cour des comptes, et comme autres membres 2 représentants de chacune de leurs institutions, qui s'occupera du dépôt, contrôle et suivi des	2007 2007 A partir de 2007 A partir de 2007 A partir de 2007 2007-2008 A partir 2009 2007 A partir de 2007-2008	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement

		déclarations. **(x)** Adoption des textes d'application se la loi sur la transparence financière. **(xi)** Etablissement de critères d'exclusion des marchés publics.	 2008 2008	
XIII	Mise en place des outils de suivi pour mesurer l'évolution de la gestion des finances publiques.	**(i)** Suivi trimestriel automatisé de l'exécution administrative du budget. **(ii)** Publication de rapports trimestriels sur l'exécution de la dépense publique selon la nouvelle classification fonctionnelle, en mettant l'accent sur les dépenses visant la lutte contre la pauvreté. **(iii)** Mise en place des mécanismes d'alignement du CSLP et du CDMT et élaboration des Lois de Finances sur la base du CDMT avec des liens entre les allocations et les résultats attendus. **(iv)** Mise en place d'indicateurs de performance pour mesurer l'évolution de la gestion des finances publiques à travers un exercice PEFA.	A partir de 2008 A partir de 2008 2008-2009 Tous les deux ans à partir 2008	Engagements lié à l'Article 96
XIII bis	Elaborer et mettre en œuvre de manière rigoureuse un code de déontologie du service public et adopter une loi sur le droit à l'information des usagers du service public offrant à ces derniers des voies de recours administratif.	**(i)** Adoption et mise en application d'un code de déontologie. **(ii)** Diffusion et application du code de déontologie. **(iii)** Mise en place et test pilote de « pôle d'intégrité » permettant de suivre au niveau de base la qualité des échanges entre usagers des services publics et les personnels des services concernés (priorité à des services de base : santé, impôts et justice), afin d'améliorer la qualité de ces services. **(iv)** Diffusion dans les secteurs ayant bénéficié des cette expérience pilote des micro réformes utiles identifiées par la concertation entre usagers et prestataires des services publics concernés	2007 A partir 2007 2007-2009 A partir 2008-2009	
GOUVERNANCE ECONOMIQUE – Promotion du secteur privé				
XIV	Soutenir la mise en œuvre de la réforme du secteur financier (BCM, secteur bancaire, micro finance, assurances), dont l'objectif doit être une restructuration de l'économie nationale mettant fin à la main mise sur le secteur de quelques groupes contrôlant les ressources.	**(i)** Mise en application de la nouvelle loi bancaire. **(ii)** Nouvelle loi sur la micro finance. **(iii)** Respect des nouveaux statuts de la BCM – y compris pour lui assurer une capacité adéquate de supervision des banques commerciales.	A partir de 2007 A partir de 2007 A partir de 2007	
XV	Libéralisation effective du secteur des transports.	**(i)** Mise en œuvre de la réforme des transports. **(ii)** Mise en place d'un fonds routier de seconde génération. **(iii)** Mise en place d'un outil de gestion et de planification de l'entretien du réseau routier national. **(iv)** Création de passerelles entre l'outil d'entretien routier et la décentralisation, en impliquant les communes riveraines des tronçons concernés.	2007 2009-2010 A partir de 2007 A partir de 2008-2009	Plan sectoriel des transports (PST)
GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE – Gestion des ressources naturelles				
XVI	Adopter le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) et arrêter une matrice d'actions prioritaires 2007-2011, conformément aux dispositions du CSLP II.	**(i)** Mise en place des outils (organisation institutionnelle, cadre juridique) permettant l'intégration systématique des principes du développement durable dans les politiques nationales. **(ii)** Systématisation des études d'impact environnemental pour les projets industriels, pétroliers, miniers, de pêche et autres. **(iii)** Harmonisation du cadre juridique et réglementaire existant par l'adoption de textes d'application (code de l'eau, code marin, code forestier, code de la chasse/faune, suivi et la gestion des risques environnementaux).	2007-2008 A partir de 2007 A partir de 2008	

		(iv) Décentralisation de la gestion des ressources renouvelables partagées (sylvo-pastorales) à travers un transfert de compétences aux communautés locales (révision du code forestier et de la législation sur la décentralisation).	A partir de 2008	
GOUVERNANCE SOCIALE				
XVII	Etablir une articulation opérationnelle forte entre le CSLP II et les politique sectorielles relatives aux secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, lutte contre VIH/SIDA), tant au niveau des mécanismes d'identification des interventions que dans le suivi de l'impact des investissements.	**(i)** Mise en place effective d'un dispositif de suivi/évaluation du CSLP **(ii)** Mise en place d'un mécanisme annuel de revue impliquant les OSC, basé conjointement sur les cadres sectoriels de dépenses à moyen terme et sur le suivi du CSLP.	2007 A partir de 2008	
XVIII	Assurer à travers la clé de répartition des ressources, y compris pétrolières, la couverture des secteurs sociaux et de la sécurité alimentaire, et plus généralement les secteurs permettant de réduire la pauvreté.	**(i)** Adoption d'une loi sur l'utilisation des revenus pétroliers. **(ii)** Cohérence du CDMT et des lois de finances avec la loi sur l'utilisation des revenus pétroliers.	2007-2008 Au plus tard 2009	

CONTEXTE INTERNATIONAL/REGIONAL – Migrations				
XIX	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion des flux migratoires.	**(i)** Stratégie globale de gestion des flux migratoires. **(ii)** Pénalisation des réseaux clandestins. **(iii)** Renforcement des contrôles frontaliers. **(iv)** Actualisation/ adaptation des dispositifs législatifs et réglementaires applicables. **(v)** Dialogue biannuel, impliquant tous les acteurs concernés. **(vi)** Actions de co-développement impliquant la diaspora mauritanienne. **(vii)** Intégration de la dimension Migration dans les stratégies de développement.	2008 Continu A partir de 2007 A partir de 2007 A partir de 2007 A partir de 2009 A partir 2007	

Annexe 7: Communication du Conseil des ministres relative aux travaux des Journées nationales de concertation

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE AUX TRAVAUX DES JOURNEES NATIONALES DE LA CONCERTATION

(Nouakchott, du 25 au 29 octobre 2005)

Les Journées nationales de la Concertation ont réuni du 25 au 29 octobre 2005 près de six cents participants issus de l'ensemble des horizons politiques et socioprofessionnels de notre pays : représentants des partis politiques, des organisations non gouvernementales, du mouvement associatif, des organisations syndicales et patronales, magistrats, avocats cet autres auxiliaires de justice,opérateurs économiques, élus locaux, ulémas, représentants des professions libérales, presse privée, universitaires et personnalités indépendantes.

La cérémonie solennelle d'ouverture des Journées nationales de la Concertation a eu lieu le 25 octobre 2005 à 12 heures au Palais des Congrès, sous la présidence du Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat.

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat, a retracé l'évolution historique de notre pays pour faire ressortir que les régimes successifs ont écarté le citoyen de la gestion des affaires publiques. Il a évoqué le contexte particulier que vit notre pays, depuis le 3 août 2005, ainsi que les importantes échéances qui marqueront sa marche vers la démocratie et le développement, dans le cadre du programme tracé par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie.

A cet égard, le Président a exhorté les participants à rechercher l'intérêt général, et à privilégier le consensus.

A la suite du discours inaugural, les représentants de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la Commission de l'Union Africaine, de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de la Délégation d'Evaluation Electorale des Nations Unies, de l'Union du Maghreb Arabe, et du Groupe des Ambassadeurs des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ont pris tour à tour la parole en tant qu'invités d'honneur.

Ces intervenants ont loué les efforts mis en oeuvre par la Mauritanie en vue de l'instauration d'une démocratie véritable, et souligné le consensus des mauritaniens autour des objectifs du changement institutionnel opéré le 3 août 2005. A cet effet, ils ont proclamé la volonté de leurs institutions respectives d'accompagner la Mauritanie dans son processus de transition démocratique.

Les Journées s'inscrivent dans le cadre de la « large concertation » avec les partis politiques, la société civile, et autres partenaires que le Gouvernement a initiée dans le cadre de la conduite du processus de transition démocratique : il s'agit de discuter, dans trois Groupes thématiques distincts mais procédant d'une approche unique, les propositions issues des travaux des trois comités interministériels chargés respectivement du Processus de Transition Démocratique, de la Justice et de la Bonne gouvernance. Ces trois groupes de travail sont :

- Groupe Thématique 1: Processus de transition démocratique ;
- Groupe Thématique 2 : Réforme de la Justice ;
- Groupe Thématique 3: Bonne Gouvernance.

Les travaux de chaque Groupe Thématique se sont déroulés en trois ateliers, encadrées par des modérateurs, assistés de rapporteurs, choisis parmi les personnalités indépendantes ; justifiant de compétences et expériences reconnues dans les différentes questions soumises aux débats.

Dans un esprit de concertation, le Gouvernement a délégué deux ou trois de ses membres par atelier à l'effet de le représenter au cours des travaux et de fournir aux participants les explications sollicitées.

Les travaux des différents Groupes Thématiques sont consignés dans les Rapports annexés à la présente Communication et qui en font partie intégrante. Ces rapports ont fait l'objet d'une cérémonie solennelle de signature le 31 octobre 2005 au Palais des Congrès.

Au cours des travaux, les différents participants se sont félicités de la concertation initiée par les pouvoirs publics de la Transition. Ils ont souligné le caractère novateur des présentes Assises, qui se caractérisent par le nombre élevé des participants, la diversité de leurs titres, leur responsabilité et la complémentarité de leurs approches, mais aussi par la liberté d'expression, la franchise des débats et l'offre inédite d'un dialogue de proximité avec l'Administration.

En ce qui concerne les réformes à mener, les participants reconnaissent que dans le cadre de la période actuelle, le Gouvernement de transition devrait se limiter aux actions prioritaires entrant dans le cadre des réformes constitutionnelles et juridiques de la transition, de la justice et de la bonne gouvernance.

En abordant les différents aspects des rapports des Comités interministériels, les participants ont exprimé avec franchise leur opinion sur les principaux débats traversant notre société, et sur certaines réformes de nature juridique et institutionnelle, économiques ou sociales, qui leur paraissent particulièrement importants.

Dans ce cadre, plusieurs questions d'ordre politique, social ou juridique ont été abordées, avec plus ou moins d'intensité, par les participants qui ont salué la volonté d'ouverture politique du gouvernement à ce sujet. Ces questions ont porté notamment sur :

Le passif humanitaire*:* Ce problème devra être traité dans un esprit de justice, de vérité, de tolérance et de pardon, en vue de dépasser cette question particulièrement importante pour consolider l'unité et la concorde nationales.

Les réfugiés : Les réfugiés mauritaniens doivent pouvoir revenir au pays et être réintégrés dans leurs droits légitimes.

L'esclavage *:* la volonté politique affirmée de l'Etat doit se concrétiser par la prise des mesures nécessaires pour traiter tous les problèmes résultant de cette pratique et de ses conséquences préjudiciables à la société et ceci en concertation avec la société civile et tous les acteurs politiques et religieux. Dans ce cadre, l'Etat doit adopter un plan national d'éradication des pratiques liées à l'esclavage, et mettre en place un programme d'insertion des victimes et élaborera et mettra en application les textes législatifs et réglementaires incriminant ces pratiques.

Le vote des mauritaniens à l'étranger **:** il est nécessaire de prendre en compte le vote des mauritaniens à l'étranger, y compris les réfugiés.

D'autres propositions ont porté sur la promotion des langues nationales, l'arabe, le pulaar, le soninké et le wolof pour renforcer l'unité et la concorde nationales, sur la nature du régime politique adapté à notre pays, sur la séparation des pouvoirs, le statut du Président de la République et ses rapports avec le Premier ministre, le bicamérisme, le système électoral et sur la presse.

Sur un autre plan, les participants ont souhaité l'adhésion de la Mauritanie aux Chartes et Conventions internationales relatives aux droits de l'homme, et l'adoption d'une loi nationale incriminant les violences, traitements dégradants et toutes autres pratiques néfastes portant atteinte à la dignité de la femme et à son intégrité physique et morale.

Les différents points et propositions soulevés ont été jugés dignes d'intérêt voire d'intérêt fondamental, mais en raison de leur complexité et de leur charge politique particulière, la décision à

leur égard mérite d'être examinée et mise en oeuvre en tenant compte des contraintes de temps et de priorités de la période de transition.

Toutefois, les participants à l'atelier estiment qu'en raison de leur relative simplicité, les solutions suivantes peuvent être mises en oeuvre dans l'immédiat :

- l'introduction d'une dose supplémentaire de représentation proportionnelle dans les modes de scrutin ;
- l'examen diligent de la situation administrative des anciens réfugiés déjà rentrés au pays ;
- le traitement de tous les problèmes résultant de l'esclavage et de ses conséquences préjudiciables à la société.
- la réflexion sur une nouvelle loi sur la presse.

Au delà de ces différentes questions, les participants aux Journées nationales de Concertation ont apprécié la qualité des Rapports des Comités interministériels qu'ils ont validés, tout en formulant, à leur égard, des recommandations.

I) Sur le processus de transition démocratique

A) <u>En ce qui concerne la réforme constitutionnelle et la révision des textes</u>

S'agissant tout d'abord des modifications à apporter à la Constitution du 20 juillet 1991, les participants ont adopté, avec de légers amendements, des propositions d'amendements à la constitution du 20 juillet 1991 consistant à garantir l'alternance démocratique, à travers l'institution d'un mandat présidentiel de 5 ans, renouvelable une seule fois.

En outre le principe de prestation de serment du Président de la République est accepté, mais la formule de serment proposée doit être plus solennelle et plus contraignante ;, ce serment doit porter en particulier sur le respect de l'article 99 (nouveau).

Pour ce qui est de l'article 104, les participants ont convenu du principe de l'abrogation de cette disposition qui a été ajoutée au texte du référendum de 1991.Toutefois, cet article de la Constitution, qui portera désormais, à titre symbolique, le numéro 103, devra être reformulé pour garantir à la fois la continuité du droit, et la nécessaire adaptation des lois et règlements antérieurs aux nouveaux droits et libertés consacrés par la Loi fondamentale.

Pour compléter ce dispositif, le Gouvernement s'est engagé à instituer une Commission à l'effet d'étudier la conformité à la Constitution des lois en matière de droits et libertés, et à apporter les modifications qui s'avéreraient nécessaires à cet effet.

En ce qui concerne les lois électorales, les participants ont approuvé les propositions du Rapport relatives à l'institution de quotas réservés aux femmes pour l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et à la levée de l'interdiction qui frappe les candidatures indépendantes.

B) <u>En ce qui concerne la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)</u>

Les participants s'accordent pour considérer que l'institution d'une CENI est une garantie fondamentale de réussite d'une transition démocratique transparente et consensuelle, et approuvent globalement le schéma proposé d'une autorité administrative indépendante, « dépolitisée », chargée du contrôle et de la supervision des élections.

Le Gouvernement s'est engagé à nommer les membres de cette commission au nombre de 15 en concertation avec les partis politiques et la société civile.

En outre et pour conforter la CENI, les participants ont proposé plusieurs mesures d'accompagnement portant notamment sur l'assainissement de l'Administration, l'appui aux partis politiques et à la presse.

C) <u>En ce qui concerne le processus électoral</u>

Après avoir comparé les avantages et inconvénients respectifs des deux formules proposées par le Rapport du Comité interministériel pour l'établissement de la liste électorale, à savoir le recensement administratif à vocation électorale et la révision extraordinaire des listes, les participants ont opté pour la formule du recensement administratif.

En ce qui concerne le calendrier électoral, les participants ont adopté le calendrier proposé qui commence par un référendum en juin 2006 et se termine par des élections présidentielles prévues en juin 2007.

Par ailleurs, ils ont formulé des propositions concernant le financement des partis politiques et recommandent plusieurs mesures d'ordre juridique ou matériel de nature à faciliter les opérations de vote et à en garantir la transparence. Ces recommandations portent sur la correction et à la perfection des listes électorales, l'obtention facile de copies de procès-verbaux, sur le renouvellement de la composition des bureaux de vote, sur le bulletin unique, et sur la limitation du nombre d'électeurs inscrits par bureau à moins de 800 électeurs, et sur la prorogation de la validité de la carte d'électeur de manière à la rendre utilisable pour une période de 5 à 10 ans.

II) Sur la réforme de la Justice

A) <u>En ce qui concerne l'indépendance de la Justice et la réforme du droit</u>

Les participants ont émis plusieurs propositions tendant à assurer l'effectivité de l'indépendance de la Justice.

Les participants requièrent la fixation de critères objectifs pour définir la notion de nécessité de service devant justifier la mutation des magistrats du siège sans leur demande, et la mise en œuvre du principe de la sanction et de la récompense.

A ce titre, ils recommandent notamment l'indépendance du juge d'instruction vis-à-vis du Parquet. Dans ce cadre, il convient de rationaliser la distribution des affaires entre les différents cabinets d'instruction.

En matière de recrutement, ils optent pour un système garantissant l'égal accès de tous aux fonctions de magistrat et tenant compte des spécificités de cette noble fonction. En particulier, les magistrats doivent avoir des connaissances en charia et jouir d'une bonne moralité islamique. Un système approprié de formation continue doit leur être garanti.

Dans le domaine de la réforme du droit, les participants demandent la révision, dans les meilleurs délais, de l'ensemble des textes régissant le droit judiciaire et notamment les Grands Codes de lois, ainsi que l'abrogation des lois et règlements contraires aux droits et libertés.

En outre, ils soutiennent la suppression de la compétence de la Cour suprême en matière de référés et son maintien au niveau des tribunaux de première et de deuxième instance.

Sur un autre plan, ils préconisent également le maintien de la contrainte par corps dans le domaine civil comme seul moyen disponible actuellement pour le recouvrement des créances.

B) <u>En ce qui concerne les ressources humaines et la formation</u>

Les participants ont souligné l'importance du renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de travail des magistrats, greffiers, officiers et agents de police judiciaire, dont dépend, en grande partie, le travail judiciaire.

Dans le même ordre d'idées, les professions judiciaires libérales, avocats, notaires, huissiers, experts judiciaires et interprètes, qui concourent au fonctionnement du secteur judiciaire, doivent faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics.

Pour permettre aux personnels judiciaires d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions et de se soustraire aux pressions extérieures, il s'avère nécessaire d'opérer une augmentation substantielle des salaires et autres avantages (notamment logement et le transport) reconnus à ces personnels.

En tout état de cause, le principe de la récompense et de la sanction a été retenu comme moyen de stimuler la productivité dans le secteur de la justice. Pour faciliter l'application de ce principe, les attributions et ressources de l'Inspection générale devraient être renforcées.

En ce qui concerne la formation, et compte tenu des insuffisances au niveau des compétences et de la formation, les participants préconisent la mise en place d'un système adéquat de formation et de perfectionnement au profit des personnels judiciaires. Ce système devrait garantir une formation de base solide et une formation continue qui encouragent le bilinguisme et la pluridisciplinarité.

En attendant la mise en place d'un institut spécialisé de formation judiciaire, l'ENA de Nouakchott assurera cette formation au profit du personnel judiciaire.

Eu égard à la dualité de notre système judiciaire, la formation des magistrats doit être une formation croisée en charia et en droit moderne.

C) <u>En ce qui concerne les infrastructures et la modernisation</u>

Dans le domaine des infrastructures, les participants proposent, en plus des mesures préconisées dans le Rapport du Comité interministériel, l'installation de la Cour suprême en dehors du Palais de justice, la construction d'établissements de rééducation pour mineurs, et l'affectation aux magistrats et greffiers de logements à proximité de leurs juridictions.

En matière d'équipements, les participants recommandent d'ajouter la proposition du relative à l'installation dans les prisons de logiciels de sécurité spécifiques.

Enfin, et pour ce qui est du volet modernisation, les participants proposent la promotion des modes alternatifs de règlement des différends, l'informatisation des tribunaux et l'amélioration de la tenue de leur documentation.

III) Sur la bonne gouvernance

<u>A) En ce qui concerne l'Administration publique, la déconcentration, la décentralisation et le développement local</u>

Les participants recommandent, en particulier, la mise en place d'une Commission Nationale des Concours indépendante, le réaménagement de la Commission Nationale d'Evaluation des Diplômes (CNED), la mise en place d'un cadre permanent de concertation pour un meilleur dialogue social.

Ils préconisent également l'augmentation substantielle des salaires et traitements des agents publics en tenant compte du coût de la vie et en concertation avec les partenaires sociaux.

Sur un autre plan, ils suggèrent la révision du découpage communal, la mise en place d'une structure d'évaluation des communes et l'instauration de Conseils régionaux élus.

B) <u>En ce qui concerne les Droits humains et la société civile</u>

En vue de la promotion de l'état de droit, les participants ont préconisé, entre autres, l'adoption d'une Charte nationale des Droits humains et la création d'un observatoire national indépendant des prisons. Ils ont également proposé la création d'une chambre spécialisée dans les conflits familiaux, l'application effective des textes interdisant le travail des enfants, l'élaboration de mécanismes de discrimination positive favorisant l'accès des femmes aux sphères de décision politique et la prise en compte de la dimension « personnes handicapées » dans tous les programmes de développement.

Au plan institutionnel, la mise en place du Conseil Economique et Social en tant qu'outil important de concertation et de dialogue est souhaitée.

C) <u>En ce qui concerne la gouvernance économique et environnementale</u>

Sur ce plan, les recommandations ont porté notamment sur l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer la transparence des informations économiques et financières, la mise en place d'un observatoire national de la concurrence, l'assouplissement des conditions d'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises et la création d'un fonds de garantie au profit de ces dernières, la prise en compte des délais réalistes dans l'exécution des marchés publics et la mise en place d'un mécanisme de révision des coûts en cas de forte fluctuation des prix ainsi que la simplification immédiate de la fiscalité des entreprises.

En matière de suivi-évaluation, l'opportunité de la réalisation d'un audit immédiat de l'ensemble des entreprises publiques a été soutenue.

Par ailleurs, l'utilité d'une rationalisation du système de concertation Etat / secteur privé et de la promotion de l'intégration régionale a été soulignée.

En matière d'environnement, les dispositions de la loi cadre sur l'environnement relatives à l'obligation d'études d'impact environnemental doivent être appliquées systématiquement. La réalisation d'une évaluation économique des écosystèmes et l'amorce de la réflexion sur la fiscalité environnementale sont proposés, tout comme la promotion des énergies renouvelables.

Au plan institutionnel, la création d'un observatoire national de l'environnement et la mise en place d'un système intégré d'information environnementale ont été préconisées.

D) <u>Autres recommandations</u>

Enfin, des recommandations ont été émises dans les domaines de l'information, de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne l'information, une attention spéciale a été accordée à : (i) la mise en œuvre d'un cadre de pluralisme audiovisuel ; (ii) la création d'un organe indépendant de régulation de la profession ; (iii) l'ouverture des médias publics aux composantes de la société civile et (iv) la promotion de l'accès des personnes handicapés sensoriels à l'information.

Pour ce qui est de la jeunesse et des sports, les recommandations ont porté notamment sur : (i) la création d'un département ministériel chargé exclusivement du sport ; (ii) la mise en place d'une stratégie nationale de développement des activités sportives et (iii) l'organisation de forums sur les problématiques de la jeunesse et de la culture dans le pays.

Pour terminer, il convient de souligner que les participants ont émis le voeu de voir ce processus de concertation nationale se poursuivre, notamment pour la mise en oeuvre des conclusions qui ressortent de ces cinq jours de débats libres et fructueux.

Il est à noter que pour marquer l'intérêt qu'il porte aux travaux des Journées nationales de la Concertation, le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a tenu a présider la cérémonie de clôture de cette importante manifestation. A cette occasion, il a loué le consensus obtenu à l'issue des débats, et adressé ses félicitations aux participants. Il a pris l'engagement « d'œuvrer avec le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le gouvernement de transition, pour mettre en application les points de consensus. », et ce, dans un cadre de concertation permanente avec les partis politiques et la société civile.

Comme première mesure en ce cens, il a annoncé la mise en place, dans les prochains jours, de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Telles sont les principales conclusions des Journées nationales de la Concertation qui constituent une étape importante dans l'évolution de notre pays vers la démocratie.

Nouakchott, le 2 novembre 2005

Annexe 8: Contexte sectoriel de la décentralisation en Mauritanie

Politique du secteur de la décentralisation

Le processus de décentralisation, amorcé en 1986 avec la création des communes chefs lieux de willayas, s'est étendu sur la plus grande partie du territoire habité. Le pays compte aujourd'hui 216 communes. Le cadre légal a été progressivement établi, mais avec une mise en œuvre limitée. La déclaration de politique municipale, adoptée en 1995, a réaffirmé l'engagement national pour la décentralisation, préconisé un transfert progressif de compétences au niveau des collectivités locales et l'amélioration de l'environnement institutionnel et organisationnel des municipalités.

En parallèle, l'évolution du pays avec la sédentarisation, la multiplication du nombre de localités rurales, et la croissance importante des centres urbains a bouleversé la nature des demandes de la population, tandis que les attentes démocratiques se sont amplifiées. Ces besoins ont été exprimés lors des journées nationales de concertation organisées en octobre 2005 par le gouvernement de transition à l'issue des travaux du comité interministériel bonne gouvernance. L'analyse et les débats ont mis en évidence l'ampleur des mesures à prendre pour rendre concrets les effets de la politique de décentralisation au niveau des citoyens.

L'institution chargée de la décentralisation au sein du MIPT a été érigée en Direction générale des collectivités locales (DGCL). Elle a proposé un « Programme de Décentralisation pour le Développement Local et de la Démocratie Participative» (P3D), adopté en mars 2006 et donnant un cadre cohérent aux interventions nationales en faveur du renforcement de la décentralisation. Dans le gouvernement prenant effet le 28 avril 2007, un ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire (MDAT) a été créé.

Axes stratégiques d'intervention du P3D (mars 2006)

Décentralisation, le fonctionnement institutionnel : *communes, intercommunalité, services déconcentrés de l'Et services rendus à la population*
- Réforme du cadre législatif et réglementaire ;
- Développement de la communication, du conseil et de l'assistance aux Communes ;
- Développement institutionnel des collectivités locales.

Développement local, la mobilisation des ressources et le patrimoine communal : *fiscalité, transferts de fonds, péréquation, maîtrise d'ouvrage des investissements, maintenance du patrimoine*
- Financement de la décentralisation et mobilisation des ressources communales ;
- Renforcement des compétences dévolues aux collectivités locales dans le cadre de politiques contractuelles.

Démocratie participative, les acteurs du programme : *société civile, communautés, citoyens, élus, fonctionnaire*
- Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- Promotion de l'approche participative et développement de la planification locale.

Cette volonté de l'Etat d'approfondir la décentralisation est confirmée dans le CSLP 2, qui intègre cette politique dans le secteur de la bonne gouvernance.

Décentralisation dans le CSLP II (juin 2006)

« L'approfondissement de la décentralisation constitue une orientation majeure du CSLP eu égard au rôle essentiel que jouent les acteurs décentralisés dans le processus de développement économique et social. » Ce dernier prévoit (i) la poursuite de la réforme du cadre institutionnel et réglementaire en vue d'une meilleure adaptation aux nouvelles missions de l'administration locale, (ii) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation, (iii) la mise en œuvre du P3D, (iv) le renforcement des capacités de gestion communale, (v) la mobilisation de davantage de ressources, (vi) la promotion de l'intercommunalité, (vii) l'appui technique et logistique aux associations régionales des maires, (viii) l'élaboration de PDC, (ix) la promotion du partenariat avec la société civile, et (x) le renforcement de la

déconcentration, notamment à travers l'appui à l'administration territoriale et aux services déconcentrés de l'Etat.

Le CSLP II souligne que la coordination et l'harmonisation des efforts des intervenants en matière de décentralisation seront au centre des préoccupations des pouvoirs publics et cite l'initiative européenne.

Enfin, le gouvernement de transition a réaffirmé l'engagement pour la décentralisation lors du congrès des maires en janvier 2007 par une « déclaration de politique nationale de décentralisation » (voir cadre suivant). Cette déclaration réitère la faiblesse du diagnostic, et décrit les défis auquel doit faire face le pays pour faire avancer ce processus qui « souffre d'une contradiction entre l'effet d'annonce et la réalité ».

Présentation de la Déclaration de politique nationale de décentralisation (janvier 2007)

La politique de décentralisation est une déclaration de politique qui s'inscrit dans la continuité les axes stratégiques d'intervention définis par le comité interministériel bonne gouvernance, le CSLP et P3D. Elle met en exergue deux défis fondamentaux de la décentralisation.

Le défi de la cohérence territoriale est lié aux découpages communaux, aux enjeux de valorisation des potentiels et des populations. Elle doit alors conduire à définir des mécanismes de répartition des ressources, de possibilité d'adaptation des schémas et des moyens de transfert des compétences en fonction des communes, Institutionnelle, elle signifie qu'administration et communes et populations doivent travaillent ensemble.

Le défi du financement de la décentralisation. Il s'agit à la fois de mieux déconcentrer les investissements publics, mais aussi favoriser la mobilisation des ressources locales, tout en assurant la transparence et le caractère équitable de la mobilisation de ces ressources.

La déclaration conclut par la nécessité de renforcer substantiellement la coordination et le pilotage de cette politique stratégique d'Etat en réaffirmant l'adhésion de l'Etat aux principes de démocratie et d'Etat de droit.

Les problèmes à résoudre

L'identification participative du projet 9ème FED a mis en exergue une série de problèmes qui se trouvent confirmés dans le document de « politique nationale de décentralisation » de janvier 2007.

Contradiction entre l'annonce et la réalité

En Mauritanie, cette politique reste à jour l'expression d'une orientation décrétée par le sommet de la hiérarchie étatique. Elle a été ancrée et mise en pratique dans un cadre administratif parfois contradictoire dans ses méthodes et la nature de ses autres missions. Ce cadre administratif présente des faiblesses au niveau des compétences en matières de ressources humaines, ces dernières restant par ailleurs insuffisamment sensibilisées au rôle de la commune dans le développement. Il n'existe pas encore de mécanisme pérenne d'appui/conseil aux collectivités locales alors que celles-ci ne disposent pas de compétences techniques ou sociales suffisantes. L'impact de cette réforme est resté à ce jour peu visible pour les citoyens (à part dans quelques villes principales). Le découpage territorial de 1986, et les limites en termes de viabilité qu'il a parfois entraînées, est souvent utilisé comme argument au manque d'efficacité du dispositif.

Faiblesse du système de pilotage de la décentralisation

Le système de pilotage actuel n'est pas en mesure d'imprimer des évolutions significatives au niveau du financement de la décentralisation et des politiques sectorielles nationales ou de combler le fossé existant entre le processus et les acteurs de la décentralisation (Etat, collectivités locales, société civile, privé).

Faible mobilisation des élus et des citoyens, et expérience participative en devenir

La notion moderne de participation est très jeune en Mauritanie, et la démocratie encore embryonnaire : comme semble l'indiquer le déroulement des récentes élections municipales, l'investissement de l'institution communale par les ensembles socio-tribaux demeure aux yeux des acteurs un enjeu politique majeur (maintien des équilibres sociaux antérieurs). En contrepoids, le sentiment d'appartenance à une identité communale reste encore très peu développé et la prise de conscience du droit du citoyen à orienter l'objet et les conditions de la gestion du développement dans sa commune reste faible.

Dysfonctionnement du système de financement de la décentralisation

Le financement de la décentralisation est assuré (i) par des transferts de l'Etat (fonds régional de développement - FRD) représentant 2,6 milliards UM en 2007; (ii) un mécanisme de péréquation non fonctionnel (fonds intercommunal de solidarité abondé par une contribution obligatoire des communes) ; (iii) d'importantes sources de financement extérieures nationales (CDHLPI, par exemple) ou internationales déconnectées de la réalité communale, mais qui injectent dans les collectivités locales des financements qu'elles ne sont pas encore capables de gérer, ce qui se traduit notamment, dans le cadre des réalisations ainsi financées, par le fait que la maîtrise d'ouvrage reste entièrement entre les mains de tiers. Il apparaît que l'effort national de transfert vers les collectivités locales doive être réorganisé car il produit l'effet paradoxal de limiter les efforts de mobilisation des ressources locales et l'autonomie financière des communes par rapport à l'Etat.

Faiblesse de la déconcentration des services de l'Etat, donc peu d'accompagnement des collectivités locales

Au niveau des politiques sectorielles, le système de gestion et de décision est centralisé, ce qui se traduit dans la planification des investissements sectoriels, le financement de ces politiques et la gestion du personnel. Il existe encore peu d'articulation entre la planification communale et les programmes d'investissement sectoriels. Un début de déconcentration est mis en place dans le cadre de la réforme de l'Etat (santé, éducation, hydraulique). Le dernier niveau de la représentation de ces services publics se limite - pour les quelques secteurs couverts - à un échelon supra communal.

Opportunités pour l'approfondissement du processus de décentralisation

En décembre 2006, les élections municipales marquées par un fort taux de participation, ont conduit à la mise en place d'une nouvelle génération de maires élus (renouvellement de 80% des conseillers municipaux). La loi favorisant les candidatures de femmes a permis qu'elles occupent 30,33 % des postes de conseillers communaux et quatre femmes ont été élues maires. Les déclarations politiques de ces dernières années ont été confirmées par l'accroissement des transferts financiers de l'Etat vers les communes, qui sont passés de 600 millions en 2002 à 2,5 milliards d'ouguiyas pour l'année 2006, soit 1,2 % du budget national.

Le nouveau Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, qui libère la décentralisation de la tutelle sécuritaire, offre un cadre institutionnel plus favorable à une autonomisation progressive des collectivités locales et au renforcement de l'efficacité du processus de déconcentration du secteur public, y compris au niveau budgétaire et financier. La programmation du 10ème FED vient en appui direct à cette volonté d'approfondir la décentralisation en apportant un appui sectoriel à la politique nationale, en finançant de façon cohérente le développement au niveau des collectivités locales, tout en continuant à contribuer au renforcement des capacités de ces dernières, à l'amélioration du cadre administratif et financier (appui institutionnel) et à la promotion d'une véritable ouverture du processus de développement aux citoyens.

Annexe 9: Déclaration de politique de décentralisation

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES

DECLARATION DE POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

PRONONCEE LE 29 JANVIER 2007

PAR M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

LORS DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DU

6EME CONGRES DES MAIRES DE MAURITANIE

DECLARATION DE POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

1. La Mauritanie, située entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb est un pays peu peuplé (2,5 millions d'habitants en 2000). Son territoire qui s'étend sur plus d'un million de Km^2 est à 90% désertique. Selon les données du rapport mondial sur le Développement Humain publié par le PNUD en 2002, l'indice de développement humain de la Mauritanie s'établit à 0,438 ce qui correspond au 152ème rang sur les 173 pays classés par le rapport. Deux décennies de sécheresse ont contribué à un exode rural massif, à une croissance importante des centres urbains et à une multiplication du nombre des localités rurales. Ce mouvement de ruraux a engendré une forte pression sur les infrastructures existantes dans tous les domaines de la vie des citoyens (accès à l'eau, à l'enseignement, à la santé), tandis que l'amorce de développement économique bouleverse la nature et les types de demandes sociales (gestion des ordures ménagères, accès à l'électricité).

2. C'est au cours de ce processus que, en 1986, les premières communes étaient instaurées dans leur organisation actuelle dans les capitales de wilaya, puis dans les capitales de moughataa et enfin dans tout le pays. Un cadre juridique formel était créé avec la publication de l'ordonnance 87-289 qui sert de référence, encore aujourd'hui. On comprendra qu'une adaptation de ces textes aux nouvelles réalités s'impose, et que des révisions successives doivent avoir lieu. Certaines compétences, confiées aux communes n'ont également, jamais été réellement mises en œuvre ; aujourd'hui pourtant, la prise en compte des besoins des habitants doit nous y conduire.

3. En 1995, le gouvernement mauritanien rappelait son attachement à cette décentralisation, dans une déclaration de politique municipale. Cette déclaration rappelle l'objectif général de la décentralisation, qui ne peut être une fin en soi. Ainsi, « Le gouvernement de la république islamique de Mauritanie a entamé le processus démocratique par une décentralisation administrative adoptée depuis 1986 en vue d'une part de promouvoir l'exercice de la démocratie et d'autre part d'impulser le développement local par la mise en place de méthodes participatives en faveur d'une bonne gestion des affaires des populations. »

4. La décentralisation est un processus qui a commencé et n'est pas encore abouti. Ce processus est double puisqu'il vise d'abord à permettre que des pouvoirs locaux soient légitimement élus et établis, d'une part, et que ces pouvoirs locaux gèrent des projets, des services et des équipements à leur niveau de responsabilité, pour répondre aux besoins des citoyens.

5. Force est de constater que le récent renouvellement des conseils municipaux constitue, pour la première fois dans l'histoire de la République Islamique de Mauritanie, les premières élections réellement libres, reconnues par tous les partenaires, nationaux et internationaux, et dont les résultats ont permis de renouveler très fortement les conseils municipaux, de changer dans près de 80% des communes, le titulaire de la fonction de maire, de permettre que les conseils municipaux soient de réels parlements, où sont représentées de nombreuses tendances politiques, et enfin d'introduire une forte présence féminine. Les conseils municipaux, qui ont été les seules instances élues maintenues en fonction lors du changement institutionnel d'août 2005, sont aujourd'hui les premiers niveaux du fonctionnement institutionnel démocratique, initié par le processus de transition démocratique.

6. Il convient également de constater que, à ce jour, la décentralisation mise en œuvre dans notre pays soufre de plusieurs défauts. Il s'agit là d'une contradiction entre l'annonce et la réalité. En réalité, le développement local n'a pas été pleinement possible, malgré les moyens et les actions déjà menées. Il s'agit en particulier de reconnaître que le transfert de compétences et de moyens aux communes a été déficient, la déconcentration des services de l'Etat pour venir appuyer les communes a été notoirement défaillant, l'absence de capacités des élus et de certains corps de fonctionnaires n'a pas permis d'agir correctement, la mobilisation des élus locaux et des populations a souvent été insuffisante pour permettre aux ressources financières et aux dynamiques locales d'être fédérées, la faiblesse de l'organe de pilotage de la décentralisation n'a pas permis de faire correspondre l'action avec la taille de l'enjeu.

7. Pour autant, la décentralisation a grandement avancé, toutes choses étant égales par ailleurs. L'apprentissage du jeu démocratique local s'y poursuit, l'émergence d'une nouvelle élite locale qui veut promouvoir les besoins et les services aux populations maintenant sédentarisées est réelle ; l'expérimentation de la contractualisation communale et de la maîtrise d'ouvrage permet chaque année des réalisations utiles, l'Etat a accordé aux communes par des fonds, des moyens financiers que certaines d'entre elles ne peuvent pas mobiliser seules, l'apparition de centres urbains dans des territoires anciennement ruraux, et le développement de villes montrent que les capacités à vivre ensemble sur un territoire restreint s'établissent.

8. Dans cette décennie qui a passé, les appuis nombreux de nos partenaires au développement ont montré la vivacité et les capacités des élus, des autorités, des services déconcentrés de l'Etat et des citoyens, organisés ou non en société civile, à faire du développement local, par la décentralisation, une véritable perspective. Les coopérations bilatérales (Allemagne, Espagne, France, entre autres), et multilatérales (Union Européenne, Système des Nations Unies, Banque Mondiale) ont établi avec le Gouvernement des accords et des programmes d'appui à la décentralisation qui ont tous montré que cette option de l'Etat est celle qu'il faut poursuivre aujourd'hui.

9. Il faut pour autant que le Gouvernement poursuive très fortement ses engagements et les actualise. Les défis de 1986 ou de 1995 ont changé, et le pays se trouve aujourd'hui dans une situation inédite, à la croisée des choix. Les actions qui doivent s'engager pour permettre au développement local, par la décentralisation, de se trouver conforté, requièrent une très grande mobilisation. Déjà, le comité interministériel sur la bonne gouvernance, les assises nationales de concertation sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, de même que le programme de décentralisation, pour le développement local et la démocratie participative (P3D) fournissent des axes stratégiques d'intervention :

- une réforme des textes applicables et la volonté d'y adjoindre des apports nouveaux
- une réforme et une évolution des méthodes de gestion et de planification qui valorise la participation de la population, dans la définition et la mise en œuvre des projets locaux
- des compétences aujourd'hui maintenues dans d'autres départements ministériels qui soient confiées aux communes, effectivement transférées avec les moyens nécessaires, selon une modalité modulable
- une mobilisation de ressources nouvelles, locales, nationales et internationales, pour autant que leur gestion soit transparente et réponde à des critères de bonne gouvernance
- une communication entre tous les acteurs (Etat, élus, citoyens) qui soit améliorée et la mobilisation de technologies et techniques adaptées
- le développement des capacités des acteurs, tant du côté des personnels d'appui de l'Etat, que des autorités, des élus, des organisations de la société civile concernées
- un appui institutionnel aux communes, aux associations d'élus et de collectivités locales, aux services déconcentrés de l'Etat
- une coordination meilleure et un pilotage renforcé, effectif et efficace de l'ensemble de ces champs d'action qui ne peuvent intervenir en ordre dispersé.

10. Mais la première difficulté à laquelle nous devons faire face est celle de l'absence de cohérence de l'action menée jusqu'à aujourd'hui. Il n'y pas de cohérence territoriale, lorsque les appuis interviennent dans certaines régions et pas dans d'autres ; la manière nouvelle dont les populations s'établissent, requiert des actions qui dépassent les territoires ou les découpages actuels, qui sont parfois obsolètes ; les grandes concentrations humaines ne s'organisent pas de manière suffisamment cohérente et concertée et les défis y sont différents de ceux rencontrés dans les zones moins denses ; la répartition des ressources est inégale et demande une péréquation ; les outils et les réponses administratives doivent s'adapter aux contraintes locales. La diversité des compétences confiées aux communes demande une cohérence dans le transfert des responsabilités et des moyens, ainsi qu'un schéma d'évolution de chaque commune. Les départements ministériels qui doivent travailler avec les populations locales et les territoires communaux doivent accepter cette

décentralisation. La cohérence institutionnelle de l'ensemble du processus, au plus haut de l'Etat, demande, de ce fait, de modifier le statut de l'instance de pilotage de la décentralisation et de lui donner une plus grande autorité.

11. La seconde difficulté à laquelle nous devons faire face est celle du financement de la décentralisation. Les moyens que l'Etat engage aujourd'hui à partir de Nouakchott, pour le bénéfice de tel ou tel territoire doivent être rapprochés du terrain, que ce soit pour les communes ou pour les services de la wilaya ; les ressources fiscales et non fiscales doivent être adaptées et les populations locales directement mobilisées pour contribuer, mais également participer au choix des affectations et surveiller la manière dont ces fonds sont utilisés ; la décentralisation demande une mobilisation des moyens de l'Etat et de chaque acteur et bénéficiaire, de manière juste, équitable et transparente.

12. C'est pourquoi la volonté du gouvernement est de confirmer solennellement :

- Le choix de la décentralisation, comme mode d'organisation de l'Etat, conformément à la Constitution de la République Islamique de Mauritanie
- La nécessité de renforcer substantiellement la coordination et le pilotage de cette politique stratégique d'Etat
- Le lien très fort de la décentralisation avec la démocratisation, la mise en place d'un Etat de droit, le développement local et l'équilibre entre les populations et les territoires.

Annexe 10: Préambule et résumé exécutif de la revue 2007 de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR 2001-2015)

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – fraternité – justice

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU SECTEUR RURAL EN MAURITANIE

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUITE A L'ATELIER DE CONCERTATION NATIONALE DES 8 ET 9 FEVRIER 2007

Préambule

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a été élaborée en 1998 et réactualisée en 2001 pour la rendre plus cohérente avec le cadre stratégique de lutte contre le Pauvreté (CSLP). Cette réactualisation n'a pas intégré les axes de la stratégie et la lettre de politique de l'élevage élaborée respectivement en 2002 et 2004. En outre la SDSR est demeurée conventionnelle en matière de recherche-vulgarisation et n'a pas été suffisamment innovatrice sur la manière de contribuer à l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres dont 75% sont ruraux. De même que le lien avec la décentralisation n'a pas été établi. En conclusion, depuis l'année 2001 la SDSR n'a pas fait l'objet d'une évaluation pour vérifier la pertinence de ses choix stratégiques et surtout l'effectivité de sa mise en œuvre.

Cependant, le constat s'impose de lui-même : la gestion du secteur rural se caractérise par «une organisation peu efficace, une coordination interne et externe insuffisantes, une improvisation dans la programmation et la mise en œuvre des campagnes agricoles et plus globalement par une mauvaise gouvernance et une utilisation peu efficiente des derniers publics».

Partant de ce fait et répondant aux directives du Gouvernement, dans un souci global de bonne gouvernance, la nouvelle équipe qui a pris en charge l'animation et la promotion du Ministère du Développement Rural après le 3 août 2005 a décidé d'entreprendre une mise à jour de l'état du secteur. Cette activité a de plus été réaffirmée dans le bilan du Gouvernement de transition.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause fondamentalement la SDSR ce qui aurait demandé plus de temps que la durée de la présente étude. On considère qu'elle reste globalement pertinente dans ses objectifs et ses principales options stratégiques. Seulement, il est nécessaire de prendre en compte les inévitables évolutions sectorielles et socio-économiques tout en mettant en exergue les déficits constatés et en identifiant les mesures nécessaires pour remédier aux carences. Un approfondissement de la stratégie pourrait donc se poursuivre si notre pays décidait de préparer une Loi d'Orientation Agricole et Pastorale (LOAP).

La revue du secteur intitulée « Etat des lieux et perspectives du secteur rural en Mauritanie » est conduite par le Ministère du Développement Rural avec l'appui technique et financier de la F.A.O et du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED).

L'objectif principal de ce diagnostic est de susciter avec l'ensemble des partenaires/acteurs du secteur rural, un débat et un dialogue franc autour de l'analyse de l'état des lieux du secteur et de permettre à notre pays de saisir et de mieux valoriser les opportunités qui lui sont offertes en se tournant vers l'avenir sur des bases connues et reconnues par tous.

Elle vise également à favoriser la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Mieux comprendre et faire comprendre les enjeux, les défis, et surtout les opportunités du secteur rural et fournir aux différents acteurs une grille de lecture plus éclairée du secteur et de sa problématique ;

- Formuler des perspectives à court et moyen terme de développement du secteur.

Compte tenu des délais et des moyens disponibles, il a été décidé de repartir les travaux en six thématiques :

- Les institutions et la gouvernance ;
- Les systèmes de production ;
- Le marché ;
- La pauvreté et sécurité alimentaire ;
- Les infrastructures rurales et les ressources naturelles ;
- L'environnement.

Les experts ont aussi été conviés à se limiter ***à un examen comparatif et analytique des études existantes*** et à s'appuyer sur l'expertise des principaux acteurs du secteur et notamment les cadres du M.D.R.

Les résultats de ces réflexions ont été examinés dans le cadre des ateliers techniques organisés à Nouakchott le 1er et 2 novembre 2006 qui ont regroupé une large représentation des acteurs du secteur.

Le présent document cherche à traduire de manière synthétique les principales observations et conclusions qui ressortent des débats tenus au cours de ces journées.

Ce document a pour objectif d'alimenter le dialogue indispensable entre toutes les parties impliquées dans le développement du secteur rural autour des stratégies et politiques nécessaires à son redressement. Il s'agit en particulier d'ouvrir la voie à la préparation d'une ***Loi d'Orientation Agricole et Pastorale*** dans notre pays.

Ce type de loi concerne l'ensemble des activités économiques du secteur agropastoral (transformation, transport, distribution et autres services) ainsi que ses fonctions sociales et agro- environnementales. La LOAP a pour ambition de traduire la volonté de tous les acteurs du secteur agropastoral (Etat, collectivités territoriales, privés nationaux, société civile, partenaires au développement, etc.) Elle prend en compte les objectifs de la décentralisation, intègre les stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté fixés par le CSLP, ainsi que les engagements sous régionaux et internationaux souscrits par notre pays. Enfin, cette loi affirme ou réaffirme, le rôle et la place de chacun des acteurs.

RESUME EXECUTIF

L'évolution du secteur rural en Mauritanie est marquée par la mise en œuvre, à partir de la fin des années 80, de nouvelles orientations qui consacrent la primauté du rôle du secteur privé dans les activités de production et le recentrage de l'action de l'état sur sa mission d'encadrement, de régulation et d'élaboration des conditions d'environnement favorables au développement du secteur.

A partir de l'année 2000 les options stratégiques de l'état se focalisent sur la lutte contre la pauvreté. Cette orientation est formalisée par le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui se fixe pour priorité de promouvoir (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités

Les études et enquêtes qui président à l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté en 2001 montrent d'une part que 76% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et 83% des populations qui connaissent des conditions d'extrême pauvreté vivent en milieu rural. D'autre part, elles confirment le potentiel de croissance des activités de productions agricoles et surtout le caractère distributeur de ces activités.

Le développement des activités du secteur rural apparaît donc comme une priorité de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cet engagement est traduit par l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur rural pour la période 2001- 2015 qui se fixe pour objectif de ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 69% à 34% à l'horizon 2015. Les orientations stratégiques retenues visent à i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; ii) Assurer un accès équitable aux ressources du secteur ; iii) Accroître l'offre et la disponibilité des biens et services publics nécessaires au développement durable du secteur ; iv) développer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif

La Mauritanie est entrée à partir du 3 août 2005 dans une phase de transition politique qui accorde une attention première à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et dans les rapports de l'état avec ses partenaires au développement. Dans ce cadre, les autorités ont procédé à la révision complète des chiffres relatifs à la situation macro économique du pays pour la période 1992-2004. Ces efforts ont permis d'asseoir le plan d'action du CSLP pour la période 2006-2010 sur de nouvelles bases et ne manqueront pas de conduire à la révision des stratégies sectorielles élaborées à partir des anciennes données.

Sur un autre plan, la stratégie de développement du secteur rural est à sa 5ième année de mise en œuvre. Des changements importants ont été enregistrés durant cette période tant au niveau de l'environnement institutionnel, de la situation des infrastructures de base que des conditions d'exploitation des ressources du secteur et de ses possibilités de financement.

Le constat qui ressort des analyses effectuées dans le cadre de cette revue montre que la situation du secteur est préoccupante. Ses faiblesses se manifestent par :

- La défaillance des systèmes de production agricole et pastoraux ;
- La détérioration évidente et régulière des ressources naturelles du secteur ;
- L'extrême pauvreté des populations rurale.

Les causes des difficultés du secteur se rapportent à plusieurs facteurs. Les agriculteurs notamment les plus vulnérables ont le plus grand mal à tenir face aux conséquences de fléaux naturels tels que les inondations, les attaques des ennemis de cultures, de sécheresse ou de feux de brousse. Ils sont aussi handicapés par le manque de routes et pistes rurales qui fait que la plupart des périmètres deviennent pratiquement inaccessibles des les premières pluies. Cette contrainte se pose tant pour la disponibilité des intrants et équipements agricoles que pour l'acheminement des récoltes sur les marchés.

La situation des infrastructures hydrauliques est mal connue. Il est cependant claire que la réalisation des ces investissements ne fait pas l'objet de programmation concertée entre les différents organes de l'Etat qui interviennent dans ce domaine et ne répond pas à toujours à des normes adaptées et convenues.

La reforme foncière visait à libérer l'initiative individuelle par la suppression des systèmes ancestraux de propriété collective et la redistribution des terres aux citoyens désireux de les exploiter sans distinction. La mise en œuvre de cette reforme est passée par différentes étapes marquées par des améliorations progressives de la législation qui vont dans le sens de la rationalisation de la gestion des attributions de périmètres cultivables. En dépit de ces améliorations les exploitants agricoles privés ne sont pas encore entrés en possession de titres définitifs de propriété

En ce qui concerne les difficultés propres aux différents systèmes de production, nous essayons d'appréhender les problèmes de rentabilité de la riziculture à travers une approche par le compte d'exploitation qui consiste à relever les contraintes qui agissent sur les principaux postes de charges.

Partant de cette logique on est emmené à constater que la plupart des aménagements réalisés pour les périmètres privés ne répondent pas aux normes techniques requises. Ils se répercutent alors négativement sur les rendements de la production et contribuent activement à la détérioration des périmètres. Les semences ne sont pas disponibles en quantité et en qualité suffisante. La mécanisation parait incontournable compte tenu des conditions propres de l'agriculture en Mauritanie. Mais le fait est que les disponibilités actuelles du pays en équipements agricoles ne suffisent pas à couvrir ses besoins et le secteur privé ne semble pas intéressé à l'investissement dans cette branche d'activité. En matière de commercialisation, le désengagement de l'Etat n'a pas été suivi de mesures d'accompagnement et les producteurs sont maintenant dans l'obligation de gérer la commercialisation de leurs produits et d'en assurer en partie le financement.

Pour ce qui est de l'agriculture dite sous pluie et l'agriculture de décrue, la production est pour l'essentiel destinée à être autoconsommée. Elle porte principalement sur les céréales et notamment le sorgho et le mais. Les parcelles cultivées sont de 1 à 2 ha et les taux de rendement de l'ordre 0,5t/ha. En outre le niveau de la production connaît de fortes fluctuations en fonction des pluies et varie aussi sous l'effet des attaques de parasites, oiseaux, sauteriaux, ou criquets…

L'agriculture oasienne est pratiquée dans un environnement particulièrement fragile. L'activité principale est la culture du palmier dattier. Ces dernières années, la production de légumes a nettement progressé. Malheureusement ce développement s'est effectué par l'utilisation intensive de motopompes et donc au détriment du renouvellement des nappes d'eau.

Le développement du secteur de l'élevage est pénalisé par le manque de ressources humaines et matérielles et notamment par la faiblesse de l'organisation de la profession et les difficultés d'accès à des sources de financement adaptées.

Cependant, la production nationale de viande rouge assure une couverture satisfaisante de la demande intérieure, mais les exportations du secteur se limitent à la vente d'animaux sur pied pour les pays de la sous région. L'industrie laitière mauritanienne est quant à elle limitée par l'atomisation et la dispersion des producteurs de lait et par la concurrence de produits importés subventionnés. Le pays compte quelques unités semi industrielles de production avicole de petite taille mais qui ne peuvent répondre aux besoins nationaux en raison de leurs difficultés d'approvisionnement.

L'impact de la recherche est très limité par la faiblesse de ressources humaines et l'absence de programmes clairs. En matière de formation, la principale école est restée fermée durant les 12 dernières années et il n'y a plus eu de recrutement d'agents vulgarisateurs depuis la mise en œuvre des plans d'ajustements structurel au milieu des années 80. L'activité de conseil handicapée tant par les effectifs que par la qualité des ressources humaines ne profite pratiquement plus aux producteurs individuels.

En terme de capacité des acteurs, le recours à des forme d'organisation collective semble indispensable mais il est noté que le paysan, ou l'éleveur de base est généralement exclu des processus de décision et de contrôle de l'appareil coopératif.

Les mécanismes de financement existants sont aussi insuffisants par rapport aux besoins spécifiques des acteurs (Opérateurs privés, collectifs, femmes…) et ne couvrent pas la demande des systèmes de production autre que l'irrigué et particulièrement l'élevage

Les informations collectées par le système statistique sont très limitées et soufrent de nombreuses contraintes qui mettent en cause la fiabilité des résultats obtenus.

Le dispositif de suivi évaluation manque de cohérence. Il relève en général de projets dont la durée de vie est limitée ce qui l'empêche de s'installer durablement et de s'inscrire dans une vision globale de l'activité du département.

Sortir le secteur rural de la situation difficile qu'il traverse nécessite une vision stratégique qui peut être résumée de la façon suivante : ***l'objectif vise à travers une démarche qui place les agriculteurs et les éleveurs au centre du développement à allier l'émergence d'une agriculture, diversifiée, moderne et compétitive, avec la préservation durable des ressources naturelles et culturelles de l'espace rural.***

Il est cependant important de développer une approche qui se base sur la rentabilité, c'est-à-dire de procéder à une analyse approfondie des différents postes qui composent le compte d'exploitation des producteurs agricoles et d'identifier sur cette base les goulots d'étranglement et les contraintes qui demandent à être levées pour atteindre la rentabilité recherchée.

Les axes de développement identifiés sur cette base portent sur l'accélération de la régularisation foncière, le renforcement des infrastructures, l'amélioration des conditions de rentabilité, la diversification, l'adaptation du système de financement, le renforcement du dispositif institutionnel et de la capacité des acteurs.

Annexe 11 : Eléments sur le secteur de concentration 2 (Intégration régionale et transports)

Aperçu général

La Mauritanie dispose d'un réseau de 2,900 km de routes nationales goudronnées. Ce réseau s'est fortement étendu au cours des dernières années, notamment avec l'établissement de la connexion Nouakchott-Nouadhibou, et continuera à s'étendre de manière importante avec la construction de plus de 1,000 km de routes (lien nord-sud, lien avec l'Algérie, routes du sud) prévues d'ici 2015 dans le cadre du nouveau Plan Sectoriel de Transport.

Dans le cadre du 9ème FED, la coopération au développement de la Commission dans ce secteur s'est articulée autour de trois axes complémentaires:

- Construction de nouvelles infrastructures de transport terrestre, afin de connecter les populations pour une amélioration sociale mais également économique.
- Entretien routier, afin de permettre la pérennité des infrastructures et l'optimalisation des financements.
- Réforme des transports, à travers la suppression du monopole exercé par le Bureau National du Transport (BNT), afin de promouvoir au bénéfice des populations une diminution du prix du transport.

Le nouveau Plan Sectoriel de Transport (PST), approuvé en Février 2007, constitue la clé de voûte stratégique des interventions de l'Etat mauritanien et des bailleurs de fonds dans le secteur du transport. La réponse stratégique sectorielle de la Commission dans le cadre du 10ème FED est donc calquée sur le PST pour sa partie transport terrestre. Le contexte ainsi que les enjeux des différents axes de coopération définis ci-dessus sont les suivants:

Entretien routier

Lors de la mise en œuvre du 8ème FED, l'Etat mauritanien s'était engagé à mettre en place une structure ad hoc pour l'entretien routier. L'Etablissement National d'Entretien Routier fut mis en place en Juillet 1996 et fonctionne depuis grâce aux remboursements d'un prêt STABEX consenti à la SNIM et à un financement de l'Etat mauritanien sur le budget national.

Le financement de l'entretien routier est assuré jusqu'en 2015 à travers un budget annuel de plus de 3 milliards d'ouguiyas. Selon la nouvelle stratégie sectorielle, les besoins financiers à l'horizon 2010-2015 sont estimés à 8 milliards d'ouguiyas pour l'ensemble du nouveau réseau, chiffre qui paraît réaliste. Le PST identifie et quantifie clairement les principales rentrées budgétaires provenant de façon directe ou indirecte du secteur du transport sur lesquels pourront se baser les choix à effectuer pour la mise en place d'un fond routier permettant d'atteindre les besoins financiers à l'horizon 2010.

Un des engagements du 9ème FED portait sur la mise en œuvre d'une étude en vue de la création d'un fonds d'entretien routier, qui a été menée dans le cadre de la préparation du Plan Sectoriel du Transport (2007-2015) adopté en février 2007. Une étude complémentaire doit être lancée pour analyser de façon plus précise les possibilités de mise en place d'un fond d'entretien routier. Le contexte économique est aujourd'hui favorable à ce type d'instrument financier, et les fondements d'un entretien routier cohérent et durable semblent donc être en place en Mauritanie.

Reste à identifier d'ici 2010 un mécanisme qui permettra d'adapter le budget pour de tenir compte du vieillissement d'une partie du réseau et de son extension significative.

Réforme des transports

Le principal engagement du gouvernement dans le cadre du 9ème FED a été celui de libéraliser le sous-secteur des transports terrestres ; et ceci en supprimant le monopole du Bureau National du Transport

(BNT) et de prendre une série de mesures liées à la réforme du transport terrestre sous-jacent: définition d'un code de la route, système opérationnel de contrôle technique, séparation de la gestion gares routières du bureau de fret, contrôle de la charge à l'essieu, etc.

Ces engagements ont globalement été tenus par les autorités mauritaniennes de transition, qui ont adoptées l'arsenal juridique *ad hoc* suivant un calendrier plus rapide que prévu. Les dispositions d'exécution de certaines mesures, telles que la charge à l'essieu et le contrôle technique, tardent néanmoins à être mises en place, mais cela s'explique par les difficultés techniques et institutionnelles qu'elles généreraient (contrôle effectif et professionnel des forces de l'ordre, gestion efficace et commune des bases de données, mise en place de structures de contrôles extérieures, période de transition pour la mise en conformité de la flotte de véhicule, etc.).

L'accomplissement de la réforme des transports devra donc passer par une professionnalisation des agents en charge de l'application du code de la route : financement et rôle de la police/gendarmerie, des brigades du Ministère des Transports et des douanes pour la vérification de la charge à l'essieu, mise en place d'un contexte institutionnel pour l'obtention des permis de conduire et surtout du contrôle technique, etc. Cela représente un énorme défi qui dépasse le seul cadre du secteur du transport puisqu'il implique le Ministère de l'intérieur, les douanes, l'office des statistiques, l'éducation citoyenne, etc.

Capacité des PME du secteur

Si, à la fin des années 90, le faible niveau technique des entreprises mauritaniennes de construction routière obligeaient un entretien presque exclusivement en 'régie' de la part de l'ENER (Etablissement National d'Entretien Routier), on peut constater que quatre ou cinq entreprises ont dernièrement acquis une expérience significative. La sous-traitance et même la participation à des consortia en charge de gros chantier de plus de 20 M€ atteste de cet état de fait.

L'ENER ne s'y est pas trompé puisque en 2006, l'établissement a sous-traité 40% des travaux et s'est engagé à passer le cap des 50% en 2007, le but à terme étant de sous-traiter à hauteur de 80% pour ne garder en 'régie' que les interventions dites 'urgentes'. L'important accroissement du réseau routier prévu pour les prochaines années accélérera certainement encore l'implication des entreprises locales et améliorera leur savoir-faire technique. En tenant compte de ces points, l'objectif de 80% d'entretien effectué par le privé peut raisonnablement être adopté pour la période 2010-2012.

Capacité institutionnelle

Le PST 2006-2015 prévoit en outre un renforcement institutionnel du Ministère de l'Equipement et des Transports (MET) afin d'en améliorer la capacité de planification, de programmation et de contrôle. Le Ministère se concentrerait sur ses fonctions régaliennes en laissant l'ensemble de l'exécution des travaux à la charge d'un établissement (type ENER) élargi, qui s'occuperait non seulement de l'entretien routier mais aussi de la construction des nouvelles infrastructures routières.

Annexe 12 : Données sur le commerce extérieur de la Mauritanie

Evolution du commerce extérieur de la Mauritanie en valeur (2000-2005)

Au terme de l'année 2005, les échanges de la Mauritanie avec le reste du monde se sont élevés à 504,4 milliards d'ouguiya, en hausse de 10% par rapport à 2004. Les exportations de minerai de fer et des produits de la pêche (principaux produits exportés), ont représenté respectivement 68,6% et 31,4% des recettes globales d'exportations de 2005. Les importations globales, d'une valeur de 356,7 milliards d'ouguiya, ont augmenté de 3% au regard de 2004. La balance commerciale, structurellement déficitaire, a accusé un déficit de 209 milliards d'ouguiya au cours de l'année 2005. Le taux de couverture des exportations par les importations a été de 41,4%, en légère hausse de 9 points de pourcentage comparativement à l'année précédente.

	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Total échanges extérieurs	**166 410**	**184 286**	**183 822**	**186 211**	**458 200**	**504 447**
Variations en %	-	10,7%	-0,3%	1,3%	146,1%	10,1%
Exportations	**81 881**	**88 662**	***86 950***	***84 370***	**111 935**	**147 717**
Variations en %		8,3%	-1,9%	-3,0%	32,7%	32,0%
Fer	46 307	52 257	53 833	48 855	66 967	101 306
Poissons	35 390	36 398	32 925	35 366	44 624	46 391
Cuirs et peaux	6,1	4,5	4,5	6,3	25,9	19,9
Effets Personnels	175,7	-	188,1	143,3	314,5	-
Autres	2,8	1, 8	0	0	2,8	0
Importations	**84 529**	**95 625**	**96 872**	***101 840***	**346 266**	***356 730***
Variations en %	-	13.1%	1,3%	5,1%	240,0%	3,0%
Alimentaires	18 771	16 409	19 795	22 569	33 766	32 329
Biens d'équipements	22 166	27 544	23 092	27 420	232 580	231 727
Matériaux de construction	6 929	9 244	9 612	9 382	20 607	17 601
Produits chimiques	1 880	1 319	2 106	2 761	3 343	4 147
Produits pétroliers	19 669	22 895	21 415	16 725	21 926	35 938
Tabacs	1 308	1 182	1 334	2 326	3 458	4 216
Tissus Vêtements Tapis	1 755	2 628	2 728	2 461	3 243	3 217
Voitures Pièces Détachées	7 270	7 786	8 514	9 575	14 487	11 593
Effets Personnels	141	-	141	196	258	349
Autres	4 640	6 618	8 133	8 426	12 596	15 613
Solde commercial	**-2 647**	**-6 963**	**-9 921**	**-174 70**	**-234 331**	**-209 013**
Taux de couverture	**97%**	**93%**	**90%**	**83%**	**32%**	**41%**

Selon la destination, les échanges de la Mauritanie restent majoritairement orientés vers l'Europe, représentant 54,3% des échanges globaux du pays en 2005. Ces échanges ont enregistré un déficit de 43 milliards d'ouguiya en 2005. Les échanges de la Mauritanie avec les pays de l'Union Européenne restent caractérisés par deux situations:

- Un excédent commercial avec l'Italie (22 milliards, 1er acheteur de la Mauritanie), l'Allemagne (13 milliards), la Belgique (10,4 milliards) et l'Espagne (9,8 milliards) ;
- Un déficit commercial de 80,8 milliards d'ouguiyas avec le Royaume Uni (1er fournisseur en 2005) et de 10,8 milliards avec la France '(2ème fournisseur en 2005). Le déficit très élevé avec le Royaume Uni est lié à la forte augmentation des importations des biens d'équipement (pétroliers).

L'Afrique demeure une destination moins privilégiée d'échanges commerciaux pour la

Mauritanie. Si en 2005 des excédents commerciaux ont été enregistrés avec le Nigeria (2,6 milliards) et l'Algérie (2,3 milliards), en revanche les échanges de la Mauritanie avec l'Egypte, le Sénégal, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie se sont soldés par les déficits commerciaux les plus élevés du continent africain.

Echanges de la Mauritanie avec ses principaux partenaires en valeur (2005)

Pays	Importations	Exportations	Solde
Amérique	**40 653,40**	**12,27**	**-40 641,13**
Etas-Unis	28 723,78	7,92	-28 715,86
Brésil	8 449,51		-8 449,51
Belize	2 174,56		-2 174,56
Canada	598,97	3,73	-595,24
Argentine	369,30		-369,30
Autres	337,27	0,62	-336,65
Europe	**159 079,01**	**115 049,71**	**-44 029,30**
Italie	1 792,13	24 047,96	22 255,83
Allemagne	8 545,38	21 521,77	12 976,39
Belgique	9 905,31	20 315,43	10 410,12
Espagne	5 979,29	15 811,74	9 832,45
Ex-URSS	617,99	1 942,63	1 324,64
Finlande	10,39	956,60	946,21
Suède	1 136,14	1 469,81	333,67
Andorre	6,91	1,70	-5,21
Iles Canaries	18,81	1,57	-17,24
Portugal	109,03	66,89	-42,14
Autriche	116,07		-116,07
Danemark	273,41		-273,41
Islande	343,69		-343,69
Bulgarie	452,44		-452,44
Grèce	2 329,29	211,43	-2 117,86
Pays-Bas	2 436,52	2,80	-2 433,72
Norvège	3 384,81		-3 384,81
France	36 724,71	25 885,60	-10 839,11
Royaume-Uni	83 650,04	2 795,11	-80 854,93
Turquie	1 107,01	18,67	-1 088,34
Autres	139,66		-139,66
Australie	**508,54**		**-508,54**
Origine indéterminée	**119 547,81**	**19,28**	**-119 528,53**

Exportations globales de la Mauritanie selon la destination

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Unité: Millions d'ouguiya						
Total exportations	**81 881**	**88 662**	**86 950**	**84 370**	**111 935**	**147 717**
Europe	**58 006**	**70 964**	**70 823**	**64 569**	**77 021**	**115 050**
Royaume Uni	1 029	1 850	2	114	1 842	2 795
France	18 179	1 7005	15 547	14 178	19 275	25 886
Belgique	10 305	10 839	14 159	12 342	12 497	20 315
Allemagne	3 099	6 516	7 740	10 016	13 494	21522
Espagne	11 018	13 781	12 645	12 336	14 910	15 812
Grèce	284	66	246	173	720	211
Italie	10 328	15 575	16 826	12 952	11534	24 048
Pays - Bas	85	5		1	7	3
Russie	2 340	3 119	2 298	1 570	789	1 943
Autres	1 338	2 207	1 360	886	1 953	2 515
Australie			**0**		**4**	
Amérique	**334**	**150**	**63**	**150**	**52**	**12**
USA	20	59	21	8	48	8
Brésil	175	90	13	129		
Canada	7		10	7	2	4
Autres	131	0	19	6	1	1
Asie	**11 467**	**10 312**	**10 648**	**12 456**	**27 093**	**23 508**
Chine	549	381	530	1 541	2 841	2 172
Japon	8 672	7 942	8 492	9 949	23 443	20 364
Hong Kong	13	11	169	48	214	15
Autres	2 233	1 978	1 456	919	596	957
Afrique	**9 987**	**7 067**	**5 078**	**6 295**	**7 326**	**9 128**
Tunisie	74	171	165	13	74	6
Maroc	304	15	4	11	40	133
Algérie	75	626	883	2 025	3 926	3 707
Egypte	97	6	8	68	0	23
Sénégal	44	33	141	117	299	250
Côte d'Ivoire	953	940	368	440	557	1 335
Nigeria	6 159	4 021	2 455	2 755	1 756	2 585
Autres	2 280	1 255	1 055	865	674	1 090
Origine indéterminée	**2088**	**169**	**338**	**900**	**439**	**19**

Source : RIM/Office National de la Statistique, Note sur le commerce extérieur en 2005, Octobre 2006.

Annexe 13 : Situation des APE en Mauritanie

La stratégie des APE en Mauritanie répond aux enjeux de la globalisation et, en réduisant les défaillances des marchés, elle favorise l'intégration du pays dans les échanges internationaux, tout en limitant les défaillances des marchés. Cette stratégie s'efforcera d'obtenir le meilleur effet de levier des ressources publiques sur les ressources privées en favorisant pour cela tous les types de partenariats associant le secteur public, les entreprises et la société civile.

L'atteinte de ces objectifs passe à la fois par le renforcement du marché - sa taille, la qualité de sa régulation, sa profondeur financière - et par celui de ses acteurs principaux, les entreprises. A cet égard, les investissements directs étrangers et le tissu local de petites et moyennes entreprises jouent un rôle complémentaire. L'aide au développement doit utiliser tous moyens pour renforcer la cohérence de ces deux compartiments.

Plus spécifiquement dans le cadre des APE, les coûts transitoires de l'ajustement peuvent être définis comme les coûts de la transition d'une situation pré-APE à la situation APE, induits par l'ouverture commerciale. Ceci se réfère plus particulièrement aux coûts fiscaux, et aux coûts générés par le transfert des ressources d'un secteur à un autre secteur plus efficient de l'économie. A cela s'ajouterait l'appui à la constitution d'une capacité d'offre suffisante pour tirer avantage d'un plus large accès aux marchés. Six domaines d'intervention sont identifiés :

- ***Ajustement fiscal -*** Accompagnement de la réforme fiscale pour faire face à la perte de recettes à l'importation qui dépendra fortement de la couverture et du calendrier de libéralisation commerciale, de la configuration « flexibilité - asymétrie » de ce calendrier;
- ***Facilitation du commerce et diversification des exportations -*** cet appui aura pour objet de favoriser le développement de produits d'exportation et de maîtriser les opportunités offertes par les marchés d'exportation ;
- ***Développement des compétences et renforcement de la productivité -*** l'objectif d'un appui dans ce domaine est d'accroître le niveau de compétitivité et de productivité, à travers un renforcement de compétences de la main-d'œuvre, une amélioration de l'organisation et des structures de gestion des entreprises ; le développement des infrastructures de soutien à l'économie. ainsi que l'accompagnement des entreprises vers un développement durable respectueux des normes sociales et environnementales. Cet appui doit permettre de faciliter la levée des contraintes des entreprises et s'appuyer sur leur savoir-faire, pour favoriser une croissance équilibrée et mieux répartie, respectueuse des normes sociales et environnementales. Un accent particulier sera porté sur le développement du secteur productif local, notamment des très petites et petites entreprises, en accompagnant leur entrée dans le secteur formel.
- ***Amélioration de l'environnement du secteur productif et compétitivité globale de l'économie -*** Cet appui permettra de : Assurer la sécurité physique et juridique, et moderniser l'environnement légal, réglementaire et administratif ; Favoriser la stabilité macroéconomique, promouvoir l'investissement productif et l'innovation ; Améliorer l'accès aux services collectifs et aux infrastructures de base ; Renforcer la capacité des acteurs et la compétitivité du facteur travail ; Faciliter l'accès aux financements.
- ***Ajustement lié à la production et à l'emploi -*** Il s'agit d'un appui apporté aux sociétés contraintes de restructurer ainsi que pour faire face à l'ajustement subi par les travailleurs (indemnités de chômage, etc.) ;
- ***Développement et mise en oeuvre d'une politique harmonisée de réalisation des APE avec la CEDEAO -*** Il s'agit d'un appui pour l'amélioration de la plateforme commune régionale pour les négociations internationales et des capacités à mettre en œuvre les divers volets des APE (négociations agricoles, pêche, investissement…). Cela couvre (i) le renforcement des capacités d'analyse de l'évaluation de l'impact du nouveau régime commercial sur l'économie (modélisation), sur la structure du TEC (baisse des droits nominaux) en termes d'avantages (flux d'IDE, modernisation de l'appareil productif, crédibilité du processus de coopération, réforme du cadre légal & administratif et du cadre macroéconomique) et de coûts (ajustement

de la transition fiscale, restructurations, mesures de sauvegarde), convergence du TEC de la Mauritanie vers le TEC CEDEAO (impact sur la compétitivité & les prix des produits de la « liste B ») ; (ii) Contrôle de l'application du TEC, facilitation des échanges & du transit ; coopération & modernisation des douanes nationales ; campagnes de sensibilisation des acteurs ; renforcement de la capacités d'application des décisions communautaires par la Mauritanie (iii) l'accès au marché communautaire: élimination/harmonisation des mesures de segmentation du marché (fluidité de la circulation des marchandises, réduction des OTC, normes techniques, SPS), système de contrôle & de surveillance cohérent & harmonisé pour la protection/sécurité des consommateurs et la sécurité sanitaire, mise en place d'un dispositif institutionnel, légal & fiscal (renforcement des capacités des organismes de contrôle/surveillance, environnement législatif & réglementaire, mesures tarifaires/non tarifaires & fiscales favorables à la production durable, à la compétitivité sectorielle et au développement des échanges agricoles & industriels), stimulation des échanges de produits & intrants (développement de complémentarités, valorisation des matières & intrants, bourses d'échanges de produits, marché de la sous traitance ; (iv) mise en place des Instruments de Défense Commerciale (IDC) ; (v) politique de la concurrence harmonisée ; (vi) cadre des investissement et incitations harmonisé (vii) libre circulation des services, des personnes, du marché régional de l'emploi et des capitaux.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Organisation internationale pour les migrations	Union Européenne

PROFIL MIGRATOIRE DE LA MAURITANIE

Etude réalisée d'octobre à décembre 2006

SOMMAIRE

I. Introduction

II Contexte des mouvements migratoires

III Description et tendances
- **A. L'immigration**
  - **1. Profile de la population étrangère**
  - **2. Conditions de séjour**
- **B. L'émigration**
  - **1. Les Mauritaniens de l'étranger et le développement local**
- **C Migration interne**

IV Cadre juridique relatif à la migration en Mauritanie
- **A. Conditions d'entrée et de séjour**
- **B. Droit Conventionnel et international**
- **C. Sanctions de l'immigration illégale**
- **D. la protection des droits des immigrés**

V Politique de gestion des mouvements migratoires

VI Directions futures

I. Introduction

1. Etablir un profil migratoire de la Mauritanie est une démarche nécessaire pour permettre d'apprécier l'impact du phénomène migratoire sur le pays, sa société, ses institutions, son intégration régionale et son processus global de développement. Au terme de la phase de transition du pays entamée après le changement de régime du 3 Août 2005, cet exercice s'avère particulièrement important car les institutions et le gouvernement, qui seront ainsi mis en place après l'élection présidentielle prévue en mars 2007, devront définir les priorités nationales, en particulier en matière de développement. Compte tenu de l'importance donnée aux enjeux migratoires en Afrique de l'Ouest et au Maghreb, en particulier depuis 2005, il y a lieu de penser que ceux-ci s'inscriront dans les priorités nationales des années à venir de manière significative en raison de leur impact sur de nombreux secteurs de la vie sociale et économique.

2. La collecte d'information quantitative et qualitative nécessaire à l'établissement de ce profil s'est avérée difficile en raison de la rareté des données chiffrées sur la nature des mouvements migratoires qui affectent la Mauritanie depuis son indépendance (immigration, émigration et migration interne) et qui n'ont éveillé que peu d'attention de la part de la société civile (hormis certaines préoccupations liées à des évolutions démographiques locales) et du gouvernement en charge du pays jusqu'en août 2005. De plus, durant la période impartie pour établir ce profil, le Ramadan (qui a pris fin le 23 octobre) et la tenue des élections législatives et municipales en décembre ont considérablement réduit la disponibilité des interlocuteurs sources d'informations.

3. Cependant, depuis le début de l'année 2005, un processus de réflexion sur les questions migratoires est en cours dans certains départements ministériels et segments de la société civile. Ce processus à été encouragé par les agences des Nations Unies présentes en Mauritanie, en particulier le HCR, dont une partie des activités financées par la Commission Européenne et relatives aux liens existant entre migration, asile et protection internationale, ont éveillé une attention favorable de la part, tant du gouvernement mauritanien, que de ses partenaires au développement. Cette réflexion a suscité des recherches dans les domaines du droit national et international, de la gestion administrative et des conditions socioéconomiques du séjour des migrants réfugiés en Mauritanie. Ces travaux se poursuivent en coopération avec le Ministère de l'Intérieur et des ONG nationales dans le cadre d'une convention de financement[72] entre la Commission, le HCR, la FIIAP[73] et l'OIM. De ces travaux sont issues une grande partie des informations qui ont permis de rédiger la présente note intérimaire sur le profil migratoire de la Mauritanie tel qu'il se présentait en 2006.

II. Contexte des mouvements migratoires en Mauritanie

1. Le territoire mauritanien, essentiellement désertique et peu peuplé, s'étend sur 1.030.400 km2 de terres bordées par 5074 km de frontières communes, dont 463 km avec l'Algérie, 2237 km avec le Mali, 1561 km avec le Sahara Occidental et 813 km avec le Sénégal. En outre, le pays dispose d'un littoral atlantique de 754 km avec deux ports, Nouakchott, la capitale, et Nouadhibou, deux des trois principales villes du pays avec Kiffa, capitale régionale de l'Assaba, à l'intérieur du pays.

[72] Ligne budgétaire du Mécanisme de Réponse Rapide de la Commission Européenne, octobre 2006 à décembre 2007.
[73] Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas.

2. Les grands axes routiers goudronnés sont la route dite « de l'Espoir », Nouakchott-Nema (1200 km), Aïoun El Atrouss-Nioro-Bamako (132 km coté mauritanien), l'axe Rosso-Nouakchott-Nouadhibou (674 km) achevé en 2005, et l'axe Nouakchott-Atar(430 km). A ces routes goudronnées il faut ajouter un nombre de pistes praticables hors de la saison des pluies, empruntées par un grand nombre de véhicules, et qui mènent à la rive du fleuve Sénégal, telle que la piste Rosso-Saint Louis via le barrage de Diama, et la piste Nema-Bassikounou menant vers Lere et Gao au Mali. Ces grands axes routiers, avec Nouakchott comme pivot, constituent des interconnections régionales aux prolongements étendus en ce qui concerne la circulation des biens et des personnes. Lorsque le projet de pont sur le fleuve Sénégal, à Rosso, sera mis en œuvre, un axe majeur Dakar-Tanger sera alors ouvert.

Au début du XXe siècle, l'espace mauritanien n'était pas, à proprement parler, un espace parcouru par des mouvements migratoires, mais un vaste espace de circulation trans-saharien concurrencé par le transport maritime, entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Au moment de l'indépendance, le 28 novembre 1960, la faible population mauritanienne, nomade ou semi nomade, était dispersée sur de grands espaces désertiques, à la différence dans les zones de peuplement de la vallée du fleuve. En 2006, il est généralement admis que le nomadisme ne concerne plus que quelques 10% de la population. L'apparition d'une population significative de travailleurs migrants et de leurs familles est donc relativement récente, moins d'une cinquantaine d'années.

3. Un total de 17 points de passage contrôlés et dotés d'un commissariat de police sont repartis sur les 5074 km de frontières communes, soit 12 le long de la frontière sénégalaise, trois le long de la frontière malienne, un le long de la frontière avec le Sahara Occidental (à 50km de Nouadhibou) et un sur la frontière algérienne. A ce nombre s'ajoutent de nombreux points de contrôle généralement positionnés dans des villages et hameaux frontaliers.

4. En 1963, lorsque Jean-François Deniau prend ses fonctions d'Ambassadeur de France à Nouakchott, il découvre une ville de 12 000 habitants dont 8 000 vivant sous la tente[74]. Plus de 200 000 y vivent en 1980 et, selon les estimations courantes, environ 778 800 nationaux en 2006 auxquels s'ajoute une population estimée à 100 000 étrangers (entre 10% et 25% de la population des quartiers périphériques).

5. Les grandes sécheresses des années 1970, 1984-85 et 1991-92 ont déclenché un exode rural important vers la capitale qui a ainsi subi une extension urbaine incontrôlée. A la population venue de l'intérieur du territoire s'est ajoutée une population étrangère d'origine sub-saharienne, attirée par d'importants besoins de main d'œuvre générés par les travaux publics, la construction de bâtiments publics et d'habitations ainsi que la multitude de métiers accompagnant ce développement urbain. Moindre en proportion, le même processus d'urbanisation a affecté Nouadhibou (important port de pêche et terminal minéralier de la mine de fer de Zouerate) et, plus tardivement, Kiffa.

6. La population, bien que faible au regard de l'immensité du territoire, s'accroît à un rythme d'environ 2,98% par an. En 1988, elle comptait aux alentours de 2 500.000 personnes, 2.900.000 en 1999 et les projections annoncent plus de 3.500.000 en 2010. Il est couramment admis que 2/3 de cette population vivent dans les principales agglomérations. La population étrangère représenterait environ 7% de la population nationale en 2006, soit environ 200.000 personnes. Compte tenu de l'accroissement attendu des activités économiques dans les secteurs secondaires et tertiaires du fait de la mise en exploitation de nouvelles ressources naturelles (en particulier le pétrole et des minéraux) avec de fortes répercussions dans le domaine de la construction et des travaux publics, il paraît raisonnable d'anticiper un accroissement de la population étrangère tendant vers 10% de la population dans un proche avenir. Les développements sociaux et économiques dans les autres pays de la région ont également une forte influence sur cette évolution.

[74] Nouakchott, Capitale de la Mauritanie, SEPIA, 2006.

III. Description et tendances

A – L'immigration

1. Profil de la population étrangère

En décembre 1999, la Mauritanie s'est retirée de la CEDEAO. Les accords sur la circulation des personnes n'ont cependant pas été abrogés et les ressortissants des 15 pays continuent de bénéficier, à divers degrés selon les accords bilatéraux, de conditions privilégiées de circulation et d'installation, à l'instar des ressortissants des pays maghrébins. Il résulte de cette situation que les cas d'entrée illégale sur le territoire mauritanien sont relativement peu nombreux. Les cas de séjour illégal par dépassement de la durée de séjour initialement autorisée sont en revanche fréquents. Les demandeurs d'asile, en nombre limité (environ 1000 personnes en 2006), sont souvent démunis de documents de voyage ou d'identité valides en raison des conditions de départ du pays d'origine ou des aléas du périple qui les a menés jusqu'en Mauritanie

1.1 - Lors du recensement de 1988, dont les résultats n'ont pas été officiellement communiqués, la population étrangère était estimée à 120 000 personnes. Un chiffre probablement sous évalué du fait du contexte politique de l'époque et de la difficulté inhérente au recensement de cette catégorie de population (elle-même subdivisible en de multiples catégories en termes d'origine, d'occupation et de mobilité). En 2006, malgré l'absence de données statistiques, mais par recoupement d'informations de diverses sources, y compris consulaires, l'effectif de la population migrante sub-saharienne en Mauritanie se situerait entre 160 et 200 000 personnes résidant de manière permanente, semi permanente, en mouvements pendulaires sur les frontières et, enfin, en transit de courte durée.

1.2 - L'immigration en Mauritanie peut être en grande partie qualifiée de traditionnelle, bien qu'elle ne soit véritablement apparue qu'après l'indépendance en 1962, car elle émane principalement de pays limitrophes et se développe selon des lignes ethniques et, dans certains cas, religieuses notamment en ce qui concerne les réseaux confrériques telles que les Mourides, les Tidjanes et les Quadiris très implantés en Afrique de l'Ouest et dans le Maghreb.

1.3 - Le secteur informel, qui domine l'activité économique du pays, fait apparaître des réseaux corporatifs au sein desquels guinéens, maliens et sénégalais (pour ce qui est des principales nationalités) occupent des places prépondérantes dans certains corps de métiers. Cette immigration est en partie autorégulée par le marché informel de l'emploi partiellement structuré selon des corporations basées sur l'origine (parfois villageoise) des migrants. Elle est également relativement bien tolérée par la population locale dans la mesure où elle répond à des besoins de main d'œuvre et de savoir faire, et renvoie à un esprit de réciprocité au regard des diasporas mauritaniennes implantées dans les pays d'origine de ces mêmes migrants.

1.4 - A travers des sondages effectués au moyen d'entretiens menés par des ONG nationales, il apparaît que l'éventail des nationalités représentées parmi la population migrante en Mauritanie couvre plus de 35 pays, avec une forte prédominance de l'Afrique de l'Ouest et plus largement de l'Afrique sub-saharienne. Relativement récemment sont apparus, à l'échelle de centaines de personnes, des migrants originaires de pays plus lointains tels que l'Inde, le Bengladesh et la Chine, pour la plupart parvenues en Mauritanie grâce à des réseaux de passeurs ou peut-être de traite bien organisés.

1.5 - Au travers d'entretiens individuels effectués par des ONG, et le HCR pour ce qui concerne les demandeurs d'asile, trois vagues successives semblent se dessiner sur les cinq dernières décennies :

a) une migration que l'on peut qualifier de traditionnelle dans la mesure ou elle émane des pays limitrophes et se caractérise par des liens culturels, religieux et linguistiques étroits;

b) des mouvements de population dont les causes peuvent être directement rapportées à la déstabilisation de certains pays d'Afrique de l'Ouest : Liberia, Sierra Leone et la Côte d'Ivoire depuis les années 90.

c) une migration récente et de transit vers l'Afrique du Nord et récemment les Iles Canaries, pour laquelle la médiatisation importante doit être rangée parmi les facteurs multiplicateurs.

S'il apparaît que les migrants appartenant à la première catégorie se soient aisément insérés dans la société mauritanienne, les personnes appartenant à la deuxième catégorie, y compris les réfugiés, éprouvent plus de difficulté en raison d'une plus grande « étrangeté » au milieu pour des raisons culturelles, linguistiques et également des raisons liées aux conditions souvent tragiques dans lesquelles elles ont quitté leur pays d'origine.

1.6 - Les personnes appartenant à la troisième catégorie traversent le pays, en quelques jours ou quelques mois, sans velléités d'insertion. Le nombre de ces migrants est très difficile à connaître, d'une part parce qu'ils évitent d'être identifiés pour des raisons évidentes et, d'autre part, parce que la taille de ces groupes change au fil des opportunités sur des laps de temps allant de quelques jours à quelques semaines. A travers l'échantillonnage de population visible parmi les personnes interceptées en mer (quelques 6000 personnes ont ainsi transité par le centre d'accueil de Nouadhibou en 2006) ou recueillies dans le désert près de la frontière nord de la Mauritanie, le mouvement de migration clandestine semble entraîner des jeunes hommes (des cas de femmes seules et de mineurs non accompagnés sont de plus en plus fréquemment signalés) dont l'origine est principalement sénégalaise, guinéenne, malienne, gambienne et nigériane.

1.7 - Les migrants en transit vers l'Europe ont pris une très grande visibilité sociale en raison de l'attention qui leur est portée par les media internationaux depuis les événements de Melilla et Ceuta et surtout depuis les vagues de tentatives de rejoindre les Iles Canaries depuis les côtes de la Mauritanie et du Sénégal à l'aide de simples pirogues, ainsi que les épopées dramatiques qui ont ainsi conduit à la mort en mer des milliers de personnes. Les représentations sociales de la migration en Mauritanie en ont été fortement influencées. La personne du migrant étant maintenant étroitement associée à la clandestinité alors que le nombre de ceux qui entrent en Mauritanie avec le projet de rejoindre l'Europe semble relativement faible, rapporté à l'ensemble de la population étrangère qui vit en Mauritanie.

Hormis l'épisode des affrontements communautaires de 1989 en Mauritanie et au Sénégal, ce relatif équilibre s'est maintenu au bénéfice des pays concernés. Cependant, au cours des dix dernières années, la déstabilisation de certains pays de l'Afrique de l'Ouest, le Liberia, la Sierra Leone et surtout la Côte d'Ivoire, qui fut elle-même un pays majeur de destination de la migration jusqu'en 2002, a modifié le profil de la migration en Mauritanie en introduisant de nouvelles nationalités ou en modifiant la répartition démographique de la population migrante existante, en particulier dans les quartiers périphériques de Nouadhibou et Nouakchott. L'accroissement de la migration sub-saharienne à partir de la Mauritanie vers le Maghreb et l'Europe peut être mise en relation avec ces bouleversements régionaux.

2. Conditions de séjour

2.1 - Niveau de revenu

a) La plus grande partie des migrants recourt au marché informel de l'emploi. Pour cette raison, des données chiffrées fiables ne sont pas disponibles. Deux ONG nationales, financées par le HCR, l'ALPD[75] et l'APEAH[76] ont tenté de cerner cet aspect de la vie des migrants et des demandeurs d'asile à travers des entretiens individuels et d'obtenir une photographie de la situation.

b) Grâce à un croisement d'informations il est possible de situer le niveau moyen de rémunération vraisemblable pour des emplois peu ou pas qualifiés dans le secteur informel où l'on rencontre une forte présence de migrants et demandeurs d'asile. Ainsi, le salaire d'un manœuvre sur les chantiers de construction varie, en 2006, entre 800 et 1.500 UM par jour selon les informations fournies par des entrepreneurs privés. Sur une base de 20 jours/mois, le revenu mensuel dans ce secteur varierait donc entre 16.000 et 30.000 UM, soit entre Euro 45 et Euro 85 par mois (1 :350). A titre indicatif, le SMIG se montait à 22.000 UM/mois en 2006, soit 63 Euro/mois, et le salaire habituel d'un instituteur dans le secteur prive se situait à environ 40.000 UM/mois, soit 114 Euro/mois.

> «L'emploi constitue avant tout la sécurité… Il procure la possibilité de s'affirmer et de composer avec la population hôte. Pour beaucoup de migrants et de demandeurs d'asile en situation irrégulière, il semble que s'efface alors le problème de l'absence de titre de séjour**…» ALPD Monographie Migrants et emploi - 2005**

c) Ces montants peuvent être rapportés aux dépenses indispensables que sont le loyer et la nourriture. A Nouakchott, les migrants et nombre de nationaux louent des chambres de surface modeste (entre 4 et 6 m2) pouvant accueillir deux personnes pour un montant habituel de UM 5.000/mois. Deux repas quotidiens nécessitent au minimum UM 500/jour soit UM 15.000/mois. Ces deux dépenses réunies totalisent UM 20.000, soit 57 Euro/mois, ce qui, compte tenu des rémunérations pratiquées, implique que les migrants s'efforcent de trouver deux, ou plus, sources de revenu pour faire face à leurs dépenses courantes d'entretien et, dans la mesure du possible, épargner des sommes pour des projets ou pour les transmettre à leur famille dans le pays d'origine.

d) Dans l'hypothèse où un second travail permettrait d'accroître de 30% le revenu total mensuel, de faire face aux dépenses d'entretien et d'économiser une part des revenus, un ouvrier peu ou pas qualifié, simple manœuvre ou maçon, pourrait espérer réunir entre 60 et 110 Euro par mois. Une appréhension de l'éventail des revenus et leur répartition par secteur d'emploi nécessiterait une longue enquête qui dépasse les moyens disponibles pour établir ce profil. Cependant, en prenant l'hypothèse que les revenus se répartissent sur une courbe de Gausse où respectivement 20% des revenus parmi la population migrante se situeraient entre 16.000 et 30.000 UM/par mois, et 20% entre 60.000 et 100.000 UM et plus par mois, il serait possible d'estimer que 60% de cette population perçoit entre 30.000 et 60.000 UM/par mois, soit entre 85 et 170 Euro/mois, ce qui semble se confirmer au travers d'une enquête de vulnérabilité effectuée par le HCR parmi la population de demandeurs d'asile enregistrée par ses services en décembre 2006.

e) A titre indicatif, le rapport du PNUD sur le Développement Humain en Mauritanie en 2005 indiquait que 26% de la population vit avec 1 US$ ou moins par jour et 63% avec 2 US$ ou moins par jour, soit respectivement 22 et 44 Euro/mois, populations rurale et urbaine confondues. Considérant que les salaires offerts à Nouakchott et Nouadhibou sont nettement supérieurs au reste du pays, et que la population migrante est majoritairement urbaine et composée d'hommes seuls sans charge de famille, la fourchette proposée au paragraphe 5 précédent devrait être proche de la réalité. Selon celle-ci, un couple avec deux enfants pourrait atteindre, dans des emplois peu qualifiés, un montant mensuel d'environ 40.000 UM/mois à Nouakchott, soit 10.000 UM/personne (38 US$/mois) contre 8.000 UM/mois, ou 30 US$ (1 :265) comme seuil de pauvreté. L'étude de vulnérabilité effectuée par le HCR parmi les demandeurs d'asile à Nouakchott donne un montant moyen de 13.000 UM de dépenses mensuelles/personne (enfants inclus). Cette différence s'explique par le niveau de qualification habituellement plus élevé parmi les migrants et demandeurs d'asile, en particulier parmi les Ivoiriens.

f) Les migrants en général et les réfugiés déclarent souvent rencontrer des difficultés pour envoyer de l'argent dans leurs pays d'origine en raison de l'usage de la monnaie nationale, l'ouguiya, non convertible, à la différence du franc CFA en circulation en Afrique de l'Ouest. Une pratique courante

[75] Association pour la Lutte contre la Pauvreté et le Développement – Monographies 2005 et 2006.
[76] Association pour la Protection de l'Environnement et l'Action Humanitaire – Monographies 2005 et 2006.

consiste à utiliser les services d'un compatriote ou d'un mauritanien qui possède des relations dans le pays d'origine du migrant ou du réfugié concerné, à travers lesquels des transactions peuvent être effectuées grâce à de simples communications téléphoniques. Une autre pratique répandue parmi les ressortissants des pays limitrophes consiste à acheter à Nouakchott du matériel ménager et des téléphones portables qu'ils font parvenir dans leurs pays d'origine pour y être revendus.

2.2 - Accès à l'emploi

a) Outre des informations circulant de bouche à oreille, les informations sur les possibilités d'embauche proviennent principalement des réseaux d'intermédiaires que chaque communauté de migrants se constitue dans le secteur privé. L'existence d'un réseau de solidarité, d'une qualification professionnelle, de l'usage du français et des dialectes nationaux sont des facteurs très favorables pour l'accès à l'emploi, pour les migrants comme pour les réfugiés, comme l'illustre le cas des réfugiés ivoiriens qui semblent s'insérer facilement sur le marché du travail dans des emplois qualifiés et bien rémunérés selon les critères locaux.

b) Le milieu de la pêche demeure le plus attirant pour la population étrangère, en particulier sénégalaise. Certains ressortissants de pays anglophones sont également attirés par les métiers de la mer, en particulier les réfugiés Sierra Léonais et Libériens. Les femmes migrantes, sénégalaises et guinéennes, sont très présentes dans le commerce local du poisson. Les sociétés de pêche proposent parfois des services en matière de régularisation administrative ainsi que des conditions minima de logement acceptées par ces employés qui parviennent ainsi à faire des économies substantielles sur leurs salaires. Les employeurs recrutent parfois directement au Sénégal.

c) Dans l'extraction du minerai de fer, à Zouerate, et les travaux d'entretien de la ligne de chemin de fer qui achemine environ 12 millions de tonnes de minerai par an au terminal minéralier de Nouadhibou, les migrants peuvent être considérés comme des « acteurs invisibles» de développement. Recrutés comme tâcherons par des filiales de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), ils travaillent dans la mine et sont également essaimés le long des 700 km de voie ferrée. Ils sont principalement recrutés par le biais d'associations d'étrangers basées à Nouadhibou.

d) En reflet des besoins en main d'œuvre qualifiée, les établissements privés d'enseignement offrent volontiers des emplois d'enseignants aux migrants et aux réfugiés qui apportent les compétences recherchées. Ainsi, Ivoiriens, Sierra Léonais, Palestiniens, Syriens sont fréquemment recrutés en raison de leurs compétences linguistiques en arabe, anglais et français. A Nouadhibou, le Lycée de formation technique et professionnelle (LFTP) un établissement public semi autonome a une ancienne tradition de recrutement d'enseignants étrangers. Dans les années 90, les enseignants étrangers étaient plus nombreux que les nationaux, rapporte l'APEAH.

e) Le secteur informel offre de nombreux petits métiers dans lesquels s'insèrent aisément des migrants de diverses nationalités. Les petits commerces, la vente à l'étalage sur les marchés et dans les rues, ainsi qu'une variété de petits métiers permettent aux nouveaux venus, encouragés par leurs compatriotes déjà installés, de subvenir partiellement à leur besoins alors qu'ils dépendent encore de la solidarité de leur communauté.

f) Les différentes communautés s'efforcent d'organiser l'accès à l'emploi sur un mode corporatiste, au niveau de quartiers ou même parfois plus largement au niveau de la ville (taxis, métiers de la construction), qui leur permet de coopter leurs compatriotes dans les secteurs de métiers qui leurs sont accessibles. Ainsi, les compétences des sénégalais (en particulier les Mourides originaires de Saint Louis du Sénégal) dans les métiers de la pêche ne sont pas contestées. Ils occupent également une place prépondérante dans les métiers de la construction et de la mécanique avec les guinéens et les maliens. La couture est souvent la spécialité de migrants guinéens. Certains d'entre eux sont devenus des maîtres tailleurs et emploient d'autres étrangers dans leurs ateliers. Les technologies modernes : informatique, communication (téléphonie mobile et Internet) attirent des techniciens originaires des pays maghrébins. Cette énumération partielle illustre la flexibilité du marché de l'emploi et démontre également que les migrants, de par les qualifications ou le savoir faire qu'ils apportent, ne sont pas cantonnés aux travaux pénibles, peu rémunérés ou perçus comme dégradants par la population locale.

2.3 - Accès aux structures et services sociaux

2.3.1 - Accès à l'éducation

a) L'inscription des enfants dans les écoles publiques nécessite la production d'actes de naissance que les migrants des pays limitrophes n'ont normalement pas de difficultés à fournir. Les ressortissants de pays plus éloignés, ou dont les institutions sont défaillantes, en particulier les réfugiés, ne peuvent remplir les conditions requises. D'une manière générale, l'enseignement public mauritanien souffre encore de lacunes importantes en terme de qualification du personnel enseignant et d'équipement. Cette situation a encouragé la création de nombreuses institutions privées, en particulier en milieu urbain.

b) De plus, le medium d'enseignement dans les écoles publiques est l'arabe, langue nationale. En revanche, les écoles privées offrent un enseignement en arabe et en français. En conséquence, les familles de migrants, comme beaucoup de familles mauritaniennes, s'efforcent d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées, si elles en ont les capacités financières.

c) A Nouakchott, l'écolage en école primaire varie entre 3000 et 6000 UM/mois/enfant, et entre 5000 et 8000 UM au niveau du collège. Ces montants rapportés aux revenus auxquels ont généralement accès les migrants, impliquent un gros effort financier de la part des parents, en particulier s'ils ont plus de deux enfants en âge scolaire. Ce problème est surtout rencontré par les ressortissants des pays limitrophes parmi lesquels les couples sont de plus en plus nombreux. Les ressortissants de pays plus lointains sont essentiellement des hommes seuls, dont les enfants demeurent au pays. Sur ce point les familles réfugiées, en particulier anglophones sont particulièrement désavantagées et le HCR s'efforce de les aider à surmonter ces obstacles grâce à une assistance spécialisée.

d) S'il n'existe pas de statistiques sur l'enregistrement des enfants de migrants dans les établissements scolaires, les témoignages recueillis et l'observation dans les quartiers populaires de Nouakchott et à Nouadhibou permettent de penser que nombre d'enfants de familles migrantes sont laissés sans enseignement. En illustration, il est intéressant de noter que lors de l'ouverture d'une petite école primaire pour enfants réfugiés, par le HCR dans un des quartiers populaires de Nouakchott, il a été nécessaire d'accepter l'inscription (gratuite) d'enfants mauritaniens à la demande pressante des familles.

2.3.2 - Accès aux structures de santé

a) Selon les témoignages des migrants et réfugiés recueillis par les ONG nationales, l'accès aux structures publiques de santé n'est pas soumis à des pratiques discriminatoires. Les responsables des services de santé déclarent qu'ils ne s'intéressent à l'état civil (nationalité, lieu de naissance, résidence…) du patient que lorsque c'est nécessaire pour orienter le diagnostic et le traitement dans le cas de certaines pathologies spécifiques. Les déclarations des responsables d'associations abondent dans le même sens que celles des responsables des services de santé qu'ils soient publics ou au privé. Elles convergent toutes vers le constat qu'il n'y a pas de différence entre les mauritaniens et les étrangers quant à l'accès aux hôpitaux.

b) Sur la qualification du niveau de la couverture sanitaire, les responsables de santé, ainsi que les associations, classent ce niveau au seuil critique de « niveau faible ». Selon eux, la couverture sanitaire pour les Mauritaniens est encore très faible, à plus forte raison pour les migrants et réfugiés qui, pour le plus grand nombre, ne disposent pas des moyens financiers qui leur permettraient de se diriger vers des structures privées mieux équipées que les structures publiques.

> Une personne atteinte du SIDA, stigmatisée et rejetée par sa communauté, peut être amenée plus facilement à prendre le chemin de l'exil. Les femmes, en raison de leur fragilité, peuvent décider de quitter leur village du fait de la discrimination qu'elles y subissent pour se réfugier loin de leur pays. Le SIDA, étant perçu comme une maladie honteuse, reste souvent une tare à intérioriser, un secret qu'on ne doit en aucun cas divulguer. A la question de savoir si le migrant a été sensibilisé sur le SIDA, c'est le plus souvent un blocage total. De plus, la majeure partie des mauritaniens pense que le SIDA est un mal propre aux étrangers du fait de leur origine et de leur activité. C'est pourquoi un migrant malade et qui perd du poids est vite assimilé à un «sidéen». **APEAH 2006**

c) Les problèmes de promiscuité, de précarité et d'insalubrité de l'habitat, ajoutés au stress lié à l'expatriation, à l'exil pour les réfugiés, sont parmi les raisons qui expliquent le constat généralement fait que les migrants et les réfugiés sollicitent plus fréquemment les services médicaux que les nationaux. De plus, les problèmes de communication dont souffrent les migrants et réfugiés anglophones avec la population autochtone font que les échanges patient-médecin

s'avèrent difficiles. Enfin, les migrants et réfugiés en situation irrégulière vivent avec la crainte d'un contrôle d'identité, limitent leurs déplacements en ville et hésitent à se rendre dans les centres de santé.

d) Selon le personnel médical rencontré par les ONG nationales, l'éventail des problèmes de santé les plus répandus parmi les migrants et réfugiés, à Nouakchott, inclurait les maladies sexuellement transmissibles (MST), suivies par le paludisme, les pathologies respiratoires, les douleurs rhumatismales, les dermatoses, le diabète et les problèmes d'hypertension.

e) Les pathologies mentales sont peu visibles dans la mesure où les communautés d'étrangers s'organisent pour rapatrier le malade dans son pays d'origine dès qu'elles le peuvent. Il arrive cependant que le malade soit issu d'une communauté peu représentée ou disparate incapable de prendre soin de leur compatriote. Dans ce cas, le malade est abandonné à son sort, réduit à la mendicité.

2.4 - Liens avec le pays d'origine

2.4.1 - Décision et motivations du départ

a) Selon les témoignages, les décisions de départ des migrants apparaissent concertées au sein de la famille ou de la communauté du village ou du quartier d'origine. Il semble également que, pour la presque totalité des migrants originaires des pays limitrophes, des contacts préalables ont été établis avec des amis ou des parents déjà installés en Mauritanie, dont le soutien sera nécessaire pour le logement et l'accès à l'emploi. Une certaine forme d'autorégulation semble ainsi s'exercer spontanément en fonction des capacités de la communauté d'accueil.

b) Dans l'esprit de certains, il faut aller coûte que coûte chercher « la richesse » dans les pays développés. Parfois c'est le conseil familial qui décide d'envoyer un de ses fils à « l'aventure ». Le poids psychologique est très pesant. Les parents financent souvent les voyages de leurs enfants avec la conviction que « là ou le fils d'un tel a réussi, mon fils peut réussir ».

c) En revanche, les réfugiés ont un parcours très différent en raison des conditions précipitées et parfois tragiques de départ du pays d'origine. La décision de départ fut le plus souvent prise par l'individu seul, dans un contexte dominé par la perception d'un péril imminent ou le désespoir. Le départ suit immédiatement la décision ou est différé selon les situations individuelles et le contexte qui prévalait alors dans le pays d'origine : répression ou menaces individuellement ciblées, ou encore guerre civile et insécurité généralisée. Ce n'est que dans le pays de premier asile que des éléments de préparation pour un voyage ultérieur réapparaissent, avec cependant des possibilités de concertation et d'information très réduites par rapport aux migrants. L'absence de ressources, de documents d'identité et de contact avec le pays d'origine sont des contraintes majeures qui contribuent à l'isolement du réfugié qui peut alors être conduit à emprunter les voies de la clandestinité pour poursuivre son parcours au delà du pays de premier asile à la recherche d'un lieu où reconstruire une existence.

Selon l'APEAH, avec l'arrivée des travailleurs migrants, la ville de Nouadhibou s'est enrichie de nouveaux pôles culturels. Les migrants sénégalais organisent des fêtes très populaires qui attirent la population locale aussi bien que les migrants. Les chrétiens se retrouvent nombreux à la mission catholique. Dans les événements comme les baptêmes, les mariages ou les décès, les migrants s'habillent traditionnellement, consomment les plats et les boissons de leur pays. Dans le passé, les étrangers présents à Nouadhibou organisaient annuellement des festivals où chaque communauté exposait son savoir faire et sa culture. Aujourd'hui le Père Jérôme, à la tête de la mission catholique, anime une association de plus de 7000 adhérents, regroupant des migrants de diverses nationalités, souhaite rétablir ces festivités.

d) Dans la majorité des cas, les migrants économiques ont des projets précis dans le pays de destination, mais qui ne concordent pas nécessairement avec leurs qualifications professionnelles. Le désir de faire valoir une qualification professionnelle est rarement évoqué comme facteur déterminant du départ. L'APEAH à Nouadhibou note que même si parmi la vague de migrants qui viennent à Nouadhibou nombre d'entre eux déclarent être titulaires de diplômes, rares sont ceux qui ont pris soin de s'en munir pour faciliter les recherches d'emploi. Ils s'efforcent essentiellement de s'adapter aux circonstances en suivant les conseils qu'ils recueillent au sein des communautés.

2.4.2 - Liens entretenus avec le pays d'origine

a) D'une manière générale, les migrants déclarent que les liens qui demeurent avec leur pays d'origine sont au niveau de la famille, du cercle d'amis et des communautés locales. Les liens les plus

importants sont ceux qui les lient à la famille élargie qui constitue pour eux une référence fondamentale. Lorsque celle-ci a disparu, comme c'est le cas de nombreux réfugiés Libériens et Sierra Léonais, ainsi que des ressortissants de pays plus lointains comme le Nigeria et le Ghana, la référence à la nationalité semble avoir peu d'emprise.

b) La majorité d'entre eux s'intéresse à la vie publique dans leur pays d'origine. Leur niveau d'information est apparemment tributaire de leurs préoccupations et de leur niveau d'instruction. Les communautés s'efforcent de maintenir certains éléments culturels tels que les plats culinaires, la musique, la tenue vestimentaire et les langues vernaculaires. Cependant, une minorité, en particulier les réfugiés Libériens et Sierra Léonais, semble tourner le dos à tout ce qui rappelle les origines.

c) Les migrants font des efforts particuliers pour maintenir une communication avec la famille durant tout le parcours migratoire. Le téléphone et l'Internet sont les moyens de communication les plus utilisés, le plus souvent de manière collective. Les migrants originaires de milieux urbains utilisent fréquemment l'Internet et sont nombreux à fréquenter les cybercafé.

2.4.3 - La structuration des communautés

Dans leur majorité, les communautés de migrants, pour la plupart arrivés seuls, se constituent, ou se reconstituent en Mauritanie. Les membres d'une communauté ne sont pas nécessairement d'une même nationalité et leur rencontre se fait souvent au niveau de centres d'intérêt communs, tels que le travail, les pratiques religieuses, la vie de quartier, etc. A titre d'illustration, selon les témoignages recueillis par l'ALPD à Nouakchott, la structuration des communautés selon des centres d'intérêts communs se présenterait comme suit :

Type de centre d'intérêt commun	% de réponses
Communautés religieuses	10%
Communautés nationales et ethniques	40%
Regroupements sur les lieux d'embauche	22%
Regroupements dans les quartiers	4%
Regroupements dans les immeubles	18%
Communautés nationales, ethniques	6%

2.4.4 - La question du retour

a) Plus de la moitié des personnes rencontrées ont déclaré vouloir retourner dans leur pays d'origine. Les motifs du retour se répartissent globalement entre quatre catégories : sentiment de déracinement, objectifs non atteints, retour planifié avant le départ, événements familiaux et autres. Les réfugiés mentionnent le sentiment de déracinement comme motif principal pour un retour qu'ils ne parviennent cependant pas à envisager clairement en raison de la situation dans leur pays d'origine ou du manque d'information a ce sujet.

b) De ses entretiens avec les communautés de migrants à Nouadhibou, L'APEAH rapporte une forte augmentation, en 2006, du nombre de migrants en transit dans l'attente d'une opportunité pour tenter un passage clandestin vers les Iles Canaries. La « migration clandestine » constitue une nébuleuse discrète, difficile à pénétrer pour des non migrants. Entre des passeurs sans scrupules et les candidats à ce qui est maintenant perçu comme un « suicide collectif », une complicité s'est installée. Cependant, il s'avère que cette situation de transit puisse durer très longtemps. Des migrants venus des années auparavant à Nouadhibou avec l'idée d'atteindre l'Espagne cultivent encore ce rêve tandis que leur mode de vie montre les signes d'une réelle insertion sociale et économique. Le retour au pays est rarement évoqué par ces personnes.

B - L'émigration

De nombreux Mauritaniens vivent et travaillent en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique de l'Ouest. La diaspora mauritanienne à l'étranger représenterait 10% de la population totale. Bien qu'il soit impossible de produire des statistiques fiables dans ce domaine, certains travaux de

recherche[77] indiquent que l'Arabie Saoudite (20.000), le Congo (2.500), la Côte d'Ivoire (50.000), les Emirats Arabes Unis (4.000), la France (20.000), la Gambie (20.000), la Guinée Bissau (3.000), les Iles Canaries (2.000), le Mali (20.000), le Niger (5.000) et le Sénégal (10.000) sont les principales destinations. Cette population s'est insérée dans le tissu social des pays d'accueil avec une présence particulière dans le secteur commercial.

Un grand nombre de ces émigrés ont quitté la Mauritanie à la suite des années de sécheresse en 1970 pour exercer le commerce de bétail dans les pays limitrophes, notamment le Sénégal, le Mali et la Gambie, s'insérant ainsi dans les courants culturels et commerciaux historiques qui lient les Mauritaniens avec les peuples de l'Afrique subsaharienne[78].

Les différentes ethnies qui habitent la vallée du fleuve ont développé, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un réseau d'émigration vers l'Europe entretenu par les relations parentales et communautaires.

1. Les Mauritaniens de l'étranger et le développement local

a) L'argent des migrants de la diaspora sert d'abord à l'entretien des familles restées aux villages. Cependant, au début des années 80, les migrants, notamment de la vallée du fleuve Sénégal, ont largement contribué à la mise sur pied des infrastructures éducatives, sanitaires et hydrauliques de leurs localités d'origine. Il existe également une forme de concurrence entre les villages dans la construction de mosquées qui conduisent certaines communautés à y investir des sommes étonnantes, dépassant parfois 100.000 Euro.

b) De plus en plus de migrants s'organisent en Europe, notamment en France, et participent aux initiatives économiques de leurs localités d'origine, à travers les jumelages ou la mobilisation de bonnes volontés (ONG, initiatives individuels…). Aux côtés d'associations villageoises traditionnelles, notamment dans le Guidimakha, des regroupements de diaspora se créent sous une forme associative. La plupart des associations et fédérations se sont regroupées au sein d'un réseau dénommé le Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe (RAME) qui a été créé le 25 septembre 2004 à Paris, à la suite des échanges lors du forum des migrants mauritaniens organisé à Aubervilliers le 17 Avril 2004 par les associations de mauritaniens en France, notamment des représentants d'organismes publics et de collectivités locales, des universitaires ainsi que des représentants de la société civile. Le réseau œuvre d'une part à promouvoir, coordonner et soutenir les actions de ses membres dans leurs projets respectifs, notamment le développement local, l'insertion citoyenne et professionnelle « ici » et « là-bas » et, d'autre part, contribuer à la promotion des dialogues intergénérationnels, interculturels et Nord-Sud.

1.1 - Les transferts d'argent.

De manière générale, la diaspora mauritanienne, qu'elle soit interne ou internationale participe au développement économique, social et culturel des localités d'origine. Cette participation s'observe tant au niveau des ménages que de la communauté villageoise. Les revenus de la migration occupent une place importante à la fois dans la vie des ménages et des villages. Ils représentent une part significative dans la structure des revenus globaux. Si on y ajoute les pensions de retraite perçues par d'anciens émigrés, la part cumulée des actifs et des retraités de la migration s'élargit et devient sensiblement importante pour contribuer à la réduction de la vulnérabilité.

Le plus souvent, les transferts migratoires opérés par voie postale indiquent l'importance de l'argent de la diaspora. Cependant, la poste n'est pas la voie principale de transfert d'argent de l'étranger vers les villages. Aussi divers que le porteur de valise, la voie bancaire, le fax à l'homme de confiance, des canaux informels sont utilisés par les migrants pour envoyer de l'argent au pays. Il est difficile de quantifier ces transferts et l'analyse du sommier des bureaux de poste montre que les migrants actifs utilisent peu ce moyen.

Dans les villages, l'envoi d'argent au coup par coup est depuis peu remplacé par une sorte de ligne de crédit ouverte au bénéfice des proches des migrants. Des boutiques communautaires gérées au niveau du village permettent aux familles restées aux villages de s'approvisionner mensuellement en denrées alimentaires. Une somme d'argent est transmise à un homme de confiance du village par des migrants qui ont crée une caisse communautaire.

[77] Cf.CHEIKH MELAININE M.L. : « les statistiques de la main d'œuvre en Mauritanie », MFPT, mars 2005.

1.2 - Apports des migrants au niveau des villages

Au niveau villageois, pour l'essentiel, les apports des migrants sont orientés vers la réalisation et l'exploitation d'infrastructures à caractère social, culturel et religieux. Cette opération est conduite grâce à des transferts d'argent et la mise en relation par les associations des migrants. Ces dernières développent le plus souvent un partenariat entre les diasporas, les mouvements associatifs ou les Organisations non gouvernementales (ONG) du pays hôte. A ce titre, l'exemple du partenariat des associations des diasporas de la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal et Mali) est très illustratif. Dans certaines zones, on observe la promotion de coopératives, de petites et moyennes entreprises qui constituent des opportunités de création d'emplois, mais aussi de soutien aux micro entreprises initiées localement. Toutefois, la facilité obtenue dans le montage et le financement des projets n'imprime pas la rigueur nécessaire pour développer et rentabiliser les initiatives. Les échecs enregistrés dans le domaine renforcent le découragement et le manque de confiance des migrants qui deviennent réticents par rapport aux entreprises du genre.

1.3 - Apports des migrants au niveau des communes

Les contribution des migrants vont prioritairement à la famille, ensuite au village, rarement à la commune et très peu au niveau régional, encore moins au niveau national. Les tentatives d'investissement extra villageois commencent timidement à se dessiner. Dans la wilaya de Guidimakha, certains maires de communes ont effectué des voyages en France pour inciter la diaspora à se mobiliser pour le financement des activités inscrites dans la planification locale (plans de développement local). Grâce au dynamisme des associations créées par les diasporas, plusieurs initiatives commencent à voir le jour. C'est dans ce cadre qu'un jumelage a été créé entre la commune de Louvre en France et la commune de Dafort; ce qui a permis d'exécuter plusieurs actions dont le fonçage de puits dans les villages de Alana et de Dara Douwar et la prise en charge d'une partie du salaire de l'agent de développement local qui est chargé d'animer la commune, d'élaborer des requêtes de financement pour les villages et le suivi des activités de la commune.

Cependant, ces initiatives sont encore timides. Le constat confirmé par un maire, ancien migrant en France, est que « *les migrants sont encore réticents à financer le développement local. Ils veulent contrôler en amont et en aval et s'assurer de l'influence politique et financière et donc gérer toutes les décisions sociales, politiques et économiques, alors que ce ne sont pas eux que les populations ont élus. Les migrants d'aujourd'hui n'acceptent d'investir dans les communes que s'ils sont assurés que le futur maire s'engagera à être sous leur contrôle, voire leur ordre* ». On note que globalement, les émigrés ne souhaitent financer dans les plans locaux que les investissements qui concernent leur propre village. Dans la commune de Baye Diam, les migrants ont accepté de financer certaines adductions d'eau pour leur village jusqu'à hauteur de 70%. Les 30% restant étant assurés par la commune. Pour l'instant, dans la concertation dite du double espace (« ici » et « là-bas ») ce sont les chefs de village qui servent d'intermédiaires. Aujourd'hui le plus difficile est de maintenir le dialogue, par un système de communication direct avec les migrants qu'il faut rassurer pour qu'ils comprennent que les ressources financières qu'ils mettront à la disposition des communes auront des incidences positives sur leurs villages et au-delà sur le développement local.

C - Migration interne

La migration interne des zones rurales vers les villes a culminé dans les années 1980 en raison des différents cycles de sécheresse du début des années 1970 et fin des années 1980. Une enquête conduite en 1988 a montré que la sécheresse a été à l'origine de la migration de 61,7% du peuplement de Kiffa (Assaba), contre 37% pour la recherche d'emploi. La première wilaya d'émigration est l'Inchiri dont 56,41% des natifs résidaient dans d'autres régions en 1988, suivies de l'Adrar (38,26%), Tagant (36%)… et de l'Assaba 20% (ONS, op. cité : 17). Les principales wilayas d'accueil des migrants sont Nouakchott, et Nouadhibou. Le rythme des migrations vers la capitale reste élevé et se traduit par une croissance de la population de Nouakchott de l'ordre de 5% par an (CSLP, 2001).

Devant l'importance des migrations internes, le Gouvernement mauritanien a mis sur pied un programme dit de « retour au terroir » qui consiste à aider (transport notamment) tout mauritanien souhaitant retourner dans sa localité au moment de l'hivernage. Cette opération a connu un franc succès à ses débuts en 1990.

IV. Le cadre juridique relatif à la migration en Mauritanie

A - Conditions d'entrée et de séjour

1. La publication bihebdomadaire du Journal Officiel, publication de référence, a été de facto suspendue depuis début 2005. Les cadres ont disparu du fait d'un manque de moyens financiers. Les archives demeurent à l'Imprimerie Nationale. Cependant, en ce qui concerne les traités, les instruments permettant leur ratification sont difficilement accessibles au sein du Ministère des Affaires Etrangères. De plus les procédures de ratification sont lentes et complexes. Une revue du droit des étrangers se révèle être une tache ardue du fait de l'éparpillement des sources et des difficultés d'accès. Ce qui suit, est un extrait de l'analyse juridique menée par un consultant juriste recruté par le HCR.

2. Datant des années soixante, la plupart des textes de lois et des décrets, relatifs au droit des étrangers, n'ont subi aucune forme d'adaptation aux conjonctures actuelles sauf, et accessoirement, en ce qui concerne la promulgation de certaines lois de finances portant modification des tarifs des visas d'entrée et de séjour ainsi que de la carte d'identité d'étranger autrefois indexés en francs CFA[79]. Le décret du 15 décembre 1964 portant régime de l'immigration, révisé en 1965, représente le texte de référence des droits des étrangers en Mauritanie. Il porte réglementation des droits d'accès, de séjour et d'établissement et prévoit également des mesures administratives et pénales liées au non respect de la loi.

3. Le législateur mauritanien s'est limité à répartir les étrangers selon trois ensembles distincts :

- les étrangers non immigrants;
- les étrangers immigrants privilégiés et;
- les étrangers immigrants ordinaires qui englobe les apatrides[80] les réfugiés et demandeurs d'asile. La seule référence faite aux réfugiés figure dans le Titre IV du décret 62-160 réglementant les titres d'identité et de voyage[81].

4. Concernant les étrangers non immigrants, le législateur mauritanien a procédé à une subdivision de ceux-ci en cinq sous catégories[82] qui, outre l'obligation de présenter un document d'identité -passeport diplomatique, passeport national en cours de validité portant ou non un visa consulaire d'entrée, ou dans certains cas une carte d'identité nationale- doivent se conformer aux prescriptions des conventions sanitaires internationales et remplir une fiche de renseignements.

5. La loi mauritanienne considère qu'au titre d'étranger non immigrant, les ressortissants des Etats ayants signé une convention d'établissement avec la République Islamique de Mauritanie ont le choix de présenter soit un passeport national en cours de validité ou seulement la carte d'identité nationale. En revanche, les ressortissants d'autres pays doivent être munis d'un visa consulaire mauritanien. L'une des catégories assujetties à ces obligations est celle des touristes et des voyageurs en transit. Ces étrangers sont tenus dès leur arrivée en Mauritanie de présenter "un billet de retour" ou "un billet circulaire"en cours de validité[83].

6. Quant aux étrangers privilégiés, l'élément essentiel qui les différencie des étrangers non immigrants, hormis leur qualité[84], est l'intention de fixer leur résidence en Mauritanie. Le droit d'entrée et de séjour leur est octroyé sous réserve de la présentation d'un passeport national, d'un certificat de vaccination réglementaire et d'un certificat médical récent attestant de leur aptitude à l'exercice du travail ou de l'activité qu'il comptent entreprendre. Ils sont également tenus de fournir un extrait de casier judiciaire délivré moins 3 mois auparavant, et un contrat de travail en bonne et due forme visé par le Ministre du Travail[85].

---

[79] Loi n° 96.026 du 08 juillet 1996 portant modification des dispositions des articles 368, 369 et 370 de l'ordonnance n° 82.060 en date du 24 mai 1982 du code général des impôts mauritanien.

[80] Article 23 du décret n° 64.169 du 15 décembre 1964 portant régime de l'immigration en RIM , titre III dispose « *les apatrides sont assujettis aux mêmes conditions d'admission et de séjour que les étrangers immigrants ordinaires* »

[81] Article 42 stipule que « *En Mauritanie, le Ministre de l'Intérieur (Direction des Forces de Sécurité et de Police) est seul habilité à délivrer, renouveler ou proroger les titres d'identité et de voyage pour les réfugiés et apatrides* »

[82] Article 1er du décret n° 65.110 du 8 juillet 1965 modifiant le décret n°64.169 du 15 décembre 1964 portant régime de l'immigration en R.I.M.

[83] Article 4 du décret n°64 169 portant régime de l'immigration en R.I.M

[84] Les étrangers privilégiés n'appartiennent pas aux catégories précitées ; ils ne sont, ni membres des ambassades et consulats, ni militaires, ni fonctionnaires, ni officiers, ni touristes et ni voyageurs en transit.

[85] Décret n° 74.092 du 23-02-1974 réglementant l'autorisation du travail des étrangers.

7. En troisième et dernière catégorie, la législation mauritanienne prévoit pour ceux qu'elle considère comme « étrangers ordinaires », en plus de toutes les formalités exigées aux précédentes catégories, la prise d'empreintes digitales. La carte d'étranger ne leur est pas systématiquement délivrée. Le Ministre de l'Intérieur peut, sans qu'il n'ait à motiver sa décision, refuser la délivrance de celle-ci. Ce refus permet de légitimer les mesures pénales ou administratives prises à l'encontre de l'étranger auquel la carte d'identité d'étranger a été refusée ou retirée. Il en résulte également des restrictions concernant l'accès et le séjour dans certains lieux du territoire mauritanien. Même titulaires de la carte d'identité d'étranger, les étrangers ordinaires peuvent dans certains cas être interdits d'accéder et de séjourner dans des zones déterminées. Le Ministre de l'intérieur est habilité à prononcer à leur encontre une mesure d'éloignement des dites zones sans préjudice de la mesure d'expulsion.

8. La sortie du territoire peut s'effectuer avant ou à l'expiration de la durée de séjour de l'étranger. Toutefois elle n'est pas permise si l'étranger n'est pas en règle avec la législation fiscale ou s'il fait l'objet d'une poursuite judiciaire. Il est à souligner à ce propos que tout étranger ordinaire désirant sortir du territoire doit faire viser sa carte d'identité d'étranger par l'autorité administrative du lieu de sortie. Cette sortie doit être effectuée par l'un des points de sortie officiels du territoire. Ces points de sortie fixés dans le cadre de conventions bilatérales et doivent être transcrits en droit interne. A ce jour, les textes qui réglementent ces points de passage ne sont pas disponibles et un inventaire est nécessaire.

9. Nombre de mesures pénales et administratives prises au nom de l'ordre public ou de la sûreté nationale touchent au principe de la liberté de circulation des personnes. Ces mesures, qu'elles soient fixées par le droit portant sur l'entrée, le séjour, l'établissement et la sortie, ou par les règlements des autorités administratives de la police, ne connaissent aucune transaction. Leur force exécutoire peut produire des enjeux considérables pour des personnes comme les réfugiés et les demandeurs d'asile si elles sont exécutées de façon arbitraire[86].

10. Le Gouvernement mauritanien, comme la plupart des autres gouvernements, refuse aux étrangers des droits de nature politique. Ce principe se prolonge à travers l'interdiction d'accès à certaines fonctions publiques. Il existe néanmoins des exceptions à ce principe restrictif, notamment en ce qui concerne les contractuels étrangers de l'Etat mauritanien qui, aux termes des dispositions contenues dans les lois n°75.055, n°75.056 et eu égard aux accords bilatéraux, peuvent devenir fonctionnaires à titre d'auxiliaires ou de contractuels[87].

11. Bien que privés du droit de vote et de l'éligibilité aux assemblées et aux fonctions politiques ou administratives, les étrangers peuvent cependant ambitionner d'accéder à certaines fonctions susceptibles de garantir leurs droits économiques et sociaux[88], notamment dans l'exercice de droits syndicaux. Même si la législation nationale ne l'explicite pas, la protection des droits des étrangers trouve une consécration plus étendue dans les sources supranationales, celles des conventions et des traités internationaux ratifiés.

B. - Droit conventionnel et international

1. La condition des étrangers demeure étroitement liée au degré d'interdépendance entre les nations. Son aspect fluctuant réside, au-delà des politiques nationales sur l'immigration, dans le respect ou non des engagements étatiques exprimés à travers les traités et conventions bilatérales et multilatérales. Ceux-ci, pris par la Mauritanie envers les autres pays et réciproquement, sous des dénominations variées, viennent souvent compléter la législation nationale sur l'immigration ou même pour déroger dans certains cas. On trouve notamment des traités d'établissement, de commerce, d'amitié, des accords de coopération, des conventions fiscales, douanières, consulaires, de sécurité sociale, etc.

2 A l'échelle du continent africain, La Mauritanie est signataire de nombreux traités et conventions régissant les droits des étrangers. L'ensemble géopolitique auquel appartient la Mauritanie, l'Afrique de l'Ouest, tend vers l'intégration dans l'Unité africaine. Les efforts déployés

[86] Droit des Etrangers en Mauritanie au regard des Réfugiés et des Demandeurs d'asile, Salim Jaafar, 2005.

[87] Article 44 du Statut de la Fonction Publique mauritanien.

[88] Les droits syndicaux, notamment l'accès des travailleurs immigrants aux postes de représentation syndicale, au sein des entreprises et établissements nationaux (mauritaniens). La liberté syndicale est reconnue parmi les libertés publiques garanties dans le préambule de la constitution mauritanienne.

visent à renforcer la solidarité des pays africains dans la coopération judiciaire et l'harmonisation des législations internes en matière de droit des étrangers. La plupart des accords entre les Etats membres de ces organisations contiennent des dispositions relatives à la circulation et l'établissement des personnes.

3. Le Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)[89] dispose en son article 2 que « le but de la communauté est de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique… et dans le domaine des affaires sociales… ». A cet effet, selon les dispositions du Paragraphe 1 de l'article 27 (qui a été modifié le 29 mai 1982) « les citoyens des Etats membres sont considérés comme citoyens de la communauté et en conséquence, les Etats membres s'engagent à abolir tous les obstacles qui s'opposent à leur liberté de mouvement et de résidence à l'intérieur de la Communauté ». Suite à ce traité, La CEDEAO a adopté un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement[90].

4. Le traité de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) du 17 février 1989 est allé dans le même sens et avec les mêmes objectifs que les précédents traités mentionnés plus haut dans la promotion de la circulation des personnes et des biens. L'espace géopolitique, bien que restant sur le continent africain, n'est cependant pas le même. Plus d'une trentaine de conventions et accords ont été signés sous l'égide de cette union en matière commerciale, douanière, de sécurité sociale, judiciaire et autres. La mise en œuvre de l'ensemble des mécanismes tendant à l'intégration maghrébine sur tous les domaines est restée tributaire de l'application des fondements sur lesquels cette entité régionale est basée, notamment la libre circulation des personnes et des biens.

5. Que ces organisations soient toujours actives ou qu'elles aient perdu leurs effets, il en reste de nombreuses traces dans les législations nationales ou dans les traités bilatéraux qui s'en sont inspirés. A titre d'exemple, bien que la Mauritanie se soit retirée de la CEDEAO en 1999, les ressortissants des quinze pays membres continuent d'accéder et de séjourner en Mauritanie s'ils sont munis de leurs passeports, titres d'identité et d'autres documents leur ayant permis par le passé d'être admis sur le territoire mauritanien, même s'ils sont devenus réfugies ce qui est le cas aujourd'hui de nombre d'Ivoiriens,

6. Toutes ses dispositions adoptées dans le cadre de ces organisations régionales et sous régionales, et qui se sont superposées dans le temps, au fur et à mesure des péripéties d'une recherche de l'Unité Africaine, ont conservé une certaine valeur soit directe soit de référence en droit mauritanien des étrangers.

C - Les sanctions pour immigration illégale

1. La loi n°65 046, portant dispositions pénales relatives au régime de l'immigration, prévoit des sanctions d'ordre pénal qui couvrent non seulement les étrangers illégaux mais également toute personne qui aurait aidé ou contribué à l'entrée illégale ou le séjour illégal sur le territoire mauritanien. Ainsi, tout étranger qui aurait omis ou négligé de remplir la fiche de renseignement prévue dans la loi ou qui y aurait inscrit sciemment des renseignements faux, incomplets ou inexacts ainsi que les voyageurs qui auraient refusé de donner à leur logeurs les renseignements d'identité requis ou qui auraient fourni des renseignements inexacts et ceux qui auraient omis de viser leur carte d'identité, soit à l'occasion de leur changement de résidence dans les conditions fixées par la loi, ou à l'occasion de leur sortie du territoire national mauritanien, sont passibles d'une amende pénale et/ou d'une peine d'emprisonnement de deux à six mois.

2. De la même façon, elle pénalise les personnes qui auraient aidé tout individu à pénétrer ou à séjourner frauduleusement en Mauritanie. Les mêmes dispositions pénales s'appliquent aux personnes qui emploient des étrangers non titulaires de la carte d'identité ainsi qu'aux logeurs s'ils négligent d'inscrire immédiatement les renseignements d'identité des personnes qu'ils hébergent, la date de leur entrée et de leur sortie sur les registres régulièrement tenus ou s'ils ne présentent pas ces registres aux époques fixées par les règlements ou à la requête des autorités administratives[91].

---

[89] Signé le 28 mai 1975 à Lagos (Nigeria). La Communauté des Etats de L'Afrique de l'Ouest, en tant que région, est un espace géographique partagé entre 15 Etats. Initialement composée de 16 Etats, la CEDEAO est passée à 15 membres suite au retrait de la Mauritanie en 1999, qui a préféré se rapprocher de l'Union du Maghreb Arabe.

[90] Afrilex 2000/00.

[91] Article 35 du décret n° 64.169, titre VI : des pénalités.

3. L'inobservation des dispositions légales sur l'admission et le séjour en Mauritanie est également réprimée par d'autres mesures correctionnelles et administratives notamment le déguerpissement, le refoulement, l'expulsion et l'assignation à résidence.

4. Le déguerpissement, lié au droit du travail, est une mesure administrative qui n'est prise que lorsque le visa d'un contrat de travail est refusé ou annulé ou bien lorsque l'autorisation d'occuper un quelconque travail salarié n'est pas accordée. L'immigré est contraint de quitter le territoire dans le délai qui lui est imparti par le Ministre du Travail. Cette mesure lui est signifiée par la police ou la gendarmerie.

5. Le refoulement est une autre mesure administrative prononcée contre tout étranger qui entre clandestinement en Mauritanie ou qui ne remplit pas les formalités conformément aux conditions réglementaires et sanitaires exigées pour l'admission sur le territoire mauritanien. Cette mesure peut être prise à l'encontre des gens de mer s'ils manquent aux formalités liées à leur débarquement. Ils sont en effet contraints de présenter, outre les pièces d'état civil et les certificats sanitaires internationaux, leur fascicule de marin. Le séjour de cette catégorie d'étrangers sur le territoire mauritanien ne doit pas dépasser la durée de l'escale autorisée sous réserve de justificatif prouvant la survenance d'une force majeure.

6. La loi sur l'immigration précise également que tout navigateur étranger qui aura pénétré et séjourné en Mauritanie en infraction aux dispositions liées à son accès et son séjour sera refoulé sur son port d'attache ou son pays d'origine. De droit, le champ d'application de ces dispositions s'étend pour couvrir les passagers clandestins y compris les demandeurs d'asile qui utiliseraient ces moyens d'accès pour entrer en Mauritanie. L'article 453 de la loi n° 95.009 du 31 janvier 1995 portant Code de la Marine Marchande dispose que « les frais du refoulement hors du territoire mauritanien des passagers clandestins de nationalité étrangère sont imputés à l'armateur du navire à bord duquel le délit a été commis »

7. L'expulsion suppose que la présence de l'étranger constitue une menace à l'ordre public ou à la sûreté de l'Etat[92]. Elle est prononcée à l'encontre de l'étranger concerné, par un arrêté du Directeur de la Sûreté Nationale, et notifiée par un officier de police, avec un délai de grâce pour quitter le territoire. L'étranger frappé d'expulsion est conduit à la frontière mauritanienne, en principe, de son choix.

8. La dernière mesure de sanction est celle de l'assignation à domicile ou à résidence. Elle est perçue également sous un angle pénal. Elle est imposée à tout étranger dont la présence est considérée comme dangereuse pour la défense nationale ou la sécurité publique. Il en sera de même pour tout individu se trouvant dans l'impossibilité de quitter le territoire mauritanien alors qu'il aurait fait l'objet d'une mesure d'expulsion en attente d'exécution.

D - La protection des droits des immigrés

1. Le souci de concrétiser les droits des travailleurs immigrés a amené le législateur à sanctionner pénalement leur non-respect à travers, notamment, le code pénal et la loi portant répression de la traite des personnes[93]. La loi n° 83.162 portant Code pénal punit les privations de liberté individuelle. Les article 319 à 322, relatifs à la privation de liberté individuelle par rapt ou par tout autre moyen prévoient des peines de travaux forcés à perpétuité si la privation de la liberté dépasse un mois ou si la personne qui a été privée de sa liberté a subi des sévices corporels ou moraux. Il s'agit là de dispositions dissuasives à l'encontre de ceux qui tenteraient de profiter de la vulnérabilité des travailleurs immigrés pour les exploiter.

2. L'emploi illégal de travailleurs migrants tombe sous le coup de la loi n° 2003.025 du 17 juillet 2003 portant répression de la traite des personnes. C'est ainsi que, dans la pratique, les autorités mettent tout en œuvre pour arrêter ou interdire le recours illégal au travail forcé, auquel sont susceptibles d'être confrontés les travailleurs migrants en situation irrégulière à leur arrivée en Mauritanie. Pour ce faire, cette loi punit les actes d'intermédiation, de transaction de déplacement et d'exploitation qui concourent à la réalisation de la traite des personnes. Il faut pourtant noter que la définition de la traite dans la loi ne correspond pas entièrement au protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir,

[92] Article 19 du décret n° 64.169, titre III ; étrangers immigrés ordinaires.

[93] Haimoud Ramdan, La législation de la migration et des travailleurs migrants en Mauritanie.

réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, une circonstance qui pourrait rendre plus difficile la coopération entre les Etats dans la lutte contre une criminalité qui s'organise à travers les frontières nationales.

3. La réglementation mauritanienne sur l'immigration est tributaire d'une conception aujourd'hui dépassée. Elle parait inspirée par le souci des pouvoirs publics nouvellement indépendants d'affirmer leur suprématie sur un domaine de souveraineté interne, l'entrée des étrangers à l'intérieur du pays. Mais elle est aujourd'hui peu adaptée par rapport aux besoins d'une économie croissante, les nouveaux défis de la migration irrégulière, et en déphasage avec les engagements internationaux de la Mauritanie en matière d'immigration contractés avec la ratification de la convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles[94]. Son aspect répressif à l'égard des migrants illégaux et son silence sur le droit protecteur des migrants contrastent avec la pratique des pouvoirs publics qui reconnaissent aux migrants, conformément à la constitution, plusieurs garanties fondamentales (recours non suspensif, droits des migrants d'être visités et assistés par des associations de droits de l'homme etc.). La réglementation de l'immigration en Mauritanie est à vocation protectrice. Elle comprend des sanctions qui tendent à la réalisation de cet objectif et reste muette quant à la protection des étrangers et des migrants contre l'arbitraire, l'injustice et les abus de l'administration.

4. L'adhésion de la Mauritanie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels visant le traite ainsi que le trafic des migrants, en juillet 2005, et son adhésion à la Convention des Nations Unies pour la protection des travailleurs immigrés et les membres de leurs familles en janvier 2007 démontrent l'intention de la Mauritanie de protéger les droits des immigrants. Pour que ces intentions puissent concrétiser, il faudra pourtant procéder à révision de la législation nationale pour la rendre conforme aux obligations internationales.

V. Politique de gestion des mouvements migratoires

1. Il ressort des entretiens avec les représentants du gouvernement qu'une politique nationale de la migration n'existe pas en Mauritanie. Un document intitulé « Stratégie nationale de lutte contre la migration clandestine » a cependant été présenté en mars 2006 ; il vise surtout sur le renforcement des capacités des services chargés du contrôle des frontières. Cependant, dans le domaine de la politique étrangère, l'évolution des relations bilatérales, influencée par le principe de réciprocité et l'attention portée aux questions d'intégration régionale, notamment en relation avec les pays de la CEDEAO et l'UMA, semble indiquer une volonté de faciliter la circulation des personnes et des biens en tant que facteur de développement du pays. Le régime privilégié des conditions de séjour ainsi accordé aux citoyens de certains pays limitrophes, tels que le Sénégal et le Mali, semble répondre à des nécessités d'interdépendances régionales. Cette tendance, confortée par l'immensité du pays et l'étendue de ses frontières, est entre autres l'une des raisons pour lesquelles l'idée de développement intégré des zones frontières est généralement bien accueillie au sein du gouvernement, même si la mise en œuvre révèle parfois des difficultés locales.

2. A l'intérieur du territoire, la question migratoire, dans le sens de l'immigration, est laissée à la responsabilité des forces de l'ordre, en particulier la DST, qui assure le contrôle des postes frontière et le contrôle de l'habitant, et la Gendarmerie Nationale qui assure le contrôle des espaces entre les postes frontière. Au niveau régional (Wilaya), les Gouverneurs (Walis), qui coordonnent l'ensemble des départements ministériels représentés, s'appuient essentiellement sur ces deux corps de l'administration pour ce qui touche à la circulation des étrangers.

3. Les efforts de l'Organisation Internationale du Travail pour encourager une vision plus large de la question migratoire, au travers d'initiatives limitées (du fait des ressources disponibles), en direction du Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales n'ont pas produit d'effets notables. Les efforts du HCR ont rencontré plus d'écho en raison du partenariat établi avec le Ministère de l'Intérieur, auquel rapportent les administrations régionales.

4. Cette relative indifférence des pouvoirs publics à l'égard de la migration, un phénomène toléré plus que géré, semble également démontrée par la méconnaissance généralisée, au niveau régional, des textes juridiques relatifs au droit d'entrée et de séjour des étrangers ainsi que de ceux

[94] Approuvée par le parlement mauritanien le 17 juillet 2003.

relatifs à la protection de certaines catégories de personnes vulnérables telles que le réfugiés, les victimes de trafics, les enfants non accompagnés, etc. Cette ignorance peut être partiellement expliquée par l'absence de publication de référence et la faiblesse des moyens de mise en œuvre de cette législation. Ainsi, il serait intéressant d'établir une statistique du nombre de permis de travail délivrés en application des textes existants. Une enquête sommaire semble indiquer que nombre d'ayants droit étrangers contournent cette procédure parce qu'elle leur paraît difficile à accomplir auprès d'autorités administratives insuffisamment informées et préparées.

5. Cependant, dans les zones urbaines à forte concentration étrangère, les préfets gèrent une multitude de situations au quotidien. Le secteur informel étant prédominant et pratiquement le seul à offrir de l'emploi aux migrants, il semble que cette gestion se fasse entre quelques fonctionnaires des préfectures (préfets et DST) et les créateurs d'emplois informels selon leur degré d'influence.

6. En ce qui concerne le domaine spécifique de l'asile et du droit des réfugiés, le gouvernement à montré une ouverture certaine pour trois raisons : 1) l'ancrage de l'asile dans l'éthique traditionnelle et religieuse 2) le souci de promouvoir une image positive du pays sur la scène internationale dans le domaine des droits de l'Homme 3) la relative marginalité de ces questions face au domaine plus large de la migration.

7. Sur un plan méthodologique, l'absence d'indicateurs fiables pour mesurer l'impact de la migration sur la société mauritanienne, à travers l'emploi, la santé, l'urbanisation et d'autres facettes, rend difficile la formulation d'une telle politique qui impliquerait un large éventail d'acteurs gouvernementaux ainsi qu'une partie de la société civile. Sur ce point, il sera intéressant de voir comment la nouvelle assemblée nationale, élue en décembre 2006, approchera cette question : sera-t-elle laissée aux forces de l'ordre (contrôle des frontières et de l'habitant) comme une donnée étrangère aux priorités nationales, ou bien sera-t-elle intégrée dans les grands enjeux nationaux (emploi, fuite/importation de cerveaux et de savoir faire, investissements privés, gestion du secteur informel, santé, éducation, lutte contre la pauvreté, urbanisation, etc.)

8. La problématique de la migration clandestine en transit vers l'Europe, telle qu'elle s'est développée depuis la fin de l'année 2005, semble mettre les différentes parties prenantes, en Mauritanie et à l'extérieur, dans une position défensive. D'aucuns considèrent que le gouvernement mauritanien ne fait pas suffisamment d'efforts, que les gouvernements africains sont laxistes ou de mauvaise foi, d'autres, à l'inverse, que l'Europe ne prend pas ses responsabilités, que les migrants sont injustement diabolisés, que la Mauritanie est montrée du doigt alors que ce problème n'est pas seulement le sien, et enfin que la Mauritanie ne doit pas fragiliser son intégration régionale (CEDEAO et UMA) en aidant l'Europe à gérer ses relations avec l'Afrique, etc.

9. Il est vrai que la prévention et le contrôle de la migration clandestine, aujourd'hui incontournable, soulèvent des problèmes sérieux qu'il est difficile d'évacuer grâce à des mesures administratives dissuasives et répressives seules. Il est sans doute nécessaire d'essayer de mesurer les effets que peuvent induire ces mesures en termes de libertés civiles, de droits de l'homme et de légalité tout court dans certains cas, sur les relations régionales, sur la migration mauritanienne (légale pour l'essentielle et donc basée sur la réciprocité) et même sur certains équilibres sociaux et secteurs de développement du pays.

10. En partie du fait des traditions nomadiques et religieuses, de l'immensité du territoire et de la diversité des groupes ethniques qui composent la communauté nationale, la population mauritanienne ne semble pas avoir développé de comportements xénophobes à l'égard des étrangers, dont le savoir-faire et les capacités de travail sont appréciés. Néanmoins, l'accroissement du phénomène migratoire peut générer à terme des tensions sociales, avec une compétition sur le marché du travail, un développement périurbain incontrôlé donnant naissance à des zones de grande pauvreté perçues comme les territoires de certaines nationalités africaines, notamment dans les périphéries de Nouakchott et Nouadhibou.

11. Au début de 2005, le HCR a proposé au gouvernement mauritanien la constitution d'un forum informel, sous l'égide du Ministre de l'Intérieur, sur les questions migratoires, rassemblant les partenaires au développement et des représentants de pays concernés dans la sous région, afin de susciter un partenariat élargi en vue de contribuer à la formulation d'une politique de gestion des mouvements migratoires. Cette proposition fut favorablement accueillie et une première réunion de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le Groupe d'Etude des Flux Migratoires (GEFM) s'est tenue le 15 septembre 2005, une deuxième le 28 février 2006, toutes deux présidées par le Ministre de l'Intérieur. Assistaient à celles-ci, les représentants des missions diplomatiques européennes, des pays

d'Afrique du Nord, des pays voisins de la Mauritanie (Sénégal et Mali), la CE,l'OIM, le BIT et les agences du système des Nations Unies présentes à Nouakchott. Ces réunions ont fourni l'occasion de faire le point sur les informations disponibles sur la nature des flux migratoires tels qu'ils se manifestent en Mauritanie, ainsi que sur les questions sociales, juridiques et administratives qu'ils soulèvent, dans un esprit de partage d'expérience.

12. Afin de nourrir la réflexion proposée aux participants au GEFM, le gouvernement à également accepté la création de sous groupes thématiques. L'objectif de ces groupes est de fournir des éléments d'information et d'analyse, dans une perspective régionale, susceptible de contribuer à la formulation d'une politique intégrée de gestion des mouvements migratoires. Cette approche basée sur un partenariat élargi et tenant compte des multiples aspects du phénomène migratoire est favorablement perçue par le gouvernement, mais elle ne pourra se développer et fournir des résultats concrets sans un soutien affirmé de la communauté internationale sur le plan de l'expertise et des moyens techniques et matériels.

13. Sur le plan juridique, le dernier développement notable est la promulgation, en mai 2005, d'un décret de mise en œuvre des conventions internationales relatives au réfugiés, assorti d'une circulaire, adoptée en mai 2006, spécifiant les modalités d'enregistrement des demandes d'asile. Une procédure nationale d'éligibilité au statut de réfugié a été créée, sous l'égide du Ministre de l'Intérieur : la Commission Nationale Consultative pour les Réfugiés (CNCR). La procédure d'enregistrement des demandes d'asile et celle de l'éligibilité sont opérationnelles mais nécessitent un appui significatif de la part du HCR. Ce dernier a progressivement développé une stratégie de protection adaptée au contexte de mouvements migratoires complexes, basée sur le partenariat et visant à rassembler le soutien nécessaire pour que le gouvernement mettent pleinement en œuvre ses obligations conventionnelles.

V. Directions futures

1. A ce premier stade de la définition d'un profil de la migration en Mauritanie, il apparaît que ce phénomène comporte de nombreuses facettes et pose des questions différentes selon que l'on s'inscrit dans :

- **a.** le court terme, en particulier dans le champ de la migration clandestine vers l'Afrique du Nord et l'Europe, sans omettre les normes internationales en matière de protection, en particulier relatives aux demandeurs d'asile et aux autres catégories de personnes vulnérables.
- **b.** dans le moyen et long terme, où les questions de droit (international et national), de bonne gouvernance, de coopération régionale, de prévention de déséquilibres sociaux et d'identification des opportunités de développement résultant également du phénomène migratoire, prennent une importance particulière.

2. L'écueil qu'a rencontré cet exercice de définition d'un profil de la migration, l'absence de données statistiques, est révélateur d'une faiblesse qui rendrait tout effort de gestion peu productif. Il est indispensable qu'une base de données soit mise en place, au sein d'une instance gouvernementale compétente, contenant des informations fiables et mise à jour concernant le recensement de la population étrangère, et des données basées sur des indicateurs pertinents en ce qui concerne l'impact des mouvements migratoires, entre autre, sur l'économie, la société, l'urbanisation, l'administration et le droit mauritanien.

3. L'étude de la nature du mouvement migratoire qui affecte la Mauritanie, dans le sens de l'immigration, montre que la venue de migrants et de réfugiés coïncide également avec certains besoins économiques et remplit certaines fonctions sociales au sein de la société. La dimension de contrôle de la migration clandestine fait partie d'un tout plus vaste qui concerne les enjeux de développement à l'échelle nationale et régionale. Il apparaît nécessaire que le phénomène migratoire soit appréhendé dans le cadre plus large de ses répercussions sociales, économiques dans la programmation de l'aide publique au développement de la Mauritanie. Sur ce point, il serait utile de discuter et d'oeuvrer en faveur d'un consensus sur une définition opérationnelle de ce pourrait être une gestion des mouvements migratoires, avant même d'envisager une politique de gestion.

4. Dans cette perspective, un comite interministériel, sous l'égide du Premier Ministre, serait à même de considérer les diverses facettes de l'impact de la migration sur la communauté nationale, et de définir une politique de la migration avec le but de maximaliser les bénéfices et de minimiser les

aspects négatifs et les risques de la migration, tenant compte de l'intérêt national, des obligations internationales de la Mauritanie ainsi que des prérogatives et responsabilités des départements ministériels concernés.

5. La dimension juridique est également extrêmement importante et nécessite des efforts particulier, d'une part pour que le droit mauritanien relatif a l'entrée et au séjour sur le territoire soit mieux connu et appliqué par les instances gouvernementales compétentes, et d'autre part que des reformes soient entreprises afin de mettre ce droit à jour de l'évolution contemporaine dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la transposition en droit interne des conventions internationales.

6. Le phénomène migratoire est régional par nature. Il appelle un traitement régional, également, dans le cadre de la sous-région. Un mécanisme de consultation intergouvernemental, soutenu et encouragé par la communauté internationale permettrait une approche intégrée.

Janvier 2007

Annexe 15 : Résumé du profil environnemental de la Mauritanie (étude réalisée en 2007)

Le rapport complet peut être consulté à l'adresse :
http://www.delmrt.ec.europa.eu/fr/pdf/PEP-Mau-Rapport-final.pdf

1. Etat de l'environnement

Couvrant 1.030.700 km2, la Mauritanie est un vaste pays du Sahel situé entre les 15ème et 27ème parallèles de latitude Nord avec une façade maritime de ~ 800 km. Plus de 75% du territoire national est désertique et faiblement peuplé. La zone sahélienne s'étend sur une bande de 200 kilomètres dans le sud. On distingue quatre zones écologiques : la zone aride, la zone sahélienne, la zone du fleuve Sénégal (où le potentiel forestier le plus important est situé sur 3% de la superficie du pays), et la façade maritime. Il s'ajoute la zone marine, caractérise par le phénomène de l'upwelling et une diversité biologique importante. Au cours des trente dernières années, l'aridité climatique s'est accrue selon la FAO et l'isohyète 150 mm est venu s'installer approximativement à l'emplacement de l'isohyète 250 mm, soit une extension du désert sur une superficie additionnelle de 150 000 Km².

Le relief peu marqué est essentiellement constitué -en dehors de quelques massifs montagneux de 400 à 800 mètres- de pleines et d'alignements dunaires. Le pays est recouvert sur ~ 80 % par des sols squelettiques, jeunes et peu différenciés.

Les eaux de surface sont constituées essentiellement par le fleuve Sénégal et ses affluents dont les principaux sont : le Karakoro et le Gorgol. Seul 0.1 Km³ d'eau de surface est généré à l'intérieur du pays et les 405 retenues d'eau (barrages et digues) constituent la principale possibilité de mobilisation des eaux de surface temporaires. Le pays recèle d'importantes ressources en eau souterraines, caractérisées toutefois par de grandes disparités géographiques: certains des aquifères les plus importants se trouvent dans les zones désertiques éloignées des centres urbains et l'adduction d'eau potable reste, malgré les efforts déployés ces dernières années, un problème crucial. Nouakchott est particulièrement touché par la pénurie d'eau potable.

Les conséquences de la sécheresse et de l'action anthropique sur les ressources en eau sont multiples : salinisation, ensablement des cours d'eau, sédimentation, prolifération des plantes aquatiques envahissantes et différents types de pollution. La surexploitation des nappes phréatiques est observée dans plusieurs oasis.

L'économie est dominée en grande partie par le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), qui occupe 64% de la main d'œuvre nationale dans le secteur rural. L'agriculture est limitée par sa dépendance vis-à-vis des précipitations et la rareté des sols cultivables qui représentent < 1 % du territoire. La production céréalière ne couvre que 30% des besoins du pays dans les bonnes années. L'agriculture est pratiquée surtout dans les zones irriguées au bord du fleuve, dans les oasis et les zones relativement bien arrosées du sud du pays. Les modes d'exploitation agricole non adaptés (ex. l'irrigation) ont provoqués une forte dégradation des sols. Le défrichement des parcelles pour l'irrigation a détruit une bonne partie des ressources forestières.

L'élevage, malgré la vulnérabilité aux aléas climatiques, continue de jouer un rôle essentiel dans l'économie. Le secteur contribue selon la statistique officielle à hauteur de 13,6 % au PIB. Avec un cheptel toujours en accroissement (taux moyen de + 3,5%/an) la Mauritanie est autosuffisante en viande, mais le surpâturage accentue la dégradation de la végétation arborescente et herbacée. Les feux de brousse aggravent cette destruction de la couverture végétale.

Le bilan énergétique du pays est encore constitué à plus de 80% de combustibles traditionnels. Ces combustibles représentent 87% de la consommation du secteur résidentiel contre 9% pour le gaz butane, 3,4% pour l'électricité, 0,4% pour le pétrole lampant et des traces pour les Energies Nouvelles et Renouvelables. La demande en bois énergie (bois et charbon de bois) est estimée à 1,3 millions de m^3 équivalent bois par an. Elle est de 2,3 fois plus élevée que la productivité annuelle de l'ensemble des formations forestières actuelles du pays et de plus de 10 fois que celle des ressources forestières réellement accessibles. A l'heure actuelle, on estime à 2,5%/an la perte du couvert forestier et les zones traditionnellement boisées, incluant les forêts classées, sont fortement dégradées. En plus de la consommation nationale, le charbon du bois fait l'objet d'une exportation vers les pays voisins. La substitution aux combustibles forestiers (gaz butane, énergies alternatives, électrification rurale) n'a pas encore eu d'impact significatif et la gestion durable des ressources en bois énergie constitue un principal enjeu environnemental/énergétique du pays.

Les techniques non adaptées de l'agriculture et de l'élevage et la déforestation ont accéléré la dégradation des ressources naturelles et sont le moteur de la désertification, résultant en la dégradation des végétations naturelles et des sols, avec comme corollaire une réduction du potentiel de production et le déplacement progressif de la zone pastorale vers le Sud. La dégradation des sols est alarmante et concerne environ 220.000 ha, soit ~ 20% des paysages écologiques utilisés par l'homme. La désertification provoque en plus une accélération de l'érosion éolienne et hydrique, provoquant l'ensablement des points d'eau (fleuve, mares, oueds), des zones agricoles, des agglomérations et des axes de communication.

L'absence de contrôles efficaces sur la chasse et la destruction des habitats naturels font que pratiquement toute la grande faune a aujourd'hui disparu de la Mauritanie. Les zones humides constituent des haltes migratoires et des aires de première importance pour les oiseaux. Les deux parc nationaux d'intérêt international (site RAMSAR) de la zone du littoral, font l'objet d'une gestion concertée ce qui n'est pas le cas des ~320 zones humides continentales qui connaissent de fortes pressions liées à la désertification et aux activités humaines.

Le secteur de la pêche contribue à hauteur de 6 à 10% du PIB, apporte de 25-30% de recettes au budget de l'Etat et génère environ 36% des emplois du secteur moderne du pays. Malgré la surveillance, certains stocks halieutiques sont en diminution du fait de la surexploitation par la pêche industrielle et artisanale difficiles à contrôler.

Le sous-sol mauritanien recèle plusieurs minerais, dont les plus connus sont le fer, le cuivre, le gypse, le sel, le soufre, l'uranium et le phosphate. Le secteur minier représente un atout pour le pays auquel s'ajoute depuis 2006 l'exploitation pétrolière off-shore. Le développement de l'exploitation des ressources du sous-sol présente une menace pour l'environnement terrestre par les mines à ciel ouvert (poussières), utilisant une grande quantité d'eau (souvent celle destinée à la consommation humaine) et produisant des déchets et des pollutions. L'exploitation pétrolière présente un risque élevé de pollution marine par le déversement accidentel des hydrocarbures. Des EIE et plans de gestion environnementaux sont aujourd'hui réalisés pour l'exploitation minière et pétrolière, mais les anciennes mines ont provoqué des pollutions du sol et de l'eau souterraine dans plusieurs endroits.

La tendance lourde à la désertification, accélérée surtout par les facteurs anthropiques, a considérablement déstructuré l'équilibre socio – économique de la société. Le pays est caractérisé aujourd'hui par la surexploitation alarmante des ressources naturelles, le déséquilibre spatial et l'urbanisation massive.

La population mauritanienne (> 2,9 Millions en 2006) connaît un taux de croissance annuelle estimé à 2,4 – 2,9%. Elle est aujourd'hui concentrée dans la zone du fleuve et les centres urbains, notamment Nouakchott et Nouadhibou. La proportion de nomade est passée de 33 % en 1977 à seulement 5 % en

2000. La population est jeune et présente une grande mobilité spatiale, notamment en direction des centres urbains. La Mauritanie a connu une urbanisation spectaculaire, la population urbaine est passée de 4% en 1962 à 46,7% aujourd'hui et Nouakchott compte près du tiers de la population totale. Le processus d'urbanisation reste non contrôlé et entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles : infrastructures de base (l'eau potable, assainissement) inadéquates, pollution des eaux et des sols, création des quartiers précaires et à Nouakchott la pollution croissante d'air du à l'augmentation de consommation des hydrocarbures surtout par le parc automobile vieux et très polluant. Le cordon dunaire du littoral qui protège les zones basses de la côte connaît une dégradation alarmante à cause de l'exploitation anarchique (sable de construction) désormais interdite.
Le secteur de l'industrie est peu développé, mais les différents ports des villes du littoral présentent un facteur important de pollution.

La gestion des déchets liquides et solides en milieu urbain constitue un problème environnemental majeur. Une bonne partie des déchets solides est déversée à la périphérie immédiate des villes ou n'importe où, sans aucun traitement. La collecte n'est pas généralisée et aucun tri n'est effectué entre les déchets ménagers, industriels ou médicaux. Exposés aux vents et aux animaux, ces déchets constituent un risque significatif pour la santé publique et l'environnement. Le secteur de l'assainissement liquide est quant à lui encore embryonnaire. L'accès à l'assainissement au niveau national est estimé à 36% (2004), dont 20% en milieu rural et 55% en milieu urbain. L'assainissement autonome individuel (latrines, fosses septiques) reste, là où il existe, le seul mode d'assainissement utilisé sauf un petit réseau à Nouakchott. En général, les eaux usées sont évacuées dans la mer, les fosses septiques, les puits perdus ou alors s'infiltrent sans contrôle. En plus les résidus des fosses septiques sont déversés sans contrôle dans les périphéries des villes ou dans le fleuve, présentant des risques élevés de contamination des nappes proches et des eaux de surface.

Malgré l'évolution au niveau macro-économique (taux moyen de croissance de 4% durant la période 2001-2005), cette dynamique ne se traduit pas par une amélioration des conditions de vie de toute la population. En 2004, encore 46,7% de la population est considérée comme pauvre avec une incidence de la pauvreté toujours beaucoup plus marquée en zones rurales (59%) qu'en milieu urbain (28,9%). Le monde rural comprend plus de 76,5% de la population pauvre. Le lent recul et la quasi - persistance de la pauvreté en milieu rural combiné avec la croissance démographique ont entraîné une extrême pression sur le patrimoine foncier, principal facteur de production agro-sylvo-pastorale. La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont une spirale auto – entretenue. Dans ce contexte, les perspectives environnementales de la Mauritanie demeurent très inquiétantes et le pays doit se préparer à une concentration de la population en milieu urbain encore plus forte qu'aujourd'hui, surtout au niveau du littoral.

L'Environmental Performance Indicator (EPI 2006) classe la Mauritanie au 131ème rang sur 133 pays, indiquant une très haute vulnérabilité et des capacités très limitées pour l'investissement dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace de la pollution et la gestion systématique de l'environnement. Malgré l'importance accordée depuis les années 90 à l'environnement, il n'existe pas encore de Système d'Information Environnemental centralisé (SIE). Les informations sont dispersées au niveau de différentes structures, sans harmonisation.

2. Politique environnementale, cadre institutionnel et législatif

La politique environnementale est définie par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et son plan d'action opérationnel : le PANE. Ces outils approuvés en 2006 visent, à l'horizon 2015 et en cohérence avec le CSLP, une meilleure intégration de l'environnement et du concept de développement durable dans les politiques sectorielles. Ces documents stratégiques, traduisent la première initiative d'intégration des enjeux environnementaux et de gestion durable des ressources naturelles dans la politique de lutte contre la pauvreté.

La Mauritanie est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux et régionaux relatifs à la protection de l'environnement. La mise en œuvre de la plupart de ces conventions ainsi que leur intégration à la législation et la réglementation nationale demeure toutefois très limitée et peu concertée.

Le pays a adopté un grand ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (code de l'environnement (2000), décret relatif à l'EIE (2004, révisé 2007)). Plusieurs autres textes et règlements ont été pris pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles et pour impliquer plus largement les populations (code de l'eau, code pastoral, code forestier, réglementation foncière et domaniale, code minier, code des pêches, loi relative à la gestion participative des oasis…). D'autres projets de textes sont en préparation (ex : code de l'environnement marin). Mais le cadre réglementaire connaît toutefois des limites dues au manque d'application, au manque de contrôle efficace, à la faible harmonisation des textes particulièrement ceux qui traitent d'une même problématique et, à la coordination insuffisante des nombreux intervenants impliqués dans le domaine de l'environnement.

L'examen de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes y afférents a montré que les politiques gouvernementales ont plutôt favorisé le développement économique et social et n'ont pas suffisamment pris en compte les liens entre l'environnement et la pauvreté. On soulignera aussi la dichotomie qui existe entre les objectifs environnementaux affichés et les réalisations. Cette situation se traduit par la persistance de modes d'exploitation irrationnels des ressources.

Jusqu'à la création du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (SEE/MDE depuis 2007) en 2006, l'environnement était rattaché au MDR. Conscients des enjeux liés à l'intégration de l'environnement, plusieurs départements ont créé en leur sein des cellules ou services environnementaux suivant la nature de leur mission. La création du SEE/MDE a marqué une nouvelle étape dans l'engagement du pays à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de développement durable et le renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques. Toutefois, la répartition des responsabilités entre le SEE/MDE et les départements sectoriels n'est pas tout à fait claire et on assiste à une duplication de certaines attributions. Le SEE/MDE est handicapé dans l'exercice de son rôle transversal par le manque de vision stratégique et d'outils méthodologiques. Il manque d'expertise technique dans plusieurs domaines. Plus spécifiquement, les responsabilités du SEE/MDE en matière de pilotage et de validation des EIE ainsi qu'en matière de contrôle de la mise en œuvre des plans de gestion qui en découlent demeurent floues. Les structures de concertation créées en 1995 et 1996 Conseil National pour l'Environnement et le Développement (CNED), comité technique (CTED), conseils régionaux (CRED) n'ont jamais vraiment fonctionné, ce qui a handicapé l'intégration transversale des questions environnementales. Les départements sectoriels concernés par l'environnement continuent de travailler en vase clos sans véritable concertation. Aujourd'hui aucun mécanisme de concertation (ni interne ni externe) n'a été mis en place au niveau du SEE/MDE.

Sur le plan de l'approche participative et de l'intégration de la société civile, des avancées significatives sont à noter ces dernières années. Cependant, la société civile reste handicapée par un certain nombre de contraintes: un faible niveau technique, une forte dépendance des financements extérieurs, la duplication des efforts, la personnification de l'institution, l'absence de continuité au niveau des actions annoncées ou engagées, le manque d'évaluation, la faiblesse de rendement et la faiblesse de la mobilisation.

Le rôle des Communes dans la gestion décentralisée des ressources naturelles n'est pas encore clairement établi par les textes fixant leurs attributions et le Programme de Décentralisation pour le Développement local et la Décentralisation (P3D) élaboré en 2006 est muet sur les questions environnementales. Pourtant, les élus locaux sont bien conscients des enjeux environnementaux mais leurs capacités sont limitées par : (i) une décentralisation incomplète et un cadre légal qui demande à

être actualisé, (ii) un faible accès à l'information en ce qui concerne les textes législatifs, les programmes de développement et les opportunités de financement et, (iii) le manque de ressources humaines compétentes et la faiblesse des financements octroyés par l'Etat (FRD).

3. Coopération de l'UE et des autres bailleurs avec le Pays en matière d'environnement

Les pays européens, notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Communauté accompagnent depuis de longues années la Mauritanie dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Un grand nombre de programmes/projets environnementaux ou ayant un impact indirect sur l'environnement sont financés par les bailleurs hors UE, notamment la BM, le FEM, le PNUE, le PNUD, la FAO, le PAM, le FIDA, la BAD, le FADES, la BID, le Fond de l'OPEP, la Chine et le Japon. Les aspects environnementaux sont pris en compte soit dans le cadre de programmes/projets spécifiques soit comme composante intégrée dans les programmes sectoriels ou régionaux.

Jusqu'au 8ème FED le secteur rural, avec un fort aspect environnemental, a constitué la priorité de la coopération Communauté – Mauritanie. A partir du 9ème FED, la Communauté s'est concentrée sur le secteur du transport (85% du budget) et le renforcement des capacités, incluant l'appui à la décentralisation. Le 10ème FED tout en prévoyant la poursuite de l'appui au secteur du transport, se concentrera sur la gouvernance (> 50% du budget) et notamment la décentralisation. Les projets relatifs à l'environnement sont inscrits sur les lignes budgétaires, les programmes régionaux, la facilité Eau, le STABEX et l'accord de pêche (APP), qui inclut le renforcement du contrôle des activités de pêche et le soutien au PNBA. Dans les secteurs de concentration, notamment le transport, les aspects environnementaux sont intégrés grâce aux EIE, obligatoires depuis 2000 dans les études de faisabilité. En plus la DCE a appuyé l'actualisation du plan sectoriel de transport qui consacre une grande partie aux aspects environnementaux même si les impacts environnementaux secondaires et à long terme tels que la migration et la sédentarisation des populations autour des infrastructures, ne sont pas pris en compte. Les évaluations ex-post, permettant l'identification des impacts environnementaux non – prévus n'existent pas et ne sont pas envisagées pour l'instant.

Depuis quelques années les PTF ont mis en place des 'groupes techniques thématiques' pour l'harmonisation et la coordination de leurs actions. La coopération allemande (GTZ) est depuis 2003 Chef de file pour le groupe environnement, mais la coordination connaît certaines limites, notamment la faible approbation par le gouvernement et l'absence de plusieurs grands bailleurs qui ne sont pas sur place. L'intervention de type 'appui budgétaire sectoriel' (SWAP) n'est pas envisagée à cause des faiblesses constatées au niveau des structures étatiques dans la gestion et la mise en œuvre des programmes.

Malgré les efforts des bailleurs de fonds pour l'intégration des aspects environnementaux, il faut constater que plusieurs projets, surtout les grands projets hydro - agro - pastoraux, ont eu d'importants impacts environnementaux négatifs.

4. Conclusions de l'étude

Conclusion 1 : *Tandis que les tendances à la dégradation de l'environnement se poursuivent, de nouveaux enjeux apparaissent.*

La situation environnementale du pays reste caractérisée par un régime pluviométrique très fluctuant et déficitaire et une forte tendance continue à la désertification…), favorisée par la persistance de la pauvreté en milieu rural. La société mauritanienne est en pleine transition d'une société agro – pastorale, nomade vers une société urbaine, dominée par le secteur tertiaire et l'exploitation minière et pétrolière. Cette évolution a crée de nouveaux enjeux et risques environnementaux pour lesquels le pays ne dispose que de très peu de capacités de gestion.

Conclusion 2 : *La coordination institutionnelle et l'intégration des aspects environnementaux font défaut.*

Les stratégies nationales de développement et la plupart des politiques sectorielles ont souligné l'importance d'intégrer les facteurs économiques et écologiques, mais les actions concrètes demeurent ponctuelles/ insuffisantes, non intégrées, peu capitalisées et lentes. La réflexion est encore trop souvent cloisonnée, sectorielle et les programmes de développement économique et sociaux n'intègrent pas ou insuffisamment les questions environnementales d'où l'impact parfois négatif de certains programmes sur l'environnement. La mise en œuvre du PANE devrait contribuer à faciliter l'intégration de l'environnement, mais les capacités du nouveau SEE/MDE ne sont pas en adéquation avec la mission qui lui a été confiée.

Des avancées sont à souligner avec la création, au sein de plusieurs départements techniques de services environnementaux et la création du SEE/MDE. Toutefois, le chevauchement des compétences et le manque de coordination réelle constituent un obstacle majeur. Aujourd'hui, il règne une réelle confusion quant aux missions et tâches attribuées.

Conclusion 3 : *Un cadre législatif assez complet mais qui manque d'harmonisation, demeure peu appliqué et mal connu.*

Les principaux domaines liés à la gestion de l'environnement sont couverts par la législation, mais de nombreux décrets d'application et de normes environnementales n'ont pas encore été élaborés et le contrôle de l'application des lois sur le terrain est quasi inexistant. La faible concertation intersectorielle et le manque de vision globale sont à l'origine de certaines incohérences et contradictions normatives. En plus, peu d'attention a été accordée à l'information et la communication. Les textes réglementaires sont méconnus par un grand nombre d'acteurs et l'éducation environnementale est inexistante.

Conclusion 4 : *Les dispositions prises en matière de décentralisation n'intègrent pas la gestion des ressources naturelles*

La politique actuelle de décentralisation ne met pas l'accent sur le transfert par l'Etat de la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales. Dans ce schéma, il est difficile d'impliquer les populations dans la protection et la gestion durable de ressources qui relèvent du domaine public et donc sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle. Cette situation est en incohérence avec la plupart des textes législatifs qui incitent à la gestion collective des ressources.

Conclusion 5: *Le suivi environnemental est très limité et peu adapté*

Peu d'efforts ont été réalisés pour l'amélioration de la connaissance scientifique et de l'expertise nationale nécessaire à une meilleure intégration de l'environnement. Les systèmes d'information environnementaux existants sont dispersés au sein des différentes structures et manquent de référentiels harmonisés. Cette situation empêche le suivi de l'état de l'environnement au niveau national, suivi indispensable pour l'appréciation de l'impact des différents programmes du gouvernement.

5. Recommandations

Les recommandations prioritaires pour la préparation du 10ème FED sont indiquées par (*)

Sur le plan institutionnel/législatif :

- Harmoniser, rendre cohérent et simplifier le cadre institutionnel de gestion de l'environnement en clarifiant les responsabilités et tâches du SEE/MDE et des différentes structures concernées ;
- Promouvoir la concertation et la coopération entre le SEE/MDE et les autres acteurs clés à travers la mise en place de mécanismes opérationnels et efficaces pour l'harmonisation et la création de synergies ;
- Renforcer les capacités techniques du SEE/MDE pour lui permettre d'accomplir sa mission transversale ;

- Elaborer, adopter et vulgariser des normes environnementales ;
- Assurer une mise en application efficace des réglementations et contrôles environnementaux existants ;
- Renforcer la participation effective de la société civile à la planification, la mise en œuvre, le suivi évaluation et le contrôle des politiques publiques et plus particulièrement des actions environnementales ;
- Améliorer le financement de la protection de l'environnement à travers la création et l'opérationnalisation du FIE ;
- Promouvoir la pratique des évaluations environnementales stratégiques.

Sur le plan de l'information/communication :
- Renforcer la sensibilisation et l'information de tous les acteurs sur les questions environnementales pour mieux développer la culture environnementale et modifier les comportements et former/renforcer l'ensemble des acteurs à la prise en compte transversale de l'environnement ;
- Vulgariser les textes législatifs environnementaux existants sous une forme simple et accessible pour faciliter leur appropriation et donc leur application par tous les acteurs.

Sur le plan du développement rural :
- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement selon les besoins spécifiques des écorégions ;
- Développer l'économie locale par la mise en oeuvre des programmes agricole/pastorale intégrés selon une approche éco systémique et développer les filières de commercialisation ;
- Réduire la pression sur le bois d'énergie par des programmes d'augmentation de l'offre d'énergie domestique traditionnelle et le renforcement des programmes de substitution de l'énergie domestique traditionnelle

Sur le plan du développement urbain :
- Mettre progressivement en application un système de redevance suivant le principe 'pollueur = payeur' ;
- Contrôler l'urbanisation pour les quartiers précaires et élaborer/appliquer des plans d'occupation de sol ;
- Mettre en place des services efficaces d'assainissement et de traitements des déchets et doter les communes des fonds nécessaires ;
- Encourager les techniques moins polluantes par des incitations financières ;
- Appuyer et renforcer les filières de recyclage des déchets.

Sur le plan de la décentralisation (*):
- Intégrer la décentralisation de la gestion des ressources naturelles dans les programmes de décentralisation, tout en renforçant les capacités des communes et des organes déconcentrés ;
- Généraliser l'intégration des aspects environnementaux dans les plans de développement communal ;
- Mettre en place une stratégie opérationnelle de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions environnementales concrètes au niveau des communes et des collectivités ;
- Développer la fiscalité environnementale et les mesures d'incitation positive.

Sur le plan du secteur de transport/infrastructure (*):
- Réaliser une EIE des programmes/projets 5 ans après leur clôture ;
- Intégrer les aspects environnementaux à long terme dans la stratégie des transports et faire une EES du secteur ;
- Favoriser l'approche HIMO dans les programmes d'infrastructures pour lutter contre la pauvreté ;

- Pour les mesures de compensation, prendre en compte les priorités environnementales des communautés ou régions concernées et assurer un maximum de participation de la population locale.
- Intégrer les considérations environnementales dans les Contrats de marchés de travaux

Sur le plan de la protection de la nature (*) :
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes/projets spécifiques de protection des zones humides continentales,
- Renforcer et élargir les projets efficaces de stabilisation des dunes.

Sur le plan du suivi environnemental :
- Procéder à l'inventaire des ressources ligneuses existantes ainsi qu'à un recensement général de l'agriculture et surtout de l'élevage dans l'objectif de créer une base solide pour toutes les projections et calculs successives ;
- Identifier des indicateurs clés simples de suivi environnemental, créer la base de référence et mettre en œuvre un SIE qui traduise périodiquement l'état de l'environnement et ses tendances, et le degré du développement durable du pays ;
- Mettre en place un système de veille et de monitoring pour assurer une surveillance continue des risques environnementaux potentiels ;
- Institutionnaliser la pratique de l'EIE des programmes/ projets cinq ans après leur clôture ;
- Capitaliser, partager et valoriser l'expérience des programmes/projets réussis.
- **Suivi environnemental spécifique au niveau des bailleurs (notamment CE) (*) :**
- Intégrer des indicateurs de l'impact environnemental dans la grille d'évaluation du programme

Annexe 16: Eléments sur le secteur des pêches

La pêche en Mauritanie constitue aujourd'hui un secteur stratégique pour son développement économique et social. Avec des captures de l'ordre de 700.000 t/an, essentiellement destinées à l'exportation, le secteur contribue à hauteur de 25-30 % du budget de l'Etat (à travers l'extraction de la rente économique des pêcheries, principalement dans le cadre de la contrepartie financière liée à l'accord de pêche avec l'UE) et joue un rôle déterminant sur le plan de l'apport en devises (40-50 % des recettes d'exportation du pays). En considérant l'ensemble des activités liées à la pêche, et non uniquement les activités de capture, le secteur contribue à hauteur de 6 à 10 % du PIB. Il génère aussi près de 30.000 emplois en mer et/ou à terre (soit 36 % des emplois du secteur moderne du pays).

Les évaluations conduites par le Groupe de Travail de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) montrent que les ressources halieutiques à plus forte valeur commerciale, notamment les ressources démersales, sont pleinement exploitées à surexploitées. La situation est particulièrement critique pour le poulpe qui constitue une ressource stratégique pour l'économie du pays, avec un effort excédentaire estimé à environ 30%. En ce qui concerne les espèces de surface (espèces pélagiques), ces ressources offrent encore des potentialités de développement, accessibles notamment aux pêches artisanales et côtières. A noter toutefois que la plupart de ces ressources sont partagées avec les pays voisins, nécessitant le développement de mécanismes de coopération pour leur gestion.

L'accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) entre la République islamique de Mauritanie et la Communauté européenne, signé le 21 juillet 2006 à Nouakchott, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réforme de la politique commune de la pêche (PCP) approuvée par la Communauté en 2002, et doit permettre d'établir avec le pays partenaire un cadre normatif qui renforce la cohérence des actions pour l'instauration d'une exploitation durable des ressource halieutiques.
Afin d'améliorer l'intégration du secteur de la pêche à l'économie nationale et d'améliorer sa contribution à la stratégie de développement du pays, le protocole en cours de révision prévoit un renforcement de l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de pêche. Un projet de stratégie élaboré par les états généraux du secteur organisé en décembre 2007 est en cours de finalisation. Les principaux axes retenus par cette nouvelle *stratégie de gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture (2008-2012)* sont : l'aménagement des pêcheries et l'optimisation de la rente, l'accroissement des retombées économiques et sociales du secteur, la protection de l'environnement marin, des habitats et du littoral, la réforme du cadre juridique et institutionnel.
La part consacrée, dans le protocole en cours de révision, à promouvoir le développement du secteur national des pêches, et à assurer une pêche durable dans les eaux mauritaniennes, a été considérablement augmentée par rapport au Protocole actuel. Un montant de 61 millions d'euros pour la période 2008-2012 doit être alloué pour soutenir les mesures et les interventions envisagées dans la nouvelle stratégie. De plus, il consacre également, dans le cadre du respect de la bonne gouvernance environnementale, une contribution de 1 million d'euros par an pour l'appui au parc national du Banc d'Arguin (PNBA) et à la mise en place de zones marines protégées. La révision en cours du protocole et son paraphe dans les prochaines semaines, sont l'aboutissement d'un long processus d'échanges et d'analyses entre les deux parties dont les activités sont interdépendantes dans le secteur de la pêche et dont la nouvelle approche de partenariat offre un contexte favorable au développement de la filière mauritanienne de la pêche. "

Annexe 17: Processus d'élaboration du CSP

Conformément à l'accord de Cotonou et aux orientations fixées dans les lignes directrices de la programmation 10e FED, la consultation avec les autorités nationales, les acteurs non étatiques, les partenaires au développement dont les Etats Membres, a été un souci permanent de l'exercice de programmation 10ème FED en Mauritanie.

La concertation avec les autorités mauritaniennes a débuté en mars 2006 lors du Séminaire régional organisé à Ouagadougou en présence des Ordonnateurs Nationaux de l'Afrique de l'Ouest et du Commissaire européen, Louis Michel. Les discussions ont alors porté sur la note de cadrage pays. Puis, elle s'est poursuivie au niveau national par un processus de concertation avec les services techniques des Ministères et la société civile de juillet à septembre 2006.

Au début du mois de juillet, des réunions ont été organisées par les autorités mauritaniennes avec pour objectif d'informer les Ministères techniques et la société civile sur l'état du processus de programmation ainsi que sur leurs rôles dans ce processus. A cette occasion plusieurs documents stratégiques devant orienter la réflexion sur la programmation ont été mis à leur disposition (Déclaration de Paris, Consensus européen, Stratégie de l'UE pour l'Afrique, le document de stratégie nationale etc.).

Trois groupes de travail sectoriels (Décentralisation, Gouvernance, Infrastructures) ont été constitués avec des représentants des ministères techniques, des services de l'Ordonnateur National et de la société civile, pour leur contribution à la rédaction du Document de Stratégie Pays et du Programme Indicatif National. Ces groupes se sont réunis de façon régulière pendant le processus de programmation. Ce cadre de travail a permis de bénéficier des contributions écrites des Ministères sectoriels qui ont amélioré la pertinence du diagnostic. C'est également à travers ces groupes sectoriels que les indicateurs de performance ont été définis en partenariat avec le pays bénéficiaire.

La Délégation de la CE a assuré, en parallèle, la concertation avec les Etats Membres, notamment dans les phases clé d'élaboration du « issues paper » et du profil Gouvernance. L'analyse du document de stratégie pays a été examinée avec eux et leurs commentaires et contributions pris en compte. Cette concertation a été élargie aux autres partenaires (Banque mondiale, PNUD), en particulier dans le cadre des discussions relatives aux engagements de la Mauritanie au titre du 10ème FED. Par ailleurs, le diagnostic économique s'inspire fortement du document d'analyse de la Banque mondial (Country economic memorandum). Enfin, il est à noter qu'une étude spécifique a été menée pour approfondir la thématique importante que sont les migrations, et un profil environnemental établi. Les services de l'Ordonnateur National et la Délégation de la CE disposeront ainsi d'un outil qui permettra la prise en compte ce thème transversal tout au long de la mise en œuvre du programme.

La dernière étape du processus a consisté en une double validation, respectivement par la Commission économique établie par le nouveau Parlement, et par la société civile. La séance de validation parlementaire, tenue le 14 juin 2007 (*voir coupure de presse page suivante*), a donné lieu à un véritable débat démontrant le souci des parlementaires que soit assurée un bon niveau de complémentarité entre les interventions des partenaires techniques et financiers de la Mauritanie, et que ces interventions soient adéquatement alignées sur les politiques nationales de développement.

La séance de travail avec les acteurs non étatiques s'est tenue le 28 juin 2007 dans les locaux de l'Ordonnateur National, auxquels ont été conviées trente et une OSC. Par delà leur méconnaissance de certains instruments et le manque de familiarité de nombre d'entre elles avec les règles de fonctionnement du FED, ces dernières ont compris et approuvé la stratégie proposée et formulé un certain nombre de propositions utiles, telles leur souhait que soit initié un processus de décentralisation de l'entretien routier, ou encore que soit assurée de manière systématique la présence d'OSC nationales dans le cadre des co-financements ONG.

XÈME FED :

La Commission Economique de l'Assemblée Nationale auditionne le ministre de l'Economie

Le ministère de l'Economie et des Finances a présenté, jeudi en début d'après-midi, devant la Commission Economique de l'Assemblée nationale, un exposé sur la stratégie du Fonds Européen de Développement (FED) pour la Mauritanie, ainsi que sur le programme du Xème FED qui sera exécuté de 2008 à 2013.

Intervenant devant la Commission, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Abderrahmane Ould Hama Vezzaz, a déclaré que ce programme qui devra être adopté par la Mauritanie et l'Union Européenne en janvier 2008, vise à adapter la stratégie d'intervention de l'Union Européenne aux objectifs de développement économique et social de notre pays.

Il a indiqué que le programme en question s'inscrit dans le cadre de l'Accord de partenariat, signé à Cotonou et qui offre, aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), un cadre de coopération avec l'Union Européenne, conforme aux besoins des deux parties, en termes d'échanges commerciaux et de développement.

Un exposé présenté par M. Sidi

Ould Bakha, chargé de mission au ministère de l'Economie et des Finances a abordé les multiples aspects liés aux IXème et Xème FED, les programmes et projets de développement proposés par le gouvernement mauritanien ainsi que les résultats et enseignements tirés du IXème FED.

M. Ould Bakha a ajouté que l'enveloppe du Xème FED est susceptible d'augmentation ou de réduction en fonction de la capacité d'absorption des financements. Selon lui, 124 millions d'Euros prévus au titre du Xème FED seront affectés à la modernisation de l'administration à l'amélioration de la gestion économique, à l'appui à l'Etat de droit, à la décentralisation, au développement local, à la préservation des ressources naturelles, au renforcement de la culture citoyenne, à l'appui à la presse et aux échanges commerciaux entre la Mauritanie et l'Union Européenne.

Il est également prévu, au titre de cette enveloppe, d'apporter un appui au développement des secteurs des transports, à l'entretien des routes, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance.

Après cet exposé, les députés ont fait part de leurs remarques et posé des questions avant que le ministre de l'Economie et des Finances n'apporte des réponses aux observations et interrogations soulevées.

Il est à souligner enfin, que la présentation de l'exposé s'est déroulée en présence de M. Kane Moustapha, président de la Commission Economique de l'Assemblée nationale ainsi que de M. Jean Eric Paquet, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne en Mauritanie et de plusieurs diplomates et responsables du ministère de l'Economie et des Finances.

Annexe 18: Matrices des donateurs

Interventions européennes en Mauritanie : Commission européenne (CE), France, Allemagne, Espagne, Belgique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **PECHE – SECTEUR RURAL – ENERGIE - INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES – TRANSPORT – COMMERCE/SECTEUR PRIVE**			
COMMISSION EUROPEENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) PECHE – INFRASTRUCTURES PORTUAIRES **Etude bathymétrique du Port de Nouadhibou (150.000 €** en 2007**)** **Ressources FED: COM STABEX signé en Octobre 2006 (26 M€ sur 2006-2010) – Comprend deux interventions principales:** ▪ **La dépollution et l'enlèvement des 107 épaves quoi obstruent la baie de Nouadhibou** ▪ **Le renforcement des moyens techniques et administratifs du Ministère de la Pêche et des services du Port Autonome de Nouadhibou .** Ressources de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche 2006-2012 Conformément aux dispositions du MoU signé le 29 janvier 2008, l'appui sectoriel envisagé sera affecté à : - la mise en place de la nouvelle stratégie du secteur de la pêche et de l'aquaculture en cours d'adoption (61 M€ par la période 2008-2012) - au parc national du Banc d'Arguin et à la mise en place d'aires marines protégées (4M€ pour la période 2008-2012) --	*(Interventions en cours)* PECHE **AFD - Programme de Renforcement des Capacités commerciales dans le secteur de la pêche (2 M€ sur 2006 à 2009) - PRCC Pêche**. Appui au secteur privé à travers la Fédération Nationale de Pêche (FNP) : Maîtrise de la qualité sanitaire des produits de la pêche permettant d'exporter sur l'UE - Formation, renforcement capacités FNP - Diagnostics personnalisés au bénéfice des entreprises **AFD - Renforcement de capacités de la Direction de l'Aménagement de la Ressource et de l'Océanographie (0,5 M€ sur 2006-2009)** du ministère des Pêches et de l'Economie maritime : Renforcement système statistique – Mise en œuvre plans d'aménagement des pêcheries **SCAC - Appui institutionnel MPEM**, dont 1 AT sur 3 ans et des crédits d'intervention pour des opérations ponctuelles (**0,3 M€ par an sur 2007-2010**) SECTEUR RURAL **SCAC - Appui institutionnel au MDRE**, dont 1 AT sur 3 ans (**0,4 M€ par an sur 2007-2010**) ENERGIE	*(Interventions en cours)* PECHE **GTZ – Aménagement des ressources halieutiques – PARH (2 M€ sur 2005-2008)** : Appui institutionnel à Nouakchott et Nouadhibou : Appui au fonctionnement du Conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêcheries (CCNADP) – Appui à l'élaboration, mise en œuvre et suivi des plans d'aménagement prioritaires (poulpe, crevette, pêche artisanale et côtière) – Renforcement du système d'information (extension du réseau informatique, formation du personnel, et promotion du traitement et de l'analyse des données économiques et sociales des pêches). **KFW – Surveillance de la pêche (5,09 M € sur 2003-2008)** : Optimisation du système de surveillance sur Nouadhibou, Nouakchott, N'Diago, Nouamghar, Tafarit et Belewach : Introduction du SSN par satellite – Appui au renforcement du système de surveillance zone Sud et PNBA – Appui à l'amélioration de la qualité des contrôles en mer et à terre – Appui au renforcement du SIAP et de la gestion des opérations de surveillance. -- --	*(Interventions en cours)* PECHE – INFRASTRUCTURES PORTUAIRES **AECI- Pôle de développement intégré au littorale deTiguent (3M€ sur 2003-2008) :** Amélioration des conditions de vie de la population de Tiguent : Infrastructures – Accessibilité – Formation – Association de pêcheurs – Commercialisation – Evaluation de ressources – Equipement – Organisation communautaire. **AECI/JUNTA ANDALUCIA- Renforcement capacités pêche artisanale (800.000 € sur 2006-2008) :** Sauvetage maritime – Pêche artisanale – Formation – Equipement – Sensibilisation – Renforcement institutionnel – Etude socioéconomique – Cadre légal **Ministère de Commerce :** Fonds d'Aide au Développement pour infrastructures portuaires de Nouadhibou : -Remorqueur et balisage du port (**5,7 M€)** -Extension port de pêche (**20 M€)**. SECTEUR RURAL **AECI-CSIC-CNRADA. "Réseau d'expérimentation et de démonstration dans la vallée du fleuve Sénégal" (300.000 € sur 2002-2006)** : Projet géré par l'Instituto de Agricultura Sostenible (IAS), appartenant au Conseil Supérieur de Recherche Scientifique (CSIC), d'Espagne, en collaboration avec la Fondation Polytechnique de

--	**AFD - Etude institutionnelle du secteur de l'électrification** (2007) – *Montant non déterminé* **AFD - Electrification rurale décentralisée (ERD)** : **étude sur les prix** optimaux de vente de l'électricité (**10.000 €** en 2007) **AFD - Etude de faisabilité du nouveau programme d'ERD** (2007) – *Montant non déterminé* **AFD - SNIM – Construction d'une centrale thermique à Zouerate** : Prêt concessionnel de 22,5 M €, en co-financement avec la BEI (mise en oeuvre 2006) - Au service de l'extraction minière	--	Catalogne, basée aussi en España, et le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) Parmi les activités du projet, la principale est le suivi et l'évaluation de la productivité de l'eau des parcelles de démonstration de riz, de sorgho et du maïs. Dans cette activité la collaboration du CNRADA est fondamentale pour la bonne réussite du projet. Les parcelles de démonstration mentionnées seront placées dans le nouveau périmètre irrigué du village de Bélinabé. La réhabilitation de ces parcelles a été faite par le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire de la FAO financé aussi par l'AECI. **Voir aussi** *Secteurs sociaux de base – Sécurité alimentaire (section suivante)*
INFRASTRUCTURES ROUTIERES **Route Rosso-Lexeiba (45 M€ sur 2003-2008)** **Route Kaédi-M'Bout-Sélibaby-Gouraye (66 M€ sur 2006-2009)** **Route Nouakchott-Rosso (46 M€ 2009-2012)** **Assistance technique MET/ENER (3,1 M€ sur 2007- 2009)** **Etude** sur les conditions de mise en place d'un **fonds d'entretien routier** (**160.000 €** en 2007)	DEVELOPPEMENT URBAIN **AFD - Programme d'Equipement et de Renforcement des Capacités des communes et de la Communauté urbain de Nouakchott - PERCCUN (7 M€ sur 2006-2009)** : Quais de transfert des ordures ménagères – Voiries - Equipements de proximité - Renforcement de capacités **AFD - Projet de Développement urbain à Nouadhibou - PDU NDB (3,2 M€ sur 2006-2007)** : Centre d'enfouissement technique de déchets - Voiries de désenclavement - Renforcement de capacité	-- --	-- GÉOLOGIE **AECI-IGME-OMRG. L'exploration d'argiles céramiques destinées au développement de l'habitat des régions du Gorgol et du Brakna " (455.000 € sur 2005-2007) :** L´objectif du Projet est d'augmenter le transfert technologique de l'Office Mauritanien des Recherches Géologiques a travers la prospection et l'évaluation des argiles de Brakna/Gorgol pour en déduire leur potentiel d'exploitation.
-- GEOLOGIE - MINES **Etude géotechnique** des **carrières** en Mauritanie (**400.000 €** en 2008) **Etude de détail** en vue du **renouvellement du Port minéralier de Nouadhibou** (**1 M€** sur 2007)	--	--	--
COMMERCE/INTEGRATION REGIONALE **Etude APE - Commerce** (**150.000 à 200.000 €** en 2007-2008)	TOURISME **AFD – Programme de Renforcement des Capacités commerciales dans le secteur du tourisme – PRCC T (1,5 M€ sur 2006-2008)** : Appui institutionnel – Formation de guides en écotourisme – Mise en valeur de l'écotourisme sur	--	--
--			

	les parcs du littoral – Renforcement de capacités des acteurs du secteur		
(Interventions en préparation)	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*
--	--	--	PÊCHE **AECI (FAO) : Plan de gestion de la pêche artisanale (2,5 M€ sur 2007-2010)**
ENERGIE **Facilité énergie -** 2 subventions pour des actions d'électrification rurale + 1 subvention éligible à confirmer : **- GRET (1,2 M€ sur 2008 – 2010)** : électrification de 25 localités du Brakna permettant de développer des services marchands sur base de micro crédit **- APAUS (2,5 M€ sur 2008 – 2010)** : électrification de 20 localités dans 6 wilayas avec renforcement des capacités de gestion des bénéficiaires (deux Hodhs, Guidimakha, Trarza, Tagant, Tiris Zemmour) **- Tenmiya (0,3 M € sur 2008 – 2010 – à confirmer)** : fourniture et maintenance d'équipements solaires dans 4 localités du Gorgol avec appui aux AGR et aux scolaires (cours du soir)	ENERGIE **AFD - Programme d'Electrification rurale décentralisée / PERD (5/8 M€ sur 2008-2011)** : Kits solaires - Mini réseaux autonomes (*Zones non déterminées*)	--	ENERGIE **Ministère du Commerce** – Fonds d'aide au développement pour 4.000 kits solaires (**2,7 M€**)
SECTEUR RURAL *Contribution via Appui décentralisation (projet conjoint avec les EMs) - Voir section Gouvernance*	--	--	SECTEUR RURAL **AECI-MDR. "Souveraineté Alimentaire et Valorisation du Secteur Irrigué en Mauritanie" (2,5 M€ sur 2007-2010) :** • Réseau de démonstration/expérimentation en milieu paysan et appui à la filière semencière, pour la diffusion de systèmes de cultures irriguées diversifiés. • Références et recommandations pratiques sur les conditions de gestion durable des PMPI collectifs, et évaluation de systèmes d'irrigation de surface adaptés aux petits agriculteurs. • Conseil technico-économique aux exploitations et mise à disposition d'informations de base sur les prix des produits agricoles (appui à la planification par les petits agriculteurs de leurs productions en fonction de la rentabilité. Le projet doit aboutir à la formation de compétences techniques pluridisciplinaires au sein des institutions du MDR et dans d'autres organismes d'appui à l'agriculture. Capitalisation des résultats avec la
INFRASTRUCTURES ROUTIERES **Projet d'Appui réforme des transports** (routiers) **(2,2 M€ sur 2007-2008)** sur 9ème FED : Appui institutionnel – RC des acteurs du secteur – Appui au processus préparatoire en vue d'un renouvellement de la flotte – Sensibilisation Code de la route **Etudes** (actualisation) **routes Rosso-Nouakchott et Boutilimit-Aleg (600.000 € sur 2007-2008)** **Réhabilitations e cofinancement de routes sur 10ème FED (42,5 M€ sur 2008-2013**, sans compter la tranche incitative – TI) **Appui réforme transports (routiers) sur 10ème FED**	--	--	

(10 M€ sur 2008-2013, sans compter TI) SECTEUR MINIER **Projet de renouvellement du Port minéralier de NDB** (**45 M€** pour travaux et surveillance, **sur 2008-2011**) – dont 1 M€ en cours 2007 / Etude de détail COMMERCE/INTEGRATION REGIONALE Perspectives 10ème FED : Secteur hors concentration **APE (4 M€ sur 2008-2013**, sans compter TI)	-- -- --	-- -- --	contribution des instances de décision nationales et des PTFs afin d'orienter les politiques, programmes et projets d'irrigation en Mauritanie. --

SECTEURS SOCIAUX DE BASE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (DONT ARTICULATION AVEC SECURITE ALIMENTAIRE) – EDUCATION ET FORMATION – SANTE ET NUTRITION – EAU ET ASSAINISSEMENT

COMMISSION EUROPEENNE	FRANCE	ALLEMAGNE	ESPAGNE
(Interventions en cours) LUTTE CONTRE LA PAUVRETE **Projet d'aménagement rural dans les oasis de l'Adrar PAROA (8 M€ sur 2002-2007)** : Gestion de l'eau – Désenclavement - Amélioration des cultures **Besoins fondamentaux de la région de l'Aftout - 593.000 € sur 2003-2007** (total projet = 790.000 €) : Capacités d'organisation et d'autogestion des acteurs – Accès à l'eau potable – Capacités de production (sécurité alimentaire) – Accès à la santé et à l'éducation **Appui aux capacités locales de développement (596.000 € sur 2007-2009) – 8 localités du Trarza** : Accès à l'eau potable et d'irrigation – Lutte contre la désertification – Maraîchage (production et commercialisation) – Introduction figuier de barbarie (protection cultures + production fruits/fourrage) – RC production et commercialisation gomme arabique (total projet 795.000 € - Mise en œuvre ACCP/CISS) **Sécurisation de la production agropastorale dans les zones pré-sahéliennes de Mauritanie (1,5 M€ sur 2007-2010) – Gorgol, Guidimakha, Assaba et 2**	*(Interventions en cours)* LUTTE CONTRE LA PAUVRETE **AFD - Programme de d'actions de développement local et de lutte contre la pauvreté dans les régions de l'Assaba et du Guidimakha - VAINCRE (4,4 M€ sur 2006-2009) -** Assaba et Guidimakha : Financement de projets d'équipement communal – Renforcement capacités de maîtrise d'ouvrage communal – Suivi et évaluation **AFD - Renforcement de capacités du CDHLCPI (0,65 M€ sur 2006-2009)** pour la mise en œuvre du programme VAINCRE	*(Interventions en cours)* --	*(Interventions en cours)* LUTTE CONTRE LA PAUVRETE **AECI / FAO : Programme Spécial de Sécurité Alimentaire. (1.810.000 € sur 2001-2007) :** Réhabilitation de périmètres irrigués de Bélinabé et Djowol. Programme de formation en gestion et coopérativisme. **AECI : Centres de Développement Communautaire de Nouadhibou (1,4 M€ sur 2002 – 2006) :** Construction et équipement de 4 Pôles de Développement Intégrée dans les quartiers défavorisés (Hay Madrid, Voum el Base, Kraar el Kheir, Bagdad) : Alphabétisation - Activités culturelles - Formation à gestion de coopératives – Comptabilité/Gestion - Micro crédit – AGR (couture, maraîchage, briqueterie, cuisine) **AECI** finance, **sur 2007-2010**, deux programmes au profit d'ONG : **Action contre la faim (450.000 €)** et **intermon-Oxfam (2 M€)** : renforcement des capacités locales en matière de sécurité alimentaire. **AECI** finance également un programme de l'ONG **Fondation CEAR (450.000 € sur 2007-2010)** :

Hodhs : RC des acteurs locaux de la production agropastorale – Sécurisation production agropastorale – Capacités de dialogue des acteurs locaux du secteur (total projet 2 M€ - Mise en œuvre ACORD/GRDR) *Contribution via composante 1 de Appui à la société civile (voir section Gouvernance) – Total composante 1 : 1,09 M€ sur 2006-2010, dont notamment 2 ou trois appels à proposition pour des micro projets* -- (*Voir* SANTE REPRODUCTION – VIH/SIDA)	EDUCATION – FORMATION PROFESSIONNELLE **AFD - Appui à la réforme du secteur éducatif mauritanien (0,65 M € sur 2006-2007)** **AFD - Programme national de développement du secteur de l'éducation (11,8 M € sur 2006-2009): appui budgétaire sectoriel** financé sur les ressources du 2ème Contrat désendettement développement France – Mauritanie **AFD - Renforcement des capacités de l'éducation nationale (5,5 M€ sur 2006-2009) :** Mise à disposition de 10 experts techniques internationaux dans les domaines de l'enseignement général et de la formation technique et professionnelle **AFD - SNIM – Centre de formation technique et professionnelle : prêt concessionnel de 7 M€ en 2007** pour la réalisation d'un centre de formation ouvert aux autres entreprises et aux commandes de l'Etat	EDUCATION – FORMATION PROFESSIONNELLE **Projet d'appui à la formation technique et professionnelle en Mauritanie** PPP-Wintershall (**381.000 € sur 2006-2008**) (*Voir* SANTE REPRODUCTION – VIH/SIDA)	Habitat des communes périphériques de Nouakchott. ÉDUCATION **AECI - Appui a l´effort nationale de lutte contre l´analphabétisme. (2,3 M€ sur 2005-2008)** **ONG Caritas - Centre de formation professionnel-le à Dar Naim** (**874.000 € sur 2003-2008**). **ONG FPSC** - Appui à 8 écoles de Chinguitti et Ouadane (**734.000 € sur 2005-2007**). SANTE ▪ **AECI - Coopération Canarien - Projet d'appui au centre hospitalier de Nouadhibo**u (**1,2 M€ sur 2003-2008**). o **AECI - Formation en santé Publique (400.000 € sur 2007-2011)** : Création de cours de formation dans le département de épidémiologie et santé publique de la faculté de médecine. o **Gouvernement régional de Galicia** – Assistance technique pour améliorer l´accès aux soins des populations démunies (**180.000 € sur 2007-2009**). ▪ **ONG Médicos del Mundo - Appui au programme de la TBC** depuis 1996 : Nouakchott, Nouadhibou, Trarza, Hodh El Chargui, Assaba et Hodh el Gharbi (**550.000 € sur 2007-é009**). ▪ **ONG Médicos del Mundo - Appui au système soins de santé primaire** : Tékane (**1,65 M€ sur 2007**). ▪ **ONG Fundation Chinguitti - Construction, équipement et gestion d´un centre de santé** à Chinguitti (**550.000 €** depuis 2002). ▪ **ONG Covide - Centres de récupération nutritionnelle**. 2 à Atar, 3 à Nouakchott et 1 au Gorgol (**600.000 €** depuis 1997).

EAU POTABLE/HYDRAULIQUE RURALE	EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT	--	EAU POTABLE
Programme Régional Solaire II - PRS II (3,2 M€ sur 2002-2010) : Mise en place et optimisation de réseaux d'adduction d'eau avec système de pompage solaire – Promotion de systèmes de gestion décentralisés, avec participation d'acteurs privés (Total programme : 5,3 M€) **Facilité ACP-UE pour l'eau : 3 projets appuyés à travers une subvention totale de 3,1 M€** (Brakna, Assaba et Hodh Echargui) : Accès durable à l'au potable et à l'assainissement – Renforcement des capacités institutionnelles au niveau déconcentré et décentralisé – Santé et hygiène dans les écoles primaires – Amélioration de la gouvernance de l'eau	**AFD - Programme d'adduction d'eau potable dans les centre semi urbains du Gorgol et du Guidimakha - AEP SU (4 M€ sur 2006-2009)** - 19 centres au Gorgol et Guidimakha **AFD - Etude pour le Cadre des dépenses à moyen terme dans le secteur de l'eau et de l'Assainissement (34.000 €** sur 2006-2007) **AFD - Renforcement de capacités de la Direction de l'Alimentation en Eau potable (0,6 M€ sur 2006-2009)** **SCAC - Hydraulique :** **-** Appui institutionnel avec 1 AT pour 2 ans et des crédits d'intervention pour des opérations ponctuelles (**0,3 M€ par an sur 2007-2009**) - Appui à des microprojets via le FSD - évolutif (**50 000 € sur 2006 et 0,6 M € sur 2007 à 2009**). Crédits non ciblés a priori.		**AECI - Eau potable et services sociaux de base pour la Ville de Chinguitti (660.000 € sur 2002-2007)** : • Deux sondages d'exploitation • Plan de distribution de l'eau dans lequel on inclura les nouvelles extensions aux quartiers de la ville non approvisionnés actuellement • Réhabilitation du réseau d'eau et extension à 700 branchements additionnels • Réhabilitation du château d'eau de la ville (240 m3) • Développement d'un système de gestion de l'eau participatif et durable **AECI - Etude des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable de la ville de Magtaa-Lajar (325.000 € sur 2005-2007)** • Étude hydrogéologique et géophysique. • Réalisation des forages de reconnaissance pour l'évaluation des réserves. • Projet hydraulique et topographie pour le dimensionnement du réseau d'adduction en eau potable. **AECI - Coopération Canarien. Installation et Gestion de quatre unités de dessalement d'eau de mer pour l'alimentation en eau potable dans le Parc National du Banc d'Arguin (470.000 € sur 2002-2008)** Approvisionnement en eau potable des populations du Parc installées sur la côte : Ouvrages de génie civil et hydraulique pour mise en marche de 4 unités de dessalement - Formation pour le transfert de technologie - Santé préventive via promotion des normes d'hygiène dans l'utilisation de l'eau potable. **AECI - Projet d'amélioration de la qualité de l'eau dans les quartiers défavorisés de Nouakchott (620.000 € sur 2006-2009)** • Amélioration rendement du réseau public d'eau potable par la détection des fuites (équipements, formation du personnel SNDE) • Amélioration conditions sanitaires des bassins de stockage enterrés et de la qualité de l'eau distribuée à partir de ces bassins • Mise en place système de suivi de la qualité de l'eau potable (dont chloration dans les châteaux d'eau)

(Intervention conjointe en préparation)

DIALOGUE SECTORIEL OMDs

Perspective de renforcement du dialogue sectoriel sur les services sociaux prioritaires **via décentralisation** 9ème et 10e FED *(voir plus bas section Gouvernance)* – Action européenne en concertation avec les autres PTFs

(Interventions en préparation)	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*
--	LUTTE CONTRE LA PAUVRETE **SCAC - Projet d'appui à la sécurité alimentaire** (projet en cours d'instruction : période, montant, zone et composantes non définis à ce stade)	--	--
SANTE **Programme Régionale de Santé en Afrique de l'Ouest (PRSOA).** Montant total du programme : 15 M€ sur 15 Etats pour la période **2006-2010** – **Montant composante Mauritanie à spécifier** : Politique sous régionale de santé – Lutte contre épidémies transfrontalières – Renforcement compétences ouest africaines en matière de recherche, formation, soins – Amélioration des systèmes nationaux de santé	--	--	--
EAU POTABLE/HYDRAULIQUE RURALE **Etude hydraulique** (**100.000 €** en 2007-2008) : Rôle des intervenants et besoins en déconcentration/ décentralisation – Etat avancement au regard des OMD concernés – Système de suivi/évaluation (modèle d'enquête adapté)	--	--	--
OMDs Dialogue sectoriel OMD sur 10ème FED, en coordination avec EM et autres partenaires : contribution **via Modernisation de l'Etat** à amélioration programmation et suivi des secteurs sociaux prioritaires, en particulier au niveau déconcentré (**et en complémentarité avec programme conjoint d'appui à la décentralisation**) *– Voir plus bas section Gouvernance*	OMDs *Effort coordonné avec CE et autres PTFs*	OMDs *Effort coordonné avec CE et autres PTFs*	OMDs *Effort coordonné avec CE et PNUD*

GOUVERNANCE

GOUVERNANCE POLITIQUE – GOUVERNANCE ECONOMIQUE – JUSTICE – DEMOCRATIE ET DROITS HUMAINS – MODERNISATION DE L'ETAT – DECONCENTRATION ET DECENTRALISATION – SOCIETE CIVILE ET CONTROLE CITOYEN – MEDIAS

COMMISSION EUROPEENNE	FRANCE	ALLEMAGNE	ESPAGNE
(Interventions en cours)	*(Interventions en cours)*	*(Interventions en cours)*	*(Interventions en cours)*
Programme d'appui à la société civile et à la bonne gouvernance – PASOC (4,5 M€ sur 2006-2010) : Amélioration de la gouvernance locale – Culture citoyenne et dialogue sur les DH – Structuration de la société civile et dialogue sur les politiques nationales – Amélioration du cadre institutionnel des échanges Etat-société civile **Appui justice (4,75 M€ sur 2007-2010)** : Renforcement de la politique sectorielle – Diffusion des textes (personnels justice et population) – Sensibilisation OSC sur textes relatifs aux DH et accès à la justice – Formation des différents personnels du secteur – Réhabilitation des infrastructures de la justice **AT de courte durée Justice** (**150.000 €** en 2007) : appui au démarrage du projet **Etudes décentralisation :** Financement décentralisation + Préparation centres de ressources communaux (**225.000 €** en 2007-2008)	**SCAC - Gouvernance financière** : Projet **PAFIEM** mis en œuvre via les AT, mais ces derniers poursuivront l'appui institutionnel à la fin du projet, en attendant le projet suivant : -Appui au MAED, Min Fin et ONS -Fin d'un projet FSP en 2007 -5 AT pour 3 ans (**1 M€ par an sur 2007-2010**) **SCAC - Décentralisation :** - Projet FSP **PADDEM II** en cours jusqu'à 2008 (**0,6 M€ sur 2008**) - 4 AT pour 3 ans (**1,2 M€ par an sur 2007-2009**) - couvrant PADDEM + Projet européen **SCAC - Projet de développement social** (0,2 M€), en cours d'évaluation : renforcement de la participation des acteurs à la gestion communale. 3 moughataas de Nouakchott : Toujounine, Sebkha et Dar Naïm. **SCAC : Appuis médias** : Crédits annuels d'interventions non ciblés à priori (**15 000 € par an** pour des actions ponctuelles)	**GTZ – Programme Bonne Gouvernance – PBG (8,8 M€ pour Phase I sur 2005-2007 – Durée totale : 5 ans)** : Appui à la mise en œuvre de 4 des 7 axes d'intervention du PNBG : - ***Appui à l'Assemblée national*** (**1.150.000 €**): RC députés (notamment commission finances) – Renforcement service administratif (documentation et archivage, interprétariat) – Amélioration des relations avec le public (site web, journées portes ouvertes, journal des débats, etc.). - ***Appui aux institutions de contrôle des finances publiques - en particulier Cour des comptes*** (**1.030.000 €**): Mise en place de contrôles standardisés aux normes internationales (dont formation personnel et réorganisation des structures) – Renforcement de la collaboration entre l'ensemble des acteurs du circuit de contrôle. - ***Appui à la décentralisation et au développement communal*** (**3.845.000 €**): Appui institutionnel à la DGCL, et aux régions du H. El Gharbi et du Guidimakha. Dans les régions : Appui à l'élaboration participative et à la mise en œuvre de plans de développement communaux – Formation des élus et acteurs locaux – Appui aux administrations communales. - ***Promotion féminine – Approche genre*** : *Voir Genre, plus bas.* **KFW – Appui à la décentralisation et au développement communal (6,2 M€ sur 2003-2008)** : Réalisations d'infrastructures de base dans 4 capitales régionales (Assaba, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh Echargui).	**AECI – Appui au développement communal Nouadhibou** : Appui à la mairie de Nouadhibou à travers la Direction des Affaires Sociales et Culturelles – DASC (**370.000 € sur 2006-2007**). Renforcement institutionnel - Modernisation des outils de travail – Habilitation pour le développement communautaire. **AECI : Appui à la Décentralisation en Mauritanie (400.000 € sur 2006-2008)** : avec la DGCL, couvrant 8 communes du Brakna (communes de Maghtaa Lahjar et de Boghé) **AECI- Renforcement de la municipalité et promotion économique de Ouadane** (**608.000 € sur 2006-2008**) • Renforcement des capacités de la Commune et de la gestion communal • Amélioration des infrastructures sociales de la Commune (hydraulique, assainissement et habitat) • Mise en place d'un fonds pour la promotion des activités économiques

(Intervention conjointe en cours)

APPUI AUX PROCESSUS ELECTORAUX

Projet d'appui aux processus électoraux (contribution européenne de 7,95 M€ sur 2006-2007) : Appui CENI – Appui ministère Justice – Appui partis politiques (campagnes), médias et OSC (sensibilisation) – Appui à

l'organisation et à la tenue du référendum et des scrutins municipaux, législatifs, sénatoriaux et présidentiel). Projet impliquant d'autres PTFs : SNU, Japon, Etats-Unis d'Amérique – Montant total du projet autour de 9 M€

(Interventions conjointes en préparation)

APPUI A LA DECENTRALISATION

Projet européen d'appui à la décentralisation (contribution CE sur 9ème FED de 7,5 M€ sur 2007-2009 – **Montant total du projet estimé à 12,4 M€**) : Centres de ressources communaux pour accompagner le développement local – Formations en cohérence avec le P3D – Appui institutionnel au niveaux central et déconcentré (amélioration cadre institutionnel, système d'information via observatoire de la décentralisation au service du pilotage du processus, amélioration + déconcentration du système d'encadrement par la tutelle) – Amélioration du système de financement des communes et de la décentralisation (formations et expertise, test d'une Facilité pour l'innovation appliquée au développement local)

Appui à la décentralisation (contribution CE sur 10ème FED de **30 M€ sur 2008-2013**) : possiblement un projet conjoint avec EM (et, autant que possible, autres PTFs dont en particulier BM) – Contribution des autres partenaires (donc montant total du projet) non déterminé à ce stade.

(Interventions en préparation)	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions **en préparation**)*
Projet d'appui aux médias (1,5 M€ sur 2007-2009) : Etudes sur dynamique du secteur – Formations – Distribution presse écrite – Appui radios et AMI **Etude de faisabilité d'une cartographie complète de la Mauritanie** (**200.000 €** en 2007-2008) Exécution section Infra, mais TDR à élaborer avec section en charge de l'appui a la décentralisation/ développement local, et leurs partenaires hors DCE Perspectives 10ème : - **Décentralisation** : *voir projets conjoints en préparation, ci-dessus* - **Modernisation Etat** (**29 M€ sur 2008-2013**, sans compter la TI : Gouvernance économique - Déconcentration – Justice - Gouvernance environnementale - Gestion des flux migratoires - **Culture citoyenne** (**9,3 M€ sur 2009-2013**, sans compter la TI) : Renforcement société civile et contrôle citoyen – Culture - Médias	**Contribution Coopération française au programme PERICLES d'appui à la décentralisation estimée à 800.000 €** (voir ci-dessus)	**Contribution GTZ au programme PERICLES d'appui à la décentralisation estimée à 1,6 M€** (voir ci-dessus)	**Contribution AECI au programme PERICLES d'appui à la décentralisation estimée à 2,5 M€** (voir ci-dessus) **Projet d'appui à la reforme de la Justice** (**500.000 € sur 2007-2009**) : Création d'un centre d'études juridiques et de documentation au bénéfice des magistrats et auxiliaires de justice – Formation initiale et continue. Complété par un **appui à l'ONG Terres des hommes** pour la formation spécialisée dans la justice des mineurs (**200.000 €**)

ENVIRONNEMENT			
COMMISSION EUROPENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) Etude - **Elaboration Profil environnemental de la Mauritanie** (**60.000 €** en 2007) : TdR établis en concertation avec le SEE et les bailleurs de fonds impliqués dans le secteur **Etude de faisabilité de la mise en place d'une aire protégée autour de Guelb El Richatt** (**94.000 €** en 2007) : Cadre réglementaire – Aspects socioéconomiques, culturels/historiques, géologiques, archéologiques – Zonage possible (complémentarité assurée avec Etude AFD / Zone Ouadane) **Projet Zazou (528.000 € sur 2007-2009)** : recyclage des déchets plastics dans deux Moughataa de Nouakchott (Toujounine et Dar Naïm) – Montant total du projet : 700.000 € - Mise en oeuvre GRET/LVIA **Appui au Parc National du Banc d'Arguin** via l'Accord de partenariat pour la pêche **(1 M€ par an sur 2006-2011 – Total 6 M€)** : Appui mise en œuvre plan d'action du PNBA **Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel - PREDAS (total régional 5,4 M € sur 2002-2007) :** Amélioration des politiques de gestion des énergies domestiques (ED) – Mise en place réseau de professionnels sahéliens, base de données sur les ED et système de suivi écologique des ressources ligneuses. Mise en ouvre CILSS et 9 Etats sahéliens, gestion DCE Burkina Faso	*(Interventions en cours)* **AFD - Développement d'une filière de carbonisation des résidus végétaux (600.000 € sur 2006-2009)** – Zone de Rosso (Trarza) **AFD - Etudes et sensibilisation préalables à la création d'une aire saharienne protégée dans la région de Ouadane (50.000 € sur 2006-2008)** – Adrar (complémentarité assurée avec étude DCE / Guelb er-Richatt) **AFD - Programme environnement (5 à 7 M€ sur 2007-2010)**: Aires protégées – Aménagement et observatoire du littoral - Renforcement de capacités (zones et aires protégées littorales) **AFD - Renforcement de capacités de la Direction des Aires protégées et du Littoral du Secrétariat d'Etat à l'Environnement (0,1 M€ sur 2006-2007**) **SCAC - gestion des pêches aménagement de l'environnement marin :** **-** Projet FSP PACOBA (2,15 M€ sur 2007-2010) **-** 2 AT (800.000 € par an sur 2007-2010) **AFD -** Panel d'experts indépendants pour l'**analyse (contre analyse) des impacts environnementaux de l'exploitation pétrolière en Mauritanie (100.000 € sur 2007-2008)** **AFD - Etude de faisabilité du nouveau programme Environnement** (2007) Pas d'indication de montant à ce stade.	*(Interventions en cours)* **GTZ – Programme de Gestion des Ressources Naturelles - ProGRN (8,8 M€ Phase I sur 2005-2007 – Durée totale 6 ans)** : Appui à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel – Appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles (Guidimakha et H. El Gharbi) – Appui institutionnel et technique au PNBA – Appui technique à l'Unité de coordination régionale du Projet Biodiversité Sénégal – Mauritanie (St Louis). **KFW – Programme GRN Guidimakha – PGRNG (4 M€ sur 2005-2009)** : Conservation des eaux et des sols (Grappe Tachott / Hassi Cheggar).	*(Interventions en cours)* **Projet d'appui au développement d'une stratégie de tourisme durable dans le Parc Nationale du Banc d'Arguin (760 000 € sur 2005-2007)**
(Interventions en préparation) *Voir Perspectives 10ème FED - Gouvernance*	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* **AECI/Gouvernement de Valencia : Projet d'appui au Parc National de Diawling (1 M€ sur 2007-2010**)

SANTE DE LA REPRODUCTION (SR) - VIH/SIDA			
COMMISSION EUROPENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) --	*(Interventions en cours)* **AFD - Renforcement de capacités de la coordination du Programme de Santé de la Reproduction (400.000 € sur 2006-2008)** **SCAC - Appui institutionnel au Min de la Santé :** 1 AT sur SIDA pour 6 mois (200.000 €). Suite des appuis en cours de redéfinition	*(Interventions en cours)* **GTZ – Projet transversal 'Mainstreaming AIDS'** : -Durée : permanent dans l'ensemble des projets. -Montant : Max 3% du budget annuel de la GTZ en Mauritanie. -Dimension supplémentaire : HIV/AIDS in the workplace : permanent pour l'ensemble des personnels de la GTZ, avec ici un budget déterminé selon les besoins.	*(Interventions en cours)* **ONG Médicos del Mundo - Appui au système soins de santé primaire** : Nouadhibou - Santé de la Reproduction (190.000 € sur 2007) **AECI – Projet d'appui au Programme national de la santé de la reproduction au Trarza (2 M€ sur 2007-2011)** **AECI : Appui au programme national de la santé de la reproduction (1,5 M€ sur 2007-2011)**. Projet triangulaire avec la Tunisie
(Interventions en préparation) **Volet sensibilisation VIH/SIDA du projet de route Kaédi-Gouraye** : sensibilisation des populations riveraines (Total volet sensibilisation = 500.000 € - part VIH/SIDA indéterminée à ce stade) **VIH-SIDA** : perspectives de financement transversal à hauteur de 2% de l'enveloppe A du 10ème FED, soit **environ 2,5 M€ sur 2008-2013** (sans compter la TI) : domaines d'application concernés par le mainstreaming : décentralisation/développement local, justice, migrations, société civile, infrastructures routières, culture… (avec attention particulière à dimension du genre et priorité aux groupes socialement marginalisés)	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*

GENRE			
COMMISSION EUROPEENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) --	*(Interventions en cours)* --	*(Interventions en cours)* **GTZ - <u>Composante Promotion féminine / Approche genre du PBG</u> (1.450.000 €)** : Hodh El Gharbi et Guidimakha : Intégration du genre dans les plans de développement communaux et les programmes régionaux de LCP – Promotion des candidatures féminines aux scrutins de 2006 – Campagne de sensibilisation et de diffusion des informations sur les droits civils des femmes. *(voir plus haut section Gouvernance)*	*(Interventions en cours)* **Institut d'Etudes Juridiques Internationales – Gouvernement régional de Madrid – Projet d'appui aux femmes élues** - Parlement et communes (**150.000 € sur 2006-2007**).
(Interventions en préparation) **Approche transversale** envisagée via 10ème FED (pas de financement spécifique programmé)	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* **AECI – ONG CIDEAL** : **Projet de participation de la femme dans la sphère sociopolitique** (**420.000 € sur 2008-2010**)

CULTURE, SAVOIRS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE – ARTS ET PRODUCTION CULTURELLE…			
COMMISSION EUROPEENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) --	*(Interventions en cours)* **SCAC - Appui à l'enseignement supérieur** : ▪ Projet FSP AMPRUN en cours (**1,06 M€** sur 4 ans) ▪ 5 AT (1,8 M€ par an) ▪ Bourses d'études (900.000 € par an) **SCAC - Appui à la culture :** ▪ Projet FSP « appui à la valorisation culturelle de Mauritanie » (300.000 € sur 2007-2008) ▪ 1 AT (150.000 € par an sur 2007-2008) ▪ Appui au CCF et aux alliances franco-mauritaniennes (1,2 M€ par an)	*(Interventions en cours)*	*(Interventions en cours)*
(Interventions en préparation) *Voir Perspectives 10ème FED - Gouvernance*	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*	*(Interventions en préparation)*

MIGRATIONS			
COMMISSION EUROPEENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) **RRM Migrations (2,45 M€ sur 2006-2007) – Mise en œuvre OIM/HCR/FIIAP** : Amélioration des capacités de détection et de sauvetage en mer des migrants clandestins – Amélioration des conditions de rétention administrative des clandestins – Assistance au retour volontaire – Amélioration du cadre légal – Sensibilisation des candidats au départ sur les dangers de la traversée en mer – Appui institutionnel aux services nationaux de gestion des migrations	*(Interventions en cours)* --	*(Interventions en cours)* --	*(Interventions en cours)* --
(Interventions en préparation) *Voir Perspectives 10ème FED - Gouvernance*	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* --

PREVENTION ET GESTION DES URGENCES			
COMMISSION EUROPEENNE	**FRANCE**	**ALLEMAGNE**	**ESPAGNE**
(Interventions en cours) Appui à l'élaboration d'une politique nationale en matière de sécurité alimentaire (**effort mené** depuis 2005 **conjointement avec les EMs**) **Programmes de lutte anti-acridienne** : 3 programmes lancé en 2004 pour 3 ans pour un montant total de **9 M€** – Gestion FAO+MDRE/CLAA	*(Interventions en cours)* --	*(Interventions en cours)* --	*(Interventions en cours)* **Projet de lutte contre le criquet pèlerin** (**500.000 € sur 2005-2007**) Pendant la phase d´urgence, 2004, s´est réalisé l´achat de pesticides et d´équipement direct pour le traitement. Une foi que la phase d´urgence aurait fini, le Centre de Lutte Anti-acridienne a utilisé cette équipement durant les campagnes de 2005 et 2006, réussissant a contrôler les invasions de criquet, spécialement en 2006, quand on a réalisé d´énormes efforts de traitement de la plaie dans la zone de Imchiri. Pour 2007, un plan d'action a été élaboré avec deux axes prioritaires : recherche et développement ainsi que renforcement des capacités locales. **AECI-FICR : Appui aux activités du Croissant Rouge Mauritanien (5 M€ sur la sous-région)** Montant RIM ? Période ?
(Interventions en préparation) Plan Global Sahel 2007-2008 de **ECHO** : **Prévision de 2 M€ pour la Mauritanie** : Nutrition – Information – Recherche/Développement	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* --	*(Interventions en préparation)* --

Interventions de la Belgique en Mauritanie

SECTEUR D'INTERVENTION	BELGIQUE
SECTEURS SOCIAUX DE BASE *Lutte contre la pauvreté (dont articulation à sécurité alimentaire) - Education et formation – Santé et nutrition – Eau et assainissement*	*(Interventions en cours)* **Projet Développement rural intégré du Hodh Echargui (± 7,2 M€)** L'ONG « Vlaams Internationaal Centrum » (VIC), en partenariat avec l'ONG mauritanienne « Organisation de Secours de Bangou » (OSB) ont reçu, du Fonds de Survie Belge (FSB), deux financements (Phase 1 : 2001-2004 et phase 2 : 2006-2010). Budget des deux phases: Partie FSB : ± 6,1 M€ Partie VIC : ± 1,1 M€ Les programmes comprennent : fonçage de puits et leur équipement en pompe, maraîchage, aménagement de cuvettes (culture de décrue), activité génératrices de revenus, alphabétisation.

Octr (millions USD)

Axe Sous Axe	AFD	BAD	BM	CE	Espagne	FAO	GTZ	IFAD	Japon	FSD	FKDEA	FADES	BID	KFW	OMS	PAM	PNUD	SCAC	UNFPA	UNICEF	CHINE	TOTAL
0 - Axe 0	5,51	0,00	0,00	8,99	2,23	0,35	13,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	1,50	2,12	0,00	0,00	0,00	0,00	35,78
0.1 - CSLP																	0,21					0,21
0.2 - Amenagement du territoire																						0,00
0.3 - Environnement	5,51			8,99	2,23	0,35	13,08							2,00		1,50	1,91					35,57
1 - Accélérer	40,11	0,00	40,00	296,64	3,98	0,25	1,76	1,38	14,60	0,00	0,00	0,00	3,91	4,00	0,00	0,00	2,02	4,02	0,00	0,00	170,00	582,67
1.1 - Cadre macroeconomique																						0,00
1.2 - Secteur privé et compétitivité			4,00														1,44					5,44
1.3 - Potentiels de croissance	5,66		13,00	115,56	3,23	0,25	1,76		14,60				3,91	4,00			0,40	4,02				166,39
Pétrole																						0,00
Pêche				96,00																		96,00
Mines				19,56																		19,56
Tourisme																						0,00
1.4 - Infrastructures de soutien à la croissance	34,45		23,00	181,08	0,75			1,38									0,18				170,00	410,84
Transport				181,08																		181,08
Energie																						0,00
2 - Ancrer	17,66	27,48	105,50	7,80	23,51	3,47	0,00	8,57	20,40	0,00	2,13	0,00	16,59	11,00	0,00	26,52	2,92	1,90	0,00	0,00	0,00	275,45
2.1 - Développement rural		12,00	68,00	7,80	11,54	0,75		5,25	8,06		2,13		16,59	6,50								138,62
2.2 - Développement urbain	11,00		37,50		4,97			1,30	2,64					4,50								61,91
2.3 - Micro finance		11,48			3,97			2,02									0,85					18,32
2.4 - Micro & petite enterprise																	1,17					1,17
2.5 - Securité alimentaire		4,00			3,03	2,55			9,70							26,52		1,90				47,70
2.6 - Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté	6,66					0,17											0,49					7,32
2.z - Lutte contre l'exclusion																	0,41					0,41
3 - Développer	41,79	37,88	82,20	0,00	16,48	0,00	3,46	2,25	35,20	32,00	34,58	148,68	33,43	1,00	15,75	9,72	11,08	17,51	5,22	14,74	0,00	542,97
3.01 - Education	19,69	6,68	44,00		1,86			0,19	21,12				12,89			7,50		11,26	0,30	4,99		130,48
3.02 - Alphabétisation					2,11			0,25					1,43						0,21			4,00
3.03 - Formation technique et professionnelle	15,20		1,70		0,24		0,44	0,24														17,82
3.04 - Santé	0,60	3,00	23,50		5,56			0,55						1,00	15,50	2,22	10,17		3,60	9,11		74,81
3.05 - Hydraulique	6,30	15,80			4,97			0,72	14,08	32,00	34,58	117,56	19,11									245,12
3.06 - Asssainissement		12,40	13,00												0,25		0,11			0,34		26,10
3.07 - Emploi																	0,65			0,12		0,77
3.08 - Politique de la population																		6,25	0,30			6,55
3.09 - Promotion feminine et equité de genre					1,74		3,02	0,30									0,06		0,81	0,18		6,11
3.10 - Enfance																						0,00
3.11 - Protection sociale																						0,00
3.12 - Access universel aux services de base												31,12					0,09					31,21
4 - Améliorer	0,00	4,59	15,00	85,76	2,79	0,00	10,33	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	4,14	2,00	0,00	0,16	4,50	12,55	0,90	6,24	0,00	149,41
4.1 - Etat de droit				36,88	1,87		2,50										0,46	1,25	0,30	1,83		45,09
4.2 - Modernisation de l'administration publique			7,50														1,05					8,55
4.3 - Gestion efficace des biens publics		4,59	5,00	11,99			2,50						4,14					3,89				32,11
4.4 - Décentralisation			2,50	21,60	0,40		5,33							2,00			1,74	5,51	0,30	0,11		39,49
4.5 - Renf.des capacités société civile				8,40	0,52											0,16	1,25	1,90		4,30		16,53
4.6 - Promotion de l'approche participative																						
4.7 - Communication				6,90				0,44											0,30			7,64
5 - Renforcer	0,00	0,00	0,00	9,59	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,70	0,00	1,05	0,75	0,00	14,12
5.1 - Le systeme de suivi-evaluation								0,03									0,50		0,60			1,14
5.3 - La coordination																			0,30			0,30
Autres non ventilé				9,59													2,20		0,15	0,75		12,69
Grand Total	105,07	69,95	242,70	408,78	48,99	4,07	28,63	12,67	70,20	32,00	36,71	148,68	58,07	20,00	15,75	37,90	25,35	35,98	7,17	21,73	170,00	1600,40

Annexe 19: Liste des abréviations

APAUS	Agence pour la promotion de l'accès universel aux services
ACP (pays)	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AEMP	Agence d'exécution des microprojets
AEP	Adduction d'eau potable
AMEXTIPE	Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi
ANAPEJ	Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes
ANE	Acteurs non étatiques
ANEPA	Agence nationale d'eau potable et d'assainissement
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
APP	Accord de partenariat dans le secteur de la pêche
BAD	Banque africaine de développement
BCI	Budget consolidé d'investissement
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BCR	Bureau central de recensement
BEI	Banque européenne d'investissement
BGR	Bureau de gestion routière
BM	Banque mondiale
BNT	Bureau national des transports
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAS	*Country Assistance Strategy*
CDE	Centre pour le développement de l'entreprise
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CE	Communauté européenne
Cedeao	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CF	Convention de financement
CHN	Centre hospitalier national
CILSS	Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel
CMAP	Centre mauritanien d'analyse des politiques
CMJD	Comité militaire pour la justice et la démocratie
CNDH	Commission nationale des droits humains
CNROP	Centre mauritanien de recherches océanographiques et des pêches
COM	Cadre d'obligations mutuelles
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSP	Code du statut personnel
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
DCE	Délégation de la Commission européenne
DGCL	Direction générale des collectivités locales
EDSM	Étude démographique et de la santé en Mauritanie
EITI	*Extractive Industries Transparency Initiative*
ENER	Établissement national d'entretien routier
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
FCT	Facilité de coopération technique
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement Régional

FMI	Fonds monétaire international
FNAH	Fonds national pour l'action humanitaire
FNH	Fonds national des hydrocarbures
FRD	Fonds régional de développement
FNRH	Fonds national des revenus des hydrocarbures
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GSG	Groupe de suivi «genre»
GTZ	*Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit*
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
IGE	Inspection générale de l'État
IRB	Impôts sur les revenus et les bénéfices
IRDM	Initiative de réduction de la dette multilatérale
IST	Infection sexuellement transmissible
ITIE	Initiative pour la transparence dans l'industrie extractive
ITS	Impôt sur les traitements et salaires
KFW	*Kreditanstalt für Wiederaufbau* - Banque allemande de développement
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAED	Ministère des affaires économiques et du développement
MAP	*Multisectoral AIDS Program* - Programme multisectoriel de lutte contre le SIDA
MCAT	Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MET	Ministère de l'équipement et des transports
MF	Ministère des finances
MIPT	Ministère de l'intérieur, des postes et des télécommunications
MJ	Ministère de la justice
MSAS	Ministère de la santé et des affaires sociales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ON	Ordonnateur national
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Office national de la statistique
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSA	Observatoire de la sécurité alimentaire
OSC	Organisation de la société civile
PACE	Programme panafricain de lutte contre les épizooties
PAM	Programme alimentaire mondial
PANE	Plan d'action national pour l'environnement et le développement durable
PAPE	Projet d'appui aux processus électoraux
PAROA	Projet d'aménagement rural des oasis de l'Adrar
PAS	Programme d'ajustement structurel
PASOC	Programme d'appui à la société civile et à la bonne gouvernance
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PEFA	*Public Expenditure and Financial Accountability*
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional

PMA	Pays moins avancé
PME	Petite et moyenne entreprise
PNAPPDH	Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme
PNBA	Parc national du Banc d'Arguin
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNDSE	Programme national de développement du secteur éducatif
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTF	Partenariat technique et financier
PPTE (initiative -)	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
RIM	République islamique de Mauritanie
RFP	Revue en fin de parcours
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RMP	Revue à mi-parcours
RRM	*Rapid Reaction Mechanism* – Mécanisme de réaction rapide
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SMH	Société mauritanienne des hydrocarbures
SMP	*Staff Monitoring Program*
SNDE	Société nationale des eaux
SNIM	Société nationale des industries minières
SNLC	Stratégie nationale de lutte contre la corruption
SNSA	Stock national de sécurité alimentaire
TCF	*Technical cooperation facility* – Facilité de coopération technique
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	Virus d'immunodéficience humaine